

ARSENAL DE LA MARINE, Saïgon

Débuts de l'arsenal de Saïgon

(Centenaire de l'École polytechnique 1794-1894, t. 2)

[188] En 1859, lors de la première expédition de Chine, Villain est désigné comme ingénieur d'escadre. M. Bienaymé, après avoir surveillé à La Seyne la construction des canonnières démontables destinées à [189] l'attaque des forts de Peiho, fait construire à Hong-Kong tout un matériel de débarquement, et remonte à Tche-Fou les canonnières qui vont bombarder les forts de Takou. En 1862, pendant la seconde expédition, M. Verny, envoyé en Chine, installe un chantier à Ning-Po à proximité du théâtre des opérations ; en quelques mois, il établit des cales de construction, construit et lance quatre canonnières, répare les bâtiments de l'escadre, improvise des bassins en faisant dans le sol des excavations, dont les murailles sont soutenues par quelques madriers et l'ouverture fermée après l'entrée du navire par un batardeau formé de terre battue entre des planches.

Cependant Villain jetait les premières bases du grand arsenal de Saïgon. MM. Antoine et Berrier-Fontaine donnèrent une vigoureuse impulsion aux travaux de l'arsenal, et fondèrent en Cochinchine l'un des chantiers les plus importants qu'une nation européenne possède dans les mers lointaines. En 1862, en moins d'un an, des ateliers de toutes sortes, ajustage, forges, fonderie, ateliers à bois, des parcs à charbon, des voies ferrées, de petits bassins furent improvisés. L'arsenal de Saïgon se développait rapidement quand survint la guerre de 1870 : M. Dislere dut improviser la fabrication des torpilles, assurer les réparations de la division navale, coopérer à l'organisation de la défense de la colonie. Puis arrivèrent les économies forcées. Ce n'est que sous la direction de M. Taton que le développement de cet établissement put reprendre un nouvel essor : un grand atelier d'ajustage fut installé ; l'atelier des bâtiments en fer, des magasins, le grand bassin de radoub furent terminés au moment même où la guerre du Tonkin donnait au chantier une importance nouvelle.

C'est à ses ingénieurs de la Marine que la France, si longtemps tributaire de l'étranger pour la réparation de ses flottes dans les mers de Chine, doit de posséder aujourd'hui en Indo-Chine un arsenal de premier ordre, sans lequel toute action sérieuse serait à peu près interdite à nos vaisseaux dans ces parages. Ils n'ont pas seulement montré de l'initiative, indiqué l'œuvre à accomplir, triomphé des obstacles et des résistances inévitables, ils se sont mis eux-mêmes courageusement à l'ouvrage dans un pays malsain, surtout après la conquête. Avec leur longue pratique du personnel ouvrier, ils ont su tirer un excellent parti des Annamites et des Chinois. En travaillant très vite et très économiquement, ils ont assuré le développement et [190] la prospérité d'un établissement auquel est intimement lié le sort de nos possessions indo-chinoises. La dernière guerre avec la Chine a montré ce qu'on pouvait attendre de l'arsenal de Saïgon. Tout en achevant les travaux d'installation et d'outillage, MM. Taton, Petit et Louis ont assuré dans les meilleures conditions la réparation, l'entretien, l'approvisionnement de nos escadres. En moins de trois années, de 1884 à 1886, avec un personnel restreint qui n'a jamais dépassé 1.440 hommes, plus de 150 bâtiments de mer, sans faire entrer en ligne de compte la flottille locale de Cochinchine et celle du

protectorat du Cambodge, sont venus se faire réparer à l'arsenal ¹. À la même époque, MM. Duplaa-Lahitte sur le *Bayard*, Janet à l'arsenal improvisé d'Haïphong, rendaient sur place des services signalés à la flotte si éprouvée par la croisière de Formose et à la flottille qui portait notre pavillon dans les rivières du Tonkin.

Appelés à naviguer sur les transports qui conduisent nos troupes en Indo-Chine, les ingénieurs ont vu de près l'importance qui s'attachait à aménager d'une manière toute spéciale les navires destinés aux transports des blessés ou des malades ; de là est sortie la superbe flotte dessinée par M. Cazelles, qui a rendu et rend encore tant de services. Les témoignages des malades et des blessés revenant de l'Indo-Chine, les statistiques donnant la mortalité à bord démontrent la supériorité de ces navires sur tous les similaires en ce qui concerne l'hygiène. Les transports de M. Cazelles ont souvent excité, à leur passage dans l'Inde, l'admiration des Anglais, pourtant si fiers, à juste titre, de leurs *troop-ships* ; les principes suivis dans leur construction pour la ventilation, l'aération, l'isolement des malades atteints d'affections contagieuses ont marqué un progrès considérable, qui a profité à toutes les flottes de guerre et de commerce.

Louis *Charles* ANTOINE,
fondateur de l'arsenal
directeur des constructions navales (1862-1864)

Né à Rambervillers (Vosges), le 29 mai 1825.

Fils de Charles Joseph Antoine, professeur de mathématiques, régent de pensionnat, et de Marie Anne Eugénie Thiriet.

Marié à Rambervillers, le 29 septembre 1851, avec Marie Gabrielle Balland (1831-1858) dont Marie Charles (1852-1892), polytechnicien, et deux autres fils morts en bas âge.

Remarié en 1866 avec Marie Élixa Delieux de Savignac (1840-1925) dont :

— Pauline (1869-1946) ;

— et Mary Eugénie Aline (1873-1948).

Polytechnicien, ingénieur du génie maritime.

Sous-ingénieur à Brest, il inventa un dispositif de distribution, améliorant le rendement des navires.

À Saïgon (1862-1864), il créa l'arsenal.

Revenu à Brest, il donna l'équation complète du roulis, et en même temps, il étudiait l'amélioration des cordages (lignes de lochs) ; il se pencha aussi sur les rivets métalliques, imagina à Lorient un système de bras flottants pour torpilleurs.

Articles pour l'Académie des sciences, la *Revue maritime*, *Naval Science*...

Officier de la Légion d'honneur du 5 février 1871(*Le Moniteur universel*, 9 février 1871, p. 1, col. 1).

Décédé à Brest, le 1^{er} avril 1898.

¹ Pendant cette période comme pendant celle de 1870, l'arsenal de Saïgon n'a pas fermé une heure ; on y a travaillé jour et nuit, avec des relèves d'ouvriers indigènes.

INAUGURATION D'UN BASSIN DE CARÉNAGE À SAÏGON.
(*Courrier de Saïgon*, 10 mai 1864, p. 2)

Le 26 avril a eu lieu, dans l'arsenal militaire, l'inauguration du premier bassin de radoub, construit à Saïgon. À la marée du matin, la canonnière de 1^{re} classe l'*Avalanche*, a été échouée dans la forme ; l'opération a parfaitement réussi. Ce bassin mesure plus de 72 mètres de long et peut recevoir, en temps ordinaire, des navires calant 3 m. 50 c. ; mais, dans les grandes marées, on pourra y faire entrer des bâtiments de 4 mètres à 4 m. 20 c. de tirant d'eau. Cet ouvrage fait le plus grand honneur à M. le directeur des constructions navales Antoine, qui a eu à lutter d'abord contre les préventions qu'avaient fait naître les études très superficielles, faites précédemment, et ensuite contre les difficultés d'un genre de travail tout nouveau pour lui. On annonçait que l'on rencontrerait, à quelques mètres du sol, des couches perméables, des sources jaillissantes que l'on ne parviendrait jamais à maîtriser, on fit des sondages que l'on poussa jusqu'à 45 mètres, l'on ne rencontra que des couches d'argile imperméables. On pût donc avec confiance garnir de pilotis tout le fond du bassin et l'on obtint ainsi un plafond solide qui vient de supporter sans écrasements et sans affaissement le poids de la canonnière l'*Avalanche*. Pour faire pénétrer de l'air et du jour dans la forme, M. l'ingénieur lui donna beaucoup d'évasement et une largeur de 24 mètres à fleur de sol ; l'amphithéâtre est formé jusqu'au platin par une série de gradins composés de pilotis, contre lesquels s'appuient de longues pièces de bois qui soutiennent les terres latérales ; la partie la plus délicate, et celle qui réclama le plus de temps, fut la porte du bassin. Elle est en maçonnerie de briques mandarines et de granit, elle est fermée par un bateau-porte qui, lorsque le bassin est ouvert, vient se loger dans une large coulisse réservée le long du musoir de bâbord. Enfin, question capitale, ce bassin n'a pas coûté bien cher et les frais de construction n'atteignent pas le chiffre de 70.000 francs.

L'ensemble de ce travail nous semble donc ne mériter que des éloges ; les études préparatoires et consciencieuses qu'il a nécessitées, son exécution facile et peu coûteuse ouvrent à l'industrie une belle carrière en dissipant des préventions sans fondements. Le gouvernement local, désireux de voir des docks se construire à Saïgon pour les besoins du commerce, a offert, aux prix les plus modérés, tous les terrains convenables aux négociants qui lui ont témoigné le désir d'entreprendre un semblable travail, mais il n'a donné à personne le droit de se prévaloir sur les places voisines d'une prétendue autorisation spéciale pour constituer une société ou rechercher tout autre moyen d'exécution, parce que personne n'a besoin à Saïgon d'une autorisation spéciale pour constituer une société, acheter un terrain et y faire ce que bon lui semble) a, en se soumettant aux lois et aux règlements de police urbaine. Que les capitaux se rassurent donc, qu'ils viennent à Saïgon entreprendre avec confiance une opération peu coûteuse et certainement lucrative. Le gouvernement local leur offre toujours les terrains nécessaires au plus bas prix ; c'est tout ce qu'il peut faire, et toute autre combinaison qui lui permettrait peut-être d'intervenir dans les travaux ou dans l'exploitation, serait une gêne et une cause d'inquiétude pour les capitaux qui ont surtout besoin de liberté et de sécurité.

ÉTAT CIVIL DES EUROPÉENS (SAÏGON)..
Du 20 septembre au 1^{er} octobre.
(*Courrier de Saïgon*, 5 octobre 1864)

DÉCÈS.

Lamarre (Georges-Édouard), ouvrier aux constructions navales, 42 ans.

Léon Pierre Justin Victor LEGRAND
directeur des constructions navales
et des travaux hydrauliques (1865-1866)

Né à Calais, le 31 mai 1825.

Fils de Louis-François-Marie Legrand, propriétaire, et de Marie Justine Lange.

Célibataire.

Polytechnicien, ingénieur du génie maritime.

Chevalier de la Légion d'honneur du 31 déc. 1853 : mission spéciale en Algérie.

Officier de la Légion d'honneur du 3 août 1867 : ingénieur de 2^e classe de la marine.

Commandeur de la [Légion d'honneur](#) du 5 juillet 1887 : dir. des constructions navales, membre du conseil d'amirauté.

Décédé à Toulon, le le 25 mars 1905.

CHRONIQUE DU MIDI
(*Le Messager du Midi*, 4 mars 1865)

On nous écrit de Toulon, le 2 mars :

.....

M. Legrand, ingénieur de la marine, part sur la frégate à vapeur l'*Eldorado*, pour aller remplir les fonctions de directeur du génie maritime à Saïgon (Cochinchine). L'*Eldorado*, qui devait appareiller ce matin à huit heures, attend encore, non pas ses dernières instructions, qui sont arrivées depuis trois jours, mais la dépêche ministérielle qui doit lui permettre de prendre le large.

1865 : assemblage d'un dock flottant et aménagement de l'arsenal.

Jean Baptiste Louis Félix *Marc* BERRIER FONTAINE
sous-ingénieur
directeur des constructions navales à Saïgon (1865-1866)

Né à Tours (Indre-et-Loire), le 4 août 1838.

Fils de Félix Berrier-Fontaine, inspecteur général des lignes téléphoniques, chevalier de la Légion d'honneur, et de Louise Victoire Bourgonin.

Marié à Toulon, le 30 novembre 1872, avec Euphrosine Pauline Marie Janvier. Dont :

— Paul Louis Félix (1883-1913), saint-cyrien, mpf.

Polytechnicien, ingénieur du génie maritime.

Membre (juin 1865), puis membre correspondant du Comité agricole et industriel de la Cochinchine.

Muté en Chine (6 novembre 1866).

.....
Directeur des constructions navales à Rochefort (janvier 1890),
Directeur de l'École d'application du génie maritime à Paris (janvier 1892),
Directeur des constructions navales à Toulon (juillet 1892),
Directeur des constructions navales à Indret (janvier 1897),
À l'inspection générale du génie maritime (1^{er} avril 1901)

Œuvres : *L'Inflexible*, cuirassé anglais (Revue maritime et coloniale, août 1876).

Commandeur de la [Légion d'honneur](#) (*JORF*, 1^{er} janvier 1902).

Décédé à Toulon, le 23 novembre 1908.

NOMINATIONS ET MUTATIONS

Génie maritime.

(*Bulletin officiel de l'expédition de Cochinchine*, 1866, p. 118)

Par décision du Vice-Amiral, gouverneur et commandant en chef, en date du 29 juillet 1865, M. Berrier-Fontaine, sous-ingénieur de 2^e classe de la marine, remplit les fonctions d'ingénieur de division et est chargé du service des constructions navales et des travaux hydrauliques, en remplacement de M. l'ingénieur de 2^e classe Legrand, rentrant en France.

Faits divers

(*La Patrie*, 18 juin 1866, p. 2, col. 4-5)

— Parmi les grands travaux hydrauliques destinés à augmenter l'importance militaire et commerciale de la rade et du port de Saïgon, l'administration de la Cochinchine a signalé, depuis longtemps, au ministre de la marine et des colonies, la construction d'une sorte de radoub fixe, pouvant admettre les bâtiments du plus fort tonnage aux visites et réparations nécessaires.

Le projet, après avoir été, à Saïgon, l'objet d'études approfondies et de devis plus ou moins approximatifs, a été envoyé par M. le gouverneur au ministre, qui l'a soumis à l'examen du conseil des travaux de la marine.

Le conseil a émis sur l'ensemble et les principaux détails de la question un avis favorable aux plans de la colonie. Il a cru devoir, en même temps, exprimer le vœu, eu égard à l'éloignement du futur chantier et à l'insuffisance des moyens dont la marine de l'État dispose à l'arsenal de Saïgon, que l'industrie privée fut, de préférence, appelée à exécuter l'entreprise.

Nous croyons savoir que le ministre de la marine a offert à la Compagnie des Messageries impériales, particulièrement intéressée à l'amélioration du seul grand port français qui soit sur la route de ses paquebots dans les mers asiatiques, de se charger de la construction de la forme de radoub dont il s'agit. — La compagnie des Messageries-Impériales se montre disposée à entrer dans ces vues. Par le dernier de ses paquebots qui soit parti pour la Cochinchine, elle a envoyé à Saïgon un de ses ingénieurs, chargé d'examiner la nature des travaux projetés et les ressources locales au point de vue de l'exécution.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir combien il serait avantageux pour la France de pouvoir, grâce à des travaux hydrauliques intelligents, assurer dans les mers de l'Inde comme sur les côtes d'Europe la réparation à bon marché de ses navires en cours de campagne.

David Jules Frédéric Émile CAZELLES
sous-ingénieur,
directeur des constructions navales et des travaux
hydrauliques à l'arsenal de Saïgon
(1866-1868 et 1873-1876)

Né à Cette (Sète)(Hérault), le 22 juillet 1836.
Fils de David Cazelles, pasteur, et de Laure-Sophie Hinsch.
Marié à Saïgon, le 6 nov. 1867, avec Gabrielle Amélie Hasslawer
(Tonny-Charente, vers 1839-Neuilly-sur-Marne, 18 déc. 1890).

Polytechnicien, ingénieur du génie maritime.
Ingénieur de 2^e classe (janvier 1874).
Ingénieur à Brest (1877)

Officier de l'Ordre royal de l'éléphant blanc (Cambodge)(mars
1874).
Officier de la Légion d'honneur (25 janvier 1877).
Décédé le 5 février 1880.

Nominations et mutations.

GÉNIE MARITIME.

(Bulletin officiel de l'expédition de Cochinchine, 1866, p. 22)

Par décision du vice-amiral, gouverneur, commandant en chef, en date du 6 novembre 1866 :

M. Cazelles (David-Jules-René), sous-ingénieur de 1^{re} classe de la marine, a été nommé ingénieur de division et chargé du service des constructions navales et des travaux hydrauliques, en remplacement de M. Berrier-Fontaine, sous-ingénieur de 2^e classe, appelé à continuer ses services en Chine.

N° 4. — Arrêté qui règle l'uniforme des agents du service de gardiennage de l'arsenal.

(Bulletin officiel de l'expédition de Cochinchine, 1869, p. 7)

Saïgon, le 6 janvier 1868

Le Contre-Amiral, gouverneur p. i., commandant en chef,
Vu la décision de ce jour qui organise le service de gardiennage de l'arsenal,
Sur la proposition du Chef du service administratif,

Arrête :

Article premier. — L'uniforme des agents du service de gardiennage sera composé de la manière suivante .

.....
Le Contre-Amiral, gouverneur p. i., commandant en chef,

Signé : G. OHIER.
Par le gouverneur,
le chef du service administratif,
Signé Jore.

Paul DISLÈRE,
directeur (1868-1871)

Né à Douai (Nord), le 1^{er} décembre 1840.

Fils d'Augustin Félix Joseph Dislère, percepteur, et de Sophie Augustine Thérèse Vanhacken.

Frère de Marie Dislère (1844-1908), mariée à Alfred Auguste Bourgois (1840-1917), receveur des finances, commissaire aux comptes du Comptoir national d'escompte de Paris (1901), administrateur de la Compagnie nouvelle du canal de Panama (1901), du Syndicat des obligataires de la Compagnie française des câbles télégraphiques..., chevalier de la Légion d'honneur.

Cousin de Victor Dislère (1841-1907), commis du bureau des mines de Nouvelle-Calédonie.

Marié à Paris 1^{er}, le le 14 mars 1879, avec Caroline Louise Camille Marchand (Paris VI^e, 27 novembre 1850-Paris 1^{er}, 15 octobre 1910).

Remarié, vers 1918, avec Marguerite Legrand (Paris, 1^{er} sept. 1868-Alençon, 21 septembre 1936), chevalier de la Légion d'honneur du 23 déc. 1918 : infirmière major à l'ambulance 9/10.

Polytechnicien, ingénieur du génie maritime.

Construction à Toulon du cuirassé bélier « Le Taureau ».

Ingénieur de la division navale du Mexique (1865).

Membre de la commission de la marine et des colonies pour l'Exposition universelle de 1867.

Directeur de l'arsenal de Saïgon (1868-1871).

Secrétaire du conseil des travaux de la marine (8 juin 1872), il visita tous les arsenaux d'Europe.

Maître des requêtes (15 juillet 1879), puis président de section (1898-1911) au Conseil d'Etat.

Membre à ce titre de nombreuses commissions.

Directeur des Colonies au ministère de la Marine et des Colonies (9 août 1882-28 septembre 1883).

Membre (et inspirateur dit-on) du [Conseil supérieur des colonies](#) (1883).

Vice-président (1888), puis président (1889-1928) du conseil d'administration de l'[École coloniale](#).

Membre de la section permanente du Comité consultatif des Chemins de fer (1898).

Membre influent de la commission extraparlamentaire qui élaborait le règlement d'administration (décrets d'application) de la loi de séparation des Églises et de l'État (1905-1906).

Administrateur de la Compagnie universelle de télégraphie et de téléphonie sans fil (1912-1913),

président de la [Société de navigation transocéanique](#)

et de la [Compagnie havraise péninsulaire de navigation à vapeur](#) (1920).

1^{er} vice-président du conseil d'administration de l'Institut de paléontologie humaine (1911).

Administrateur de l'Institut océanographique (1923).

Œuvres : Les cuirassés, la guerre de course (1874), La guerre d'escadre et la guerre des côtes (1876), Les budgets maritimes de la France et de l'Angleterre (1878), Traité de législation coloniale (1880-1886), Législation de l'armée française (1884), Le service militaire aux Colonies (1889), Droits et devoirs des Français en Extrême Orient (1893), L'histoire du corps du génie maritime (conférence)(9 mai 1922)...

Grand-croix de la [Légion d'honneur](#) (31 octobre 1911).

Décédé à Paris VI^e, le 6 avril 1928 (renversé par un fiacre).

N° 17. — Décision qui alloue un supplément de 3.000 francs par an à M. le directeur des constructions navales..

(*Bulletin officiel de l'expédition de Cochinchine*, 1869, p. 7)

Saïgon, le 3 février 1868.

Le Contre-Amiral, Gouverneur p. i., Commandant en chef,

Vu la dépêche du 3 novembre 1868, relative au traitement de M. Dislère, sous-ingénieur de la marine :

Considérant qu'il est équitable d'accorder à ce sous-ingénieur un traitement au moins égal à celui des ingénieurs coloniaux fixé à 10.000 francs.

DÉCIDE :

Un supplément de 3.000 francs, payable sur le budget local, est accordé à M. Dislère, sous-ingénieur de la marine, directeur des constructions navales.

Ce supplément sera payé à partir du jour de l'arrivée de M. Dislère à Saïgon.

Le Contre-Amiral, Gouverneur p. i., Commandant en Chef.

Signé G. OHIER.

MARINE ET COLONIES

Actes officiels

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 21 octobre 1868, p. 3, col. 2)

Toulon. — M. Dislère, sous-ingénieur de 2^e classe de la marine, va être envoyé en Cochinchine pour y prendre la direction du service des constructions navales de l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Cazelles, rappelé en France.

N° 37. — Décision qui détache un maître et un 2^e maître voiliers du *Duperré* aux constructions navales et leur alloue des vacations journalières.

(*Bulletin officiel de l'expédition de Cochinchine*, 1869, p. 64)

Saïgon, le 22 février 1869

Le Contre-Amiral, Gouverneur p. i., commandant en chef,

Vu l'ordre en date du 3 février 1869 qui rattache l'atelier de la voilerie à la direction des constructions navales ;

Vu l'absence, dans la colonie, de maîtres et de contremaîtres de cette profession, provenant du personnel des arsenaux de la métropole,

Décide :

Le maître voilier de la flotte qui dirigeait l'atelier de la voilerie, alors qu'il était annexe du *Duperré*, ainsi qu'un 2^e maître de ce vaisseau, seront détachés à terre et mis à la disposition de M. le Directeur des constructions navales pour être placés à la tête du susdit atelier.

Ces deux officiers-mariniers jouiront, dans cette position, des vacations journalières affectées à leur grade et auront droit à la ration dite d'*officier*.

MM. le chef du service administratif, le chef d'état-major et le directeur des constructions navales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera insérée au *Bulletin officiel de la Cochinchine*.

Le Contre-Amiral, Gouverneur p. i., commandant en chef,

Signé G. OHIER.

Jacques Émile Adrien FAUVELLE,
directeur des constructions navales (1871-1872)

Né à Marseille, le 25 octobre 1843.

Fils d'André Fauvelle, maître cordonnier au 4^e régiment de voltigeurs de la garde, et de Lazarine Victoire Tochou.

De son union avec Cao-Thi-Dien, Louis (Vinhlong, 15 août 1876-Cholon, 13 juin 1928).

Polytechnicien, ingénieur du génie maritime.

Directeur des constructions navales à l'arsenal de Saïgon.

Inspecteur stagiaire des affaires indigènes à Biên-hoà (1^{er} avril 1872).

Administrateur auxiliaire de 3^e classe nommé commissaire du Gouvernement près l'usine sucrière de Biên-hoà (16 novembre 1873).

Administrateur de 3^e classe (avril 1874).

Administrateur de 2^e classe des affaires indigènes, en congé en France, promu administrateur titulaire de 1^{re} classe (8 juillet 1876).

Chargé de la direction de l'arrondissement de Sadec (6 août 1877).

Rentré en France (2 octobre 1878).

Décédé à Marseille, le 7 novembre 1878 (geneanet).

Avis de décès à Toulon (*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 20

Charles *Auguste* KORN,
directeur (1^{er} avril 1872-octobre 1873)

Né à Bouxwiller (Bas-Rhin), le 7 août 1832.

Fils de Frédéric Korn et Charlotte Hemmet, relieurs, libraires.

Demi-frère de Philippe-Frédéric Korn (1832-1918), polytechnicien, ingénieur du génie maritime, auteur de « Excursion dans les forêts qui s'étendent entre Tay-Ninh et Relim (frontières de la Cochinchine et du Cambodge) » (*Revue maritime et coloniale*, nov. 1864).

Marié à Toulon, le 29 décembre 1880, avec Julie Marguerite Elisabeth Koenig. Dont Jean Henry (1882-1960).

Polytechnicien, ingénieur du génie maritime.

Directeur des constructions navales à l'arsenal de Saïgon (1^{er} avril 1872-octobre 1873).

Sous-ingénieur de 2^e classe à Toulon.

Mission à bord de l'*Annamite*, étude du dock flottant de l'arsenal de Saïgon (1877-1878).

Stage écourté à l'École des défenses sous-marines, à Boyardville (mars-août 1879).

Sous-ingénieur de 1^{re} classe (février 1880).

Première mission à Fiume (jan. 1881).

Inscrit pour ingénieur de 2^e classe à la suite du renflouement du cuirassé *Richelieu* (mai 1881).

Seconde mission à Fiume : recette de torpilles Whitehead (mars 1882).

Ingénieur de 1^{re} classe (1887).

Directeur du génie maritime à Cherbourg.

Directeur de la surveillance des travaux confiés à l'industrie, à Paris.

Inspecteur général du génie maritime (novembre 1907).

Réserviste (juillet 1912).

Mobilisé (août 1914).

Grand-officier de la [Légion d'honneur](#) (19 juillet 1912).

Décédé à Paris VI^e, le 7 avril 1917 (acte 831).

N° 76. — Décision qui nomme M. le sous-ingénieur Korn, directeur des constructions navales.

(*Bulletin officiel de l'expédition de Cochinchine*, 1872, p. 101)

Du 27 mars 1872.

Le Général de brigade, Gouverneur et Commandant en chef p. i,
Vu la décision en date du 27 mars 1872, qui met M. Fauvelle à la disposition du directeur de l'intérieur,

Décide :

À compter du 1^{er} avril 1872, M. Fauvelle, directeur des constructions navales, sera remplacé dans ses fonctions par M. Korn, sous-ingénieur de 2^e classe de la marine, qui jouira des accessoires et suppléments de solde alloués à son prédécesseur.

Saïgon, le 27 mars 1872.

Ch. D'ARBAUD.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 26 juin 1872, p. 2, col. 6)

La nomination de M. le sous-ingénieur de 2^e classe Fauvelle à l'emploi d'inspecteur des affaires indigènes en Cochinchine, ayant laissé vacant un des deux postes d'ingénieur de l'arsenal de Saïgon, M. le sous-ingénieur de 1^{re} classe Fréville a été désigné, d'office, pour aller remplacer M. Fauvelle dans les fonctions d'ingénieur dans l'arsenal du chef-lieu de la colonie.

N° 188. — Décision qui fixe la position des ingénieurs des constructions navales et des travaux hydrauliques.

(*Bulletin officiel de l'expédition de Cochinchine*, 1872, p. 43)

Du 20 octobre 1872.

Le Général de brigade Gouverneur et Commandant en chef p. i.,
Considérant que, d'après les rapports qui lui parviennent, les dispositions de la dépêche ministérielle du 12 août 1872 ne sont pas interprétées de la même manière que ceux qui doivent concourir à son exécution,

DÉCIDE :

1° Les attributions du directeur de l'arsenal, outre celle spéciale qu'il tient de la susdite dépêche sont, en ce qui concerne les services des constructions navales et des travaux hydrauliques, celles qui sont définies aux articles 46, 47, 55, 56, 57, 58, 59 de l'ordonnance du 14 janvier 1844.

2° M. Eyriaud des Vergnes remettra immédiatement la direction des travaux hydrauliques à M. le directeur de l'arsenal et servira sous ses ordres comme ingénieur des travaux hydrauliques.

CH. D'ARBAUD.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 4 juin 1873, p. 4, col. 6)

Rochefort

Par décision du 1^{er} juin, M. le maître entretenu de 3^e classe M.-L.-Cl. Cenot, détaché à l'arsenal de Saïgon, a été nommé à l'emploi de maître principal de 2^e classe. — M. Cenot est, en même temps, admis à la retraite dans son nouvel emploi.

Raphaël Louis Athanase DUPRÉ,
sous-directeur des constructions navales
(20 juillet 1873-28 juillet 1875)

Né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 23 septembre 1843.

Fils d'Athanase Louis Victoire Dupré, professeur de mathématiques à la faculté des sciences, et de Louise Euphrasie Rousseau.

Marié à Lorient, le 17 juillet 1876, avec Gabrielle Bezard. Dont :

— Germaine Marie (1883-1956).

Polytechnicien, ingénieur du génie maritime.

Sous-ingénieur à Rochefort.

Sous-ingénieur à Saïgon (1873-1875).

Affecté à Toulon (octobre 1875).

Puis à Lorient (1876).

Ingénieur à la Compagnie générale transatlantique (oct. 1881).

Réaffecté à Toulon (oct. 1884).

Promu ingénieur de 2^e classe (28 déc. 1884).

Sous-chef aux ateliers et chantiers de Penhoët, attaché au service de la Compagnie Transatlantique (*Le Phare de la Loire*, 7 janvier 1885, p. 3, col. 1).

Chargé à Nantes et à Saint-Nazaire des travaux confiés à l'industrie (*Le Phare des Charentes*, 18 mars 1887, p. 2, col. 4).

Ingénieur de 1^{re} classe (février 1891).

Affecté à Lorient (déc. 1891). Tente d'y mettre en œuvre le travail à la tâche.

Promu directeur du génie maritime et affecté aux forges de la Chaussade, à Guérigny (Nièvre)(janvier 1902).

Affecté au conseil des travaux à Paris (octobre 1904).

Réserviste (22 septembre 1908).

Officier de la [Légion d'honneur](#) (*JORF*, 31 décembre 1893, p. 6503).

Décédé le 13 février 1913.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 11 octobre 1873, p. 2)

Le ministre de la marine vient de demander dans les ports un agent administratif et un sous-agent comptable des matières pour servir à l'arsenal de Saïgon (Cochinchine).

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 19 novembre 1873, p. 3)

Toulon. — Par le transport le *Tarn*, sont rentrés en France MM. le lieutenant de vaisseau Villemens, ex-capitaine de l'*Aspic*, Biard, lieutenant de vaisseau, ex-second de l'*Antilope*, et les enseignes de vaisseau Boireaux et Raffenet ; MM. le lieutenant-colonel Bouet ; le chef de bataillon Garcin ; les capitaines Hérald, Maillard, de Maussion et Page ; les lieutenants Riboulet, Guichard, Durrieu, Buisson d'Armandy et Hossalot ; les sous-lieutenants Puidoyeux, Zurniden et Guichon, de l'infanterie de marine ; [M. le sous-](#)

ingénieur de 2^e classe Korn ; M. le capitaine du génie Canel ; MM. les aides-commissaires Guérin, Doublet et de Saint-Pern, et M. le médecin de 2^e classe Audibert.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 24 décembre 1873, p. 3, col. 6)

Une décision ministérielle, du 12 novembre dernier, a augmenté la solde du personnel de l'arsenal de Saïgon, ainsi qu'il suit :

1 ingénieur de 2^e classe ou sous-ingénieur de 1^{re} classe, directeur des travaux : ingénieur de 2^e classe, 15.750 fr. par an ; sous-ingénieur de 1^{re} classe, 12.000 fr. par an ;

1 sous-ingénieur de 2^e classe, 9,700 fr. par an ;

1 maître charpentier des constructions navales de 1^{re}, 2^e ou 3^e classe, chargé de tous les ateliers, moins les ateliers à métaux, 5.500 fr. ;

1 maître mécanicien des constructions navales de 1^{re}, 2^e ou 3^e classe, chargé de tous les ateliers à fer, 5.500 fr. par an ;

1 agent administratif, qu'il soit de 1^{re} ou de 2^e classe, ou bien sous-agent, 6.500 fr par an ;

4 commis de directions de 1^{re} ou 2^e classe, 3.500 fr. l'un ;

1 garde-magasin, qu'il soit agent comptable ou sous-agent, 6.000 fr. par an ;

1 commis de comptabilité, 3.500 fr. par an ;

2 magasiniers de 1^{re}, 2^e ou 3^e classe, 3.000 fr. l'un ;

12 contre-mâîtres ou chefs contre-maitres de toute classe, 12 fr. par jour l'un ;

30 ouvriers des arsenaux de France, 2 fois 1/2 la solde journalière d'Europe ;

2 conducteurs des travaux hydrauliques de 1^{re}, 2^e ou 3^e classe, 5.500 fr. l'un ;

2 contre-maitres maçons, 2 contre-maitres charpentiers, 12 fr. par jour l'un ;

6 ouvriers (charpentiers, couvreurs et maçons), 2 fois 1/2 la solde journalière d'Europe.

La durée du séjour effectif de ce personnel en Cochinchine est fixée à deux ans, à moins d'une demande formelle des intéressés, appuyée d'un certificat de médecin constatant la possibilité d'un séjour plus prolongé.

Les ingénieurs sont embarqués sur le *Fleurus*. Les autres fonctionnaires et agents servent au titre colonial, et leurs services sont décomptés comme ceux de tout le personnel employé à terre aux colonies.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 7 janvier 1874, p. 4, col. 2)

Brest

M. le conducteur de 3^e classe des travaux hydrauliques Lucas va continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, sur sa demande.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 25 février 1874, p. 3, col. 5-6)

La liste générale d'embarquement des sous-ingénieurs de la marine, pour l'année 1874, a été établie comme suit :

Actuellement embarqués. — M. Cazelles, en Cochinchine, depuis décembre 1872. Sous-ingénieurs de 2^e classe.

Actuellement embarqués. — Dupré, en Cochinchine, du 20 juillet 1873.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 25 février 1874, p. 4, col. 1)

Rochefort

M. Boisseau, écrivain de 1^{re} classe des directions de travaux à Rochefort, vient d'être appelé à continuer ses services à l'arsenal de Saïgon. Il prendra passage sur le transport l'*Aveyron*, qui partira de Toulon pour la Cochinchine, le 20 mars prochain.

Ordre royal de l'éléphant blanc (Cambodge)

(*Le Messager du Midi*, 24 mars 1874)

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 25 mars 1874, p. 2, col. 4)

Officier

Cazelles, ingénieur de la marine, directeur des constructions navales à Saïgon.

Chevalier

Cassan, maître entretenu des constructions navales, à l'arsenal de Saïgon.

(*Bulletin officiel de l'expédition de Cochinchine*, 1874, p. 110)

Par décision du Contre-Amiral Gouverneur p.i. et Commandant en chef, en date du 25 mars 1874, une commission composée de :

MM. Dupré, sous-ingénieur de la marine, sous-directeur des constructions navales, président.

Olivier, capitaine en second d'artillerie de marine, membre,

Dessus, conducteur de 2^o classe des ponts et chaussées, id.

Chausse, garde du génie, id.

se rendra à Phu-quoc pour examiner le combustible minéral et étudier la richesse forestière de l'île.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 2 mai 1874, p. 2, col. 6)

Un décret du 30 mars dernier porte création en Cochinchine de deux tribunaux maritimes permanents et d'un tribunal de révision. La création de ces tribunaux a été nécessitée par l'extension que prend l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES
(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 6 février 1875, p. 4-5)

Actes officiels

Par décision ministérielle du 1^{er} février, ont été nommés dans le corps des comptables des matières, à deux emplois de sous-agent comptable, MM. les commis de comptabilité (ancienneté) : E. Magnier, employé hors cadre à l'arsenal de Saïgon, où il sera maintenu ; (choix) : A.-E. Roger, à Lorient, est appelé à continuer ses services à Toulon, en remplacement de M. le sous-agent comptable Léger, qui est rattaché à Brest, aux lieu et place de M. Mougeat, retraité.

Pierre DELAITRE,
sous-ingénieur : n'a pas rejoint

Né à Orléans (Loiret), le 19 septembre 1846.

Petit-fils de Pierre Delaitre (Verneuil, Oise, 19 février 1771-Paris, 20 avril 1832), chevalier de la Légion d'honneur du 14 avril 1807 pour faits de guerre à la bataille d'Eylau.

Fils d'Édouard Delaitre (Fontenay-le-Comte, Vendée, 13 octobre 1815-Paris, 28 décembre 1883), inspecteur général honoraire des Ponts et chaussées, directeur général des Chemins de fer de l'Ouest (Paris-Le Havre), président d'honneur de la Société des hospitaliers-sauveteurs bretons, officier de la Légion d'honneur, et de Félicie Jobert.

Marié avec Laure Céline Ernestine Simon (Saint-Nicolas-de-Redon, 25 décembre 1848 -Cherbourg, 31 décembre 1874), morte des suites de couches.

Dont :

— Joseph (Cherbourg, 27 déc. 1874-Paris, 9 janvier 1949) : conseiller d'État honoraire, intendant militaire, commandeur de la Légion d'honneur du 9 juillet 1946.

Polytechnicien, ingénieur du génie maritime.

Proposé pour chevalier de la Légion d'honneur par l'amiral Ribourt pour les travaux des lignes de défense du Cotentin (1871).

Sous-ingénieur de 3^e classe (1^{er} juin 1871).

Sous-ingénieur de 2^e classe (22 déc. 1874).

Démissionnaire à la suite du décès de son épouse (5 août 1875).

Attaché à la Compagnie de l'Ouest (15 juin 1875).

Chevalier de la Légion d'honneur du 20 octobre 1878 (min. agriculture et commerce) : ingénieur de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

Bulletin maritime et colonial.

(*Le Phare de la Manche*, 23 mai 1875, p. 3, col. 2)

— M. le sous-ingénieur de 2^e classe Dupré, qui terminera le 28 juillet prochain, deux ans de service à l'arsenal de Saïgon, sera remplacé en Cochinchine par M. le sous-ingénieur de 2^e classe Delaitre, du port de Cherbourg, qui est en ce moment le plus jeune des officiers de ce grade.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 7 juillet 1875, p. 5)

Par décision du 1^{er} juillet, M. C.-J. Brunet, écrivain de 1^{re} classe des directions des travaux, employé à l'arsenal de Saïgon, a été nommé à l'emploi de commis de 2^e classe des directions de travaux (hors cadre).

Edmond RÉCOPÉ (1847-1921)
directeur de l'arsenal de Saïgon (15 août 1875-20 juillet 1877)

Polytechnicien, ingénieur du génie maritime
Administrateur de sociétés,
dont l'International Nickel Corp. opérant en Nouvelle-Calédonie.
Voir [encadré](#).

INGÉNIEUR DE LA MARINE
PRÉSIDENT DE LA COURSE PARIS-MARSEILLE
MEMBRE DU COMITÉ
DE L'AUTOMOBILE-CLUB DE FRANCE
(*La Locomotion automobile*, n° 12, 12 août 1896, p. 202-203)

.....
Trop sérieusement actif pour se plaire longtemps à la vie monotone des ports, il rechercha et obtint le poste, dangereux à l'époque, de directeur à l'arsenal de Saïgon.

C'était au début de la conquête !

Tout était à créer dans une colonie à peine pacifiée, où l'insalubrité et le manque de confort n'étaient pas le moindre péril.

Un labeur acharné, incessant et sans trêve dans de dangereuses conditions de climat, en se prolongeant plusieurs années, faillit lui coûter la vie. Il ne dut qu'à son énergie, à sa volonté de vaincre, à sa gaieté que rien ne peut abattre, de revenir vivant en France où l'attendait la croix de la [Légion d'honneur](#), bien méritée certes, qu'il reçut sur la proposition de son chef, l'amiral Duperré, et qu'avait précédée une inscription à l'ordre du jour du Ministre de la Marine.

Sa santé rétablie, il reprit son service à Brest.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 27 août 1875, p. 3, col. 2)

Deux emplois de conducteur des travaux hydrauliques étant vacants à l'arsenal de Saïgon, le ministre a demandé dans les ports s'il se trouve des agents de cette catégorie disposés à accepter ces emplois. Les conducteurs désignés seront placés hors cadre.

NOUVELLES MARITIMES

(*Le Constitutionnel*, 3 septembre 1875, p. 3, col. 1)

M. le contre-amiral, gouverneur et, commandant en chef de Cochinchine, ayant demandé l'envoi à sa disposition de trois commis du commissariat, M. le ministre de la marine prie M. le vice amiral préfet maritime à Toulon, de lui faire connaître le plus tôt possible si, parmi les employés de cette spécialité affectés au 5^e arrondissement, il s'en trouverait qui fussent désireux d'aller servir à l'arsenal de Saïgon.

La solde attribuée à ces employés est fixée comme suit : commis de 1^{re} classe, 6.000 fr. ; commis de 2^e classe, 5.000 fr. ; commis de 3^e et de 4^e classe, 3.500 fr.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 11 septembre 1875, p. 3, col. 1)

TOULON

Le transport la *Creuse*, dont nous avons annoncé l'arrivée, lundi, à Toulon, a ramené de Cochinchine 468 passagers, parmi lesquels : MM. les lieutenants de vaisseau Laffitte, provenant de l'*Aspic* ; Blouet, provenant du *Fleurus* ; l'enseigne de vaisseau Bouxin, provenant du *Decrès* ; l'aspirant de 1^{re} classe Boué de Lapeyrère, provenant de l'*Aspic* ; MM. les capitaines d'infanterie de marine Deperry, Pillard ; les lieutenants Gondallier de Tugny, Boëlle, Noble, Ottomani, Lévêque, Baudot et Nussbaum ; le sous-lieutenant d'Avrange de Kermont ; MM. [le sous-ingénieur de 2^e classe des constructions navales Dupré](#) ; le sous-ingénieur hydrographe de 2^e classe Bouillet ; MM. l'aide-commissaire Oré, provenant de l'*Indre* ; le sous-commissaire colonial Du Mesnil ; MM. les médecins de 2^e classe Bochart et Guérard de la Quesnerie ; l'aide-médecin Colin, provenant du *Duchaffaut*.

MARINE ET COLONIES

Actes officiels

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 15 septembre 1875, p. 2, col. 6)

Ont été désignés pour servir, hors cadres, à l'arsenal de Saïgon : MM. Guérout, commis de 2^e classe du commissariat à Fécamp ; Lepoytevin, commis de 4^e classe, au Havre ; Proux, commis de 4^e classe, à La Rochelle ; Cordin, commis de comptabilité, à Rochefort ; Le Pennec, écrivain de 2^e classe à la direction des travaux hydrauliques, à Lorient. — Ces employés prendront passage sur la *Corrèze*.

MARINE ET COLONIES

Actes officiels

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 22 septembre 1875, p. 3, col. 2)

Cherbourg

M. l'aide-commissaire Le Gallois est parti pour Toulon, où il a dû embarquer sur la *Corrèze* pour aller servir à l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 6 octobre 1875, p. 2, col. 5-6)

Le *Bulletin officiel de la marine* (année 1874, 2^e semestre, page 286), contient, sous la date du 14 octobre 1874, un décret qui nomme le commandant de la marine à Saïgon membre de droit du conseil privé en Cochinchine* et lui fait prendre rang dans la hiérarchie coloniale, immédiatement après le commandant supérieur des troupes.

Les ordonnances organiques sur le régime administratif, constitutionnel et gouvernemental des colonies, n'avaient pas pu prévoir ce cas, unique pour notre colonie de l'Extrême Orient, et rien n'était plus juste que de combler une lacune aussi regrettable.

Le commandant de la marine a, en effet, un service très important à diriger. Il est chef d'état-major du contre-amiral gouverneur, qui commande la division navale, et l'on peut même dire que le gouverneur, absorbé par les soins que réclame la colonie, délègue à son commandant de pavillon la plus grande partie de ses attributions comme commandant en chef de la division navale. Il est certain qu'en ce moment, l'amiral Duperré a pour chef d'état-major un capitaine de frégate, indépendant du capitaine de vaisseau commandant de la marine ; mais cette situation n'a pas toujours existé et elle peut disparaître. [Le commandant de la marine est, de plus, directeur de l'arsenal](#), major général, major de la flotte, commandant du *Fleurus* et de ses annexes, etc., etc. À tous ces titres, il devait donc trouver place au conseil privé.

Mais pourquoi prend-il rang après le commandant supérieur des troupes ? Quand le commandant supérieur des troupes est général, très bien ; mais lorsqu'il est colonel, ne devrait-on pas, à grade égal, tenir compte de l'ancienneté, puisque les deux services ont une égale importance ?

Or, puisqu'à Saïgon, nous suivons, dans bien des cas, pour les choses de la marine, le régime des ports et arsenaux de la métropole et non le régime organique des colonies, ne vaudrait-il pas mieux, lorsque trois chefs de service ont ou peuvent avoir le même grade, les placer selon leur rang d'ancienneté ? N'est-ce pas le seul moyen d'éviter les froissements ? Les divers services n'en auraient pas moins leur indépendance réciproque, et chacun aurait sa véritable place et sa part d'influence dans le conseil du gouverneur et dans les décisions à prendre.

Donc, la solution la plus équitable sera celle qui disposera que le général ou commandant supérieur des troupes ; le capitaine de vaisseau, commandant de la marine ; et le commissaire de marine, chef du service administratif, prennent rang entre eux, en raison de leur grade, et, à grade égal, dans l'ordre de leur ancienneté, qu'ils soient titulaires ou intérimaires de leurs fonctions.

MARINE ET COLONIES

Actes officiels

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 6 octobre 1875, p. 2, col. 6)

Par décision du 27 septembre, MM. les auxiliaires J.-A. Dieudonné et A.-H.-D. Tabarin, à Cherbourg, ont été nommés à l'emploi de commis de 4^e classe du commissariat. M. Dieudonné ira remplacer à Fécamp M. Guérault, passé au service colonial à Saïgon ; M. Tabarin remplacera à Trouville M. le commis de 4^e classe Amiot, qui servira au Havre, en remplacement de M. Le Poytevin, passé à l'arsenal de Saïgon.

Benois (ou Benoist, Benoît) François Georges FORESTIER
chargé de la direction des travaux de construction du bassin de radoub
(1875-1876)

Né à Saintes (Charente-Inférieure), le 7 septembre 1838.

Fils d'Auguste Forestier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, et d'Eugénie Emma Lachaud de Logueyssie.

Marié à Vannes, en 1867, avec Isabelle Hermite. Dont :

— Georgette (1868-1953), mariée à Paris, le 5 août 1893, à Charles Petit, archiviste-paléographe, professeur agrégé d'histoire à l'école Monge ;

— Vincent (1871-1956), colonel de l'artillerie.

Polytechnicien, ingénieur des ponts et chaussées.

1863 (1^{er} mars). — Attaché provisoirement au service des travaux maritimes de la Vendée. Construction de la digue à la mer, du brise lames des Sables-d'Olonne. Travaux de défense de la pointe de l'Aiguillon. Réparation avec scaphandres de la grande écluse de chasse de la Chaume.

1865 (1^{er} août). — Attaché au service des travaux hydrauliques des bâtiments civils de l'arsenal de Lorient. Construction de la voie ferrée reliant l'arsenal à la gare de Lorient. Pont de 17,50 m. d'ouverture établi sur puits en maçonnerie forés à 14 m. sous la vase. Construction de l'embarcadère de Gavres : 9 arches de 8 m. en arc de cercle établies sur pilotis.

1868 (1^{er} octobre). — Attaché au service ordinaire et aux travaux maritimes de l'arrondissement de Vannes (Morbihan). Construction de la digue de Conleau. Établissement et direction du laboratoire départemental pour l'analyse des engrais. Reconstruction sur de nouveaux principes de la suspension du pont de la Roche Bernard. Construction de la tourelle balise au Petit Sen.

1873 (1^{er} juin). — Attaché au service des travaux hydrauliques et bâtiments civils de l'arsenal de Rochefort. Reconstruction des portes d'écluse du bassin n° 2. Construction en six mois de la grande cale oblique

1875 (3 décembre). — Mission en Cochinchine pour étudier le projet de construction d'un bassin de radoub dans l'arsenal de Saïgon. Débarqué en France le 6 juillet. Études complémentaires en France. Remise à la disposition du ministère des Travaux publics, le 17 novembre 1876.

1877 (1^{er} février). — Attaché au service de l'arrondissement du Sud et au 2^e arrondissement d'études des chemins de fer dans le département de la Vienne (ligne de Civray au Blanc avec embranchement sur Confolens.)

Ingénieur ordinaire à Poitiers : chargé de la ligne de Niort à Ruffec (juillet 1878). Reprise des travaux du chemin de fer du Quéroy (Charente) à Nontron (Dordogne)(mai 1879). Études de la ligne du port de La Pallice aux gares de La Rochelle (mai 1881).

1881 (20 août). — Surveillance et du contrôle des travaux d'entretien et de l'exploitation du tramway de Saïgon à Cholon. Départ pour France (août 1882).

Retour à Poitiers. Réunion de soutien à Ferdinand de Lesseps dans l'affaire du canal de Panama (31 décembre 1888).

Muté à Vannes (juillet 1899).

Officier de la Légion d'honneur du 31 déc. 1895 : inspecteur général de 2^e cl. des ponts et chaussées.

Animateur de l'Automobile-club de France (1897).

Décédé à Paris, le 5 avril 1905.

MARINE ET COLONIES

Actes officiels

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 1^{er} novembre 1875, p. 2, col. 2)

M. le ministre de la marine demande dans les ports trois commis des directions de travaux pour aller servir à l'arsenal de Saïgon.

.....

M. Forestier, ingénieur des travaux hydrauliques, appelé à servir à Saïgon, se rendra à son nouveau poste par le transport la *Sarthe*, partant de Toulon, le 20 novembre.

VENTE DE MEUBLES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 24 novembre 1875, p. 5, col. 1)

Pour cause de départ, chez M. Forestier, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Rochefort, rue Saint-Hubert, 5.

Le public est prévenu que dimanche 28 novembre 1875, à midi, on vendra, aux enchères publiques :

1° Un ameublement de salon, en bois d'ébène, et foncé en velours cramoisi, composé de 4 fauteuils, 4 chaises, un bahut, une causeuse, table de milieu, tables à jeu, etc., etc. ;

2° Deux buffets à étagères, en chêne, une table à manger (12 couverts) en chêne ; 12 chaises rotinées, rideaux en reps, etc., etc. ;

3° Lits garnis, lits en fer, bureau, commodes en acajou, armoire, toilette, quatre grandes glaces, tapis, etc.

Le prix de la vente sera payé comptant entre les mains de M^e COCARD, commissaire-priseur.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 27 novembre 1875, p. 4, col. 2)

Une décision récente du ministre de la marine modifie, comme suit, la solde annuelle des employés des divers services employés à l'arsenal de Saïgon :

Les commis de 1^{re} et de 2^e classe du commissariat recevront 6.000 francs ; les commis de 3^e et de 4^e classe du commissariat, les commis de 1^{re} et de 2^e classe des directions de travaux, et les commis de comptabilité, 4.000 francs ; les écrivains et auxiliaires civils, 3.500 francs. Ces employés ont droit, en outre, à une indemnité annuelle de logement de 660 francs.

Les magasiniers du corps des comptables recevront 3.500 francs, et les distributeurs du même service 3.000 francs, plus une indemnité annuelle de logement de 300 francs.

La solde des aides-commissaires employés audit arsenal est portée de 6.000 à 6.500 francs. Ces officiers recevront, en outre, s'ils ne sont pas logés par l'État, une indemnité de logement de 500 francs.

N° 9. — Décision fixant le traitement de M. l'ingénieur Forestier chargé de la direction des travaux de construction du bassin de radoub

(Bulletin officiel de l'expédition de Cochinchine, 1876, p. 11)

Du 15 janvier 1876.

Le Contre-Amiral Gouverneur et Commandant en chef.

Vu la dépêche ministérielle en date du 2 décembre 1875,

Décide :

Il est alloué à M. l'ingénieur Forestier, chargé de la direction des travaux de construction du bassin de radoub, un traitement annuel de 24.000 francs, savoir :

Solde d'Europe 6.900 francs
Supplément colonial 6.900 francs
Indemnité pour frais de service, etc. 10.200

Ce traitement sera imputé sur les fonds du budget local, chapitre III, article 2.

MM. le commandant de l'arsenal, le chef du service administratif et le directeur de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Saïgon, le 15 janvier 1876.

DUPERRÉ.

ARSENAL DE SAÏGON.

(Annuaire de la Cochinchine française, 1876, p. 78-79)

M. BARBOTIN, off. LH, capitaine de vaisseau, commandant de l'arsenal.

DIRECTION DES MOUVEMENTS DU PORT.

M. CHASSÉRIAU, off. LH, lieutenant de vaisseau, directeur.

DIRECTION DES TRAVAUX.

MM. CAZELLES, chev. LH, ingénieur de 2^e classe, directeur.

RECOPE, sous-ingénieur de la marine.

RAVALET, maître entretenu.

N..., idem.

N..., conducteur des travaux hydrauliques.

N..., idem.

COMPTABILITÉ CENTRALE.

MM. DUDRAILLE, sous-agent du service administratif.

BOISSEAU, commis de direction des travaux.

N..., idem.

N..., idem.

N..., idem.

LE PENNEC, écrivain de direction des travaux.

MAGASIN.

MM. GAUDEAUX, sous-agent comptable des matières.

N..., commis de comptabilité.

DENIEL, idem.

SERVICES ADMINISTRATIFS.

MM. DECANIS, sous-commissaire, commissaire de l'arsenal.

DE BOYSSON, aide-commissaire, secrétaire du conseil d'administration.

APPROVISIONNEMENTS.

MM. LE GALLOIS, aide-commissaire, commissaire aux approvisionnements.

LE POYTEVIN, commis du commissariat de 4^e classe.

PROUX, idem.

TRAVAUX.

MM. MANCERON, aide-commissaire, commissaire aux travaux.

GUÉROULT, commis du commissariat de 2^e classe.

COMITÉ AGRICOLE & INDUSTRIEL DE LA COCHINCHINE.

(*Annuaire de la Cochinchine française*, 1876, p. 127)

MEMBRES TITULAIRES.

MM. CAZELLES, ingénieur de la marine, directeur des travaux à l'arsenal de Saïgon, premier vice-président.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 8 janvier 1876, p. 4, col. 6)

Voici la liste générale d'embarquement des sous-ingénieurs de la marine, pour l'année 1876.

.....

Sous-ingénieurs actuellement embarqués : MM. de Montehois (*La Galissonnière*, 16 août 1874) ; Hauser (*Vénus*, 3 février 1875) ; Finoz (*Minerve*, 23 juin 1875) ; [Récopé \(Cochinchine, 20 juillet 1875\)](#) ; de Gasquet (*Atalante*, décembre 1875) .

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 12 mai 1876, p. 4, col. 6)

Lorient

M. le commis de 2^e classe des directions de travaux Reb, à Lorient, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, et rejoindra son poste par le transport le *Tarn*, le 20 de ce mois.

Marine et colonies

(*Bulletin officiel de l'expédition de Cochinchine*, 1876, p. 146)

Par décision du Colonel Gouverneur p. i., en date du 16 mai :

M. Forestier, ingénieur des ponts et chaussées, chargé de la construction du bassin de raboub, a pris passage sur le transport la *Creuse* pour aller à Singapore, et de là en France, par la voie des paquebots anglais et français.

Émile Ernest CLÉMENT
directeur des travaux de l'arsenal
(mai 1876-juillet 1878)

Né à Metz, le 28 mars 1839.
Fils de François Clément, capitaine d'artillerie, et de
Collette Speder.
Célibataire.

Polytechnicien, ingénieur du génie maritime.
Commandeur de la Légion d'honneur du 29 déc.
1896 (min. Guerre) : directeur des constructions
navales.

Décédé à Paris Ve, le 23 novembre 1897.

(Bulletin officiel de l'expédition de Cochinchine, 1876, p. 145)

Par décision du Colonel Gouverneur *p.i.* en date du 28 mai 1876 :
M. Clément ingénieur de la marine, a pris, à compter du 29, les fonctions de
directeur des travaux de l'arsenal.

MARINE ET COLONIES

(Les Tablettes des Deux-Charentes, 19 août 1876, p. 2, col. 4)

On nous écrit de Toulon :
« M. l'agent administratif Dumon est appelé à continuer ses services à l'arsenal de
Saïgon, en remplacement de M. le sous-agent administratif Dudraille, qui rentre en
France et qui servira à Toulon.

MARINE ET COLONIES

Actes officiels

(Les Tablettes des Deux-Charentes, 1^{er} novembre 1876, p. 5, col. 1)

Lorient

M. le commissaire-adjoint de Giafferi est nommé commissaire de la division navale de
la Cochinchine et commissaire de l'arsenal de Saïgon.

En 1878, l'administration française eut l'idée singulière de lancer dans la circulation
des pièces françaises de 1 centime, après les avoir fait trouser, comme les sapèques,
dans les ateliers de l'arsenal de Saïgon. Cette combinaison peu heureuse n'eut aucun
résultat ; les indigènes ne les acceptaient pas, et toutes — sauf celles conservées par les

collectionneurs peu nombreux — restèrent dans les caves du Trésor, pour retourner au creuset de l'arsenal (Colonel Debon, « [Histoire de la piastre](#) », *La Dépêche coloniale*, 24 juillet 1920).

MARINE ET COLONIES

Actes officiels

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 14 novembre 1876, p. 4, col. 5)

Rochefort

M. l'écrivain des directions Perrinet est appelé à servir à l'arsenal de Saïgon, où il sera chargé de la tenue de la comptabilité du bassin de radoub.

N° 196. — Décision portant que toutes les propositions relatives aux travaux du bassin de radoub seront présentées au conseil administration de l'arsenal par M. l'ingénieur de la marine Clément.

(*Bulletin officiel de l'expédition de Cochinchine*, 1876, p. 205)

Du 28 novembre 1876.

Le Contre-Amiral Gouverneur et Commandant en chef,

Vu la décision en date du 15 janvier 1876 ;

Vu la dépêche télégraphique du 23 novembre 1876, portant que M. l'ingénieur Forestier est rentré au service des ponts et chaussées,

DÉCIDE :

Toutes les propositions relatives aux travaux de construction du bassin de radoub seront présentées au conseil d'administration de l'arsenal de Saïgon par M. l'ingénieur de la marine Clément, directeur des travaux de l'arsenal.

M. le commandant de l'arsenal est chargé de l'exécution de la présente décision.

Saïgon, le 28 novembre 1876.

DUPERRÉ.

Marine et colonies

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 2 décembre 1876, p. 3, col. 6)

Rochefort. — M. Forestier, ingénieur de 1^{re} classe des ponts-et-chaussées, précédemment chargé de la direction des travaux du bassin de radoub de Saïgon, a été remis à la disposition du département des travaux publics, à compter du 17 novembre.

MARINE ET COLONIES

Actes officiels

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 17 janvier 1877, p. 3, col. 1)

Rochefort

M. l'aide-commissaire Générat est désigné pour remplacer, en Cochinchine, M. Le Gallois, attaché au service de l'arsenal de Saïgon, et promu au grade de sous-commissaire.

MARINE ET COLONIES

Actes officiels

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 24 février 1877, p. 2, col. 6)

Rochefort

M. l'aide-commissaire Générat, destiné à l'arsenal de Saïgon, est parti pour la Cochinchine, par le paquebot de Marseille, du 11 février.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 9 juillet 1877, p. 2, col. 6)

Par suite du rappel prochain en France de M. Recopé, sous-ingénieur de 2^e classe de la marine, détaché à l'arsenal de Saïgon, et qui a terminé deux ans de séjour en Cochinchine, le ministre de la marine demande dans les ports un sous-ingénieur de 1^{re} ou 2^e classe désireux d'aller continuer ses services dans cette colonie. Dans le cas où aucune demande ne se présenterait, le sous-ingénieur de 2^e classe le plus jeune de grade, recevrait cette destination.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 18 juillet 1877, p. 3, col. 1-2)

Brest

M. le sous-agent comptable Gaudeaux, qui remplit depuis deux ans les fonctions de garde-magasin de l'arsenal de Saïgon, est maintenu dans ses fonctions jusqu'à nouvel ordre.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 5 septembre 1877, p. 4, col. 5)

MM. le commis du commissariat de 1^{re} classe Coussy, à Toulon, et le commis de 3^e classe Colas, à Brest, sont désignés, sur leur demande pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de MM. le commis de 3^e classe Lepoytevin et le commis de 4^e classe Proux, qui vont terminer deux années de présence en Cochinchine et qui ont demandé à rentrer en France. — MM. Coussy et Colas prendront passage sur le *Tarn*, le 20 de ce mois.

Le troisième commis du commissariat à remplacer en Cochinchine, M. Guérault, ne rentrera en France qu'au mois de mars 1878.

MARINE ET COLONIES

Actes officiels

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 15 septembre 1877, p. 2, col. 5)

— Par décision du 13 septembre, ont été nommés dans le personnel des commis du commissariat de la marine :

À l'emploi de commis de 1^{re} classe

MM. les commis de 2^e classe Ch.-E. Guérout, employé hors cadre à l'arsenal de Saïgon ; G.-V. Nicolini, à Toulon.

(Bulletin officiel de l'expédition de Cochinchine, 1877, p. 280)

Par décision du Contre-Amiral Gouverneur et Commandant en chef, en date du 22 septembre 1877, la composition des tribunaux maritimes permanents a été modifiée ainsi qu'il suit :

1^{er} Tribunal maritime permanent.

M. de Thiollaz, juge suppléant, est nommé juge, en remplacement de M. Poignand, substitut du procureur de la République, rentré en France ;

M. Templier, lieutenant de vaisseau, est nommé juge, en remplacement de [M. Récopé, sous-ingénieur de la marine, rentré en France](#) ;

M. Lahaie, 2^e maître de timonerie, est nommé greffier.

.....

Jean Marie THÉVENET
chargé des travaux (26 août 1877-22 mars 1880)

Né à Charolles (Saône-et-Loire), le 6 octobre 1851.
Fils de Pierre Thévenet, charpentier, et de Marie Morestain.
Frère cadet de [Jean-Marie Thévenet](#) (1843-1906)(« Thévenet-Le Boul »),
polytechnicien, ingénieur des ponts et chaussées, affecté en Cochinchine de 1878 à 1881.
Marié à Jeanne Céleste Louise Boyer. Dont :
— Marie Émilie (Saint-Nazaire, 22 mars 1883-Ivry-sur-Seine, 25 juillet 1972).
Veuf, remarié à Meaux, le 19 avril 1887, avec Louise Berthe Dufraigne, fille du médecin
sénateur-maire de la ville.
Trois enfants.

Polytechnicien, ingénieur du génie maritime.
Sous-ingénieur de 3^e classe à Cherbourg (17 décembre 1874-6 avril 1876). Chargé de
mission en Angleterre (16 mai-1^{er} juillet 1875).
Embarqué sur la *Couronne* dans l'escadre d'évolutions (6 avril 1876-13 septembre
1876). Campagne de Salonique.
Sous-ingénieur de 2^e classe, à Toulon (13 septembre 1876-26 août 1877).
Embarqué pour la Cochinchine sur le *Tilsitt*. Détaché à la direction des constructions
navales à Saïgon (26 août 1877-22 mars 1880).
Sous-ingénieur de 2^e classe, à Brest (22 mars 1880-31 décembre 1881) : lancement du
cuirassé d'escadre le *Terrible* (29 mars 1881).
Démissionnaire (31 décembre 1881).
Directeur des Ateliers et chantiers de la Loire à Saint-Nazaire (Penhoët) : lancements du
Calédonien (5 oct. 1884), du croiseur russe *Amiral-Kornilow* (9 avril 1887), du cuirassé
grec *Ydra* (15 mai 1889)....
Sous-ingénieur de 1^{re} classe dans la réserve de l'armée de mer (24 février 1882).
Directeur des Forges et ateliers de Saint-Denis (février 1890), constructeur de matériel
ferroviaire. Administrateur délégué : Ch. Prevet, député, témoin de mariage de Louise
Dufraigne. Affaire en difficulté rachetée en juin 1892 par les Wagons-Lits et rebaptisée
Société générale de constructions.
Fondateur de la Société niçoise de transports maritimes (janvier 1893) : liaisons avec la
Corse. Coupable de multiples irrégularités. Peine aggravée en appel à trois ans de prison et
100 fr. d'amende (16 juillet 1895).
Rayé des matricules de la Légion d'honneur le 4 déc. 1885. Réintégré le 26 janvier
1906.

Chevalier de la [Légion d'honneur](#) (*JORF*, 30 décembre 1884). Proposé dès 1880 par le
gouverneur de la Cochinchine pour la construction très rapide de canonnières destinées au
Tonkin dans des conditions de difficulté exceptionnelles.
Commandeur de l'ordre de Sainte-Anne de Russie à l'issue du tour du monde de
l'*Amiral-Kornilow* (octobre 1891).
Décédé à Paris XVIII^e, le 1^{er} juin 1924.

(*Bulletin officiel de l'expédition de Cochinchine*, 1877, p. 314)

Par décision du Contre-Amiral Gouverneur et Commandant en chef, en date du 2 octobre 1877 :

M. Thévenet, sous-ingénieur de la marine, a été nommé juge au 1^{er} tribunal maritime, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Templier.

MARINE ET COLONIES

Actes officiels

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 31 octobre 1877, p. 3, col. 6)

Rochefort

Une circulaire ministérielle demande dans les ports un commis des directions de travaux connaissant la comptabilité des travaux hydrauliques, désireux d'aller continuer ses services en Cochinchine, pour y remplacer M. Le Pennec, rentré en France après deux ans de séjour à l'arsenal de Saïgon.

CHRONQUE DU MIDI

(*Messageur du Midi*, 9 novembre 1877, p. 3, col. 2)

L'*Annamite* part le 20 novembre pour faire le courrier de Cochinchine. Le ministre de la marine a décidé que M. l'ingénieur [Auguste] Korn serait embarqué à bord de ce transport, d'un nouveau type, pour étudier pendant le voyage la machine, ainsi que les qualités nautiques du navire.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 10 novembre 1877, p. 3, col. 2)

Toulon. — M. le sous-ingénieur de 2^e classe Korn embarque sur le transport l'*Annamite*.

M. l'aide-médecin Castellan embarque sur l'*Annamite*.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 10 novembre 1877, p. 3, col. 2)

Toulon. — M. le sous-ingénieur de 1^{re} classe Dupont, rentrant du Japon, et M. le sous ingénieur de 2^e classe Récopé, rentrant de la Cochinchine, sont attachés au port de Toulon.

N^o 6. — DÉCISION composant la commission chargée de procéder aux études que comporte l'application des défenses sous-marines à la défense de la colonie.

(*Bulletin officiel de l'expédition de Cochinchine*, 1878, p. 8)

Du 13 novembre 1877.

Le Contre-Amiral Gouverneur et Commandant en chef,
Vu la dépêche ministérielle du 3 août 1871, prescrivant d'étudier l'emploi des torpilles pour la défense de la Cochinchine,

DÉCIDE :

Une commission composée de :

MM. Bigrel, capitaine de vaisseau, commandant de la marine, président ;

Clément, ingénieur des constructions navales, directeur des travaux ;

Chassériau, lieutenant de vaisseau, directeur des mouvements du port ;

Valéry, lieutenant de vaisseau, capitaine de l'Antilope ;

Cahen, capitaine du génie ;

Humbert, capitaine d'artillerie ;

Templier, lieutenant de vaisseau,

est chargée de procéder aux études que comporte l'application des défenses sous-marines à la défense de la colonie.

Cette commission se réunira sur la convocation de son président. M. le lieutenant de vaisseau Templier remplira les fonctions de rapporteur.

Saïgon, le 13 novembre 1878.

J. LAFONT.

MARINE ET COLONIES

Actes officiels

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 14 novembre 1877, p. 3, col. 2)

M. le commis de 3^e classe des directions de travaux Boisseau, attaché au service des travaux hydrauliques à Rochefort, est désigné pour aller servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Le Pennec, qui rentre en France. — M. Boisseau prendra passage sur le transport l'*Annamite*, qui partira de Toulon, le 20 de ce mois.

MARINE ET COLONIES

Actes officiels

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 26 janvier 1878, p. 3, col. 6)

M. l'aide-commissaire Le Divellec est parti pour Marseille, où il s'embarquera sur le paquebot du 27 janvier, à destination de l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 16 mars 1878, p. 2, col. 6)

M. le sous-ingénieur Korn a été appelé à Paris, pour donner au ministre toutes les indications qu'il a recueillies sur le transport l'*Annamite*, durant son voyage en Cochinchine, et sur le dock flottant de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

Actes officiels

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 6 avril 1878, p. 3, col. 1)

Sous-commissaires :

Chambert, actuellement à l'arsenal de Saïgon, est attaché à Brest ;

Barbaroux, actuellement à l'arsenal de Saïgon, est attaché à Cherbourg;

On annonce que M. l'agent administratif Dumon, détaché à l'arsenal de Saïgon, sera maintenu dans cette situation, sur la demande du gouverneur de la Cochinchine.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 10 avril 1878, p. 2, col. 5-6)

Dans le projet de budget pour 1879, déposé récemment à la Chambre des députés par M. le ministre des finances, le département de la marine figure pour une somme de 217.407.000 francs, soit une diminution de 3.947.000 francs, comparativement au budget voté pour 1878.

Les réductions les plus fortes portent sur le matériel naval et sur les salaires des ouvriers.

D'autres chapitres sont, au contraire, augmentés : celui du personnel navigant, de 925.000 francs ; celui des commis aux vivres et magasiniers, d'une somme de 71.000 francs, pour amélioration de solde ; et celui du génie maritime de 18.000 francs, pour une augmentation de cadres (2 sous-ingénieurs de 1^{re} classe et 2 sous-ingénieurs de 2^e c classe).

Le traitement de table des officiers et celui des maîtres chargés sera aussi amélioré ; [une somme de 78.000 francs sera consacrée à l'extension de l'arsenal de Saïgon, etc.](#) Les armements seront à peu près les mêmes qu'en 1878 : 118 bâtiments armés, au lieu de 120. Les divisions de Chine et de Cochinchine seront diminuées chacune d'un bâtiment.

La solde des huissiers du ministère de la marine pourra être portée à 2.,000 francs au lieu de 1.800 fr. ; une somme de 155.000 francs servira à augmenter la solde des premiers et seconds-maîtres mécaniciens, qui n'avaient pas été compris dans le travail de 1877 relatif aux autres officiers mariniens ; l'effectif des gardiens de batterie sera porté de 36 à 44 ; l'organisation de la justice à l'île Saint-Barthélemy coûtera 10.300 francs, et celle des cultes 5.000 francs (un prêtre et un pasteur).

Sur le service pénitentiaire, une réduction de 130.000 francs est prévue, car, en 1879, on compte rendre la liberté à 600 déportés de la Commune...

Jules Omer LEMAIRE
directeur des travaux (avril 1878-décembre 1880).

Né à Dunkerque, le 4 novembre 1839.
Fils d'Achille Charles Lemaire et de Marie Marguerite Laurence Duhamel, merciers.
Marié à La Trinité (Manche), avec Louise Marie Sollier. Dont :
— Adèle Laurence Marie Louise (1876)(M^{me} André Louis Auguste Dupuis) et
— Raymond Clément Marie Ange L(ca 1892).

Polytechnicien, ingénieur du génie maritime.
Professeur à l'École du génie maritime.

Commandeur de la Légion d'honneur du 17 juillet 1900 :
directeur du Génie maritime.
Décédé à Paris XVI^e, le 6 décembre 1915.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 10 avril 1878, p. 2, col. 6)

On assure que M. l'ingénieur de 2^e classe Liotier, qui avait été désigné pour aller servir en Cochinchine, va être placé en non activité pour infirmités temporaires. Cette mesure rendra indispensable la nomination d'un ingénieur de 2^e classe, qui devra recevoir en même temps la destination de Saïgon.

On nous assure que plusieurs des sous-ingénieurs qui figurent au tableau d'avancement sont désireux d'obtenir cette situation ; mais on pense qu'elle sera donnée à M. Lemaire, aujourd'hui professeur à l'École du génie maritime, et qui occupe le premier rang sur le tableau.

Bulletin maritime et colonial.

(*Le Phare de la Manche*, 25 avril 1878, p. 3, col. 2)

— Par décret du 16 avril, M. Lemaire, sous-ingénieur de 1^{re} classe, professeur à l'école d'application du génie maritime à Cherbourg, a été promu au grade d'ingénieur de 2^e classe. Cet officier supérieur ira servir en Cochinchine, comme directeur de l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Clément.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 29 avril 1878, p. 2, col. 6)

Cherbourg. — On annonce que M. le sous-ingénieur Madamet est nommé professeur à l'École d'application du génie maritime, en remplacement de M. le sous-ingénieur Lemaire, promu ingénieur de 2^e classe, et appelé à servir en Cochinchine.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 11 mai 1878, p. 2, col. 6)

Cherbourg. — M. l'aide-commissaire Ollivier est désigné pour remplacer à l'arsenal de Saïgon, M. Barbaroux, promu sous-commissaire, et rappelé en France.

Brest. — Le contre-maître charpentier Pasteur, détaché en Cochinchine, est nommé maître entretenu de 3^e classe hors cadres dans la même colonie

La commission du budget

(*Le Messager de Paris*, 16 juillet 1878)

Ministère de la marine. — L'amiral Pothuau demande pour les dépenses ordinaires 165 millions 666,182 fr. (soit une augmentation de 2.704.249 fr. sur les chiffres de l'exercice 1878)

.....
On doit imputer sur le budget local de la Cochinchine certaines dépenses de l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 17 juillet 1878, p. 2, col. 6)

Lorient

M. le sous-commissaire Martin, destiné à embarquer sur le *Tilsitt*, vient d'obtenir un sursis de départ de deux mois pour se rendre en Cochinchine.

(*Bulletin officiel de l'expédition de Cochinchine*, 1878, p. 247)

Par décision du Contre-Amiral, Gouverneur et Commandant en chef, en date du 19 juillet 1878, rendue sur la proposition du Directeur de l'intérieur :

M. Thévenet, sous-ingénieur de la marine, a été nommé membre de la commission permanente des forêts, en remplacement de M. Récopé, officier du même grade, rentré en France

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 28 août 1878, p. 2, col. 5)

On nous écrit de Saïgon, le 19 juillet :

« M. le contre-amiral Lafont, gouverneur et commandant en chef, a adressé le témoignage de son entière satisfaction à tous les services de l'arsenal de Saïgon, au sujet du zèle et de l'activité qui ont été déployés à l'occasion du prompt départ de la *Rance*, qui, arrivée de Qui-Nhone, le 16 juillet, est repartie le surlendemain, à quatre

heures du soir, pour la Nouvelle-Calédonie, où elle transporte deux compagnies du 3^e régiment d'infanterie de marine.

« M. l'écrivain de comptabilité Lecann, du port de Brest, détaché hors cadre au magasin de la marine à Saïgon, entre convalescent par l'*Annamite*.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 14 septembre 1878, p. 3, col. 6)

Brest

Par décret du maréchal-président de la République, M. le sous-agent comptable G.-C. Gaudeaux, ancien garde-magasin de l'arsenal de Saïgon, a été autorisé à accepter et porter la décoration de chevalier de l'ordre du Cambodge.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 28 septembre 1878, p. 2, col. 4)

Le ministre vient de demander dans les ports un magasinier du corps des comptables des matières pour aller servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. l'écrivain de comptabilité Lecann, rentré en France après avoir terminé la période de séjour en Cochinchine.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 26 octobre 1878, p. 3, col. 3)

On nous écrit de Saïgon, le 18 septembre:

La canonnière de 2^e classe la *Surprise*, qui faisait partie de la division navale des mers de Chine et du Japon, sous le commandement du lieutenant de vaisseau Gigon, a été désarmée et remise définitivement à la direction des travaux de l'arsenal de Saïgon, le 10 septembre.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 30 octobre 1878, p. 4, col. 1)

Par suite de la rentrée en France de M. le commis de 2^e classe du commissariat Colas, du port de Brest, qui servait à l'arsenal de Saïgon comme détaché hors cadres, le ministre a dû demander si, parmi les commis du personnel des agents du commissariat, il s'en trouve qui désirent aller servir en Cochinchine. — Le commis désigné suivrait sa destination par l'*Annamite*, le 20 novembre.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 25 décembre 1878, p. 3, col. 2)

Rochefort

M. Corre, magasinier de 1^{re} classe des comptables, détaché à l'arsenal de Saïgon, rentre en France. Une circulaire ministérielle demande dans les ports un agent de la même classe pour le remplacer.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 8 janvier 1879, p. 4, col. 2)

Rochefort

Une circulaire ministérielle demande un commis des directions de travaux pour aller servir à l'arsenal de Saïgon, qu'il rejoindra par la *Corrèze*, le 20 janvier.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 18 janvier 1879, p. 2, col. 5)

On assure que M. le commissaire-adjoint Delorisse, dernièrement promu, n'est pas dans un état de santé qui lui permette de servir à la mer et de suivre la destination qu'il avait reçue, c'est-à-dire d'aller remplacer M. le commissaire-adjoint de Giafféri, qui rentre en France après avoir rempli pendant deux ans les fonctions de commissaire de la division navale de l'Indo-Chine et de commissaire de l'arsenal de Saïgon. M. Delorisse serait donc admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Le premier sous-commissaire inscrit au tableau d'avancement, et par suite désigné naturellement au choix du ministre pour le grade de commissaire-adjoint, est M. Hanès, qui, occupant les fonctions de commissaire de l'inscription maritime à Granville, se trouve ainsi dispensé du service à la mer.

On nous écrit de Toulon que M. le commissaire-adjoint Saboureau a sollicité son envoi en Cochinchine pour remplacer M. le commissaire-adjoint de Giafféri.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 22 janvier 1879, p. 3, col. 1)

Ainsi que nous l'avions pressenti, M. le commissaire-adjoint Saboureau, du port de Toulon, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire de la division navale de l'Indo-Chine et de chef du service administratif de l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. le commissaire-adjoint Delorisse, qui, ayant reçu cette destination, n'a pu la suivre à cause de son état de santé, et qui est admis à la retraite.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 26 mars 1879, p. 2, col. 6)

À la suite de la promotion qui a eu lieu dans le corps du commissariat par décret du 13 mars courant, les mutations suivantes ont été ordonnées :

.....
M. le sous-commissaire Guéguen est rappelé de l'arsenal de Saïgon ; il comptera, à Brest, en remplacement numérique de M. Bazin.

.....

Le port de Rochefort désignera un aide-commissaire pour remplacer à l'arsenal de Saïgon M. Guéguen, rappelé en France. — Cette destination échoit à M. l'aide-commissaire Rincazaux.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 5 avril 1879, p. 3, col. 2)

Une circulaire ministérielle demande, pour servir à l'arsenal de Saïgon, un contre-maître des travaux hydrauliques. Cet agent recevrait une solde journalière de douze francs et une ration de vivres.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 31 mai 1879, p. 2, col. 2)

Une circulaire ministérielle demande un agent ou un sous-agent administratif des directions de travaux pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. l'agent administratif Dumon, qui terminera trois ans de séjour en Cochinchine, le 29 août prochain.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 14 juin 1879, p. 4, col. 2)

Actes officiels. — M. le sous-ingénieur de 2^e classe Thévenet, chargé des travaux de l'arsenal de Saïgon, est maintenu en Cochinchine, sur sa demande, jusqu'à la fin de 1879.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 2 juillet 1879, p. 3, col. 2)

Rochefort

Une prolongation de congé de convalescence d'un mois et demi a été accordée à M. l'aide-commissaire Générat.

M. le commis de 3^e classe des directions Dalidou est appelé à continuer ses services en Cochinchine, en remplacement numérique de M. l'agent administratif Dumon, qui rentre en France et qui n'est pas remplacé à l'arsenal de Saïgon, aucun agent, ni sous-agent n'ayant demandé à recevoir cette destination. — M. Dalidou prendra passage sur le *Tonquin*, qui doit partir de Toulon, le 20 juillet.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 1^{er} novembre 1879, p. 2, col. 6)

Brest. —. M. le sous-ingénieur de 2^e classe Causeret ² est appelé à servir en Cochinchine, en remplacement de M. Thévenet, officier du même grade, qui a terminé son temps de séjour colonial.

² *Albert* Siméon Causeret (Gray, Haute-Saône, 24 juillet 1851-Nantes, 14 janvier 1941) : polytechnicien, ingénieur du génie maritime, n'a pas rejoint. Placé en non activité pour infirmités temporaires (1^{er} fév. 1880), puis affecté à Toulon (13 oct. 1880). Commandeur de la Légion d'honneur du 13 juillet 1915 : ingénieur général de 2^e classe à Indret.

Paulin Émile Jean François MASSON
directeur des travaux (janvier-septembre 1881).

Né à Paimbœuf (Loire-Inférieure), le 6 septembre 1836.

Fils de Paulin Joseph Masson, capitaine au long cours, et de Marie Louise Caroline Gouin, propriétaire.

Marié à Nantes, le 7 décembre 1869, avec Henriette Herbelin. Dont :
— Henri François Émile(1874-1934), polytechnicien, général de brigade.

Polytechnicien, ingénieur du génie maritime.

Sous-ingénieur à Nantes.

Puis à Lorient (1878).

Ingénieur de 2^e classe (sept. 1879).

Directeur des travaux de l'arsenal de Saïgon (janvier 1881). Rapatrié (sept. 1881).

En congé de convalescence, rattaché au port de Cherbourg (janvier 1882).

Muté à Toulon (juillet 1885).

Congé de trois mois, pour affaires personnelles (nov. 1885).

En retraite.

Chevalier de la Légion d'honneur (juillet 1871).

Collaboration à divers journaux : *La Cocarde*, *Le Constitutionnel*.

Plusieurs attaques contre le « juif Péreire », président de la Compagnie générale transatlantique.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 10 décembre 1879, p. 4, col. 1)

Lorient

M. l'ingénieur de 2^e classe Masson vient d'être désigné pour remplacer en Cochinchine, M. Lemaire, qui rentre en France.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 24 décembre 1879, p. 3, col. 2)

Brest

M. l'ingénieur de 2^e classe Masson, désigné pour aller remplacer à l'arsenal de Saïgon, M. Lemaire, qui rentre en France, rejoindra sa destination par le paquebot portant de Marseille, le 26 décembre.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 27 décembre 1879, p. 2, col. 6)

Lorient

M. l'ingénieur de 2^e classe Lemaire, rentrant de Cochinchine, est rattaché au port de Lorient, en remplacement de M. Masson, appelé à servir à l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 31 décembre 1879, p. 4, col. 2)

Rochefort

Une circulaire ministérielle demande un maître entretenu de 3^e classe pour aller remplacer à l'arsenal de Saïgon, M. Pasteur, qui va terminer ses deux années de séjour colonial.

CHRONIQUE LOCALE

(*Le Sémaphore de Marseille*, 21 mars 1880, p. 2, col. 4)

— Hier est arrivé dans notre port le paquebot le *Sindh*, des Messageries Maritimes, ayant à bord 109 passagers, parmi lesquels ... Thévenet, ingénieur de la marine...

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 10 avril 1880, p. 2, col. 5)

Une commission spéciale vient d'être instituée au ministère de la marine pour préparer un projet de réorganisation de l'arsenal de Saïgon. Elle est présidée par M. le contre-amiral Allemand, et a pour membres MM. Jore, inspecteur en chef de la marine ; Jay, ingénieur de 1^{re} classe ; Giraud, commissaire de la marine, et Jaham-Desrivaux, sous-commissaire, secrétaire.

L'intention du département de la marine et des colonies serait, paraît-il, de donner une extension considérable à l'arsenal de Saïgon et de le mettre en mesure de construire des bâtiments de guerre d'un certain tonnage, — bâtiments légers, bien entendu, tels qu'avisos, canonnières, batteries flottantes, etc.; — tandis qu'aujourd'hui, son outillage et ses dispositions intérieures ne lui permettent que les réparations urgentes et peu importantes.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 5 mai 1880, p. 3, col. 1)

Nous avons parlé de la formation prochaine d'un corps de magasiniers pour le service des colonies. Une lettre de Toulon nous apporte, à ce sujet, des réflexions que leur étendue ne nous permet pas d'insérer.

Notre correspondant voudrait militariser le personnel des comptables des matières et l'envoyer servir aux colonies, où des magasins seraient établis et administrés sur le même pied que ceux des ports de France. Et il se base sur les excellents résultats acquis à l'arsenal de Saïgon depuis l'envoi en Cochinchine du personnel administratif secondaire métropolitain.

À étudier !

Bulletin maritime et colonial.
(*Le Phare de la Manche*, 22 mai 1880, p. 3, col. 2)

— M. l'aide-commissaire Joyer, du port de Cherbourg, est désigné pour aller remplacer à l'arsenal de Saïgon M. Ollivier, officier du même grade.

Bulletin maritime et colonial.
(*Le Phare de la Manche*, 10 juillet 1880, p. 3, col. 2)

— M. Mahaut, chef contre-maître charpentier, du port de Cherbourg, employé à l'arsenal de Saïgon, est nommé maître entretenu de 3^e classe, hors cadres.

MARINE ET COLONIES
(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 15 septembre 1880, p. 3, col. 1)

Rochefort

Par décision du 10 septembre, M. F. Brault, distributeur de 1^{re} classe, a été nommé à l'emploi de magasinier de 3^e classe du corps des comptables (hors cadre), pour servir à l'arsenal de Saïgon. Cet employé prendra passage sur le transport l'*Annamite*, le 20 de ce mois.

MARINE ET COLONIES
(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 22 septembre 1880, p. 4, col. 1-2)

On nous écrit de Saïgon, à la date du 19 août, que des dissentiments assez vifs se sont produits entre le commissaire et l'ingénieur de l'arsenal au sujet de l'exécution des règlements.

M. Pacaud, sergent-fourrier, secrétaire de M. le commissaire-adjoint Saboureau, commissaire de la division navale et de l'arsenal de Saïgon, a été nommé chevalier de l'ordre royal du Cambodge.

MARINE ET COLONIES
(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 24 novembre 1880, p. 3, col. 2)

Brest

M. l'aide-commissaire Deschamps a été désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Joyer, promu sous-commissaire. — M. Deschamps s'est embarqué sur le *Mytho*.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 25 décembre 1880, p. 4, col. 6)

En attendant la fusion des deux cadres du commissariat, on assure qu'un commissaire-adjoint du cadre métropolitain va être désigné pour remplacer, à l'arsenal de Saïgon, M. le commissaire adjoint Saboureau, qui remplit, en outre, les fonctions de commissaire de la station navale de Cochinchine.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 29 décembre 1880, p. 2, col. 6)

Lorient. — M. Cuisinier, commis de 3^e classe des directions de travaux, à Guérigny, est désigné pour aller servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Noblet, rentrant en France, après une période réglementaire de séjour dans la colonie, et rattaché à la fonderie de Ruelle.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 12 janvier 1881, p. 4, col. 6)

Toulon

M. Zapfle, conducteur de 2^e classe des ponts-et-chaussées, mis à la disposition du département de la marine par le ministre des travaux publics, est désigné pour aller servir à l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 15 janvier 1881, p. 2, col. 6)

M. le commissaire-adjoint Puységur, attaché au cadre de Toulon, est nommé aux fonctions de commissaire de la division navale de l'Indo-Chine et de l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. le commissaire-adjoint Saboureau, dont le temps de séjour en Cochinchine est terminé, et qui servira à Cherbourg, en remplacement de M. Touranjon, retraité. — M. Puységur se rendra à Saïgon, par le transport du 20 janvier.

MM. les sous-commissaires Girbeaud et Faure serviront, dans leur nouveau grade, au port de Lorient, qui désignera un sous-commissaire pour remplacer M. Puységur, à Nantes.

Une circulaire ministérielle demande dans les ports, un sous-agent comptable pour aller remplir les fonctions de garde-magasin à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. le sous-agent comptable Le Pogam, qui termine, le 1^{er} mai prochain, son temps de colonie.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 29 janvier 1881, p. 2, col. 5)

On nous écrit de Toulon que le ministre vient d'autoriser M. le commissaire-adjoint Garreau, du cadre de Toulon, à aller servir en mission temporaire à Cherbourg, en remplacement de M. Gavoty, qui avait reçu cette destination comme étant le plus jeune de grade des commissaires-adjoints attachés au chef-lieu du 5^e arrondissement maritime. — M. Garreau restera à Cherbourg jusqu'à l'arrivée dans ce port de M. Saboureau, qui rentre de Cochinchine.

M. le commissaire-adjoint Puységur, qui avait été désigné pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Saboureau, n'ayant pu, pour raison de santé, suivre cette destination, a été admis, par une décision du 22 janvier, à faire valoir ses droits à la retraite, à titre d'ancienneté de services et sur sa demande.

On assure que c'est M. le commissaire-adjoint Fournier, promu à ce grade à la suite de l'admission à la retraite de M. Puységur, qui sera appelé à remplir les fonctions de commissaire de la division navale de Cochinchine et de l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 9 février 1881, p. 3, col. 5)

À la suite de la promotion qui a eu lieu dans le corps du commissariat de la marine, par décret du 24 janvier dernier, les mutations suivantes ont été ordonnées :

M. le commissaire adjoint A.-E. Fournier, qui continuera à compter au port de Brest, est appelé à remplir les fonctions de commissaire de la division navale de l'Indo-Chine et de commissaire de l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Saboureau, rappelé en France.

MM. les sous-commissaires Bérard, du cadre de Toulon, embarqué sur la *Vénus* ; Le Marquand, du cadre de Cherbourg, embarqué sur le *Kerguelen* ; Joyer, du cadre de Brest, récemment rappelé de l'arsenal de Saïgon, passent au cadre de Rochefort.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 19 février 1881, p. 2, col. 4)

M. l'agent comptable Couturier, actuellement employé en Algérie, est désigné pour aller servir hors cadres, à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. le sous-agent comptable Le Pogam, rappelé en France, et rattaché au port du Rochefort ; M. Amen, agent comptable, chargé de la comptabilité d'ordre au ministère, est désigné pour aller servir à Alger, en remplacement de M. Couturier ; M. Masson, sous-agent comptable du port de Cherbourg, détaché à Paris pour le travail de révision de la nomenclature des matières, est nommé aux fonctions de comptable d'ordre, en remplacement de M. Amen.

Les travaux qui vont s'accomplir à l'arsenal de Saïgon par le service des travaux hydrauliques exigeant la présence, dans cette colonie, d'un certain nombre d'ingénieurs et de conducteurs principaux ou ordinaires, une circulaire ministérielle demande s'il existe, dans les ports ou établissements de la marine, des fonctionnaires de cette catégorie qui seraient désireux d'aller servir en Cochinchine.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 9 mars 1881, p. 3, col. 1)

M. le sous-agent comptable Berny sera détaché à Paris, en vue de coopérer au travail de révision de la nomenclature des matières. — Cet employé sera remplacé à Rochefort, par M. le sous-agent comptable Le Pogam, garde-magasin à l'arsenal de Saïgon, qui rentre en France par le transport du 20 mai prochain.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 14 mai 1881, p. 3, col. 1-2)

Toulon

MM. Kernevez et Arguillère, conducteurs des ponts et chaussées, mis à la disposition de la marine par le ministre des travaux publics, sont destinés à aller servir à l'arsenal de Saïgon, et rejoindront leur destination par le paquebot partant de Marseille, le 29 mai.

MARINE ET COLONIES

Actes officiels

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 1^{er} juin 1881, p. 2, col. 6)

Par décision du 19 mai, M. l'ingénieur de 2^e classe Masson, directeur des travaux de l'arsenal de Saïgon, a été placé en non-activité par retrait d'emploi. — Cette mesure comptera de la date du débarquement en France de M. Masson.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 6 juillet 1881, p. 3, col. 5)

Par décret du 9 juin, les conducteurs des ponts et chaussées dont les noms suivent, ont été promus dans le corps territorial du génie, au grade d'adjoint de 2^e classe :

.....

Clervoy (Charles)³, conducteur de 2^e classe en Cochinchine.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 3 septembre 1881, p. 4, col. 1)

Brest

M. l'aide-commissaire Burtheret est désigné pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Guimbelot, qui terminera, le 20 novembre prochain, la période réglementaire de séjour en Cochinchine. — M. Burtheret se rendra à sa destination par le transport du 20 septembre.

³ Charles Marie Clervoy (Loudéac, 27 avril 1842) : marié à Rennes, le 26 octobre 1864, avec Angélique Louise Victorine Lorphelin, dont Louise Marie Françoise (1864). Publication de remariage avec M^{lle} Eugénie-Marie Lemée (*Le Gaulois*, 1^{er} février 1904). Adjoint à M. l'ingénieur Pavillier, pour la surveillance et l'exécution des travaux des bassins de radoub de l'arsenal de Saïgon (25 septembre 1885). Conducteur principal des ponts et chaussées. Retour en France (printemps 1900). Officier du Dragon de l'Annam (juin 1901). Retraité (1^{er} juillet 1903). En villégiature à Laval (*Le Gaulois*, 30 décembre 1906).

M. Vidiou, commis de 3^e classe des directions de travaux à Brest, est appelé à servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Mabile, décédé.

M. Mazéas, commis de 2^e classe du commissariat, vient de rentrer de l'arsenal de Saïgon.

M. le sous-agent administratif Robin est désigné pour aller servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Dounon, qui vient de terminer une période régulière de séjour dans cette colonie.

Henri Paulin TATON,
directeur des travaux de l'arsenal (1881-1887)

Né à Lametz (Ardennes), le 21 janvier 1846.
Fils de Marie Rémy Taton, cultivateur, commissionnaire en laine, et de Marie Joseph Euphrasie Behagnon.
Célibataire.

Polytechnicien, ingénieur du génie maritime.

Sous-ingénieur de 2^e classe (sept. 1874).

Désigné pour embarquer à Toulon dans l'escadre d'évolutions (avril 1878).

Sous-ingénieur de 1^{re} classe à Toulon (nov. 1880).

Directeur des travaux de l'arsenal de Saïgon (septembre 1881).

Ingénieur de 2^e classe des constructions navales (9 janvier 1884).

Congé de convalescence de deux mois à Toulon (mai 1884).

Retour à Saïgon par le *Biênhoà* (30 déc. 1884).

Affecté à la surveillance des travaux confiés à l'industrie à Marseille (mai 1887) : contrôle des navires de la [Compagnie nationale de navigation](#) et de la [Compagnie Fraissinet](#).

Détaché auprès du gouvernement chinois pour diriger les travaux de [Port-Arthur](#) (mai 1890-août 1892)

Affecté au port de Toulon (fév. 1893).

Retraité (ca 1898).

Scrutateur à l'assemblée de Chenard et Walker (décembre 1907).

Administrateur de la [Compagnie des mines de Siguiri](#) (1911-1919).

Chevalier de la [Légion d'honneur](#) 28 octobre 1882.

Décédé à Paris XVII^e, le 30 octobre 1919 (acte 3.242).

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 10 septembre 1881, p. 2, col. 5)

M. l'ingénieur de 2^e classe Masson, rappelé de Cochinchine, et placé en non-activité par retrait d'emploi, vient d'arriver à Paris. — M. Masson a fixé sa résidence à Nantes.

M. le sous-ingénieur Taton, nommé directeur des travaux de l'arsenal de Saïgon, est appelé à Paris, pour y recevoir les instructions nécessaires.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 13 mars 1880, p. 3, col. 2)

Toulon. — M. Guillaume ⁴, sous-ingénieur de 2^e classe, prendra également passage sur l'*Aveyron*, pour se rendre à Saïgon.

⁴ Gustave Casimir Adrien Guillaume : futur directeur de l'arsenal (1887-1889). Voir encadré ci-dessous.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 24 septembre 1881, p. 3, col. 1)

On assure que M. le sous-ingénieur de 2^e classe Guillaume, détaché à l'arsenal de Saïgon, rentre en France en congé de convalescence.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 22 octobre 1881, p. 3, col. 1)

Extrait de l'*Indépendant de Saïgon*, du 5 septembre :

« Il y a à peine dix jours, nous racontions avec quelle pleine réussite l'administration de la marine venait de mettre à l'eau et de conduire à son poste de mouillage, le magnifique dock flottant construit à l'arsenal de Saïgon, par l'usine du Creusot.

« Jeudi dernier, huit jours juste après cette mise à l'eau, le dock nouveau sombrait dans des conditions qui ne laissent guère d'espoir d'en opérer le sauvetage, sans lui faire éprouver tout au moins de grosses avaries et nécessiter probablement des dépenses et des remaniements considérables.

« Malgré les efforts des ingénieurs, paralysés d'ailleurs par l'inclinaison du dock, qui empêchait de tirer parti des pompes d'épuisement, l'eau continua à monter progressivement et, à six heures du soir, l'arrière disparaissait entièrement sous l'eau ; vendredi matin, au jour, les chambres des machines et les chaudières placées au sommet du dock étaient submergées ; mais, malgré tout, l'avant du dock continuait à émerger. Il n'a disparu que dans la nuit de vendredi à samedi. »

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 5 novembre 1881, p. 4, col. 2)

Brest. — Il est accordé à M. Guillaume, sous-ingénieur de 2^e classe, provenant de la Cochinchine, un congé de convalescence de trois mois, à solde entière.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 9 novembre 1881, p. 2, col. 5)

Par décision du 2 novembre, M. H.-P. Taton, sous-ingénieur de 1^{re} classe de la marine, a été inscrit d'office au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur de 2^e classe. — Cet officier vient d'être appelé à diriger les travaux de l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 16 novembre 1881, p. 2, col. 5)

Voici les bases définitives sur lesquelles ont été réorganisés les divers services de Cochinchine et dont nous avons entretenu récemment nos lecteurs :

L'arsenal de Saïgon devra satisfaire à tous les besoins du service marine et du service colonial ; il sera placé sous l'autorité d'un ingénieur de la marine, directeur des travaux.

La direction d'artillerie et du génie sera également autonome, sous les ordres d'un officier supérieur de l'artillerie.

Les directeurs de l'arsenal et de l'artillerie relèveront de l'administration supérieure de la colonie, soit du gouverneur et du chef du service administratif.

L'administration des deux établissements ci-dessus sera dirigée par leurs chefs respectifs ; le gouverneur de la Cochinchine leur fournira le personnel nécessaire.

Les ateliers du *Tilsitt* seront supprimés.

La direction du port militaire disparaîtra également; les opérations de chargement et de déchargement des navires de l'État seront effectuées à l'entreprise.

Le commandant de la division navale n'ayant plus à intervenir dans les services à terre, son titre de commandant de la marine sera supprimé.

Le ponton le *Tilsitt* sera désarmé et remplacé par l'avisos le *Pluvier*, sur lequel le chef de la division navale arborera son guidon.

Les bâtiments de guerre composant la division seront répartis de la manière suivante : à Saïgon, deux avisos (*Pluvier*, *Antilope*), un transport (*Drac*), et trois chaloupes-canonnières (*Harpon*, *Sagaie*, *Mousqueton*) ; — à Tourane, un avisos (*Parseval*), une canonnière (*Surprise*) ; — au Tonquin, un éclaireur (*Hamelin*), deux canonnières (*Fanfare*, *Léopard*), deux chaloupes-canonnières (*Massue*, *Carabine*), et trois bateaux de rivière.

Sur le *Pluvier* sera embarqué un sous-commissaire, faisant fonctions de commissaire de la division navale de Cochinchine.

Ajoutons que l'avisos le *Pluvier*, qui termine ses travaux à Cherbourg, sera armé pour essai dans six semaines ou deux mois, et qu'il partira probablement pour Saïgon, vers le mois de mars.

(*L'Impartial*, 22 janvier 1882, p. 2, col. 6)

Par décision présidentielle, en date du 20 janvier 1882, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le contre-amiral Pierre (Pierre-Joseph-Gustave) a été nommé aux fonctions de commandant en chef des forces de terre et de mer dans l'Indo-Chine.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 25 janvier 1882, p. 3, col. 3)

On nous écrit de Saïgon, le 23 décembre :

MM. le commissaire adjoint Fournier, et les aides-commissaires Deschamps, Lair et Burtheret, tous attachés à l'arsenal de Saïgon, rentreront en France par le transport du 20 janvier.

CAMPAGNE DU TONQUIN ET PRISE D'HANOÏ

(*La République française*, 30 juin 1882, p. 2, col. 4-5)

Notre courrier de Cochinchine nous apporte des détails précis sur ce qui s'est passé au Tonquin ; nous les résumons comme suit :

.....

D'après les on-dit, il aurait été acheté à Hong-Kong des canonnières de trente mètres de long sur douze de large. On les attend à Haïphong. Il y a lieu de s'étonner qu'on n'ait pas demandé cet outillage l'arsenal de Saïgon, malgré le projet qu'on prête au gouverneur de Cochinchine de faire venir de France, démontés, les bateaux dont on pourrait encore avoir besoin.

.....

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 12 juillet 1882, p. 3, col. 1)

M. Tiphaneau, distributeur de 1^{re} classe du personnel des comptables à Rochefort, est désigné pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon. — Il rejoindra sa destination par le transport du 20 juillet.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 6 septembre 1882, p. 3, col. 1)

Le ministre de la marine vient de décider que le personnel administratif de l'arsenal de Saïgon serait augmenté :

D'un agent administratif ou d'un sous-agent ;

De trois commis de directions ;

De deux écrivains du même service ;

Et d'un commis de comptabilité.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 13 septembre 1882, p. 3, col. 1)

Toulon

On assure que M. le sous-agent administratif Dudraille a demandé à servir à l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

Actes officiels

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 30 septembre 1882, p. 2, col. 6)

Sont nommés, dans le personnel des comptables des matières :

.....

à l'emploi de magasinier de 3^e classe, les distributeurs de 1^{re} classe, Lecann, à Cherbourg, et Galley, du port de Toulon, hors cadre, à l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

Actes officiels

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 4 novembre 1882, p. 2, col. 6 et p. 3, col. 1)

Brest

M. Tanguy, sous-agent administratif des directions de travaux, à Brest, est désigné pour aller servir à l'arsenal de Saïgon. — Il rejoindra sa destination par le transport du 20 novembre.

Lorient

MM. Gauthier, commis de 3^e classe des directions de travaux, et Friocourt, écrivain du même service à Lorient, sont désignés pour aller servir hors cadres à l'arsenal de Saïgon. Ils seront envoyés à leur destination, par le transport du 20 novembre.

Rochefort

M. Giraudeau, commis de 3^e classe des directions de travaux, désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon, prendra passage sur le transport du 20 novembre.

M. Remérand, écrivain des directions de travaux à Ruelle, désigné pour l'arsenal de Saïgon, rejoindra sa destination par le transport du 20 novembre.

MARINE ET COLONIES

Actes officiels

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 22 novembre 1882, p. 2, col. 5)

Le ministre de la marine vient de créer un service de gardiennage pour l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

Actes officiels

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 29 novembre 1882, p. 2, col. 6)

M. Brault, magasinier de 3^e classe des comptables, provenant de l'arsenal de Saïgon, est rattaché au cadre de Rochefort, où il remplacera M. Babert, détaché à Paris.

MARINE ET COLONIES

Actes officiels

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 13 décembre 1882, p. 2, col. 5)

Une décision ministérielle du 4 décembre élève de 3.500 fr. à 4 000 fr. la solde annuelle des commis des directions de travaux, des commis et des magasiniers du personnel des comptables détachés à l'arsenal de Saïgon.

Charles PETIT
directeur de l'arsenal (1883-1885)

Né à Vannes, Morbihan, le 9 déc. 1856.
Fils de Charles Petit, gendarme, et de Caroline Schweitzer.

Polytechnicien, ingénieur du génie maritime.
Sous-ingénieur de 3^e classe à Cherbourg.
Sous-ingénieur de 2^e classe à Rochefort.
Affecté à Saïgon (départ le 20 janvier 1883).
Directeur par intérim (avril 1884).
Sous-ingénieur de 1^{re} classe (28 décembre 1884).
Retour à Toulon (février 1885).
Affecté à Indret (juillet 1885).

Chevalier de la [Légion d'honneur](#) (21 janvier 1885).
Décédé à Indret, le 14 mai 1889.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 3 janvier 1883, p. 3, col. 2)

Rochefort

M. le sous-ingénieur de 2^e classe Petit, du port de Rochefort, est désigné, sur sa demande, pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, qu'il rejoindra par le transport du 20 janvier.

Bulletin maritime et colonial.

(*Le Phare de la Manche*, 1^{er} février 1883, p. 3, col. 2)

— M. Paysan, chef contre-maître du port de Cherbourg, détaché à l'arsenal de Saïgon, est nommé à l'emploi de maître entretenu de 3^e classe, hors cadre, en Cochinchine.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 7 mars 1883, p. 3, col. 1)

Rochefort

M. Dalidou, commis de 2^e classe des directions de travaux à Rochefort, est désigné pour servir, hors cadres, à l'arsenal de Saïgon, qu'il rejoindra par le *Tonquin*, le 20 mars.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 28 mars 1883, p. 2, col. 6

Un décret du 23 juin 1882, a élevé de 300 fr. à 660 fr. par an, l'indemnité de logement et unifié à 3.500 fr. la solde des commis des directions de travaux, des commis et des magasiniers du corps des comptables employés en Cochinchine. — Une autre décision, en date du 4 décembre 1882, porte la solde, pour ces mêmes employés, de 3.500 fr. à 4.000 fr.

Aucun de ces documents officiels n'ayant été notifié aux autorités maritimes de Saïgon, il en résulte que rien n'est changé au tarif de solde de 1875.

Cet oubli suggère à l'un de nos correspondants de la Cochinchine, la note suivante :

« Je viens de lire dans le n° 97 de votre très estimable journal, du 13 décembre 1882, qu'une décision ministérielle du 4 décembre 1882 élève de 3.500 fr. à 4.000 fr. la solde annuelle des commis des directions de travaux, des commis et des magasiniers du personnel des comptables détaché à l'arsenal de Saïgon.

« Les commis n'ont pas à se féliciter de cette prétendue élévation de solde, attendu que, depuis le 16 novembre 1875, ils ont toujours émargé pour 4.000 fr.

« Si cette décision n'a voulu avantager que les magasiniers du corps des comptables, ces derniers seuls auront à se réjouir, le jour où la notification de ce document leur en fournira le moyen. »

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 11 avril 1883, p. 2, col. 6

Toulon

M. Funereau, chef contre-maître ajusteur, détaché hors cadres à l'arsenal de Saïgon, est nommé maître entretenu de 3^e classe.

AFFAIRES COLONIALES

Chine et Indo-Chine

(*Le Temps*, 3 octobre 1883, p. 2, col. 1-2

Diverses lettres de Saïgon, qui nous ont été communiquées, signalent ce fait regrettable qu'il n'y a plus, depuis que le regretté commandant Rivière a été envoyé au Tonkin, de titulaire du poste important de commandant de la marine en Cochinchine. Il arrive presque journallement des navires de Saïgon — notre seul arsenal dans l'Indo-Chine — et les mouvements et les réparations de ces bâtiments sont retardés par l'absence d'une autorité compétente chargée de diriger et de centraliser les services maritimes de la colonie. Le commandant de la marine a, en effet, dans ses attributions la direction de l'arsenal, du port, du pilotage, des feux flottants, des bouées et des corps-morts ⁵ et la police du port.

Il est, en outre, membre du conseil de défense et du conseil privé. Sa situation est donc, à tous égards, des plus importantes. En temps ordinaire, les forces navales qu'il a sous ses ordres se composent d'un vaisseau-caserne, d'un croiseur, de trois avisos et de plusieurs canonnières. L'arsenal de Saïgon, qui est dirigé par un ingénieur de la marine, n'a rien à envier à Singapour ni à Hong-Kong pour le service des réparations de toute nature.

⁵ On donne le nom de corps-morts à un assemblage de plusieurs ancres mouillées à poste fixe et réunies à une chaîne unique suspendue sur une bouée. Un navire qui prend un corps-mort n'a pas besoin de se servir de ses propres ancres.

D'autre part, le *Petit Marseillais* signale un fait que son correspondant attribue à la division du commandement au Tonkin entre trois autorités qui étalent indépendantes les unes des autres jusqu'à ces derniers jours. Des embarcations à vapeur ont été achetées à Hong-Kong pour le service du corps expéditionnaire sans le concours de la marine ; à leur arrivée à Haï-Phong, on a constaté que leurs machines étaient en tel état que ces embarcations ne pouvaient rendre aucun service. Certainement, le vendeur a fait une bonne affaire, mais, par contre, l'acheteur, c'est-à-dire le gouvernement français, en a fait une détestable. Il eût été si simple cependant d'envoyer à Hong-Kong un officier avec un bon mécanicien pour essayer chaloupes et machines, en admettant qu'on n'eût pas le temps de confier cette mission à l'ingénieur chargé de l'arsenal de Saïgon, qui est le fonctionnaire le plus compétent pour traiter d'une telle affaire. On s'est, à ce qu'il paraît, simplement adressé à un intermédiaire. Au moins aura-t-on pris la précaution de n'accepter les chaloupes que livrables à Haï-Phong et en bon état, et de passer un marché régulier avec pénalité en cas de mauvaise fourniture ?

Cet achat est certainement à rapprocher de celui des haridelles que l'on a fait venir de Sanghaï, dont nous avons parlé ces jours-ci.

MARINE ET COLONIES

Actes officiels

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 10 octobre 1883, p. 3, col. 3)

Brest

M. Kernevez, conducteur des ponts et chaussées, détaché à l'arsenal de Saïgon, qui vient d'être renvoyé en France, est remis à la disposition de M. le ministre des travaux publics.

PETITES NOUVELLES

(*La Petite Gironde*, 1^{er} novembre 1883, p. 2, col. 4)

Le tarif annexé au décret du 23 juin 1882 et relatif à la solde du personnel attaché à l'arsenal de Saïgon vient de subir des modifications ayant pour but de fixer diverses augmentations.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 3 novembre 1883, p. 3, col. 2)

Une circulaire ministérielle demande dans les ports, un chef contre-maître ou un contre-maître voilier, pour diriger les ateliers réunis de la voilerie et de la pavillonnerie, à l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 1^{er} décembre 1883, p. 2, col. 5)

À l'avenir, sur la proposition de l'amiral Peyron, le ministre des postes et télégraphes vient d'accorder aux ouvriers de l'État de Cochinchine le tarif réduit pour les

correspondances échangées avec la métropole par la voie française. C'est là un acte de bienveillance et de bonne administration à remarquer.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 9 décembre 1883, p. 2, col. 6)

M. le sous-ingénieur de 1^{re} classe du génie maritime Taton est, en même temps, directeur de l'arsenal de Saïgon : il touche pour ses fonctions un supplément, colonial de 2.800 piastres (à 4 fr. 62, 13.936 francs). En 1882, le conseil colonial de la Cochinchine a maintenu cette allocation extraordinaire, malgré l'opposition de quelques membres qui, à la session de 1883, vont, paraît-il, demander, encore une fois, sa suppression, en s'appuyant sur ce que M. Taton n'a jamais, disent-ils, inspecté la flottille cochinchinoise. Ce supplément, étant inscrit aux dépenses obligatoires, sera évidemment maintenu, de nouveau ; mais le directeur de l'Arsenal sera, sans doute, invité, si son inaction est avérée, à se déplacer un peu plus souvent.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 26 décembre 1883, p. 3, col. 1)

Rochefort

Une circulaire ministérielle du 22 décembre demande dans les ports un agent comptable ou un sous-agent désireux d'aller servir à l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 12 janvier 1884, p. 3, col. 1)

Cherbourg

M. Vincent, écrivain des directions de travaux à Cherbourg, est désigné, sur sa demande, pour aller servir à l'arsenal de Saïgon. Il prendra passage sur le transport du 20 janvier.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 15 janvier 1884, p. 3, col. 2)

Toulon

M. le sous-agent comptable Berny est appelé à servir hors cadre à l'arsenal de Saïgon. Il rejoindra sa destination par le transport du 20 janvier.

Nominations

(*L'Impartial de Rethel*, 27 janvier 1884, p. 1, col. 1)

M. Taton, ingénieur des constructions navales, directeur de l'arsenal de Saïgon (Cochinchine), vient d'être nommé, par décret du 9 janvier, ingénieur de 2^e classe des

constructions navales, grade assimilé à celui d'ingénieur en chef des ponts et chaussées, ou, dans l'armée, à celui de lieutenant-colonel. M. Taton est originaire de Lametz, canton de Tourteron.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 29 janvier 1884, p. 3, col. 1)

Rochefort.

M. Brunel, sous-agent comptable à Rochefort, est appelé à continuer ses services à Toulon, en remplacement de M. Berny, appelé aux fonctions de garde magasin à l'arsenal de Saïgon. — M. Brunel ne sera pas remplacé à Rochefort.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 19 février 1884, p. 3, col. 2)

Toulon

Les mutations suivantes viennent d'être prescrites parmi les sous-agents comptables du port de Toulon :

M. Castel passe de la deuxième section du magasin général à la section des travaux hydrauliques, en remplacement de M. Berny, détaché à l'arsenal de Saïgon

.....

DERNIÈRES NOUVELLES

(*Le Temps*, 10 avril 1884, p. 4)

Un télégramme de Saïgon en date d'aujourd'hui mande que les essais du *Vinh-Long*, après réparation de sa machine, viennent d'avoir lieu et que la commission juge que ce bâtiment est en état de continuer sa campagne dans des conditions satisfaisantes. On se rappelle que le *Vinh-Long*, qui portait le général Millot, a eu un dénivellement de son arbre de couche, qui l'a forcé à aller se réparer à l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

Actes officiels

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 6 mai 1884, p. 3, col. 5)

(*Le Phare des Charentes*, 6 mai 1884)

ROCHEFORT

M. Chapeau, magasinier de 2^e classe du personnel des comptables est désigné pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et prendra passage sur le transport partant de Toulon le 20 de ce mois.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 17 mai 1884)

ROCHEFORT

On demande, si parmi les agents ou sous-jacents administratifs, il s'en trouverait qui fussent désireux d'aller servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement du sous-agent renvoyé en France pour raison de santé.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 29 mai 1884, p. 2, col. 4)

Rochefort. — Le dernier courrier de la Cochinchine nous a apporté les nouvelles suivantes :

M. le sous-ingénieur de 2^e classe Petit a pris la direction de l'arsenal ainsi que la surveillance de la flottille locale, attribuées au directeur des travaux de l'arsenal, en remplacement de M. le sous-ingénieur de 1^{re} classe Taton, rentré en France par le *Mytho*.

M. le sous-agent administratif Tanguy a été chargé des détails administratifs de l'arsenal, en remplacement de M. Dudraille, également rentré en France par le *Mytho*.

M. le commis de 1^{re} classe des directions de travaux Le Bolay remplit les fonctions de chef de la comptabilité et de trésorier de l'arsenal, en remplacement de M. Tanguy.

MARINE ET COLONIES

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 29 mai 1884, p. 2, col. 4)

Toulon. — Il est accordé à M. le sous-ingénieur de 1^{re} classe Taton, provenant de la Cochinchine, un congé de convalescence de deux mois.

MARINE ET COLONIES

Actes officiels

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 3 juin 1884, p. 3, col. 2)

Toulon

M. Rioual, commis de comptabilité du port de Toulon, destiné à aller servir hors cadres à l'arsenal de Saïgon, a pris passage sur le *Tarn*.

MARINE ET COLONIES

Actes officiels

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 19 juin 1884, p. 2, col. 5)

Brest

M. Guillarmou, agent administratif des directions de travaux, à Brest, est désigné pour aller servir hors cadre, à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. le sous-agent Dudraille, rentré en France et rattache au cadre de Toulon. — M. Guillarmou se rendra à destination par le *Shamrock*.

MARINE ET COLONIES

Actes officiels

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 15 juillet 1884, p. 3, col. 2)

Toulon

M. Rougeot, chef contremaître ajusteur, détaché à l'arsenal de Saïgon, est nommé maître entretenu de 3^e classe, hors cadres.

MARINE ET COLONIES

Actes officiels

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 19 juillet 1884, p. 3, col. 1)

Toulon

Il est accordé à M. l'ingénieur de 2^e classe Taton, qui avait obtenu un congé de deux mois, un congé de convalescence de quatre mois, à passer en France avant d'aller reprendre son poste à l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

Actes officiels

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 31 juillet 1884, p. 3, col. 1)

Brest

M. Guillarmou, agent administratif des directions de travaux, appelé à continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, prendra passage sur le *Shamrock*, qui fera route de Brest pour la Cochinchine vers la fin du mois d'août.

La France dans l'Extrême-Orient

L'ARSENAL DE SAÏGON

(*Le Siècle*, 27 août 1884, p. 1, col. 6)

(*Le Messager de Paris, etc.*, 29 août 1884)

En prévision des événements militaires, qui pouvaient avoir lieu en Extrême Orient l'arsenal de Saïgon a reçu depuis longtemps des munitions de rechange pour tous les navires de la flotte, de manière à pouvoir renouveler leurs poudres et projectiles.

On peut donc être assuré que, malgré la consommation considérable de munitions qui a été faite à Fou-Tcheou, l'approvisionnement de nos bâtiments est entièrement assuré.

D'autre part, un chargement complet de munitions de tout calibre est parti pour l'Indo-Chine, afin de compléter le parc de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

Actes officiels

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 9 septembre 1884, p. 3, col. 1)

Toulon

M. Olivier, écrivain de 2^e classe du personnel administratif des directions de travaux, à Toulon, est désigné pour aller servir hors cadre à l'arsenal de Saïgon. — Il rejoindra sa destination par le *Mytho*, qui fera route de Brest, le 25 septembre.

TONKIN & CHINE

(*La France militaire*, 14 septembre 1884)

L'amiral Courbet se recueille ; il est toujours au mouillage de Matsou, à l'embouchure du Min, où il attend le bataillon et les boulets qu'il a demandés en Cochinchine. L'arsenal de Saïgon est en mesure de remettre au complet réglementaire de 75 coups par pièce l'approvisionnement en munitions des bâtiments de l'escadre.

L'amiral a également complété son approvisionnement de charbon, qu'il a envoyé prendre à Hong-Kong.

.....

MARINE ET COLONIES

Actes officiels

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 16 septembre 1884, p. 2, col. 1)

Brest

M. Roger, conducteur des ponts et chaussées, mis à la disposition de la marine pour aller servir à l'arsenal de Saïgon, reçoit l'ordre de se rendre à Brest, en attendant le moment de son départ pour la Cochinchine.

MARINE ET COLONIES

Actes officiels

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 11 octobre 1884, p. 3, col. 3)

(*Le Phare des Charentes*, 14 octobre 1884)

BREST

M. Roger, conducteur des ponts-et-chaussées, destiné à servir à l'arsenal de Saïgon, prendra passage sur le *Vinh-Long*.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 30 octobre 1884)

ROCHEFORT

M. Th. Lambert, écrivain de 1^{re} classe des services administratif du port de Rochefort, détaché à l'arsenal de Saïgon, a été nommé à l'emploi de commis de 3^e classe (hors cadre), par une décision ministérielle du 27 de ce mois.

MARINE ET COLONIES

Actes officiels

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 15 novembre 1884, p. 3, col. 2)

Toulon

M. l'ingénieur de 2^e classe Taton, chargé de la direction de l'arsenal de Saïgon, et qui se trouve en congé en France, vient de recevoir l'ordre de rejoindre sa destination, par le *Biên-Hoà*.

[L'expédition du Tonkin]

(*Le Phare des Charentes*, 19 novembre 1884)

On lit dans le *Progrès militaire* :

« Les correspondances de l'Indo-Chine apportées à Toulon par le paquebot le *Rio-Negro*, nous donnent l'explication des énormes pertes infligées aux Chinois dans les combats des 6, 8, 10, 11 octobre, par les colonnes Donnier et de Négrier. À l'affaire du Haut-Loch-Nan, nous leur avons jeté par terre « un millier d'hommes » ; à Lang-Kep, on a relevé dans le seul pillage de Yen-thé « 640 morts dont beaucoup de mandarins » ; à Chu, « l'artillerie a couvert le terrain de leurs cadavres » et ils ont perdu « environ 3.000 hommes », dit la dépêche officielle.

« La prise de possession du commandement en chef par le général Brière de l'Isle a coïncidé avec le renouvellement des munitions affectées à l'artillerie de montagne et avec le changement de l'armement d'un certain nombre de bataillons du corps expéditionnaire. Les pièces de 80 mm ont toutes été pourvues des nouveaux projectiles du colonel Mercier, dont les expériences de Bourg et du camp de Chalons avaient confirmé les résultats. [En même temps, l'arsenal de Saïgon expédiait des caisses de fusils à répétition, système Kropatchek, venus de France et on en armait aussitôt les troupes de campagne.](#) Les innombrables éclats et les masses de balles de nos shrapnels, comme les torrents de plomb lancés par les kropatcheks, devaient forcément « couvrir le terrain de cadavres » et infliger aux masses ennemies l'énorme perte de « 3.000 hommes » dans une seule journée.

« Dans les attaques contre Tuyen-Quan, les 13, 14 et 19 octobre, qui ont eu lieu depuis le départ du courrier, c'est évidemment aux nouveaux projectiles de l'artillerie et à l'emploi des armes à répétition, approvisionnées sans cesse en cartouches par de nombreux coolies, que nous avons dû de pouvoir infliger chaque fois à l'ennemi « des pertes considérables sans en éprouver nous-mêmes ».

« Grâce à une artillerie pourvue aujourd'hui de son meilleur engin, grâce aussi à l'armement perfectionné qui, quoi que tardivement, a été donné à nos fantassins, la force du corps expéditionnaire s'est accrue considérablement. Si les Chinois n'ont pour ainsi dire pas d'artillerie de campagne, ils sont armés de fusils Snider et Martini Henry, d'armes à longue portée de fabrication anglaise ou américaine. Pour les vaincre, nous n'avons qu'à leur opposer l'armement de l'avenir et à expérimenter celui-ci pour en faire notre profit en Europe.

« Ce ne sera pas le plus mauvais résultat de l'expédition du Tonkin que de nous avoir montré les progrès que nous avons à réaliser pour transformer le matériel de notre armée.

(*Le Phare des Charentes*, 16 décembre 1884, p. 3, col. 1)

Par décret du 12 décembre, ont été promus dans le personnel administratif des directions de travaux :

Au grade d'agent administratif : (ancienneté) M. L.-H.-A. Dadruille, sous-agent administratif ;

à l'emploi de commis de 1^{re} classe, MM. les commis de 2^e classe (choix), Rioual, employé hors cadre, à l'arsenal de Saïgon ; (ancienneté), Maurel, employé hors cadre, à l'arsenal de Saïgon...

MARINE ET COLONIES

(*Journal officiel de la Cochinchine française*, 1^{er} janvier 1885, p. 4, col. 2)

Le Gouverneur de la Cochinchine française, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique,

Décide :

M. Talon, ingénieur de 2^e classe, directeur de l'arsenal, revenant de congé, et arrivé à Saïgon par le transport le *Biênhoà*, débarquera de ce bâtiment le 24 décembre et se mettra, à cette date, à la disposition de M. le commandant de la marine, pour reprendre ses fonctions d'ingénieur chargé du matériel naval de la colonie.

M. Petit, sous-ingénieur de 2^e classe, directeur p. i., reprendra, à la même date, les fonctions de sous-directeur.

Saïgon, le 24 décembre 1884.

Charles THOMSON.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 9 janvier 1885)

ROCHEFORT

MM. J.-A. Giraud, commis de 2^e classe ; C.-E. Malet, commis de 3^e classe, et Ch.-F. Frélat, commis de 3^e classe du port de Rochefort, sont désignés pour aller servir à l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 20 janvier 1885)

Par décision ministérielle du 13 janvier, M. Petit, sous-ingénieur de 2^e classe, a été porté à la 1^{re} classe de son grade pour compter du 28 décembre 1884.

Achille-François-Charles LOUIS,
directeur de l'arsenal (1885-1887)

Né à Nonsard (Meuse), le 5 décembre 1856.

Fils de Jean Nicolas Louis, propriétaire, et de Marie Augustine Aubertin.

Marié, le 20 novembre 1892, avec Marie Lucienne Marguerite Coste. Dont 2 filles, 3 fils. Deux fils adoptifs.

Polytechnicien, ingénieur du génie maritime.

Décédé à Nancy, le 12 mai 1934.

NÉCROLOGIE
M. Achille LOUIS,
ingénieur général du Génie maritime
(*L'Est républicain*, 14 mai 1934, p. 2)

Nous apprenons la mort survenue à Nancy, samedi matin, de l'un nos plus éminents concitoyens, M. l'ingénieur général de 1^{re} classe du Génie maritime Louis.

Né à Nonsard, dans la Meuse, en 1856, M. Achille Louis commença ses études au collège de Pont-à-Mousson et les poursuivit brillamment au Lycée de Nancy. Reçu en 1877 à l'Ecole polytechnique, il en sortit dans les premiers rangs, et opta pour les Constructions navales (Corps du Génie maritime).

Il ne tarda pas à s'y distinguer et, jeune ingénieur, il fut envoyé pendant la guerre de Chine et du Tonkin, en 1885, à l'arsenal de Saïgon, qu'il organisa — on pourrait dire qu'il créa. En récompense de ces services exceptionnels, il reçut la [croix](#) : il avait juste trente ans.

De retour en France, il fut pendant trois ans chargé d'une mission auprès du Gouvernement chilien, qui, jusqu'alors client exclusif des chantiers navals anglais, confiait pour la première fois une commande de navires de guerre à l'industrie française ; un cuirassé et deux croiseurs. Mission délicate, en raison des manœuvres hostiles d'un conseiller technique anglais, ingénieur émérite. Mais M. Louis sut triompher de toutes les difficultés, et le gouvernement chilien témoigna hautement sa satisfaction.

Après diverses fonctions remplies à terre, ou en escadre, M. Louis fut nommé, en 1904, sous-directeur à Brest, et après un an, par un choix exceptionnel justifié par ses mérites, directeur des Constructions navales de l'arsenal de Brest (avec rang de contre-amiral).

C'était une période délicate.

Le nouveau chef, par sa fermeté, sa justice et, sa bonté, sut maintenir la discipline et l'activité sur les chantiers et dans les ateliers.

Vers 1909, on reprend conscience en France de l'importance vitale de la Marine. Une réorganisation des services s'impose : l'amiral Boué de Lapeyrère appelle à Paris M. Louis et le nomme directeur central des Constructions navales. Dans ces importantes fonctions, M. Louis établit et fait adopter le programme offensif des premiers « Dreadnought » français, les 23.000 tonnes de la classe « Jean-Bart ». Grâce à l'impulsion qu'il donne à ses services, tout en les décentralisant, il réussit ce tour de force de réduire le temps nécessaire pour la construction des cuirassés. Il avait fallu cinq ans pour construire la série précédente, de 18.000 tonnes seulement. Les « Jean Bart » seront prêts en trois ans.

Affecté en 1912 à l'inspection générale du Génie maritime, M. Louis reprend, en 1915, son poste de directeur central comme ingénieur général de première classe (vice-amiral). Dès l'ouverture des hostilités, il a, d'ailleurs, été chargé d'organiser la fabrication des obus pour l'armée. Besogne aussi urgente qu'essentielle Rapidement mise en route, l'organisation du « Groupe marine » (arsenaux et usines particulières contrôlées par la marine) fournira jusqu'à l'armistice 28 millions d'obus de tous

2/2

Un autre rôle — écrasant — incombe à M. Louis ; les constructions navales doivent assurer l'entretien d'un matériel flottant considérable : 1.384 bâtiments sont en service au mois de novembre 1918. En outre, il faut construire de nouveaux bâtiments, adaptés à la guerre contre les sous-marins, et 177 patrouilleurs ou chasseurs sont achevés au moment de l'armistice. Qu'on se rappelle les difficultés inouïes de l'approvisionnement en matières premières et en matériel pendant la guerre, et l'on aura une idée — bien incomplète — de la tâche formidable qu'eut à remplir l'ingénieur général Louis et qu'il sut mener à bien.

Signalons encore, qu'on lui doit l'adoption de la torpille automobile de 559 m/m, engin remarquable que sa valeur classait nettement au-dessus des torpilles des marines étrangères.

En 1919, M. Louis était nommé inspecteur général des constructions navales, et jouait un rôle important dans la réorganisation d'après-guerre des constructions navales.

Atteint, en décembre 1924 par la limite d'âge, M. Louis fut élevé à ce moment à la dignité de [grand-croix de la Légion d'honneur](#), dernier témoignage de reconnaissance de la Marine et de la France, magnifiquement mérité par l'importance des services rendus.

Il était, en outre, officier de l'Instruction publique et titulaire de nombreuses décorations étrangères : Grand-croix de l'Ordre du Trésor Sacré du Japon, officier de l'ordre du Cambodge, grand-officier de l'Ordre de Saint-Stanislas de Russie, chevalier de l'Ordre des Saints-Maurice et Lazare, médaillé des Distinguished Services des états-Unis.

La valeur morale et le caractère de l'ingénieur général Louis étaient à la hauteur de ses connaissances techniques et de ses qualités d'administrateur. Chef de service au ministère de la Marine, sa droiture, sa loyauté le faisaient tenir en haute estime par tous, en même temps que sa bienveillance lui assurait l'affection respectueuse de tous ses subordonnés.

« Homme de devoir d'une haute valeur technique et d'une rare force morale, a accompli au cours de la guerre une tâche écrasante. » « Le corps des officiers du génie maritime peut s'honorer d'avoir à sa tête un homme du caractère et de la valeur de M. Louis. »

Ces appréciations sont signées par M. Georges Leygues et M. Guist'hau qui, comme ministres de la Marine, l'eurent comme collaborateur.

M. Louis avait été douloureusement atteint par la guerre : l'un de ses fils, jeune Saint-Cyrien de la promotion Montmirail, fut tué glorieusement en Champagne en 1915.

Retiré à Nancy depuis 1926, M. Louis, obligé de compter avec sa santé, ne put y reprendre d'occupations actives. Esprit fin et lettré, d'une conversation très intéressante, il savait se tenir merveilleusement au courant de toutes les questions actuelles, politiques, scientifiques, littéraires ; il encourageait les œuvres destinées à semer le bien autour d'elles. C'est en pleine connaissance, avec la conscience du devoir accompli et l'espoir de la récompense promise aux hommes droits, que ce grand serviteur du pays a vu venir la mort.

Nous prions M^{me} Louis, ses enfants et petits-enfants, d'agréer nos très vives condoléances. Puisse leur immense chagrin être adouci par la pensée des services que M. Louis a rendus à la France et du souvenir qu'il laisse dans le cœur de tous ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 5 février 1885)

— Les mutations ci-après ont été décidées dans le corps du génie maritime :

Sous-ingénieurs de 2^e classe : M. Louis, à Cherbourg, ira remplacer à l'arsenal de Saïgon, M. Petit, qui a terminé une période de séjour réglementaire en Cochinchine et qui servira à Toulon. M. Louis s'embarquera sur le *Shamrock* partant de Toulon le 20 de ce mois.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 21 février 1885)

M. Lhomme, sous-ingénieur, appelé à servir à Rochefort, est maintenu à Toulon jusqu'à l'arrivée de M. Petit, sous-ingénieur, attendu de Cochinchine.

Pirates cambodgiens et autres insurgés
(*Le Messager de Paris*, 16 mars 1885)

.....
À Saïgon, l'alarme a été assez vive ; le conseil de défense s'est tenu en permanence ; le gouverneur a retenu d'urgence plusieurs navires de l'amiral Courbet qui était en passage. Les compagnies de débarquement avec leurs canons ont été mises à terre.

On a voulu armer les résidents européens mais cela a été impossible: il n'y avait que quelques fusils à l'arsenal de Saïgon. Enfin, le gouverneur a demandé au général Brière de l'Isle de lui renvoyer une partie des troupes de la garnison de la Cochinchine qui étaient détachées au Tonkin.

On nous dit que le général Bouët, commandant les troupes en Cochinchine, avait signalé au gouverneur le danger qu'il y avait de dégarnir la Cochinchine au lendemain du traité du Cambodge.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 2 avril 1885, p. 2, col. 5)

ROCHEFORT

On demande un commis de comptabilité et trois distributeurs du personnel des comptables pour aller servir à l'arsenal de Saïgon. Ces employés partiront par le transport du 20 avril.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 14 avril 1885, p. 3, col. 2)

Par décision ministérielle du 9 avril, M. Olivier, écrivain de 2^e classe de l'ancienne organisation, a été nommé à l'emploi de commis de 3^e classe des directions de travaux, hors cadre, à l'arsenal de Saïgon.

(*L'Indochine française*, 29 mai 1885, p. 2)

La canonnière la *Bayonnette* a été lancée mardi à une heure de l'après-midi sous la direction de M. le commandant de la marine et de M. le directeur de l'arsenal en présence de M. le gouverneur accompagné de ses deux aides de camp, MM. les capitaines Luce et Follet.

L'opération a parfaitement réussi.

Le *Jaguar*, qui se trouve actuellement à Saïgon en réparations, cessera désormais de faire partie de la division navale du Tonkin et sera rattaché à la station locale de Cochinchine en remplacement du *Sagittaire* qui avait été provisoirement maintenu à

Saigon. Cette canonnière, qui revient de Kampot, doit prochainement rallier l'escadre de l'Extrême-Orient.

TRAVAUX PUBLICS.

(*Bulletin officiel de l'expédition de Cochinchine*, 1885, p. 336)

Par décision du Gouverneur, en date du 25 septembre 1885, rendue sur la proposition du Directeur de l'intérieur et du Chef du service administratif :

M. Clervoy, conducteur de 2^e classe des ponts et chaussées, est détaché du service des travaux publics de la colonie et adjoint, à partir du 1^{er} octobre 1885, à M. l'ingénieur Pavillier, pour la surveillance et l'exécution des travaux des bassins de radoub de l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 23 octobre 1885, p. 2, col. 5)

ROCHEFORT

Par décision du 21 de ce mois, le ministre a nommé, dans le personnel des comptables des matières :

À l'emploi de magasinier de 3^e classe (hors cadre à l'arsenal de Saïgon) : M. V.-S. Tiphaneau, distributeur de 1^{re} classe en service en Cochinchine.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 10 novembre 1885, p. 3, col. 5)

ROCHEFORT

Le contremaître chaudronnier Ollivier, et le chef ouvrier charpentier Daujard sont acceptés pour aller servir à l'arsenal de Saïgon, et partiront par le transport qui quittera Toulon pour l'Extrême-Orient, le 20 de ce mois. Le chef ouvrier Daujard sera nommé contremaître au moment de son départ.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 5 janvier 1886, p. 2, col. 5)

ROCHEFORT

On demande, pour l'arsenal de Saïgon, 1 contre-maître ajusteur, ainsi qu'un contremaître voilier, pour occuper l'emploi de chef d'atelier, et qui devra, par suite, avoir été à l'École de voilerie de Brest.

Séance du 15 janvier 1886

(*Procès verbaux du conseil colonial*, 1886, p. 110)

13. — Demandes de secours présentées par M^{mes} Cléonie, Nartus, Cassagne et Hamon, veuve d'un employé des travaux hydrauliques de l'arsenal.
(DOSSIER N^o 125, 3^e BUREAU.)

.....
Quant à M^{me} Hamon, nous ne pensons pas, malgré la situation intéressante de cette dame, qu'il appartienne à l'Administration de la secourir.

M. Hamon, en effet, comme employé des travaux hydrauliques à l'arsenal, appartenait à la marine ; c'est donc à ce service que sa veuve aurait dû s'adresser.

.....

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 9 avril 1886, p. 3, col. 2)

ROCHEFORT

M. Ladouze, commis de 1^{re} classe des directions de travaux, est appelé à servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Dalidou, commis de 2^e classe et qui, à son arrivée, sera réintégré dans le cadre de Rochefort.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 7 mai 1886, p. 2, col. 4)

ROCHEFORT

On demande s'il se trouverait, à Rochefort, des médecins de 2^e classe désireux d'aller servir en Cochinchine ou à bord du *Turenne* (division navale de l'Extrême-Orient).

On demande également deux contremaîtres dessinateurs, capables, qui seraient attachés au service des travaux hydrauliques de l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 9 juin 1886, p. 2, col. 3)

ROCHEFORT

On demande deux contremaîtres tôliers et deux contremaîtres chaudronniers en fer, pour servir à l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 9 juillet 1886, p. 2, col. 4)

ROCHEFORT

On demande s'il se trouverait un agent ou un sous-agent comptable qui serait désireux d'aller servir à l'arsenal de Saïgon, en qualité de garde-magasin.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 9 juillet 1886, p. 2, col. 3)

Actes officiels et Nouvelles générales

M. le sous-agent comptable Féraud est désigné pour aller servir à l'arsenal de Saïgon, en qualité de garde-magasin.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 27 août 1886, p. 2, col. 3)

ROCHEFORT

— M. D. Dupont, contremaître charpentier détaché à l'arsenal de Saïgon, a été promu chef contremaître, pour compter du 1^{er} juillet.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 1^{er} septembre 1886, p. 2, col. 3-4)

Actes officiels et Nouvelles générales

— MM. Méré, sous-agent administratif, Cuisinier et Aiguier, commis des directions de travaux, sont désignés pour aller continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de MM. Guillarmou, agent administratif ; Chèrel et Ollivier, commis du même service.

MM. Méré, Cuisinier et Aiguier prendront passage sur le transport l'*Annamite*, qui partira de Toulon le 20 septembre prochain pour l'Extrême-Orient.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 29 octobre 1886, p. 2, col. 4)

ROCHEFORT

— M. Giraud, commis de 2^e classe des directions de travaux, du cadre de Rochefort, détaché à l'arsenal de Saïgon, et qui est atteint par la limite d'âge, va être rapatrié par la première occasion de bâtiment de l'État, pour être admis à faire valoir ses droits à la pension de retraite.

DÉPÊCHES MARITIMES

(*Le Phare des Charentes*, 29 octobre 1886, p. 3, col. 5)

M. Le Bolay, commis de 1^{re} classe des directions de travaux, est appelé à continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Giraud, admis à la retraite. Il partira le 20 novembre de Toulon par le *Biên-Hoà*.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 5 novembre 1886, p. 3, col. 5)

Actes officiels et Nouvelles générales

— Par décision du 29 octobre, le ministre de la marine et des colonies a accordé un secours de 180 francs pour rapatrier, à Brest, l'enfant de M. Oisel, détaché à l'arsenal de Saïgon et dont la femme est morte pendant la traversée de retour en France.

MARINE

Actes officiels

(*La Dépêche de Brest*, 2 décembre 1886, p. 3, col. 3-4)

— M. Chatel, écrivain de 1^{re} classe des directions de travaux, détaché à l'arsenal de Saïgon, est nommé à l'emploi de commis de 3^e classe du personnel administratif des directions de travaux.

TOULON. — M. Castel, écrivain de 1^{re} classe, des directions de travaux, est désigné pour remplacer, à l'arsenal de Saïgon, M. Chatel, nommé commis de 3^e classe ; il partira par le paquebot du 20 décembre.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 8 décembre 1886, p. 2, col. 2)

(*La Dépêche de Brest*, 9 décembre 1886, p. 3, col. 2)

La direction du personnel se préoccupe de pourvoir au remplacement de M. Taton, ingénieur détaché à l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 29 décembre 1886, p. 2, col. 4)

ROCHEFORT

Le ministre a admis pour aller continuer leurs services .

À l'arsenal de Saïgon : MM. H. Breluzeau, contre-maître voilier, et F. Bichon, chef ouvrier calfat.

À l'arsenal de Haïphong* : MM. J. Meunier, chef contre-maître charpentier ; L. Gravouil, ouvrier voilier, et F. Portais, ouvrier ajusteur-tourneur.

Ces agents ont obtenu avant leur départ, qui doit avoir lieu de Toulon le 20 janvier, les avancements ci-après : Breluzeau, une augmentation journalière de 0 fr. 40 ; Meunier et Portais, chacun une augmentation de 0 fr. 30 ; Bichon, le grade de contre-maître ; Gravouil, le grade de chef ouvrier.

COCHINCHINE,

(*Almanach national*, 1887, p. 1188-1190)

ADMINISTRATION DE LA MARINE, DE LA GUERRE ET DES FINANCES.

Génie maritime. — M. Cazelles, sous-ingénieur de 1^{re} classe*.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 12 janvier 1887, p. 2, col. 5)

ROCHEFORT

— M. Dalidou, commis de 1^{re} classe des directions de travaux à Rochefort, désigné pour aller servir à l'arsenal de Saïgon, ralliera son poste par le *Cachar* partant de Toulon le 20 janvier.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 16 janvier 1887, p. 2, col. 5)

ROCHEFORT

— On demande les noms des maître entretenus des constructions navales qui désireraient aller servir à l'arsenal de Saïgon. Le traitement des maîtres entretenus détachés en Cochinchine est de 5.500 francs par an, quelle que soit leur classe.

MARINE

Actes officiels

(*La Dépêche de Brest*, 16 janvier 1887, p. 3, col. 3)

Personnel

— On annonce le mariage de M. Pichon, commis du personnel administratif des directions de travaux, à l'arsenal de Saïgon, avec M^{me} veuve Sicart, née Imbert, employée à l'Imprimerie coloniale.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 11 février 1887, p. 2, col. 2)

Actes officiels et Nouvelles générales

— M. Funéreau, maître entretenu du port de Toulon, est désigné pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Justiniani, rentrant en France.

M. Funéreau prendra passage sur le *Comorin*, qui partira de Toulon le 20 février courant pour l'Extrême-Orient.

N^o 83. — Décision confiant à M. le sous-ingénieur Louis la direction de l'arsenal et la surveillance de la flottille locale.

(*Bulletin officiel de l'expédition de Cochinchine*, 1887, p. 162)

Du 15 février 1887.

Le Gouverneur de la Cochinchine française, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique,

Vu le départ pour France de M. le directeur de l'arsenal,

DÉCIDE :

La direction de l'arsenal ainsi que la surveillance de la flottille locale, attribuées au directeur des travaux de l'arsenal par dépêche ministérielle du 9 août 1881, seront confiées à M. le sous-ingénieur Louis qui recevra en conséquence les suppléments afférents à ces fonctions.

Ce mouvement aura lieu à la date du 12 février 1887.

Saïgon le 15 février 1887.

FILIPPINI.

LÉGION D'HONNEUR

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 12 mars 1887, p. 2154)

Chevalier

Paysant (Ernest), maître entretenu de 2^e classe des constructions, navales ; 28 ans de services, dont 12 ans aux colonies. Services distingués à Saïgon.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 18 mars 1887, p. 2, col. 4)

Actes officiels et Nouvelles générales

— On demande les noms des agents ou sous-agents administratifs qui seraient désireux d'aller continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

Victor Guillaume Georges ROBIN
sous-ingénieur à l'arsenal (1887-1890)

Né à Villeneuve-sur-Lot, le 26 juin 1861.
Fils d'Anthonin Gustave Robin, avoué, et de Catherine Nelly Copenat.
Marié à Saint-Nazaire, le 18 septembre 1902, avec Rosalie Françoise Billard.

Polytechnicien, ingénieur du génie maritime.

Sous-ingénieur de 2^e cl. à Brest.

Départ pour la Cochinchine (20 avril 1887).

Départ pour France (26 janvier 1890).

Sous-ingénieur à Toulon.

Attaché au service de la surveillance des travaux confiés à l'industrie à
Marseille.

Idem à à Saint-Nazaire (octobre 1888).

Ingénieur en chef de 1^{re} classe à Lorient (11 novembre 1907).

Chef du service de la surveillance des travaux confiés à l'industrie à
Bordeaux (20 janvier 1914).

Retraité (1^{er} juin 1914).

Réserviste affecté au port de Brest.

Officier de l'ordre royal du Cambodge (juillet 1888).

Officier du Dragon de l'Annam (1889).

Chevalier de la [Légion d'honneur](#) du 30 décembre 1900.

Officier d'académie (*JORF*, 13 mars 1911).

Officier de la Légion d'honneur (*JORF*, 25 juillet 1912).

Décédé en 1951.

MARINE

Actes officiels

(*La Dépêche de Brest*, 2 avril 1887, p. 3, col. 1)

Personnel

— M. Robin, V.-G., sous-ingénieur de 2^e cl., est désigné pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. le sous-ingénieur de 1^{re} cl. Louis, qui est affecté au port de Lorient.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 3 avril 1887, p. 3, col. 3)

BREST

— M. David, commis de comptabilité de 3^e classe, est désigné pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Nédellec, rapatrié pour raison de santé.

MARINE
Actes officiels
(*La Dépêche de Brest*, 4 avril 1887, p. 3, col. 1)

Personnel

M. Coulomb, sous-agent administratif, est désigné pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement M. Tanguy, rentrant en France ; il partira de Toulon par le *Colombo* le 20 avril.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 6 avril 1887, p. 2)

CHERBOURG

M. Destrées, magasinier de 3^e classe du corps des comptables, est désigné pour aller continuer ses services à Saïgon ; il partira par le *Colombo*, de Toulon, le 20 avril.

BREST

M. Robin sous-ingénieur de 2^e classe, appelé à servir en Cochinchine, en remplacement de M. le sous-ingénieur de 1^{re} classe Louis, rejoindra sa destination par le *Colombo*, le 20 avril.

ROCHEFORT

— M. Gauthier de Rougemont, magasinier des comptables à Rochefort, est appelé, sur sa demande, à continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et prendra passage sur le *Colombo* partant de Toulon, le 20 de ce mois

Gustave Casimir Adrien GUILLAUME

Né à Oran (Algérie), le 4 janvier 1850.

Fils d'Antoine Gustave Guillaume, garde du génie, chevalier de la Légion d'honneur, et d'Hélène Irma Perotin.

Marié à Marseille, le 27 avril 1893, avec Joséphine Marie Cécile Louise Gouin.

Polytechnicien,

École du génie maritime à Cherbourg (1874-1875).

Il sert à Lorient (1875), Brest et Cherbourg (1875-1876), Indret (25 juin-9 août 1876), Cherbourg, Toulon (23 nov. 1876-20 mars 1880), sur l'*Aveyron* (20 mars-1^{er} mai 1880), le *Tilsitt* (1^{er} mai 1880-20 sept. 1880), à l'arsenal de Saïgon (mission), sur le *Mytho* (20 sept. 1881-19 oct. 1881), à Marseille (congé), Toulon (1^{er} mars 1882-25 déc. 1883), à Bombay (mission)(25 déc. 1883-4 mars 1884)

.....

Essais du paquebot l'*Océanien* (29 déc. 1884-4 juin 1885).

À Marseille : contrôle des navires affrétés par l'État pour le Tonkin (1885-1887).

À Rochefort (1889), Lyon (1892), Marseille (1898)...

Chevalier de la Légion d'honneur : sous-ingénieur de 1^{re} classe de la marine ; 14 ans 1/2 de services, dont 2 ans à la mer et aux colonies. Services exceptionnels : mission en Cochinchine (*Journal officiel de la République française*, 9 juillet 1885, p. 3507).

Officier de la Légion d'honneur du 12 juillet 1898 : ingénieur de 1^{re} cl. de la marine.

Officier du Dragon de l'Annam (déc. 1888).

Décédé à Toulon, le 5 avril 1901.

Cochinchine

(*La République française*, 24 avril 1887)

M. Guillaume, ingénieur de 2^e classe de la marine, est nommé directeur de l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 27 avril 1887, p. 2)

Actes officiels et Nouvelles générales

— M. le sous-ingénieur de 1^{re} classe G.-C.-A. Guillaume, nommé au grade d'ingénieur de 2^e classe de la marine, par un décret du 19 courant, est désigné pour remplir les fonctions de directeur des travaux à l'arsenal de Saïgon ; il rejoindra sa destination par le bâtiment qui partira de Toulon le 20 mai prochain, pour l'Extrême-Orient.

— M. le ministre de la marine et des colonies vient d'accorder un témoignage officiel de satisfaction à M. le sous-ingénieur A.-F.-C. Louis, directeur de l'arsenal de Saïgon (Cochinchine), pour l'activité et le dévouement dont il a fait preuve, lors des réparations de divers navires, et en particulier du *Brandon*.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 29 avril 1887, p. 2, col. 3)

TOULON

On nous écrit de Toulon : « M. l'ingénieur de 2^e classe Guillaume, qui doit partir le 20 mai prochain pour aller remplir les fonctions de directeur de l'arsenal de Saïgon, est désigné pour remplacer momentanément comme chef de service du port de Marseille, M. le commissaire Fournier, admis, sur sa demande, à la retraite.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 27 mai 1887, p. 2, col. 2)

Actes officiels et nouvelles générales

— Les mutations suivantes ont été ordonnées dans le corps du génie maritime :
M. l'ingénieur de 2^e classe Taton est appelé à continuer ses services à Marseille, en remplacement de M. Guillaume, nommé directeur des travaux de l'arsenal de Saïgon.

.....
M. Taton rejoindra sa destination à l'expiration de son congé de convalescence ; jusqu'à cette époque, l'intérim pour la surveillance des travaux confiés à l'industrie à Marseille, sera fait par M. Duplaa-Lahitte, ingénieur de 2^e classe, qui sera, à cet effet, détaché du port de Toulon.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 26 juin 1887, p. 2, col. 2)

ROCHEFORT

— On demande les noms des maîtres entretenus des constructions navales, jouissant d'une bonne santé qui seraient désireux d'aller servir à l'arsenal de Saïgon. Les maîtres désignés, quelle que soit leur classe, reçoivent un traitement de 5.500 fr.

MARINE
Actes officiels
(*La Dépêche de Brest*, 3 juillet 1887, p. 3, col. 3)

Personnel

— MM. Marquand, magasinier, et Bouvet, distrib., qui servaient h. c. à l'arsenal de Saïgon, sont affectés au port de Toulon.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 8 juillet 1887, p. 2, col. 4)

ROCHEFORT

— M. Izembert, maître entretenu, de 2^e classe, est agréé pour aller servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Funéreau, qui sera rattaché à Toulon.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 17 août 1887, p. 2, col. 4)

Toulon

— M. Louis, sous-ingénieur des constructions navales, et Bocquillon, administrateur des affaires indigènes en Cochinchine, sont arrivés en France.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 30 septembre 1887, p. 2, col. 4)

ROCHEFORT

— On demande ... un chef contremaître, ou, à défaut, un contremaître chaudronnier bien au courant des réparations et des refontes des chaudières, un dessinateur des coques et un dessinateur de machines pour l'arsenal de Saïgon.

Enfin, à défaut de chef-contremaître ou de contremaître perceur, également destiné pour la Cochinchine, un chef-ouvrier très capable pourrait être accepté comme chef d'atelier.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 21 octobre 1887, p. 3, col. 1)

ROCHEFORT

— On demande si parmi les maîtres entretenus, ayant la profession d'ajusteur ou «le chaudronnier, et pouvant, par ses connaissances professionnelles, surveiller la fonderie, les grandes forges, et en général tous les ateliers en métaux, il s'en trouverait qui fussent désireux d'aller servir à l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 23 octobre 1887, p. 2, col. 1)

ROCHEFORT

M. Rousseau, ouvrier dessinateur, est accepté pour aller servir, avec le grade de chef-ouvrier, à l'arsenal de Saïgon, qu'il ralliera par le paquebot parlant de Toulon, le 20 novembre.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 11 novembre 1887, p. 2, col. 4)

Actes officiels et Nouvelles générales

— Aucun maître entretenu des constructions navales n'ayant consenti à aller servir en Cochinchine, on demande un chef contremaître ajusteur ou chaudronnier d'appareils évaporatoires, qui serait, en outre, capable de surveiller, à l'arsenal de Saïgon, la fonderie, les grandes forges, et, en général, tous les ateliers à métaux.

L'agent choisi par le ministre sera nommé maître entretenu de 3^e classe, à son départ de France.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 30 novembre 1887, p. 2, col. 2)

Actes officiels et Nouvelles générales

— Par décision ministérielle du 26 novembre, M. Neau, chef contremaître serrurier-ajusteur, a été nommé à l'emploi de maître entretenu de 3^e classe et appelé à aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

1888 (3 JANVIER) : INAUGURATION DU [BASSIN DE RADOUB](#)

DIRECTION DES TRAVAUX DE L'ARSENAL

(*Annuaire de la Cochinchine française*, 1888, p. 222-223)

GÉNIE MARITIME.

MM. GUILLAUME, chev. LH, ingénieur de 2^e classe, directeur.

ROBIN, sous-ingénieur de 1^{re} classe.

PERSONNEL ADMINISTRATIF DES DIRECTIONS DE TRAVAUX.

M. MÉRÉ, sous-agent administratif, chargé des détails administratifs.

M. TANGUY, sous-agent administratif, chef de comptabilité.

COMPTABLES DES MATIÈRES.

M. FÉRAUD, sous-agent comptable, garde-magasin.

TRAVAUX HYDRAULIQUES.

M. CLERVOY, conducteur du bassin de radoub.

M. BERTRAND, conducteur des travaux hydrauliques.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 20 janvier 1888, p. 2, col. 4)

ROCHEFORT

— On demande soit un contremaître ajusteur, soit un chef-ouvrier, pour servir à l'arsenal de Saïgon.

— Le chef-ouvrier Pontallier est désigné, sur sa demande, pour servir à l'arsenal de Saïgon, et prendra passage sur le transport partant de Toulon, le 20 février.

CHRONIQUE LOCALE
(*Le Courrier de Saïgon*, 16 avril 1888)

À dix heures du soir, une rixe a eu lieu, rue Chaigneau, entre les sieurs Guanou et Lafont, employés à l'Arsenal. Procès-verbal, pour tapage nocturne, a été dressé contre eux.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 27 mai 1888, p. 2, col. 4)

ROCHEFORT

— On demande deux commis des directions de travaux, pour aller servir à l'arsenal de Saïgon. Les employés agréés prendront passage sur le paquebot partant de Toulon, le 20 juin.

— On demande également, pour le même arsenal, un contremaître calfat, ou, à défaut, un chef-ouvrier, qui partirait de Toulon par le transport du 20 juin.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 6 juin 1888, p. 2, col. 6)

ROCHEFORT

— On demande un contremaître, ou, à défaut, un chef ouvrier peintre, pour aller servir à l'arsenal de Saïgon.

[Nous cessons ici de relever les offres d'emploi (sauf citations des remplacés et renseignements particuliers sur les salaires et les qualifications)].

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 8 juin 1888, p. 2, col. 4)

ROCHEFORT

— MM. J.-B. Brocas, commis de 1^{re} classe des directions de travaux à Rochefort et Duchemin, commis de 2^e classe des directions de travaux à Cherbourg, sont désignés sur leur demande pour aller servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de MM. Malet et Frélat, dont le rapatriement est annoncé et qui sont réintégrés dans le cadre de Rochefort. MM. Brocas et Duchemin prendront passage sur le *Canton*, partant de Toulon, le 20 de ce mois.

CHRONIQUE MARITIME
(*La Dépêche de Brest*, 15 juin 1888, p. 3, col. 3)

Rochefort. — M. Pacaud, sergent pompier, désigné p. l'arsenal de Saïgon, partira par le vapeur affrété de Toulon le 20.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 17 juin 1888, p. 2, col. 4)

ROCHEFORT

— Des congés de convalescence sont accordés à leur débarquement à Toulon, à MM. les commis des directions de travaux Malet et Frélat, provenant de l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 22 juin 1888, p. 2, col. 4)

ROCHEFORT

— M. Frélat, commis des directions de travaux provenant de l'arsenal de Saïgon, est affecté à la direction des travaux hydrauliques.

— M. Autier, contremaître charpentier, a accepté sa désignation pour l'arsenal de Saïgon, et prendra passage sur le transport partant de Toulon le 1^{er} août.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 17 août 1888, p. 2, col. 2)

ROCHEFORT

— Les chefs contremaîtres Maudin et Dupont, actuellement en congé de convalescence en France et qui appartiennent à l'arsenal de Saïgon, rallieront leur poste par le transport qui partira de Toulon le 10 septembre.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 28 septembre 1888, p. 3, col. 1)

ROCHEFORT

— Le contremaître tôlier Roc est accepté pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et s'embarquera sur le *Biên-Hoà*, partant le 20 octobre de Toulon.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 7 décembre 1888, p. 2, col. 3)

ROCHEFORT

— M. Tiphaneau, magasinier de 3^e classe, rentré en France après un séjour de six années à l'arsenal de Saïgon, et actuellement en congé de convalescence à Rochefort, est rattaché au cadre du 4^e arrondissement maritime, en remplacement numérique de M. Fleury, distributeur de 1^{re} classe, décédé récemment.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 9 décembre 1888, p. 2, col. 4)

ROCHEFORT

— MM. Malet, commis de 2^e classe, et Frélat, commis de 3^e classe des directions de travaux, sont acceptés pour aller servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de MM. Cuisinier, commis de 1^{re} classe, qui sera rattaché aux forges de la Chaussade, et Pichon, commis de 2^e classe, qui servira à Brest. — MM. Malet et Frélat s'embarqueront sur l'*Annamite* partant de Toulon, le 10 janvier.

RÉORGANISATION
Nouvel organigramme
(*Journal officiel de la République française*, 8 décembre 1888)

Le bassin de radoub de Saïgon.
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 décembre 1888)

Les justes réclamations élevées par les armateurs de Saïgon contre les dépenses considérables qui leur sont occasionnées par l'application des tarifs en ce qui concerne les frais d'entrée et de séjour des bâtiments du commerce dans les formes de radoub de l'arsenal de Saïgon appartenant à l'État, ont été entendues.

En vue de donner satisfaction à ces réclamations, le ministre de la marine a décidé, après examen des propositions qui lui ont été adressées à cet égard par la colonie, qu'il y a lieu de réduire de moitié les tarifs des frais de passage aux bassins de l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 26 décembre 1888, p. 2, col. 4)

ROCHEFORT

— Des passages sont réservés aux personnes ci-après sur le transport l'*Annamite* partant de Toulon, le 10 du mois prochain, savoir :

à M^{me} Brocas, femme d'un commis des directions de travaux, en service à l'arsenal de Saïgon, et à ses trois filles ; à M^{me} Malet, femme d'un commis des services administratifs, appelé à servir en Cochinchine

.....

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 3 février 1889, p. 3, col. 1)

ROCHEFORT

— M. Tiphaneau, magasinier de 3^e classe du personnel des comptables, obtient une prolongation de congé de convalescence de deux mois, pour Rochefort. La Rochelle et Alger.

— On demande, pour l'arsenal de Saïgon un contremaître charpentier, au courant des travaux de recette et de sciage des bois. L'agent désigné partira par le transport du 1^{er} avril.

— M. Peuple, chef ouvrier menuisier, est admis pour servir, avec le grade de contremaître à l'arsenal de Saïgon ; il s'embarquera probablement sur le *Colombo*, partant de Toulon le 20 de ce mois.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 17 février 1889, p. 2, col. 6)

ROCHEFORT

— MM. Méré, sous-agent des services administratifs ; Dalidou, commis de 1^{re} classe, et Perruchet, commis de 4^e classe du même service, qui étaient détachés à l'arsenal de Saïgon, sont rapatriés et serviront : MM. Méré et Perruchet à Toulon, M. Dalidou à Rochefort.

— On demande les noms des commis des services administratifs qui désireraient aller servir à Saïgon.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 24 février 1889, p. 2, col. 5)

ROCHEFORT

— M. Robin, sous-ingénieur, qui terminera, le 23 mai prochain, une période de séjour en Cochinchine, à l'arsenal de Saïgon, est maintenu dans cette colonie, pour une nouvelle année.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 3 mars 1889, p. 3, col. 6)

BREST

— M. Abernot, contremaître charpentier, est accepté pour l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 8 mars 1889, p. 2, col. 6)

ROCHEFORT

— M. Izembert, maître entretenu de 2^e classe, du cadre de Rochefort, en service à l'arsenal de Saïgon, a été porté à la 1^{re} classe de son emploi, par une décision ministérielle du 2 mars.

DÉCÈS

(*Le Phare de la Loire* 16 mars 1889, p. 2, col. 5)

Indret. — On nous apprend d'Indret, la mort de M. Petit, ingénieur des constructions navales, à l'âge de 32 ans. M. Petit s'était particulièrement distingué, pendant la dernière guerre de l'Extrême-Orient, comme ingénieur, puis comme directeur de l'arsenal de Saïgon où il avait été décoré. Il était, en outre, officier des ordres du Cambodge et du Dragon d'Annam.

Sa mort prématurée sera vivement ressentie dans la marine, où sa haute valeur était appréciée et où il compte de nombreux amis.

Les obsèques de M. Petit auront lieu demain samedi, à deux heures de l'après-midi, à Indret.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 17 mars 1889, p. 2, col. 5)

— On demande les noms des ingénieurs de 2^e classe qui seraient désireux d'occuper les fonctions de directeur des travaux, à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Guillaume, dont le retour en France est annoncé.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 31 mars 1889, p. 2, col. 5)

ROCHEFORT

— Le contremaître ajusteur [non dénommé] est admis à aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon avec une augmentation de salaire journalier de 0 fr. 40 c.

Séverin *Edmond* BAYSSELLANCE,
directeur de l'arsenal (1889-1891)

Né au château de la Négrie, à Queyssac, Dordogne, le 12 juin 1855.

Fils de Pierre-Émile Bayssellance (1822-1887) et de Ange Marie Letizia Giacomoni.

Neveu de Jean Oscar Bayssellance (1820-1865), polytechnicien, chef de bataillon, chevalier de la Légion d'honneur du 11 août 1855 : capitaine en 1^{er} au 3^e rég. du génie, employé en Algérie ; et de Jean Adrien Baysellance (1829-1907), polytechnicien, ingénieur en chef du génie maritime, maire de Bordeaux (1888-1892), commandeur de la Légion d'honneur.

Marié à Toulon, le 17 novembre 1880, avec Sophie Berthe de Madaillan. Dont :

— Thérèse *Aline* (1884), mariée en 1907, avec Paul Dumon, substitut du procureur de la République à Bergerac (*La Gironde*, 8 septembre 1907).

Polytechnicien, ingénieur du génie maritime,

Sous-ingénieur de 1^{re} classe à Cherbourg.

Promu ingénieur de 2^e classe à compter du 1^{er} janvier 1889 (*Le Petit Marseillais*, 30 déc. 1888, p. 3, col. 1).

Embarqué à Toulon sur le *Comorin* pour Saïgon (9 mai 1889).

Fin de séjour en Cochinchine (9 juin 1891).

Ingénieur de 1^{re} classe à Lorient.

Puis à Rochefort (déc. 1895) (*La Dépêche de Brest*, 20 décembre 1895, p. 3, col. 2).

Chef de la 4^e section à l'arsenal de Toulon, puis de la 3^e (*Le Petit Marseillais*, 12 janvier 1898, p. 3, col. 1).

Congé sans solde, pour servir à l'industrie à compter du 1^{er} décembre 1900 (*JORF*, 26 août 1900).

Retraité (8 janvier 1902) (*JORF*, 11 janvier et 12 mai 1902).

Chef du service technique de la Compagnie générale transatlantique au Havre (*Annuaire de tout le Sud-Ouest*, 1911, p. 77).

Candidat à des municipales partielles à Bergerac (*La Petite Gironde*, 7 décembre 1921). Arrivé troisième, il ne se désiste pas et remercie ses 409 électeurs et tous ceux grâce auxquels il conservera sa tranquillité (*Le Progrès de Bergerac et de la Dordogne*, 17 décembre 1921).

Président du 47^e congrès de l'Association pour l'avancement des sciences à Bordeaux (*La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 31 juillet 1923) (À confirmer).

Chevalier de la [Légion d'honneur](#) (*JORF*, 31 décembre 1887).

Officier de la [Légion d'honneur](#) (*JORF*, 31 décembre 1897).

Décédé en 1940 (CQFD).

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 5 avril 1889, p. 3, col. 1)

CHERBOURG

— M. Baysellance, ingénieur de 2^e classe, est désigné pour aller remplacer comme directeur des travaux de l'arsenal de Saïgon, M. l'ingénieur Guillaume, qui a terminé la période de séjour réglementaire dans la colonie.

Ordre impérial du Dragon de l'Annam
(*Le Phare des Charentes*, 12 avril 1889)

Au grade d'officier

Guillaume, ingénieur de 2^e classe, et Robin sous-ingénieur de 1^{re} classe à l'arsenal de Saïgon...

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 14 avril 1889, p. 3, col. 1)

On nous écrit de Toulon, le 11 avril

— M. Maurel, commis de comptabilité, à Toulon, est désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Gauthier de Rougemont, affecté à Toulon.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 10 mai 1889, p. 3, col. 1)

ROCHEFORT

— M. Woïrhaye, ingénieur de 2^e classe du génie maritime, servira à Cherbourg, où il remplacera M. Baysellance, officier supérieur du même grade, nommé directeur des travaux de l'arsenal de Saïgon.

— M. Guillaume, ingénieur de 2^e classe, attendu de Cochinchine, servira à Rochefort.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 12 mai 1889)

TOULON — On nous écrit de Toulon, le 9 mai :

— « M. Baysellance, ingénieur de 2^e classe, arrive au port, venant de Cherbourg, et embarque sur le *Comorin*, à destination de Saïgon, où il est appelé à remplacer M. Guillaume, comme directeur de l'arsenal de Saïgon.

CHRONIQUE MARITIME

(*La Dépêche de Brest*, 23 mai 1889, p. 3, col. 2)

Hors des ports. — M. Izembert, maître entretenu, est maintenu pour une nouvelle période de deux ans à l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 29 mai 1889, p. 2, col. 4)

ROCHEFORT

— M. Dupont, chef contre-maître charpentier, a obtenu un congé de convalescence, à l'expiration duquel il est autorisé à retourner servir à l'arsenal de Saïgon, d'où il provient.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 28 juin 1889, p. 2, col. 3)

Ordre du Cambodge
Chevalier

M. Dupont, chef contremaître charpentier de l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 5 juillet 1889, p. 2, col. 3)

Ordre du Cambodge
Chevalier

M. Neau, maître entretenu à l'arsenal de Saïgon

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(*Le Petit Provençal*, 23 juillet 1889)

(*Le Temps*, 24 juillet 1889)

(*Le Phare des Charentes*, 26 juillet 1889, p. 2, col. 2)

Marseille, 23 juillet.

L'*Oxus*, des Messageries maritimes, courrier de l'Indo-Chine et du Japon, est arrivé hier, à cinq heures de l'après-midi, dans le bassin de la Joliette. Il avait 131 passagers, au nombre desquels se trouvaient ... M. Guillaume, ingénieur de la marine, directeur de l'arsenal de Saïgon, qui rentre en France...

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 1^{er} septembre 1889, p. 2, col. 5)

ROCHEFORT

— M. Dupont, chef contremaître, dont le congé de convalescence en France est expiré, ralliera l'arsenal de Saïgon, par le transport partant de Toulon, le 15 septembre prochain.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 24 novembre 1889, p. 2, col. 6)

Cherbourg

— M. Le Falhun, conducteur des travaux hydrauliques, à Cherbourg, est désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 25 décembre 1889, p. 2, col. 4)

Cherbourg

— M. Blouin, contremaître à la direction des travaux hydrauliques, est nommé à l'emploi de conducteur de 3^e classe, en remplacement de M. Le Falhun, appelé à servir à l'arsenal de Saïgon.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère de la marine
(*La France militaire*, 2 janvier 1890)

Chevalier

Izembert, maître entretenu de 1^{re} classe à l'arsenal de Saïgon ; 35 ans de services, dont 11 ans aux colonies.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 15 janvier 1890, p. 2, col. 4)

BREST

— M. F.-J. Lhostis, commis de 4^e classe du commissariat, est désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon.

(*Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin*, 1890, p. 100)

Par décision du lieutenant-gouverneur en date du 24 janvier 1890 :

Prendront passage sur le paquebot des Messageries maritimes quittant Saïgon le 26 janvier 1890 :

Robin, sous-ingénieur de la marine...

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 31 janvier 1890, p. 2, col. 4)

ROCHEFORT

— On demande un sous-agent comptable pour aller remplacer, en qualité de garde-magasin général, à l'arsenal de Saïgon, M. Féraud, qui rentre en France. Le sous-agent qui sera désigné s'embarquera, à Toulon, sur le transport partant le 15 mars.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 14 février 1890, p. 3, col. 1)

ROCHEFORT

— Le contremaître charpentier Autier, détaché à l'arsenal de Saïgon, a été nommé chef contremaître.

— Les chefs contremaîtres A. Dupont et D. Dupont, ainsi que les contremaîtres Barbateau, Peuple et Barbé, également à l'arsenal de Saïgon, ont obtenu des avancements en solde.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 28 février 1890, p. 3, col. 3)

ROCHEFORT

— On demande un sous ingénieur de 1^{re} ou de 2^e classe pour aller occuper les fonctions de sous-directeur des travaux à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. le sous-ingénieur Robin, dont la période de séjour dans la colonie est sur le point d'expirer.

GUERRE ET MARINE
(*Le Petit Provençal*, 15 mars 1890)

Dépêche de Paris, 14 mars, soir.
M. Robin, sous-ingénieur, rentrant de Cochinchine, sert à Toulon.

Adrien Paul Auguste NOURY
sous-directeur (1890-1892)

Né à Chartres, 28 février 1860.
Fils d'Ernest Maxime Noury, chef de division à la préfecture de Chartres, et d'Adrienne Félicité Bouard.
Célibataire.

Polytechnicien, ingénieur du génie maritime.
Sous-ingénieur de 2^e classe.
Professeur de mécanique et de machines à vapeur à l'école de maistrance de Rochefort (janvier 1887).
Affecté à Brest (novembre 1889).
Embarqué à Toulon sur le *Vinh-Long*, à destination de Saïgon (1^{er} mai 1890).
Promu sous-ingénieur de 1^{re} classe (jan. 1892).
Muté à *Haïphong* (février 1892).
Affecté à Lorient (mai 1892).
Convalescence de 3 mois à Paris (sept. 1892).
Retour à Lorient (nov. 1892).

Œuvre : « Opérations exécutées à Toulon pour le relèvement du trois-mâts charbonnier « la Fédération » » (*Revue maritime et coloniale*)(*Le Génie civil*, 14 mai 1892)

Décédé à Lorient, 10 février 1893.

GUERRE ET MARINE

(*Le Petit Provençal*, 22 mars 1890)

(*Le Phare des Charentes*, 23 mars 1890, p. 2, col. 6)

Dépêche de Paris, 21 mars, soir.

BREST

M. Noury, sous-ingénieur, servira comme sous-directeur des travaux à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Robin, rappelé en France.

MARINE ET COLONIES

Nouvelles diverses.

(*Le Phare des Charentes*, 25 avril 1890, p. 2, col. 5)

— Le transport le *Vinh-Long*, qui doit faire le voyage en Indo-Chine du 1^{er} mai prochain, a fait aujourd'hui ses essais de machine à la mer.

Sont autorisés à prendre passage sur ce navire : M^{me} Coulomb, femme d'un sous-agent administratif, détaché à l'arsenal de Saïgon, et M^{me} Philip, femme d'un ouvrier charpentier, ainsi que leurs enfants.

Le *Vinh-Long* doit transporter au Tonkin les diverses pièces de sculpture et le socle devant former la statue de Paul Bert, le tout d'un poids de 3.000 kg.

Le monument, élevé en l'honneur de la mémoire de l'ancien gouverneur général de l'Indo-Chine, sera inauguré à Hanoï.

MARINE ET COLONIES
Nouvelles diverses.
(*Le Phare des Charentes*, 27 avril 1890)

On nous écrit de Toulon, 24 avril :
Voici de quelle façon l'embarquement des passagers aura lieu sur le transport le *Vinh-Long*, commandé par M. le capitaine de frégate Constantin, et dont le départ est fixé au 1^{er} mai :

.....
Parmi les passagers, on cite MM. Noury, sous-ingénieur de 2^e classe

ARSENAL DE LA MARINE
(*Annuaire de l'Indochine française*, 1890, pp. 254-255)

M. TURQUET DE BEAUREGARD, Légion d'honneur, capitaine de vaisseau,
commandant de l'arsenal.

GÉNIE MARITIME.

MM. BAYSSELLANCE (Séverin-Edmond), ingénieur de 2^e classe, directeur des travaux de l'arsenal.

NOURY (Adrien-Paul-Auguste), sous-ingénieur de 2^e classe.

COMMISSARIAT.

M. NISSEN (Nicolas-Gaspard-Ernest), sous-commissaire, commissaire de l'arsenal.

PERSONNEL ADMINISTRATIF DES DIRECTIONS DE TRAVAUX.

MM. COULOMB (Hyacinthe-Clément-Grégoire), sous-agent administratif, chef de comptabilité de l'arsenal.

RROCAS (Jean-Baptiste), commis de 1^{re} classe.

DUCHEMIN (Adolphe-Édouard), commis de 2^e classe.

MALET (Camille-Étienne), idem.

FRÉLAT (Charles-Sylvain), commis de 3^e classe.

LE DÉAUT (Julien-Jean), idem.

LE MIÈRE (Louis), commis de 4^e classe.

KAMMERER (Étienne), idem.

CASTEL (Marius), idem.

FÉRAUD (Louis), idem.

L'HOSTIS, idem.

COMPTABLES DES MATIÈRES.

MM. JOUVE (Joseph-Laurent-Marius), sous-agent comptable, garde-magasin général de l'arsenal.

MAUREL (Ferdinand-Louis), commis de 1^{re} classe.

MARBOT (Louis-Marie), commis de 2^e classe.

DAVID (Victor-Marie), commis de 3^e classe.

BELLON (André-Marius), commis de 4^e classe.

MARÉ (Louis-Adolphe), idem.
AUGIER (Louis-Eugène), idem.
KERNEVÈS (Olivier-Alexis), distributeur.

MAISTRANCE.

MM. HOFFER (Thébaud), maître entretenu, chargé des ateliers à métaux.
IZEMBERT (Louis), maître entretenu, chargé des ateliers à bois.

TRAVAUX HYDRAULIQUES.

M. LE FALHUN (Victor-Marie), conducteur des travaux hydrauliques.

MARINE ET COLONIES

Réorganisation de la Marine en Extrême-Orient.
(*Le Phare des Charentes*, 28 mai 1890, p. 2, col. 4-5)

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, les nouvelles attributions de MM. le contre-amiral Besnard, les capitaines de vaisseau Turquet de Beaugard, Le Bourgeois, ce dernier promu depuis contre-amiral, et le capitaine de frégate Rovira-Jalabert.

Voici sommairement quelles sont les instructions qui viennent d'être adressées au sujet de la réorganisation des services maritimes en Indo-Chine et dans l'Extrême-Orient :

Le contre-amiral Besnard cesse d'exercer le commandement en chef des forces navales stationnées en Indo-Chine et n'a plus sous ses ordres que la division de l'Extrême-Orient. Mais rien n'est changé aux dispositions qui règlent l'organisation et le fonctionnement du service de l'arsenal de Saïgon, déterminées par le décret du 15 décembre 1888, si ce n'est que le haut contrôle sera dévolu, non plus au contre-amiral commandant en chef la division navale de l'Indo-Chine dont l'emploi a été supprimé, mais bien au contre-amiral commandant en chef la division de l'Extrême-Orient. Cet établissement continue donc d'appartenir exclusivement à la marine et d'être dirigé par le capitaine de vaisseau chef de la division de Cochinchine, sous l'autorité du contre-amiral Besnard et sans aucune ingérence de l'administration des colonies.

Le capitaine de vaisseau Turquet de Beaugard, étant nommé chef de division indépendante, cesse d'être en sous-ordre et le capitaine de vaisseau Le Bourgeois va rentrer en France ; le capitaine de frégate Rovira-Jalabert est appelé aux fonctions de commandant de l'*Adour* et de la marine, au Tonkin et en Annam.

Le contre-amiral Besnard n'a donc plus, en dehors de l'arsenal de Saïgon, aucune action à exercer en Indo-Chine, et des mesures vont être prises en vue de conférer au capitaine de vaisseau chef de division à Saïgon, pour la Cochinchine et le Cambodge, d'une part, et au commandant de la marine à Haïphong, pour le Tonkin et l'Annam, d'autre part, les attributions qui étaient, jusqu'à ce jour, dévolues au contre-amiral commandant en chef la division de l'Extrême-Orient et les forces navales stationnées en Indo-Chine.

Le capitaine de frégate Rovira-Jalabert ne relèvera que du gouverneur général ; il en sera de même du capitaine de vaisseau Turquet de Beaugard, pour toutes les parties de son service, sauf pour l'arsenal de Saïgon. Le commandant de la marine au Tonkin est, d'ailleurs, dans une situation d'indépendance absolue vis-vis du chef de la division de Cochinchine. Quant à la situation de ces deux officiers supérieurs à l'égard du gouverneur général, elle est réglée par le décret du 3 février 1890, rappelant celui du 27 janvier 1886.

Ils ne correspondent directement avec le ministre de la marine que pour les affaires techniques et à la condition de lui transmettre les rapports, états, pièces périodiques et autres documents y relatifs sous le couvert du gouverneur général, qui ne pourra les retenir, mais les annotera de ses observations, s'il y a lieu. Exception ne pourra être faite à ces dispositions que dans le cas de force majeure. Toutefois, cette exception est étendue aux circonstances très urgentes et aux interruptions des communications ordinaires ou des câbles.

Il est entendu que le chef de la division navale de Cochinchine n'a, en aucun cas, à recourir à l'intermédiaire de l'autorité coloniale pour l'envoi de sa correspondance concernant l'arsenal de Saïgon.

Tous les bâtiments actuellement armés, en réserve ou désarmés en Cochinchine et au Cambodge, restent sous les ordres du capitaine de vaisseau Turquet de Beaugard.

Tous les navires en ce moment armés, en réserve ou désarmés au Tonkin et en Annam, passent sous le commandement du capitaine de frégate Rovira-Jalabert, à l'exception de la *Seudre*, qui va rentrer à Rochefort. L'ensemble de ces bâtiments cesse, au surplus, de porter le titre de division navale du Tonkin pour prendre celui de station locale du Tonkin et de l'Annam.

Le contre-amiral Besnard ne garde sous ses ordres que la *Triomphante*, le *Villars*, le *Chasseur*, l'*Aspic* et la *Vipère*.

Toutes ces diverses mesures deviendront applicables aussitôt après l'arrivée à destination du paquebot parti de Marseille le 4 mai.

SERVICE MILITAIRE

(*Bulletin administratif de l'Annam et du Tonkin*, 1890, p. 613)

Par décision du lieutenant-gouverneur en date du 9 juin 1890 :

M. Noury, sous-ingénieur de la marine, est nommé juge au premier tribunal maritime permanent, en remplacement de M. Robin, officier du même grade, rentré en France.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 8 août 1890, p. 2, col. 3)

ROCHEFORT

— MM, Autier, chef contremaître charpentier, Alfred Dupont, chef contremaître calfat, et Barboteau contremaître chaudronnier, de notre port, sont maintenus, sur leur demande, à l'arsenal de Saïgon, pendant une nouvelle période d'une année.

— On demande, pour ce même arsenal, un contremaître ou chef ouvrier charpentier tôlier et un chef ouvrier scaphandrier.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 5 septembre 1890, p. 2, col. 5)

BREST

— M. Le Goascoz, commis de 4e classe des directions de travaux, est désigné pour aller servir à l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 7 janvier 1891, p. 2, col. 2)

LORIENT

M. Le Bolay, commis de 1^{re} classe des directions de travaux, est désigné pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 14 janvier 1891, p. 2, col. 6)

— M. Peboscq, commis de 4^e classe, du cadre de Rochefort, est désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon, et s'embarquera sur le *Comorin*, partant de Toulon le 1^{er} février. M. Pechier, commis de 4^e classe à Brest, remplacera M. Peboscq. dans le cadre de Rochefort.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 16 janvier 1891, p. 2, col. 5)

ROCHEFORT

— M. Février, maître charpentier entretenu de 3^e classe, a Cherbourg, prendra passage sur le *Comorin*, partant de Toulon le 1^{er} février, pour aller remplacer, à l'arsenal de Saïgon, M. Izembert, maître entretenu de 1^{re} classe, dont la période de séjour en Cochinchine est sur le point d'expirer, et qui sera renvoyé en France, à l'arrivée de son successeur, pour servir à Rochefort.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 30 janvier 1891, p. 2, col. 6)

TOULON — On nous écrit de Toulon le 27 janvier :

— Les sieurs Sausse, contremaître charpentier ; Gautier, contremaître ajusteur, et Maille, contremaître voilier, du port de Toulon, ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon. Ces agents qui, au moment de leur embarquement recevront une augmentation de solde : le premier, de 0,20 et le second de 0,50, prendront passage sur le transport qui doit partir le 15 mars prochain.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 6 février 1891, p. 2, col. 4)

CHERBOURG

— M. Guillaume, chef contremaître mécanicien, est nommé à l'emploi de maître entretenu de 3^e classe et désigné pour aller servir à l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 27 février 1891, p. 2, col. 5)

Nouvelles diverses

On demande les noms des ingénieurs de 2^e classe qui désireraient aller occuper le poste de directeur des travaux à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Baysseance, qui terminera, le 9 juin prochain, la période réglementaire de séjour en Cochinchine.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 22 mars 1891, p. 2, col. 6)

TOULON

— M. Féraud, commis de 4^e classe des directions de travaux, du cadre de Toulon, actuellement en service à Saïgon, obtient un congé d'un an sans solde pour prêter son concours à la compagnie des Messageries fluviales de Cochinchine.

Par suite, cet employé est placé hors cadre, à compter de 1^{er} mars courant, et cessera de figurer, pendant une année, sur la liste générale d'ancienneté des commis de direction.

— M. J. Lefort, ouvrier peintre du port de Toulon, est désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon. Cet agent, qui sera nommé chef ouvrier au moment de son départ, rejoindra sa destination par le navire affrété du 1^{er} mai prochain.

CHRONIQUE MARITIME

(*La Dépêche de Brest*, 18 avril 1891, p. 3, col. 5)

Mouvement de personnel

Brest. — Fragneau, commis de 2^e cl. du commissariat, désigné p. l'arsenal de Saïgon, ralliera Toulon p. embarquer sur le navire affrété partant le 1^{er} mai à destin, de l'Indo-Chine.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 3 mai 1891, p. 2, col. 2)

On nous écrit de Toulon, le 30 avril : M. Marty ⁶, ingénieur de 2^e classe, arrive de Cherbourg, et embarque sur le *Colombo*, à destination de Saïgon, où cet officier doit occuper les fonctions de directeur des ateliers maritimes de ce port.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 8 mai 1891, p. 2, col. 4)

Actes officiels et Nouvelles des ports

⁶ Auguste-Claire-Louis Marty (Carcassonne, 14 avril 1856-Carcassonne, 3 septembre 1946) : polytechnicien, ingénieur du génie maritime, officier de la Légion d'honneur (*JORF*, 13 juillet 1904).

— Par décision du 6 mai, ont été nommés dans le corps militaire des gardes-consignes pour servir à l'arsenal de Saïgon :

Au grade de garde-consigne major de 2^e classe : le garde consigne de 1^{re} classe J.-M. Bochet, du port de Lorient.

Au grade de garde consigne de 2^e classe ; le garde consigne ambulant J.-B. Gautreau, d'Indret.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 17 mai 1891, p. 2, col. 3)

— Par décision du 14 mai, sont nommés dans le personnel des agents du commissariat :

À l'emploi de commis de 2^e classe : (choix) MM. les commis de 3^e classe, J.-J. Le Déant, à l'arsenal de Saïgon ; (ancienneté), J.-P.-C. Aiguier, à Toulon.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 17 juin 1891, p. 2, col. 5)

ROCHEFORT

— M. Tiphaneau, magasinier de 3^e classe du personnel des comptables des matières, est appelé à continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, et s'embarquera sur le steamer affrété partant de Toulon le 10 juillet.

ORDRE ROYAL DU CAMBODGE

Promotion du 14 juillet 1891

(*La France militaire*, 22 novembre 1891)

(*Le Phare des Charentes*, 27 novembre 1891, p. 2, col. 3)

Chevalier

Garnier (Ernest), contremaître à l'arsenal de Saïgon.

Mallet, commis de comptabilité à l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 12 août 1891, p. 2, col. 4)

LORIENT

— M. Lamotte, commis de 2^e classe des directions de travaux, est désigné pour aller remplacer, à l'arsenal de Saïgon, M. Le Déant, qui servira à Lorient.

LES GRANDS TRAVAUX DES PORTS MILITAIRES

(*Le Phare des Charentes*, 6 décembre 1891, p. 1, col. 4)

.....

Enfin, la réfection d'une partie du mur de l'arsenal de Saïgon sera entreprise en 1892. Cette partie avait été démolie pour l'établissement du grand bassin de radoub. Il y a donc nécessité urgente de rétablir l'intégralité de l'enceinte de l'arsenal.

CHRONIQUE MARITIME

(*La Dépêche de Brest*, 9 décembre 1891, p. 3, col. 5)

Mouvement de personnel

Toulon. — Flory, distributeur des comptes, continuera ses services à l'arsenal de Saïgon en rempl. de M. Roudot, rentré en France, et quittera Toulon par le transport du 1^{er} janvier.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 16 décembre 1891, p. 2, col. 6)

ROCHEFORT

— On demande les noms des conducteurs des travaux hydrauliques qui consentiraient à aller remplacer à l'arsenal de Saïgon, M. Le Falhun, conducteur de 2^e classe, qui terminera prochainement la période de service colonial. Les émoluments se composent d'une solde annuelle de 6.000 fr. avec 218 fr. 25 de frais de bureau et 660 fr. d'indemnité de logement, soit au total 6.878 fr. 25.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 18 décembre 1891, p. 3, col. 4)

TOULON

— L'ouvrier dessinateur Roque, de l'atelier des bâtiments en fer, à Toulon, est appelé à servir, eu la même qualité, à l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 24 janvier 1892, p. 2, col. 5)

ROCHEFORT

— M. Noury, sous-ingénieur du port de Rochefort, en service à l'arsenal de Saïgon, est porté à la 1^{re} classe de son grade.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 5 février 1892, p. 2, col. 6)

ROCHEFORT

— MM. les contremaîtres Delaunay et Birrié, ainsi que l'ouvrier Bonneau, sont appelés à servir : le premier, à l'arsenal de Saïgon et les seconds à Haïphong. Ces agents s'embarqueront sur la *Nive*, partant de Toulon le 15 février.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 7 février 1892, p. 2, col. 4)

— M. Malet, commis de 2^e classe des directions de travaux, est rattaché au port de Rochefort et remplacé, à l'arsenal de Saïgon, par M. Kermabon, commis de 2^e classe du commissariat, à Lorient, et qui partira sur la *Nive*, le 15 de ce mois.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 21 février 1892, p. 2, col. 5)

ROCHEFORT

— On demande les noms des sous-ingénieurs de 1^{re} ou de 2^e classe qui seraient désireux d'obtenir le poste de sous-directeur des travaux à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. le sous-ingénieur Noury, envoyé à [Haïphong](#) (Tonkin). L'officier du génie désigné partira de Toulon sur le bâtiment affrété le 1^{er} avril prochain.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 24 février 1892, p. 2, col. 5)

ROCHEFORT

— On demande, pour l'arsenal de Saïgon, un commis de comptabilité, en remplacement de M. Ballon, commis de 2^e classe, qui terminera la période de séjour le 1^{er} mai prochain. L'employé désigné partira de Toulon le 1^{er} avril prochain.

CHRONIQUE MARITIME

(*La Dépêche de Brest*, 4 mars 1892, p. 3, col. 4)

Mouvement du personnel

BREST. — M. Pinard ⁷, sous-ing. de 3^e cl. à Brest, servira en Cochinchine comme sous-direct. des trav. de l'arsenal de Saïgon, en rempl. de M. Noury, arrivé au terme de sa période de séjour aux colonies.

CHRONIQUE MARITIME

(*La Dépêche de Brest*, 6 mars 1892, p. 3, col. 2)

Mouvement de personnel

Toulon. — Bellon, commis de 3^e cl., en Cochinchine, rappelé en France, servira à Toulon ; — Augier, commis de comptabilité de 4^e cl., à Ruelle, servira à l'arsenal de Saïgon.

⁷ Paul Édouard Marie Pinard (Lesneven, Finistère, 1^{er} juillet 1866-Toulon, 15 novembre 1896) : polytechnicien, sous-ingénieur du génie maritime.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 27 mars 1892, p. 2, col. 5)

ROCHEFORT

— Des avancements de solde ont été concédés, pour compter du 1^{er} janvier dernier, à MM. Dominique Dupont, chef contremaître charpentier ; Julien Barbé, contremaître ajusteur, et Jean Merlet, chef-ouvrier chaudronnier, qui sont en service à l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 10 avril 1892, p. 2, col. 4)

Nouvelles diverses

Des passages sont réservés sur le transport l'*Annamite*, partant de Toulon, le 15 mai, pour la femme et les deux enfants de M. le médecin de 1^{re} classe Dédet, médecin-major de la *Loire* et de l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 8 mai 1892, p. 2, col. 1)

Les mutations suivantes ont eu lieu dans le corps du génie maritime :
M. le sous-ingénieur de 1^{re} classe Noury, attendu de la Cochinchine, servira à Lorient.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 20 mai 1892, p. 2, col. 4)

CHERBOURG

— Le port désigne un sous-commissaire au 6^e tour des stations locales et divisions navales, pour aller servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. le sous-commissaire Durand, qui rentre en France, pour cause de santé.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 10 juin 1892, p. 2, col. 5)

BREST

— M Comby, sous-commissaire, embarqué sur le *Dupuy-de-Lôme*, est destiné à l'arsenal de Saïgon, par le transport du 15 juin, et par permutation avec M. le sous-commissaire Marec.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 10 juin 1892, p. 2, col. 3)

Nouvelles diverses

M. le sous-commissaire Comby, du port de Brest, en service à l'arsenal de Saïgon, est affecté, sur sa demande, au port de Lorient.

SERVICE MARINE

Par arrêté du Lieutenant-Gouverneur en date du 20 juillet 1892 :

M. Pinard, sous-ingénieur de l'arsenal, est nommé juge près le premier tribunal maritime, en remplacement de M. Noury, officier du même grade, rentré en France.

(*Bulletin administratif de l'Annam et du Tonkin*, 1893, p. 535)

CHRONIQUE MARITIME

(*La Dépêche de Brest*, 5 août 1892, p. 3, col. 1)

— M. Cleroye, conducteur de 1^{re} cl. des ponts et chaussées, actuellement en congé renouvelable en Cochinchine, est désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon, à la date du 1^{er} août, et remplacera M. Roussignol, décédé à Toulon.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 10 août 1892, p. 2, col. 4)

ROCHEFORT

— On demande un commis de comptabilité pour aller servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Marbot, rentré en France.

CHRONIQUE MARITIME

(*La Dépêche de Brest*, 4 septembre 1892, p. 3, col. 1)

— Serviront en Cochinchine : les commis des directions de travaux Ordroneau, d'Indret ; Le Tohic, de Lorient, et Laurent, de Rochefort. Ils quitteront Toulon le 20 septembre pour remplacer à l'arsenal de Saïgon les commis Vaquette, décédé, Le Bolay et Brugnot, rentrant en France pour raisons de santé et rattachés, le premier à Lorient, le second à Brest.

M. Mocquard, de Brest, servira, sur sa demande, à Indret, en remplacement de M. Ordroneau.

CHRONIQUE MARITIME

(*La Dépêche de Brest*, 2 décembre 1892, p. 3, col. 4)

Mouvement de personnel

Lorient. — Bouley, commis du commissariat, est désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Lhostis, qui a terminé la période de séjour réglementaire.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 4 décembre 1892, p. 2, col. 5-6)

Nouvelles diverses

M. Hoffer, maître entretenu de 3^e classe, du port de Cherbourg, est appelé à remplacer, à l'arsenal de Saïgon, M. Guillaume, qui termine sa période coloniale et qui est rattaché à Cherbourg.

M. Hoffer prendra passage sur le transport du 1^{er} janvier prochain.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 28 décembre 1892, p. 3, col. 2)

ROCHEFORT

— Les agents du personnel ouvrier ci-après sont demandés pour l'arsenal de Saïgon : 1 ouvrier ou chef-ouvrier charpentier scaphandrier, 1 contremaître charpentier calfat, 1 contremaître mécanicien, qui seront très probablement expédiés par le transport partant de Toulon, le 1^{er} février prochain, et 1 contremaître fondeur, qui partira, au plus tôt, par le steamer affrété du 1^{er} avril prochain. — [Le directeur de l'arsenal insiste pour que les agents désignés remplissent réellement les conditions de capacité qu'exige la situation exceptionnelle de cet établissement.](#)

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 15 janvier 1893, p. 3, col. 1)

TOULON

M. Tanguy, soulagent administratif du port de Toulon, appelé à remplacer M. Coulomb, officier du même grade, à l'arsenal de Saïgon, prendra passage sur le *Shamrock*, qui doit partir le 1^{er} février, à destination d'Indo-Chine.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 20 janvier 1893, p. 2, col. 5)

(*La Dépêche de Brest*, 20 janvier 1893, p. 3, col. 4)

LORIENT

— M. Boulay, commis du commissariat, est parti pour Toulon, afin d'y embarquer pour l'arsenal de Saïgon.

— André, commis du commissariat, est désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 25 janvier 1893, p. 2, col. 5)

Ponton-caserne.

Les bâtiments en bois ne présentant pas des qualités de salubrité suffisantes pour servir de ponton-caserne à l'arsenal de Saïgon, le ministre vient de donner des ordres au port de Toulon pour que l'*Européen* et non la *Sarthe*, comme il en avait été question, soit mis en état de se rendre à Saïgon en vue de remplacer la *Loire*, et servir de logement aux équipages de la réserve et de la défense mobile, jusqu'au moment où les casernements pourront être terminés.

La défense mobile de Toulon, la *Cérès*, sera aussi remplacée par la *Sarthe*, complètement remise à neuf, il y a quelques années.

Le remplacement de la *Cérès* par la *Sarthe* est une excellente mesure, car ce navire pourra, par ses propres moyens, appareiller et effectuer quelques tournées le long du littoral, ce qui, à l'heure actuelle, ne pouvait avoir lieu.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 25 janvier 1893, p. 3, col. 1)

TOULON

— M. André, commis du commissariat de 2^e classe, désigné pour aller servir à l'arsenal de Saïgon, prendra passage sur le *Shamrock*, le 1^{er} février.

Saïgon

Sorties du 15 au 22 février 1893.

(*JOIC*, 25 février 1893)

Passagers partis par le vapeur français *Jean-Baptiste-Say* allant à Bangkok.
...Pinard, sous-ingénieur de la marine...

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 22 février 1893, p. 2, col. 5)

Nouvelles diverses

On demande les noms des ingénieurs de 2^e classe qui seraient désireux d'occuper les fonctions de directeur des travaux à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Marty, dont la période de séjour en Cochinchine prend fin.

François Raoul MOILLARD
directeur (1893-1895)

Né à Sorges (Dordogne), le 14 déc. 1858.
Fils de Sicaire Moillard, employé des chemins de fer, et de Catherine Zoé Daniel.
Célibataire.

Polytechnicien, ingénieur du génie maritime.
Sous-ingénieur chargé du service des torpilles, à Lorient.
Muté à Indret pour y étudier les travaux des constructions et des réparations des torpilles (fév. 1883).
Sous-ingénieur de 1^{re} classe à Rochefort (déc. 1888).
Ingénieur de 2^e classe à Lorient (mars 1892).
Directeur de l'arsenal de Saïgon (1893-1895).
Affecté au port de Toulon (octobre 1895).
Félicité pour un avant-projet de chaloupe-canonnière (nov. 1895).

Chevalier de la [Légion d'honneur](#) du 11 juillet 1895.
Suicidé au revolver à Toulon, le 17 février 1898.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 8 mars 1893, p. 2, col. 5)

LORIENT

— M. Moillard, ingénieur de 2^e classe, est désigné pour servir comme directeur des travaux à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Marty, qui est sur le point de terminer la période de séjour réglementaire dans la colonie. — M. Moillard prendra passage sur l'affrété partant de Toulon, le 15 mai prochain.

— M. Bouëxel, commis du commissariat de 3^e classe, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon ; il rejoindra sa destination par l'affrété partant de Toulon le 1^{er} avril.

COLONIES ET PROTECTORATS
(*Le Messenger de Paris*, 14 juillet 1893)

Marseille, 16 juillet.

Le paquebot *Océanien*, des Messageries Maritimes, courrier du Japon, de la Chine et des Indes, est arrivé hier soir dans le bassin de la Joliette. Cent soixante passagers se trouvaient à bord. Parmi eux ... Marty, ingénieur de la marine et ancien directeur de l'arsenal de Saïgon...

Joseph Victorin Anselme MAZICH,
contremaître dragueur
chef scaphandrier

Né à Buccari (nom italien de Bakar), le 18 mars 1857.

Fils de Noël Mazich, capitaine au long cours, et d'Irène Vicevich.

Naturalisé français le 25 mai 1881.

Marié à Saïgon, le 18 mai 1889, avec Anna Sao Binard (Saïgon, 26 mai 1873), fille naturelle de François Amable Binard, dessinateur au cadastre, et de Thi Sao Huy.

Dont :

— Françoise Irène *Jeanne* (Saïgon, 13 juillet 1890-Paris VIII^e, 24 mars 1958) : mariée à Saïgon, le 29 octobre 1910, avec Pierre Ly-Can (Saïgon, 13 mars 1888), fils de Lichion dit Ly-Truong, négociant chinois, et de Nguyễn thi Hai. Frère cadet de Michel Ly-Lap. Minh Huong, négociant, sujet français, dont deux filles, Jeanne et Jacqueline Ly-Can, qui épouseront deux planteurs : Camille Cambon, des [Caoutchoucs de l'Indochine](#), et [Jean Guéry](#). Divorcés le 29 octobre 1919.

Remariée à Saïgon, le 20 avril 1922, avec [Maurice Abraham David Weil](#), magistrat.

— André ou Andrée Ange Charlotte (Saïgon, 27 sept. 1894-1946). Mariée à [Michel Ly-Lap](#), dont 5 enfants.

— Irène, *Denise*, Alice (Saïgon, 21 septembre 1896-Toulon, 26 déc. 1980), mariée à Giadinh, le 9 décembre 1913, avec Otto Petersen (Singapore, 10 mai 1882), de nationalité anglaise, mécanicien à la rizerie Ban-Ecc-Guan, de Cholon, puis ingénieur. Dont Germaine Iris Petersen (Saïgon, 9 juillet 1915-Ussel, Corrèze, 17 mai 1998: Mariée à Saïgon, le 27 mai 1933 avec [Mario Forzinetti](#), entrepreneur. Remariée à Saïgon, le 28 déc. 1946, avec Marcel Maurice Delafosse ;

— et *Alice-Marie-Adélaïde* (Saïgon, 26 juin 1899-Cenon, Gironde, 8 juin 1988).

Contremaître dragueur.

Contremaître scaphandrier.

Concessionnaire de 300 hectares, au village de Tan-thanh-dong, canton de Binh-thanh-trung, arrondissement de Giadinh (avril 1896-février 1898).

Chevalier de l'Ordre du Dragon d'Annam (*Bulletin officiel de l'Indochine française*, 1901, p. 585-586).

Décédé au village de Phu-My, canton de Binh-tri-Trung, province de Giadinh, le 11 mai 1911.

Congé de convalescence
(*Journal officiel de l'Indo-Chine française*, 2 octobre 1893)

Le Gouverneur général de l'Indo-Chine,

Vu le décret du 21 avril 1891 ;

Vu l'arrêté du 16 mai 1890 ;

Vu les certificats de visite délivrés par le conseil de saute dans sa séance du 27 septembre 1893 ;

Sur la proposition du Lieutenant-Gouverneur de la Cochinchine,

ARRÊTE :

Un congé de convalescence à passer dans l'établissement hospitalier du docteur Mère, au Japon, est accordé à :

Pour deux mois.

MM. Barlatier, commis des travaux publics;

Mazich, contremaître dragueur.

Pour trois mois.

M. Tassart, garde forestier (a besoin, en raison de son état de santé, de passer à la 3^e classe ; avis du conseil de santé).

Ces employés prendront passage sur le paquebot des Messageries maritimes quittant Saïgon le 30 septembre 1893.

Saïgon, le 28 septembre 1893.

Pour le Gouverneur général et par délégation spéciale :

Le Lieutenant-Gouverneur,

J. FOURÈS.

Par le Gouverneur général :

Le Lieutenant-Gouverneur,

J. FOURÈS.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 4 octobre 1893, p. 2, col. 5)

ROCHEFORT

— Le contre maître Barbateau, appelé à continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, s'embarquera sur le *Colombo*, partant de Toulon le 10 octobre.

GUERRE, MARINE & COLONIES

(*Le Messager de Paris*, 24 novembre 1893)

On télégraphie de Saïgon que le transport la *Nive* a quitté Saïgon hier après-midi, à destination de Toulon.

Les convalescents que la *Nive* rapatrie sont : M. Pinard, sous-ingénieur, et quatre rationnaires.

La *Nive* rapatrie cinq officiers de l'infanterie de marine, un officier marinier et soixante rationnaires.

Camille Eugène Théodule GÉLY
sous-directeur (1893-1894)

Né à Brageac (Cantal) le 17 février 1862.
Fils de François Gély, propriétaire cultivateur, et de François Celina Delbos.
Célibataire.

Polytechnicien, ingénieur du génie maritime.
Sous-ingénieur de 3^e classe promu à la 2^e (*JORF*, 29 déc. 1888).
Affecté à à Indret (mars 1889).
Professeur à l'école de maistrance de Lorient (août 1891).
Sous-ingénieur de 2^e cl. à Brest (mai 1892).
Promu sous-ingénieur de 1^{re} cl. à Brest (juillet 1892).
Départ de Marseille pur Saïgon (1^{er} janvier 1893).
Directeur des [ateliers maritimes d'Haïphong](#) (fin 1894).
Départ pour France sur l'*Ernest-Simmons* (juillet 1895).
Affecté à Cherbourg (nov. 1895).
Muté à Lorient (février 1896).
Puis à Toulon (janvier 1897).
Promu ingénieur en chef de 2^e classe (nov. 1899).
Décédé à Brageac, le 17 août 1900.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 6 décembre 1893, p. 2, col. 4)

BREST

M. Gély, sous-ingénieur de 1^{re} classe, est désigné pour remplir les fonctions de sous-directeur des travaux à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de Pinard, qui rentre en France pour cause de santé.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 13 décembre 1893, p. 3, col. 1)

TOULON

— M. Gély, sous-ingénieur du port de Toulon, désigné pour aller servir comme sous-directeur des travaux à l'arsenal de Saïgon, rejoindra sa destination par le paquebot qui doit quitter Marseille, le 1^{er} janvier.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 17 décembre 1893, p. 2, col. 6)

BREST

— M. Lelong, sous-ingénieur de 2^e classe, est nommé professeur de mécanique, de charpentage et de machines à vapeur à l'École de maistrance, en remplacement de M. Gély, désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 29 décembre 1893, p. 2, col. 3)

Actes officiels et Nouvelles des ports

— Par décision ministérielle du 26 décembre, M. le maître entretenu de 3^e classe J. Février, en service à l'arsenal de Saïgon, a été nommé à la 2^e classe de son emploi, pour compter du 1^{er} janvier 1894.

AVIS DE CONVOI

(*La Dépêche de Brest*, 27 janvier 1894, p. 3, col. 5)

M^{me} Célestine DANIEL, épouse de M. Achille CARRÉ, contremaître chaudronnier, actuellement à l'arsenal de Saïgon (Cochinchine), a la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur fille Anastasie-Herveline, décédée hier 26 janvier, au domicile de ses parents, à Kéraloch, en Lambézellec, à l'âge de 4 ans 1/2.

La cérémonie religieuse aura lieu aujourd'hui 27 courant, en l'église paroissiale de Lambézellec.

Il n'y a pas de lettres de faire-part. Le présent avis en tient lieu.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 4 février 1894, p. 2, col. 5)

ROCHEFORT

— MM. les commis de 3^e classe des directions de travaux Renaud, à Rochefort, et Bernard, attaché aux Forges de la Chaussade, prendront passage sur la *Nive*, partant de Toulon, le 15 février, pour aller remplacer, à l'arsenal de Saïgon, MM. les commis du même service Lamotte, rattaché à Lorient, et Kammerer, affecté à Brest.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 15 avril 1894, p. 2, col. 5)

BREST

M. Fragneau, commis de 2^e classe du commissariat, à l'arsenal de Saïgon, rapatrié après deux périodes de séjour dans cette colonie, servira à Brest.

CHRONIQUE MARITIME

(*La Dépêche de Brest*, 18 avril 1894, p. 3, col. 5)

Mouvement de personnel

Brest. — M. Fragneau, commis de 2^e cl. du commissariat, en service à l'arsenal de Saïgon, rapatrié après l'accomplissement de deux périodes de séjour dans la colonie, servira à Brest.

Rochefort. — Cornueau, commis de 2^e cl. du commissariat, en service à La Rochelle, est appelé à continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et prendra passage sur l'affrété partant de Toulon le 15 mai.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 30 mai 1894, p. 2, col. 5)

TOULON

— M. Maunier, commis de 3^e classe à la direction des constructions navales, à Toulon, est désigné pour aller servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Aiguier, qui rentre en France pour raisons de santé.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 8 juin 1894, p. 2, col. 4)

ROCHEFORT

M. Jabrillat, garde-consigne-major de 2^e classe, est appelé à continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement du garde-consigne-major de 2^e classe Bochet, qui servira à Rochefort, à sa rentrée en France. — M. Jabrillat partira de Toulon, le 10 juillet, sur le vapeur affrété pour l'Indo-Chine.

NOUVELLES et RENSEIGNEMENTS

(*L'Avenir du Tonkin*, 13 juin 1894, p. 2, col. 5)

BANGKOK

Une commission est arrivée par le steamer *Utan*, chargée de faire des achats de bois de teck aux maisons Bonneville ou Roland à Bangkok. Cette commission, composée de trois fonctionnaires appartenant à l'arsenal de Saïgon, a fait d'importants achats chez M. Bonneville.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 17 juin 1894, p. 2, col. 5)

ROCHEFORT

— M. Tiphaneau, magasinier, rentrant en France, est rattaché à Rochefort et sera remplacé à l'arsenal de Saïgon, par M. Tanguy, du port de Brest. Il s'embarquera sur le vapeur affrété partant de Toulon le 10 juillet prochain.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 20 juin 1894, p. 2, col. 6)

TOULON

M. Blineau, sous-commissaire, en service à Marseille, est désigné pour embarquer sur la *Loire*, et sera chargé en même temps du service des approvisionnements à l'arsenal de Saïgon. — Cet officier prendra également passage sur le vapeur affrété partant, le 10 juillet, pour l'Indo-Chine.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 22 juin 1894, p. 2, col. 5)

TOULON

— M. le ministre de la marine a approuvé la nomination de M. Pascal, en qualité de commis auxiliaire du personnel des directions de travaux, à Toulon, en remplacement numérique de M. Maunier, commis de 3^e classe, appelé à servir à l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 4 juillet 1894, p. 3, col. 2)

ROCHEFORT

— Le garde-consigne-major Jabrillat, appelé à servir à l'arsenal de Saïgon, est autorisé à emmener avec lui sa femme et son enfant, pour lesquels il a obtenu des passages gratuits sur le *Comorin* partant de Toulon, le 10 juillet.

CHRONIQUE MARITIME

(*La Dépêche de Brest*, 28 juillet 1894, p. 3, col.4)

Mouvement de personnel

Cherbourg. — Dousse, commis de 3^e cl. des directions de travaux, continuera à servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Aiguier, commis de 2^e cl., décédé ; Dousse prendra passage à Toulon le 25 août sur le *Mytho*.

NOUVELLES MILITAIRES

(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} août 1894, p. 3, col. 54)

Ont été désignés pour faire partie de l'état-major de M. le capitaine de vaisseau Cavalié, nommé au commandement de la division navale de la Cochinchine :

MM. le capitaine de frégate Gaultier, comme second de la *Loire* ; le lieutenant de vaisseau Jeannel, comme adjudant de division ; le médecin de 1^{re} classe Marestang, comme médecin de division, et le sous-commissaire Blineau, comme commissaire de division. Ce dernier remplira, en ouvre, les fonctions de commissaire de l'arsenal de Saïgon.

Tous ces officiers ont pris passage sur le paquebot le *Comorin*, qui est parti de Toulon, le 10 juillet dernier.

CHRONIQUE MARITIME
(*La Dépêche de Brest*, 19 août 1894, p. 2, col. 5)

Notre correspondant maritime à Paris nous télégraphie hier, par fil spécial :

Le poste de directeur des [ateliers maritimes d'Haïphong](#), au Tonkin, vient d'être sollicité par M. Gély, sous-ingénieur de 1^{re} cl., actuellement sous directeur des travaux à l'arsenal de Saïgon.

Avant de statuer sur cette demande, le ministre désire savoir si des sous-ingénieurs seraient désireux de remplacer M. Gély en Cochinchine, dans le cas où ce dernier serait désigné pour le Tonkin.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 9 septembre 1894, p. 3, col. 3)

Nouvelles diverses

M. le sous-ingénieur Vuillerme, du cadre de Rochefort, est désigné pour servir en Cochinchine, où il remplacera, comme sous-directeur des travaux de l'arsenal de Saïgon, M. le sous-ingénieur de 1^{re} classe Gély. Ce dernier, après avoir remis son service à M. Vuillerme, à Saïgon, se rendra au Tonkin pour y continuer ses services comme directeur des ateliers d'Haïphong*, à la place de M. l'ingénieur de 2^e classe Jaouin, qui rentrera en France vers la fin de l'année. — M. Vuillerme rejoindra sa destination par le transport partant de Toulon, le 10 octobre prochain, pour la Cochinchine.

AVIGNON

UN MARIAGE MONDAIN
(*Le Mistral*, 10 octobre 1894, p. 2, col. 2)

Samedi, à minuit, l'église de Saint-Agricol, donnait accès à un certain nombre de personnes de la haute société mondaine de notre ville. Le maître-autel brillamment éclairé, une partie de l'église restant dans la pénombre, donnaient par ce contraste, un charme de plus au pieux spectacle entrevu. On célébrait à ce moment le mariage de M^{lle} Sogno, fille du baron et de la baronne Chabrier de Lafongt, avec M. Vuillerme.

Quelques murmures flatteurs ont salué le passage du cortège ; tout d'abord, la mariée, conduite à l'autel par le baron Chabrier de Lafongt et dont la toilettes simple autant qu'exquise, était portée avec grande distinction, puis la ravissante escorte formée par ses jeunes amies : M^{lle} Alice Mirey, de Chambéry ; Marie Vuillerme, demoiselles d'honneur, donnant le bras à M. Vuillerme, ingénieur, et M. Edmond Sogno, ainsi que M^{lles} Marie-Thérèse de Baroncelli-Javou, Adrienne Perla, Louise Jacquemin, etc., etc.

Aperçu également dans le cortège, le capitaine Schaedeiin et le marquis de Baroncelli-Javou, témoins de la jeune mariée ; MM. [Charles Vuillerme, ingénieur des constructions navales, sous-directeur de l'arsenal de Saïgon](#), et M. Duclos, de Chambéry, témoin du marié ; M. Mermillod, neveu du cardinal de ce nom, M. Vuillerme père, M^{me} et M^{lle} Vuillerme ; la marquise de Baroncelli-Javou, la baronne de Chaunaude, de Montélimar, cousine du marquis de Baroncelli, M^{lle} Schœdelin, etc., etc.

Imposante cérémonie où, pendant le silence de la nuit, à peine troublé par le bruit des paroles prononcées à voix basse, des chaises remuées, s'élevaient sous les doigts habiles de M. André, les doux sons du violoncelle mêlant son chant éloquent à la voix chaude et puissante de M. Latour.

Le mariage civil avait eu lieu dans l'après-midi, à 1 heures. — Un dîner avait réuni avant la cérémonie religieuse tous les invités au domicile de la fiancée.

Le *Mistral* adresse tous ses vœux de bonheur et ses plus sincères compliments à M. et M^{lle} Vuillerme.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 9 novembre 1894, p. 2, col. 6)

BREST

— M. Kammerer, commis de 2^e classe des directions de travaux, est désigné pour aller servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Ordroneau, qui a terminé la période réglementaire de séjour colonial, et qui est affecté au cadre de Brest. — M. Kammerer rejoindra sa destination par le transport partant de Toulon, le 10 décembre prochain.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 21 décembre 1894, p. 2, col. 5)

Nouvelles diverses

MM. le maître entretenu de 2^e classe Hoffer et le commis de comptabilité de 4^e classe Peboscq sont maintenus en service à l'arsenal de Saïgon, sur leur demande, le premier pour une année à compter du 2 avril 1895, le second pour deux années à compter du 7 mars prochain.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 2 janvier 1895, p. 2, col. 6)

ROCHEFORT

Les contremaîtres Peuple, Delaunay, Garnier, Barbateau, et l'ouvrier Bétreaud, du port de Rochefort, détachés à l'arsenal de Saïgon, ont obtenu chacun un avancement journalier de 0 fr. 20 de solde.

CHRONIQUE MARITIME

(*La Dépêche de Brest*, 10 février 1895, p. 3, col. 2)

Actes officiels

De notre correspondant maritime à Paris, par fil spécial :

— Le caporal pompier Colombani, détaché à l'arsenal de Saïgon, est promu sergent par voie de réintégration.

CHRONIQUE MARITIME
(*La Dépêche de Brest*, 3 mars 1895, p. 2, col. 5)

Il est demandé pour l'arsenal de Saïgon :

1° Un ouvrier ou chef ouvrier charpentier scaphandrier capable de diriger en sous ordre les travaux de réparations.

2° Un contremaître ou chef ouvrier ajusteur au courant de tous les détails de la profession de mécanicien, bon dessinateur, connaissant bien l'outillage et les procédés de travail, enfin, parfaitement à même de diriger un atelier sérieux de construction mécanique.

Le ministre demande de lui faire savoir s'il se trouva des agents de ces grades et professions, réunissant autant que possible les conditions sus indiquées, ayant une bonne conduite et une bonne santé et qui consentiraient à aller continuer leurs services en Cochinchine.

Le chef ouvrier charpentier scaphandrier Daniel, du port de Brest, sera prochainement rapatrié sur sa demande.

Le contremaître fondeur Legris, du même port, détaché à l'arsenal de Saïgon et qui aura terminé le 1^{er} mai prochain la durée réglementaire de séjour colonial, est autorisé à prolonger d'un an ses services à Saïgon.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 15 mars 1895, p. 2, col. 4)

Indo-Chine

M. Moillard, ingénieur de 2^e classe, directeur des travaux à l'arsenal de Saïgon, y est maintenu, sur sa demande, pour une nouvelle année.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 24 avril 1895, p. 2, col. 6)

ROCHEFORT

— M. Cornueau, commis du 2^e classe du commissariat, rentrant en France pour raison de santé, est réaffecté à Rochefort. Cet employé sera remplacé, à l'arsenal de Saïgon, par M. Jouveaux, commis de 2^e classe à Lorient, et qui s'embarquera sur le *Comorin*, partant de Toulon le 15 mai.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 12 mai 1895, p. 2, col. 4)

BREST

— M. Rolland, magasinier de 3^e classe, est appelé à continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Bonnet, rapatrié pour cause de santé et affecté au port de Brest. — M. Rolland rejoindra sa destination par le transport du 15 juin prochain.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 19 juin 1895, p. 2, col. 5)

LORIENT

— M. Le Dily, sous-agent administratif, des directions de travaux, est appelé à servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Tanguy, agent administratif, dont la période de séjour colonial est terminée, et qui est affecté au port de Lorient,

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 28 juin 1895, p. 2, col. 5)

ROCHEFORT

— M. Frélat, commis de 1^{re} classe des directions de travaux, provenant de l'arsenal de Saïgon, a obtenu un congé de convalescence de trois mois, pour Rochefort.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 12 juillet 1895)

Chevalier

Moillard (François-Raoul) ⁸, ingénieur de 2^e classe de la marine ; directeur des travaux à l'arsenal de Saïgon ; 18 ans 9 mois de services dont 2 ans 2 mois à la mer ou aux colonies. Services exceptionnels : dirige depuis plus de 2 ans les travaux de l'arsenal de Saïgon. S'est particulièrement distingué en assurant la prompte mobilisation des bâtiments à l'occasion de l'expédition du Siam.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 26 juillet 1895, p. 2, col. 3)

ROCHEFORT

— M. Peuple, contremaître, en congé à Rochefort, ralliera l'arsenal de Saïgon, par le paquebot de Marseille du 4 août.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 23 août 1895, p. 2, col. 2)

Nouvelles diverses

Le ministre de la Marine demande les noms des ingénieurs de 2^e classe des constructions navales, désireux d'aller continuer leurs services, comme directeur des travaux à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. l'ingénieur de 2^e classe Moillard, qui, pour raisons de santé, rentrera en France par le courrier du mois de septembre. —

⁸ Et non *Maillard*, comme l'écrit l'*Avenir du Tonkin* du 17 juillet 1895.

L'ingénieur désigné prendra passage sur l'affrété partant de Toulon, le 20 septembre prochain.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 4 septembre 1895, p. 2, col. 4)

LORIENT

— M. Pluyette, ingénieur de 2^e classe, qui avait été désigné d'office pour aller servir à l'arsenal de Saïgon, a été reconnu par le conseil de santé hors d'état de suivre cette destination.

CHRONIQUE MARITIME

(*La Dépêche de Brest*, 7 septembre 1895, p. 3, col. 4)

Mouvements du personnel

Brest. — Alheilig, ingénieur de 2^e classe, chargé de la surveillance des travaux confiés à l'industrie à Lyon, est appelé à servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Moillard, rapatrié pour cause de santé ; M. Alheilig prendra passage sur le steamer affrété partant de Toulon le 28 sept.

NOUVELLES LOCALES

(*Le Petit Marseillais*, 29 septembre 1895, p. 2, col. 1)

Départ du courrier de Chine. — Le *Yana*, des Messageries Maritimes, commandé par M. le lieutenant de vaisseau de Maubeuge, courrier de l'Indo-Chine et du Japon, quittera notre port, cette après-midi, à 4 heures, avec 170 passagers, parmi lesquels ... Alheilig, ingénieur de la marine, allant à Saïgon...

AVIS DE CONVOI

(*La Dépêche de Brest*, 30 septembre 1895, p. 3, col. 4)

M^{me} ROLLAND a la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'elle vient de faire en la personne de sa fille Anna, décédée avant-hier soir samedi, à onze heures, à l'âge de 13 mois, au domicile de ses parents, au Rouisan.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui lundi 30 courant, à trois heures, à Saint-Pierre Quilbignon.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Recouvrance.

De la part de M^{me} et M. Rolland, magasinier du corps des comptables, détaché à l'arsenal de Saïgon, et de toute la famille.

Il n'y a pas de lettres de faire-part.

Le présent avis en tient lieu.

LE COURRIER DE CHINE

Arrivée de l'OXUS
(*La Dépêche de Brest*, 6 octobre 1895)

Les Passagers.— Marins et Soldats rapatriés. — Détails sur la Traversée. — Le Chargement. — La Colonne de Mon-Cay.— Toujours Prisonniers des Pirates.

Le paquebot *Oxus*, des Messageries Maritimes, commandé par M. le capitaine L. Dupont, courrier du Japon, de la Chine et des Indes, est arrivé, hier matin à la première heure, dans le bassin de la Joliette. Il avait à bord 169 passagers, parmi lesquels MM. ... Moylard [Moillard], ingénieur de la marine, directeur de l'arsenal de Saïgon...

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 13 octobre 1895, p. 2, col. 5)

Nouvelles diverses

Le ministre de la Marine demande les noms des maîtres entretenus qui seraient désireux d'aller remplacer, à l'arsenal de Saïgon, M. le maître entretenu Février, rentrant en France pour raisons de santé.

M. Moillard, ingénieur de 2^e classe, provenant de l'arsenal de Saïgon, est affecté au port de Toulon.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 1^{er} novembre 1895, p. 2, col. 3)

ROCHEFORT

— M. Dupont, chef contremaître, est nommé maître entretenu de 3^e classe des constructions navales, pour compter du 29 octobre, et maintenu aux ateliers de l'arsenal de Saïgon, où il sert actuellement.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 29 novembre 1895, p. 3, col. 1)

LORIENT

— M. Bouëxel, commis de 3^e classe du commissariat, désigné pour l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Thomas, prendra passage sur le paquebot de Marseille, du 22 décembre.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 1^{er} décembre 1895, p. 2, col. 6)

ROCHEFORT

— Prendront passage sur la paquebot partant de Marseille, le 8 décembre : MM. Barre, commis des travaux publics au Tonkin, actuellement en congé à Laleu, et Autier, chef contremaître charpentier, appelé à servir à l'arsenal de Saïgon.

CHRONIQUE MARITIME
(*La Dépêche de Brest*, 7 décembre 1895, p. 3, col. 2)

— Un témoignage officiel de satisfaction a été accordé au sous-ingénieur Vuillerme pour le dévouement et l'intelligente activité dont il a fait preuve dans les fonctions de directeur des travaux à l'arsenal de Saïgon pendant l'absence du titulaire.

CHRONIQUE MARITIME
(*La Dépêche de Brest*, 20 décembre 1895, p. 3, col. 2)

Lorient. — Thomas, commis de 1^{re} cl. du commissariat, provenant de l'arsenal de Saïgon, est rentré de convalescence et continue ses services au détail des armements.

CHRONIQUE MARITIME
(*La Dépêche de Brest*, 29 décembre 1895, p. 3, col. 4)

Le ministre a accordé au sieur Nolleau (Pierre-Charles), contremaître de la direction des travaux hydrauliques du port de Brest, détaché à l'arsenal de Saïgon, un avancement en solde, pour compter du 1^{er} janvier 1896.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 22 janvier 1896, p. 2, col. 6)

BREST

— M. Picard, agent comptable, est appelé à servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Jouve, qui a terminé sa période de séjour en Cochinchine. — M. Picard prendra passage sur le paquebot de Marseille, du 16 février.

ROCHEFORT

— M. Th. Barbé, contremaître ajusteur, est accepté pour servir à l'arsenal de Saïgon, et rejoindra son poste par le paquebot de Marseille du 16 février prochain.

CHRONIQUE MARITIME
(*La Dépêche de Brest*, 5 février 1896, p. 3, col. 3)

Un passage a été retenu sur le paquebot du 10 février courant pour M^{me} Picard, femme d'un agent comptable appelé à servir à l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 5 février 1896, p. 2, col. 5)

BREST

— M. Lescot, chef contremaître, en service à l'arsenal de Saïgon, est nommé à l'emploi de maître entretenu de 3^e classe et maintenu dans cette colonie, en remplacement du maître entretenu Wolfer, qui terminera, le 2 avril prochain, la période de séjour colonial.

AVIS DIVERS

(*Journal officiel de l'Indo-Chine française*, 11 février 1896)

M. Frélat ⁹, secrétaire de M. le directeur de l'arsenal.

CHRONIQUE MARITIME

(*La Dépêche de Brest*, 15 février 1896, p. 3, col. 1)

Le ministre a désigné, pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, le sieur Sizun (Édouard), contremaître chaudronnier en fer au port de Brest. Des places seront réservées pour ce contremaître, sa femme et ses deux enfants, sur le paquebot qui partira de Marseille, à destination de Saïgon, le 1^{er} mars prochain.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 16 février 1896, p. 2, col. 6)

ROCHEFORT

MM. les contremaîtres Merlet, chaudronnier, et Delaunay, ajusteur, sont désignés pour servir à l'arsenal de Saïgon et s'embarqueront sur le paquebot partant de Marseille, le 1^{er} mars. À compter du jour de leur départ, le premier recevra une indemnité journalière de 0 fr. 20, et le second sera nommé chef contremaître.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 19 février 1896, p. 2, col. 2)

Acres officiels et nouvelles des ports

— Par décision ministérielle du 15 février, ont été nommés, à compter du 16 du même mois, dans le personnel des agents du commissariat :

À l'emploi de commis de 1^{re} classe : MM. les commis de 2^e classe (ancienneté) E.-P.-M. Jouveaux, à l'arsenal de Saïgon

CHRONIQUE MARITIME

(*La Dépêche de Brest*, 9 avril 1896, p. 2, col. 5)

⁹ Charles-Sylvain Trélat, commis de 1^{re} classe des directions de travaux;

Jouve, provenant de l'arsenal de Saïgon, servira comme sous-garde-magasin général à Lorient.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 10 avril 1896, p. 2, col. 6)

Nouvelles diverses

M. l'agent comptable Jouve, provenant de l'arsenal de Saïgon, est appelé à servir comme sous garde-magasin général au chef-lieu du 3^e arrondissement

CHRONIQUE MARITIME
(*La Dépêche de Brest*, 28 avril 1896, p. 3, col. 3)

Le ministre a désigné, pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, le sieur Le Dref (G.-A.), chef ouvrier ajusteur du port de Brest. Il sera dirigé sur Marseille en temps utile pour qu'il puisse être embarqué sur le paquebot qui partira de ce port le 10 mai prochain.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 31 mai 1896, p. 2, col. 3)

Nouvelles diverses

M. Dousse, commis de 2^e classe des directions de travaux, en service à l'arsenal de Saïgon, est autorisé à redoubler la période réglementaire de séjour colonial.

CHRONIQUE MARITIME
(*La Dépêche de Brest*, 5 juin 1896, p. 3, col. 4)

Rochefort. — Le Derul, commis de 1^{re} cl. des directions de travaux, servira à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Kammerer, rapatrié et rattaché à Brest.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 24 juin 1896, p. 2, col. 6)

ROCHEFORT

— Un sous-ingénieur est demandé pour servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Vuillerme, qui terminera deux années de présence le 11 novembre prochain. — L'officier désigné s'embarquera sur le paquebot de Marseille partant dans la première quinzaine d'octobre.

LÉGION D'HONNEUR

Ministère de la marine
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juillet 1896)

Le *Lutin*, ancienne canonnière de la division navale de Cochinchine qui vient d'être désarmée par l'arsenal de Saïgon va être remis au roi du Cambodge.

Le commandement du yacht royal est réservé à M. Castelin, capitaine de la Compagnie des Messageries fluviales, actuellement en congé.

M. Castelin arrivera dans quelques mois pour présider aux nombreuses modifications que Sa Majesté Norodom 1^{er} se propose d'apporter à ce navire.

La canonnière perdra son ancien nom de guerre, pour être rebaptisée à la cambodgienne.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 26 août 1896, p. 2, col. 4)

LORIENT

— M. Récaud, commis de 2^e classe du commissariat, est appelé à continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. le commis de 1^{re} classe Jouveaux, rentré en France pour raison de santé. — M. Récaud rejoindra sa destination par le paquebot de Marseille, du 27 septembre.

CHRONIQUE MARITIME
(*La Dépêche de Brest*, 15 septembre 1896, p. 3, col. 3)

Toulon. — M. Augier, commis de comptabilité de 3^e cl., est appelé à servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Pebosq, rapatrié pour cause de santé et affecté à Toulon ; M. Augier rejoindra par le paquebot partant de Marseille le 11 octobre.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 30 septembre 1896, p. 3, col. 3-4)

CHERBOURG

M. Lacoste, sous-ingénieur de 3^e classe, du port de Cherbourg, est appelé à servir à l'arsenal de Saïgon, aux lieu et place de M Fuzier, officier du même gradée du génie maritime, précédemment désigné. — M. Lacoste rejoindra sa destination par le paquebot partant de Marseille, le 11 octobre prochain.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 21 octobre 1896, p. 2, col. 5)

ROCHEFORT

— MM. Nielsen, commis principal de 1^{re} classe des directions de travaux, à Rochefort, et Frélat, commis de 1^{re} classe du même service, à l'arsenal de Saïgon, sont admis à la retraite, sur leur demande et pour ancienneté de services, le premier, pour compter du 4 novembre, et, le second, pour le 5 du même mois.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 6 novembre 1896, p. 2, col. 6)

LORIENT

— M. Lamotte, commis de 1^{re} classe des directions de travaux, est appelé à servir à l'arsenal de Saïgon ; il prendra passage sur le paquebot partant de Marseille, le 22 novembre.

CHRONIQUE MARITIME

(*La Dépêche de Brest*, 18 novembre 1896, p. 3, col. 3)

Sur la proposition du commandant de la marine à Saïgon, le ministre a accordé, à partir du 1^{er} janvier 1897, aux agents du personnel ouvrier du port de Brest détachés à l'arsenal de Saïgon, les avancements ci-après :

MM. Carré (Achille), contremaître chaudronnier, est nommé chef contremaître ; Sizun (Edouard), contremaître chaudronnier, et Le Dreff, chef ouvrier ajusteur, obtiennent un avancement en solde.

CHRONIQUE MARITIME

(*La Dépêche de Brest*, 21 novembre 1896, p. 3, col. 5)

Les obsèques de M. Pinard, sous-ingénieur de la marine, ont eu lieu hier à Lesneven.

M. Pinard avait débuté au port de Brest, d'où il était parti, en 1892, sur sa demande, pour remplir les fonctions de sous-directeur des travaux de l'arsenal de Saïgon. Il s'y distingua d'une manière toute particulière pendant la guerre du Siam ; mais le métier exceptionnellement pénible qu'il dut faire à cette époque, joint aux fatigues ordinaires du climat, l'obligea à rentrer en France, déjà frappé des premières atteintes de la maladie qui devait l'emporter.

C'est à Toulon qu'il a succombé dimanche dernier ; ses obsèques y ont eu lieu mardi. Le directeur des constructions navales, M. Berrier-Fontaine, et tous ses chefs et camarades avaient tenu à accompagner la dépouille mortelle de celui qui laisse à toutes les personnes qui l'ont connu le souvenir de la plus grande modestie, jointe au plus réel mérite et à une parfaite amabilité.

De nombreux camarades du défunt, appartenant au port de Brest, se sont également rendus hier à Lesneven pour lui rendre les derniers devoirs.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 15 janvier 1897, p. 2, col. 4)

LORIENT

— M. Grandmontagne, commis de comptabilité, à l'arsenal de Saïgon, est maintenu dans cette colonie pendant une nouvelle année à compter du 8 avril 1897.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 27 janvier 1897, p. 2, col. 4)

ROCHEFORT

Deux maîtres entretenus (charpentier et mécanicien) sont demandés pour servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de MM. Dupont et Lescot, dont le rapatriement est annoncé. — Les maîtres désignés s'embarqueront sur le paquebot de Marseille du 28 mars prochain.

Séance du 23 janvier 1897.
(*Procès verbaux du Conseil colonial de Cochinchine*, 1897, p. 261)

5° BOURSES POUR LE COLLÈGE CHASSELOUP-LAUBAT.

B. Demandes que votre commission vous propose de rejeter :

M. Clervoy, conducteur des travaux à l'Arsenal, demande une bourse pour son fils Pierre, âgé de dix ans et demi. L'enfant n'a pas été reconnu.

M. PÂRIS. — M. Clervoy est un vieux serviteur de la colonie. Il compte plus de vingt ans de séjour dans ce pays et a été employé aux Travaux publics et à l'Arsenal.

Il a recueilli un enfant abandonné et il vous demande de l'aider dans cette œuvre de charité. Vous lui refusez votre appui et pourquoi ? Parce qu'il n'a pas reconnu cet enfant ! Messieurs, M. Clervoy peut s'être consacré à une œuvre de charité sans vouloir cependant donner son nom à un enfant qui n'est pas le sien.

Il y a, à mon avis, lieu de se montrer bienveillant pour un homme qui s'impose des sacrifices pour élever un enfant abandonné.

Je demande donc au Conseil d'accorder à M. Clervoy la bourse qu'il demande, contrairement aux conclusions de la commission.

M. CURIOL. — La commission, en présence de ces renseignements, se range à l'avis de M. Pâris.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la proposition de M. Pâris à laquelle se rallie la commission.

Adopté.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 7 février 1897, p. 2, col. 4)

LORIENT

— M. Valentin, commis de 1^{re} classe du commissariat, est appelé à servir à l'arsenal de Saïgon, eu remplacement de M. le commis de 2^e classe Lhostis, rapatrié pour raisons de santé.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 28 février 1897, p. 2, col. 4)

ROCHEFORT

— M. Dupont, maître entretenu de 3^e classe, rapatrié de la Cochinchine, est rattaché à Rochefort et sera remplacé, à l'arsenal de Saïgon, par M. Kerneou, maître entretenu de 1^{re} classe, du port de Lorient, qui partira par le paquebot de Marseille du 28 mars prochain.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 14 mars 1897, p. 2, col. 5)

CHERBOURG

— M. Garnier, chef contremaître ajusteur, en service à l'arsenal de Saïgon, est nommé à l'emploi de maître entretenu de 3^e classe, pour compter du 1^{er} mai.

CHRONIQUE MARITIME
(*La Dépêche de Brest*, 7 mai 1897, p. 3, col. 2)

Brest. — Perfézou, magasinier de 1^{re} cl. des comptables des matières à Brest, est appelé à servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement du magasinier de 2^e cl. Rolland, rappelé en France et affecté à Brest.

CHRONIQUE MARITIME
(*La Dépêche de Brest*, 26 mai 1897, p. 3, col. 4)

— l'ingénieur de 2^e cl. Alheilig, directeur des travaux à l'arsenal de Saïgon, qui termine en octobre ses deux années de séjour en Cochinchine, sera affecté à Lorient à sa rentrée en France.

SAÏGON
MOUVEMENTS DES PASSAGERS
(*Journal officiel de l'Indo-Chine française*, 14 juin 1897)

Passagers arrivés le 2 juin par le paquebot français *Yarra* venant de l'Extrême-Orient.
MM. Lacoste, sous-ingénieur de la marine...

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 4 juillet 1897, p. 2, col. 5)

ROCHEFORT

— M. Moreau, contremaître charpentier-tôlier-dessinateur, est désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon, qu'il rejoindra par le paquebot partant de Marseille, le 18 juillet.

LÉGION D'HONNEUR

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 13 juillet 1897)

Chevalier

Alheilig (François-Joseph), ingénieur de 2^e classe de la marine, directeur des travaux à l'arsenal de Saïgon ; 19 ans 8 mois de services dont 2 ans à la mer ou aux colonies.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 13 août 1897, p. 2, col. 5)

ROCHEFORT

— Un contremaître voilier et un contremaître ajusteur sont demandés pour l'arsenal de Saïgon.

— Des passages sont réservés sur le paquebot partant de Marseille, le 26 septembre : 1^o pour le chef-ouvrier charpentier Bétreud, à l'arsenal de Saïgon, actuellement en congé de convalescence à Rochefort jusqu'au 23 septembre, et pour sa famille, composée de sa femme et 4 enfants ; 2^o pour la femme et la fille du chef-ouvrier Le Prado, employé à l'arsenal de Saïgon.

CHRONIQUE MARITIME
(*La Dépêche de Brest*, 27 août 1897, p. 3, col. 3)

Mouvements du personnel

Cherbourg. — M. Champenois, ingénieur de 2^e cl., est appelé à servir comme directeur des travaux à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Alheilig, qui terminera le 28 oct. la période réglementaire de séjour colonial.

CHRONIQUE MARITIME
(*La Dépêche de Brest*, 9 septembre 1897, p. 3, col. 2)

Le ministre a désigné, pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, M. Buzaré (Jean), chef ouvrier voilier du port de Brest.

Cet agent sera dirigé sur Marseille, en temps utile, pour qu'il puisse être embarqué sur le paquebot qui partira de ce port le 26 septembre courant.

Le chef ouvrier Buzaré devra, selon sa demande, être nommé contremaître et traité comme tel du jour de la cessation de ses services à l'arsenal de Brest pour se rendre en Indo-Chine.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 24 septembre 1897, p. 2, col. 4)

LORIENT

— M. André, commis de 1^{re} classe du commissariat, est désigné sur sa demande, pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, à l'expiration du congé dont il est titulaire.

CHRONIQUE MARITIME
(*La Dépêche de Brest*, 5 octobre 1897, p. 3, col. 4)

Mouvements du personnel

Toulon. — M. Bouëxel, commis de 2^e cl. du commissariat, est autorisé à accomplir une 2^e période de séjour colonial à l'arsenal de Saïgon.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 22 octobre 1897, p. 2, col. 3)

Nouvelles diverses

— M. l'agent comptable Picard, garde-magasin général à l'arsenal de Saïgon, est maintenu dans ses fonctions, pour une nouvelle période de deux années.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 14 novembre 1897, p. 2, col. 5)

ROCHEFORT

— Un commis de comptabilité est demandé pour servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Grandmontagne, rapatrié pour cause de santé. L'employé désigné prendra passage sur le paquebot de Marseille du 19 décembre prochain.

SAÏGON
MOUVEMENTS DES PASSAGERS
(*Journal officiel de l'Indo-Chine française*, 18 novembre 1897)

Passagers arrivés le 13 novembre par le vapeur français Donai venant de Bangkok et Chantaboun.

MM. Blineau, sous-commissaire ; Lacoste, sous-ingénieur ; Duffet, contremaître charpentier...

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 28 novembre 1897, p. 2, col. 5)

LORIENT

— M. Grandmontagne, commis de comptabilité, provenant de l'arsenal de Saïgon, est rattaché au port de Lorient, où il remplacera numériquement M. le commis principal Guillemoto, admis à la retraite, sur sa demande, à compter du 1^{er} décembre.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 28 novembre 1897, p. 2, col. 3)

BREST

— M. Le Bras, commis principal de 2^e classe de comptabilité, est désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Grandmontagne, rapatrié pour raisons de santé.

CHRONIQUE MARITIME

(*La Dépêche de Brest*, 13 janvier 1898, p. 3, col. 3)

Mouvements du personnel

Brest. — M. Garnier, maître entretenu de 3^e cl., en service à l'arsenal de Saïgon, a une convalescence de 3 mois p. la France, à l'expiration de laquelle il rejoindra son poste en Cochinchine.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 13 janvier 1898)

M. Baron (F.), commis de 3^e classe des directions de travaux à Rochefort, est appelé à servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. le commis de 3^e classe Ferrand, qui est affecté au port de Rochefort.

M. Baron prendra passage sur le paquebot partant de Marseille le 13 février 1898.

MARINE ET COLONIES

(*Le Phare des Charentes*, 14 janvier 1898, p. 2, col. 4)

ROCHEFORT

— M. F. Baron, commis de 3^e classe des directions de travaux, à Rochefort, appelé à servir à l'arsenal de Saïgon, prendra passage sur le paquebot partant de Marseille, le 13 février prochain.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 28 janvier 1898)

(*Le Phare des Charentes*, 30 janvier 1898, p. 2, col. 4)

Directions des travaux. — M. Ordronneau (A.-G.), commis de 1^{re} classe des directions de travaux à Indret, est appelé à servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. le commis de 2^e classe Renaud, qui est affecté à l'établissement d'Indret.

M. Ordronneau prendra passage sur le paquebot partant de Marseille le 26 février 1898.

CHRONIQUE MARITIME

(*La Dépêche de Brest*, 6 février 1898, p. 3, col. 3)

Le commis de comptabilité de 1^{re} cl. Crévost ¹⁰, à l'arsenal de Saïgon, est autorisé à accomplir une nouvelle période de deux années eu Cochinchine, à partir du 4 mai.

CHRONIQUE MARITIME
(*La Dépêche de Brest*, 9 février 1898, p. 3, col. 3)

Le ministre a désigné pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon MM. Le Goff (Claude), contremaître charpentier, et Kerscaven (Eugène), contremaître ajusteur.

Ces agents devront être dirigés en temps utile sur Marseille, où ils prendront le paquebot partant de ce port le 27 février courant à destination de Saïgon.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 9 février 1898)

Comptables des matières. — Une prolongation de congé de convalescence de deux mois, à solde entière, est accordée à M. Grandmontagne (C.), commis de comptabilité de 3^e classe à Lorient, provenant de l'arsenal de Saïgon.

DEUIL
(*Le Figaro*, 18 février 1898, p. 3, col. 1)

Nous apprenons la mort de :

— De M. Raoul Moillard, ingénieur de 2^e classe de la marine, qui s'est suicidé, à Toulon, d'un coup de revolver. On attribue ce suicide à l'état de sa santé très ébranlée par un long séjour aux colonies [accès de fièvre chaude, d'après *Le Journal des débats* et *l'Aurore*].

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 23 février 1898, p. 2, col. 4)

Les obsèques de l'ingénieur Moillard.

Ainsi que nous l'avons annoncé, les obsèques de M. l'ingénieur de 2^e classe de la marine Moillard, dont on connaît la fin tragique, ont eu lieu, samedi matin, à Toulon.

À la gare, M. Albaret, directeur des constructions navales, a dit un dernier mot ému à son collaborateur, dont la triste détermination est due surtout, comme on le sait, à l'état précaire de sa santé, fortement ébranlée pendant son séjour de deux années à Saïgon, où il avait exercé les fonctions de directeur de l'arsenal.

CHRONIQUE MARITIME
(*La Dépêche de Brest*, 2 mars 1898, p. 3, col. 3)

¹⁰ Charles Crévost (1858-1938) : créateur du [musée commercial](#) de Hanoï.

Le contremaître Kerscaven, du port de Brest, devra être dirigé sur Marseille, pour embarquer, à destination de Saïgon, sur le paquebot du 13 mars prochain.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 3 mars 1898)

Comptables des matières. — M. Mao (Yves-Marie), magasinier de 2^e classe au port de Brest, est appelé à continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. le magasinier de 1^{re} classe Tanguy (E.-A.), rapatrié pour cause de santé et qui est rattaché au cadre de Brest.

M. Mao prendra passage sur le paquebot partant de Marseille le 27 mars courant.

Lettre de Paris
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 mars 1898)

21 janvier 1898.

.....

Arrivons à une note moins triste.

Toujours l'administration que l'Europe nous envie !

Il s'agit d'un rapport présenté au ministre de la Marine par le comité d'examen des comptes des travaux de la Marine, sur les comptes de l'exercice de 1890 (*Journal Officiel* du 18 janvier 1898), page 404.

Arsenal de Saïgon

Direction des constructions navales. — Cette direction n'a pas compris dans son état des cessions reçues la somme de 12 fr. 45 représentant le montant de la cession faite du chapitre 20 (Constructions navales) au chapitre 2 (Matériel (le médecine, etc.)).

L'arsenal de Saïgon n'a pas non plus adopté le modèle recommandé par le comité.
12 fr. 45 !

Voilà pourquoi, Monsieur, votre fille est muette ! Voilà pourquoi, le *Bruix* est resté en France sans que jamais on ait pu savoir pourquoi !

La f... orme ! a dit Bridois !

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 10 mars 1898)

Personnel des agents du commissariat de la marine. — M. Dubois (Arthur-Ferdinand), commis de 3^e classe du commissariat à Alger, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Bouëxel, commis de 2^e classe, rentrant en France pour cause de santé et qui est rattaché au 3^e arrondissement maritime.

M. Dubois prendra passage sur le paquebot partant de Marseille le 27 mars courant.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 24 mars 1898)

Comptables des matières. — Par décision ministérielle du 23 mars 1898, a été nommé dans le personnel des comptables des matières :

À l'emploi de commis de 4^e classe.

M. Agarrat (Emile-Fortuné-Dieudonné), ex-maréchal des logis d'artillerie, domicilié à Puget-Ville (Var).

M. Agarrat est affecté à Rochefort, au lieu et place de M. le commis de 4^e classe Kerboull, qui passe, sur sa demande, au cadre de Brest, où il remplacera numériquement M. le commis principal Le Bras, appelé à servir à l'arsenal de Saïgon.

La nomination de M. Agarrat comptera du jour de son arrivée à Rochefort.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 27 mars 1898)

Directions de travaux. — M. le sous-agent administratif Duchemin (Adolphe-Édouard-Marie), du cadre de Cherbourg, est appelé à servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Le Dily, sous-agent administratif, dont la période de séjour colonial est terminée et qui est affecté au port de Cherbourg.

M. Duchemin rejoindra sa destination par le paquebot partant de Marseille le 24 avril 1898.

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS

(*L'Avenir du Tonkin*, 13 avril 1898)

Notre confrère le *Petit Marseillais* nous apprend le suicide de M. Moillard ingénieur de la Marine, qui s'est tiré un coup de revolver dans la tête ; la mort a été instantanée. M. Moillard a été directeur de l'arsenal de Saïgon pendant deux ans ; sa santé a toujours été très délicate, il était d'une constitution chétive.

On attribue son suicide au chagrin d'être toujours malade et aux souffrances qu'il endurait.

CHRONIQUE MARITIME

(*La Dépêche de Brest*, 21 avril 1898, p. 3, col. 3)

Le ministre a désigné, pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, M. Labory, ouvrier voilier dessinateur au port de Brest. Cet agent recevra, à compter du jour de sa mise en route, le grade de chef ouvrier, et l'augmentation de solde de 0 fr. 90 par jour.

Une place sera réservée pour M. Labory sur le paquebot qui partira de Marseille le 8 mai prochain, à destination de l'Extrême-Orient.

CHRONIQUE MARITIME

(*La Dépêche de Brest*, 14 mai 1898, p. 3, col. 4)

Mouvement du personnel

Brest. — M. Le Déaut, commis de 1^{re} cl. des directions de travaux à l'arsenal de Saïgon, est autorisé à accomplir une nouvelle période de deux ans en Cochinchine.

CHRONIQUE MARITIME

(*La Dépêche de Brest*, 15 et 17 mai 1898, p. 3)

Mouvement du personnel

Le ministre prie de lui faire connaître les noms des sous-ingénieurs de 1^{re} classe des constructions navales qui seraient désireux d'aller continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Lacoste, dont la rentrée en France vient d'être annoncée.

L'officier du génie maritime qui recevra cette destination prendra passage sur le paquebot partant de Marseille le 3 juillet prochain.

André Maurice Haarbleicher,
sous-directeur (1898-1900)

Né à Paris IX^e, le 12 avril 1873.

Fils aîné de Paul Haarbleicher (1868-1915), qui compta parmi les premiers actionnaires de la [Banque de l'Indo-Chine](#) et fut (entre autres) directeur de la Banque franco-égyptienne, administrateur de la [Banque transatlantique](#), président d'Électricité et automobiles Mors, et de Berthe Rheims (1853-1928), qui revendiqua d'adjoindre à son nom celui d'Harbley (*JORF*, 3 mai 1917), sœur d'Edmond Rheims (1850-1931) — de la célèbre carrosserie Rheims & Auscher (anc. Rothschild fils) — et du banquier Jules Rheims (1863-1927).

Frère de Lucien-Anselme Harbley (1874-1926), polytechnicien, directeur commercial de Mors, puis administrateur de la Société générale automobile à Paris ; de Suzanne (1879-1924), épouse de Hugo Citroën, diamantaire, et de Maurice Harbley (1889-1953), banquier, administrateur (notamment) des [Manufactures indochinoises de cigarettes](#).

Marié à Maxime, Fanny Lévylier (Saumur, 23 février 1888). Dont :
— Gilles (1926-1944).

Polytechnicien, ingénieur du génie maritime.

Sous-ingénieur de 3^e classe à Lorient (mai 1896).

sous-directeur de l'arsenal de Saïgon (1898-1900)

De nouveau à Lorient (1901-1918) avec un intermède à la surveillance des travaux confiés à l'Industrie privée à Paris (1903-1909).

Remarqué pour la grande activité qu'il déploie à Lorient pendant la Grande Guerre.

Directeur des constructions navales au commissariat aux transports et à la marine marchande (23 février 1918) — à l'époque de la réquisition contestée de la flotte —, puis au ministère des travaux publics, des transports et de la marine marchande (6 mai 1919)

Directeur des constructions navales, puis de la flotte de commerce (1918-1938) dans un contexte de surcapacités consécutif aux excès de la reconstruction d'après-guerre et lois sociales impactant la compétitivité de l'armement français.

Chef du service de la flotte de commerce et du matériel naval (nov. 1927).

Témoin de mariage en 1930 de son cousin Jean Rheims (1902-1983), banquier, administrateur des [Plantations de Kantroy](#).

Conseiller d'État (juin 1924).

Retraité (avril 1938).

Grand officier de la [Légion d'honneur](#) 1938 (*JORF*, 3 juillet 1938, p. 7824) : ingénieur général de 1^{re} classe du Génie maritime.

Ayant refusé de demander le changement de son nom en Harbley comme sa mère et ses deux frères (*Le Droit*, 7 septembre 1916), il se soumet à toutes les lois antisémites de Vichy, y compris l'étoile jaune.

Arrêté à son domicile, 1, rue Octave-Feuillet, Paris XVI^e, le 4 mars 1944, avec son épouse, sa belle-mère et son fils. Internés à Drancy. Lui, jeté d'un train le 4 mai 1944, eux exterminés à Auschwitz.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 4 juin 1898)

Génie maritime. — M. le sous-ingénieur de 1^{re} classe Haarbleicher (André-Maurice), du cadre de Lorient, est appelé à servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Lacoste, officier du même grade, renvoyé en France pour cause de santé.

M. Haarbleicher prendra passage sur le paquebot partant de Marseille le 19 juin 1898.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 9 juin 1898)

Comptables des matières. — Une prolongation de congé de convalescence de deux mois, à solde entière, à passer à Brest, est accordée à M. Tanguy (E.-A.), magasinier de 1^{re} classe des comptables des matières, provenant de l'arsenal de Saïgon.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 1^{er} juillet 1898)

Personnel des agents du commissariat. — M. Hurvois (Joseph-Marie), commis de 2^e classe du commissariat à Lorient, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Dubois (Arthur-Ferdinand), commis de 3^e classe, décédé.

M. Hurvois prendra passage sur le paquebot partant de Marseille le 31 juillet 1898, à destination de la Cochinchine.

Directions de travaux. — M. Lefranc (Édouard-Désiré), commis de 3^e classe des directions de travaux à Cherbourg, est désigné pour aller servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Maunier, commis de 3^e classe, qui est affecté au port de Cherbourg.

M. Lefranc, prendra passage sur le paquebot partant de Marseille le 31 juillet 1898.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 3 juillet 1898)

Personnel des agents du commissariat. — Par décision ministérielle du 2 juillet 1898, a été nommé dans le personnel des agents du commissariat :

À l'emploi de commis de 4^e classe.

M. Graignic (Joseph-Marie), ex-premier maître de timonerie, actuellement magasinier de 4^e classe du personnel des comptables des matières à Brest, qui figure en tête de la liste d'admissibilité.

M. Graignic, dont la nomination comptera du 1^{er} juillet 1898, est affecté au cadre du 1^{er} arrondissement maritime au lieu et place de M. Locquin (Alexis-Joseph), agent de 1^{re} classe à Rouen, qui passe, sur sa demande, au cadre du 3^e arrondissement, en remplacement de M. Hurvois (Joseph-Marie), commis de 2^e classe, appelé à continuer

ses services à l'arsenal de Saïgon, au lieu et place de M. Dubois (A.-F.), commis de 3^e classe, décédé.

Saïgon
MOUVEMENTS DES PASSAGERS
(*JOIC*, 21 juillet 1898, p. 9)

Passagers arrivés le 11 juillet par le paquebot français *Ernest-Simons*
venant de France.

Haarbleicher, sous-ingénieur.

CHRONIQUE MARITIME
(*La Dépêche de Brest*, 12 juillet 1898, p. 3, col. 3)

— M. Augier, commis de comptabilité de 3^e classe, en service à l'arsenal de Saïgon, est maintenu dans ce poste pour une nouvelle période de deux années, à compter du 3 novembre prochain.

MARINE ET COLONIES
(*Le Phare des Charentes*, 24 juillet 1898, p. 2, col. 3-4)

CHERBOURG

— M. Lacoste, sous-ingénieur, provenant de Saïgon, a obtenu un congé de convalescence de trois mois.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 28 août 1898)

M. Le Doze (Joseph-Marie-René), commis de 4^e classe du commissariat à Lorient est, désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. le commis de 1^{re} classe Récand, qui terminera le 22 octobre 1898 sa période réglementaire de séjour colonial et qui est rattaché au cadre du 3^e arrondissement maritime.

M. Le Doze prendra passage sur le paquebot partant de Marseille le 25 septembre 1898 à destination de la Cochinchine.

MINISTÈRE DE LA MARINE
(*Journal officiel de la République française*, 22 septembre 1898, p. 5957)

M. Lacoste, sous-ingénieur de 1^{re} classe, provenant de Saïgon, et dont le congé de convalescence qui lui a été accordé à sa rentrée en France est sur le point d'expirer, ira remplacer provisoirement aux forges de la Chaussade M. le sous-ingénieur de 1^{re} classe Revol, qui a obtenu un congé de deux mois pour affaires personnelles.

COLONIES

LES POINTS D'APPUI DE LA FLOTTE (*La France militaire*, 20 octobre 1898)

La France militaire a publié le décret du chef de l'État assurant, dans une certaine mesure, la création de points d'appui aux colonies. Nous ne pourrions qu'applaudir à la mise en pratique d'une idée que nous avons préconisée depuis longtemps, si nous ne trouvions que le susdit décret manque de précision.

Point d'appui de la flotte veut dire point où la flotte trouvera un appui.

Or, une armée navale s'appuie sur un arsenal et non sur un secteur maritime ; de même qu'une armée terrestre s'appuie sur une place forte et non sur un fort détaché.

Il est évident, par exemple, qu'une flotte ne pourra s'appuyer sur les dépôts de charbons, de vivres et de munitions qu'elle trouvera au cap Saint-Jacques.

Son véritable point d'appui est l'arsenal de Saïgon.

Un arsenal destiné à permettre le ravitaillement d'une armée navale doit posséder des magasins, des ateliers de réparation, un bassin de radoub, etc.

Cet arsenal, ainsi constitué, doit être défendu par de puissantes batteries, ce qui implique l'idée d'une forte garnison permanente.

Cette garnison aura besoin, elle aussi, de casernements, de magasins, d'hôpitaux, ce qui exigera le fonctionnement des services auxiliaires d'une place de guerre, placés sous les ordres directs du commandement.

Ceci revient à dire que les commandants des points d'appui sont les commandants supérieurs des troupes, partout où nous disposons d'une forte garnison.

Enfin, tout s'enchaînant à la guerre, il convient d'étudier le passage du pied de paix au pied de guerre, c'est à dire de se préoccuper de la mobilisation aux colonies.

Ce problème est très complexe, très vaste ; il faut le résoudre en entier, les demi-mesures ne produisant que des mécomptes.

Une occasion unique d'en finir une fois pour toutes avec ces irritantes questions.

Constructions navales (*La Dépêche de Brest*, 30 novembre 1898, p. 3, col. 3)

.....
Enfin, l'arsenal de Saïgon, construisant deux torpilleurs, n° 242 et 244, reçoit une dotation de 269.923 fr.

Saïgon MOUVEMENTS DES PASSAGERS (*JOIC*, 8 décembre 1898, p. 11)

Passagers partis le 2 décembre par le vapeur français *Donai* allant à Bangkok.

MM. Fontaine, gardien chef du pénitencier ; Elias Smat, commerçant ; Besset, contremaître à l'arsenal ; Salum Bahuvan ; Haarbleicher ; 1 commissaire de la marine, 1 commissaire de l'arsenal, 1 lieutenant, 2 religieuses, 2 Chinois, 6 Malais, 1 Siamois, 1 femme, 5 Cambodgiens.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 23 décembre 1898, p. 3, col. 3)

Il est demandé, pour l'arsenal de Saïgon, un contremaître des bâtiments en fer, destiné à être spécialement chargé du chantier des travaux d'allongement du bateau-porte de cet arsenal.

Le ministre demande qu'on lui fasse savoir s'il se trouve dans les ports des agents de cette profession capables d'être affectés au poste dont il s'agit, et qui consentiraient à suivre cette destination.

L'agent qui aura été choisi sera dirigé sur Saïgon dans le courant du mois d'avril prochain.

Saïgon
MOUVEMENTS DES PASSAGERS
(*JOIC*, 2 janvier 1899, p. 21)

Passagers arrivés le 27 décembre par le vapeur français *Donai*
venant de Bangkok.

MM. Dubled, commissaire de l'arsenal ; Haarbleicher, ingénieur ; Xavier, capitaine ; Duploux, lieutenant ; Vallentin, commis ; Besset, chef contremaître ; 7 sous-officiers, 66 caporaux et soldats, 4 artilleurs, 15 tirailleurs, 7 femmes et 6 enfants, 11 naufragés tonkinois, 3 femmes annamites, 5 Malais.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 19 janvier 1899)

M. Abbat (Auguste-Alexandre), sous-agent comptable à Toulon, est appelé à continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. l'agent comptable Picard, qui est affecté au port de Toulon.

M. Abbat prendra passage sur le paquebot partant de Marseille le 12 février 1899.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 22 janvier 1899)

Par décision ministérielle du 21 janvier 1899, a été nommé dans le personnel de la maistrance des constructions navales :

À l'emploi de maître entretenu de 3^e classe.

M. Autier (Charles), chef contremaître charpentier à l'arsenal de Saïgon.

Cette nomination comptera du 1^{er} mai 1899.

Ministère de la marine

(Journal officiel de la République française, 1^{er} février 1899)

Une prolongation de congé de convalescence de trois mois, à solde entière, à compter du 24 janvier 1899, est accordée à M. Maunier (Antoine-François-Marie), commis de 3^e classe des directions de travaux, du cadre de Toulon, provenant de l'arsenal de Saïgon.

Chronique maritime
(La Dépêche de Brest, 23 février 1899, p. 3, col. 4)

Le ministre a désigné pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon M. Le Gall (Pierre-Marie), chef ouvrier charpentier, dessinateur de coques, du port de Brest. Il sera dirigé sur Marseille pour embarquer sur le paquebot qui partira le 4 mars prochain, à destination de Saïgon.

Chronique maritime
(La Dépêche de Brest, 25 février 1899, p. 3, col. 4)

LORIENT. — M. Le Coroller, commis de 4^e cl. du commissariat, est appelé à servir dans l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Valentin, commis de 1^{re} cl., qui terminera, le 26 avril, la période de service colonial, et qui est rattaché à Lorient.

Chronique maritime
(La Dépêche de Brest, 12 mars 1899, p. 3, col. 6)

Le ministre a désigné, pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, M. Carré (Jules), contremaître chaudronnier des bâtiments en fer du port de Brest, qui sera dirigé sur Marseille en temps utile pour qu'il puisse être embarqué sur le paquebot qui partira de ce port le 26 mars courant.

Ministère de la marine
(Journal officiel de la République française, 29 mars 1899)

Par décision ministérielle du 28 mars 1899, ont été nommés dans le personnel des comptables des matières, pour compter du 1^{er} avril 1899 :

À l'emploi d'agent comptable de 1^{re} classe.

M. Ardouin (Camille-Jules), agent comptable de 2^e classe, à Brest, en remplacement de M. Meille, promu agent-comptable principal :

À l'emploi d'agent comptable de 2^e classe.

1^{er} tour (ancienneté). M. Guéguen (Charles-Louis-Marie), sous-agent comptable à Lorient, en remplacement de M. Ardouin, promu.

À l'emploi de sous-agent comptable (concours).

M. Quetteville (François-Auguste), commis de 2^e classe à Cherbourg, en remplacement de M. Guéguen, promu.

Par suite de cette promotion, les mutations suivantes ont été arrêtées :

M. l'agent comptable Picard, provenant de l'arsenal de Saïgon et affecté au cadre de Toulon, est appelé à servir comme préposé comptable des constructions navales au port de Brest, en remplacement de M. l'agent comptable Marc, nommé garde-magasin central à Paris.

M. Guguen, promu agent comptable, est maintenu au port de Lorient.

M. Quetteville, promu sous-agent comptable, est affecté au port de Toulon, en remplacement de M. Abbat, appelé à servir à l'arsenal de Saïgon.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 31 mars 1899)

M. Brandela (Marie-Gabriel-Pierre-Jean), commis de 2^e classe des directions de travaux, à Toulon, est appelé à servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. le commis de 1^{re} classe Lamotte, arrivé au terme de sa période coloniale et qui est rattaché au port de Lorient.

M. Brandela prendra passage sur le paquebot partant de Marseille le 23 avril 1899.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 11 avril 1899, p. 3, col. 4)

Le ministre a désigné, pour aller continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, MM. Michaud (Germain), contremaître ajusteur, et Le Gall (Yves), contremaître charpentier-tôlier, du port de Brest.

Ces deux agents devront être mis en route sur Marseille en temps utile pour qu'ils puissent être embarqués sur le paquebot qui partira de ce port le 23 avril courant.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 29 avril 1899, p. 3, col. 4)

Le ministre de la marine a décidé que, contrairement aux précédents qui laissaient à l'examen des préfets maritimes des ports d'armement le soin d'émettre un avis motivé sur les demandes de travaux et de modifications concernant les navires attachés à la division navale de l'Extrême-Orient, ces demandes seront désormais soumises à l'examen préalable de l'arsenal de Saïgon mieux placé pour apprécier les besoins de ces bâtiments et aussi l'opportunité de l'exécution qui lui est souvent confiée. Ces nouvelles dispositions présentent un grand intérêt pour cet arsenal, afin de leur permettre d'entreprendre immédiatement les études nécessaires en attendant l'ordre d'exécution.

Lorsque les demandes de modifications seront faites pour des navires devant rentrer en France dans l'année qui suivra l'établissement des demandes, les devis faits seront adressés au port d'armement où les travaux seront opérés.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 11 mai 1899, p. 3, col. 2)

Les agents du personnel ouvrier métropolitain attachés à l'arsenal de Saïgon, ayant accompli deux périodes successives de deux années de séjour dans la colonie et qui désirent y continuer leurs services, pourront être autorisés, par le commandant de la marine en Cochinchine, à passer en France un congé de convalescence dont la durée ne devra pas excéder trois mois.

Ces congés ne pourront être accordés qu'après que le service de santé de la colonie aura constaté que les intéressés sont dans un état de santé leur permettant de continuer leurs services aux colonies, après avoir joui du congé de convalescence pour lequel ils sont proposés.

Après l'expiration des congés de convalescence de cette nature, les intéressés seront soumis, par le service de santé de leur port d'attache, à une nouvelle visite médicale ayant pour but de s'assurer qu'ils sont en état de reprendre leur service à l'arsenal de Saïgon.

Ce n'est qu'après cette constatation que les ports et établissements demanderont à Paris de prendre les dispositions nécessaires pour le renvoi des intéressés à l'arsenal de Saïgon.

Par application des dispositions de l'article 23 du décret du 12 janvier 1892, les titulaires de congés de convalescence de cette nature jouiront de leur solde de France pendant la durée de leur congé.

Ils auront droit également à la solde de France tant pendant la durée de leur voyage de retour en France que pendant celui de retour à Saïgon.

Le ministre de la marine a décidé que les mêmes dispositions seront appliquées aux agents du personnel ouvrier détachés aux [ateliers maritimes d'Haïphong](#) et aux ateliers de la marine à Dakar.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 7 juin 1899, p. 3, col. 3)

L'arsenal de Saïgon n'étant plus chargé des fournitures de bois de **teck** aux divers ports, parce qu'il a été reconnu que la marine ne retirait aucun avantage de prix de ce système, le ministre vient de prescrire l'envoi de la *Caravane* à Saïgon pour y prendre, à destination de Toulon, un stock d'environ 500 kg de **teck** à répartir entre les arsenaux ; ce bâtiment arrivera à Saïgon vers le 10 août prochain.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 17 juin 1899, p. 3, col. 3)

Le contremaître chaudronnier en cuivre Podeur (Charles) et le contremaître tôlier dessinateur de coque Berthou (Jean) sont désignés pour aller continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon. Ils embarqueront sur le paquebot qui partira de Marseille le 2 juillet prochain.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 6 juillet 1899)

Par décision ministérielle du 5 juillet 1899, a été nommé dans le personnel administratif des directions de travaux :

À l'emploi de commis de 4^e classe.

M. Geffroy (Francis), second maître mécanicien à bord de l'*Amiral-Duperré*, qui figure en tête de la liste d'admissibilité.

M. Geffroy est affecté à Brest, en remplacement numérique de M. Chatel, appelé à servir à l'arsenal de Saïgon, au lieu et place de M. le commis de 1^{re} classe Ordronneau, décédé.

La nomination de M. Geffroy comptera du jour de son arrivée à Brest.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 8 juillet 1899)

M. Maunier (Antoine-François-Marie), commis de 2^e classe des directions de travaux, à Toulon, est appelé à continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. le commis de 2^e classe Lefranc, décédé.

M. Maunier prendra passage sur le paquebot partant de Marseille le 30 juillet 1899.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 12 juillet 1899, p. 3, col. 3)

M. Roux (Louis), contremaître des travaux hydrauliques, est désigné, par le ministre, pour servir à l'arsenal de Saïgon. Il sera nommé chef contremaître à son départ de France et devra rallier son poste par le paquebot partant de Marseille le 30 juillet prochain.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 21 juillet 1899, p. 3, col. 3)

Les commis et magasiniers des corps secondaires de la marine recevaient tous une solde uniforme de 4.000 francs lorsqu'ils servaient à l'arsenal de Saïgon ; il en était de même pour les magasiniers et commis principaux ; or, par ce fait, il arrivait que ces derniers, hiérarchiquement supérieurs aux premiers, recevaient un traitement inférieur, puisque les commis de diverses classes ne subissent que la retenue de 3 %, tandis que les principaux laissent 5 % aux invalides ; pour mettre fin à cette anomalie, un décret récent a fixé à 4.100 francs la solde de présence audit arsenal des commis et magasiniers principaux.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 21 juillet 1899)

Par décision ministérielle du 20 juillet 1899, a été nommé dans le personnel administratif des directions de travaux :

À l'emploi de commis de 4^e classe.

M. Le Fèvre (Georges-Louis-Paul), second maître fourrier des équipages de la flotte, à la réserve spéciale de Cherbourg, qui figure en tête de la liste d'admissibilité.

M. Le Fèvre est affecté à Toulon, en remplacement numérique de M. Maunier, appelé à servir à l'arsenal de Saïgon, au lieu et place de M. le commis de 3^e classe Lefranc, décédé.

La nomination de M. Le Fèvre comptera du jour de son arrivée à Toulon.

Chronique maritime

(*La Dépêche de Brest*, 11 août 1899, p. 3, col. 4)

Il est accordé une augmentation de solde de 0 fr. 10 au contremaître Le Dreff (Auguste), attaché à l'arsenal de Saïgon.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 13 août 1899)

M. l'ingénieur en chef de 1^{re} classe Champenois, directeur des travaux à l'arsenal de Saïgon, est maintenu dans ses fonctions, sur sa demande, pour une nouvelle période de deux années, à compter du 22 octobre 1899.

Chronique maritime

(*Le Phare de la Loire*, 13 octobre 1899, p. 2, col. 7)

Établissement d'Indret

Le ministre vient de désigner, pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, le sieur Pierre Jousseume, chef contremaître ajusteur de l'établissement [affecté en janvier 1898 aux Ateliers maritimes de Haïphong].

Cet agent embarquera sur le paquebot qui partira de Marseille le 22 de ce mois.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 28 octobre 1899)

M. Cahérec (Eugène-Jules), commis de 1^{re} classe des directions de travaux à Lorient, est appelé à continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. le commis de 1^{re} classe Laurent (J.-H.), rapatrié pour cause de santé, et qui est affecté au port de Lorient.

M. Cahérec prendra passage sur le paquebot partant de Marseille le 19 novembre 1899.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 26 novembre 1899)

Par décision ministérielle, en date du 25 novembre 1899, M. Crévost (Charles-Victor), commis de 1^{re} classe du corps des comptables des matières à l'arsenal de Saïgon, a été mis, sur sa demande, à la disposition de M. le gouverneur général de l'Indo-Chine.

Ce commis a été placé hors cadres dans les conditions déterminées -par le décret du 15 novembre 1895 ; il conservera, toutefois, ses droits d'ancienneté.

M. Péboscq (Paul-Frédéric), commis de 3^e classe du même corps à Bordeaux, a été désigné pour remplacer M. Crévost à Saïgon, et devra suivre sa nouvelle destination par le paquebot partant de Marseille le 11 décembre 1899.

Chronique maritime

(*La Dépêche de Brest*, 28 novembre 1899, p. 3, col. 4)

Mouvement du personnel

ROCHEFORT. — Le garde-consigne de 2^e cl. Signou, de Rochefort. servira à l'arsenal de Saïgon.

Chronique maritime

(*La Dépêche de Brest*, 8 février 1900, p. 3, col. 3)

— Les commis de 3^e classe des comptables des matières Filiette, à Cherbourg, et le magasinier de 2^e classe Le Bars, à Brest, continueront leur service, sur leur demande, à l'arsenal de Saïgon, en remplacement du commis principal de 1^{re} classe Le Bras et du magasinier de 1^{re} classe Mao, qui terminent la période réglementaire de séjour colonial ; rejoindront par Marseille le 11 mars. M. Le Bras est affecté à Cherbourg et M. Mao à Brest.

Chronique maritime

(*La Dépêche de Brest*, 9 février 1900, p. 3, col. 1)

Corps secondaires de la marine

On nous écrit :

« Brest, le 8 février.

« Plusieurs employés des corps secondaires de la marine, et les magasiniers en particulier, ont vu avec plaisir, aujourd'hui, sur la *Dépêche de Brest*, qu'un de leurs collègues, M. Le Bars, était désigné pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

« Tant mieux, car c'est une victoire remportée sur l'état habituel des choses.

« Cet état habituel est que quelques magasiniers ont, pour ainsi dire, accaparé les postes de Saïgon et ne veulent plus lever l'ancre, ou s'ils en partent, ce n'est que momentanément et pour se remplacer réciproquement après avoir tiré une convalescence en France.

« Il serait à souhaiter que notre bienveillant ministre parât désormais à ce mauvais état de choses et ne laissât pas stationner ou retourner indéfiniment les mêmes employés à Saïgon.

« Beaucoup d'entre nous, d'ailleurs, quarante et quelques, je crois, désireux de parfaire, pour les avantages qui y sont attachés, leur six années de mer, ne peuvent y arriver et n'y arriveront jamais, alors que [les employés qui sont actuellement à Saïgon réunissent des huit, dix et douze ans de mer ou de colonies, et n'entendent pas céder la place.](#)

« Tout employé capable de diriger une section et faire son service à la métropole est aussi capable de le faire aux colonies.

« Quant à la raison de santé, les conseils de santé en sont seuls juges et bons juges.

« Un tour de roulement serait donc à désirer.

« Un intéressé. »

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 8 mars 1900, p. 3, col. 1)

Les ports sont priés de vouloir bien faire connaître au ministre les noms des agents et sous-agents administratifs des directions des travaux désireux d'aller continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Duchemin, sous-agent, qui terminera le 17 mai prochain une période de séjour réglementaire dans la colonie.

L'agent ou le sous-agent qui sera désigné pour rejoindre cette destination prendra passage sur le paquebot quittant Marseille le 22 avril prochain.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 11 mars 1900, p. 2, col. 6)

Le ministre a demandé aux ports les noms des ingénieurs de 1^{re} classe des constructions navales qui seraient désireux d'aller continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Haarbreicher, dont la rentrée en France est annoncée.

L'officier du génie maritime qui recevra cette destination prendra passage sur le paquebot partant de Marseille le 17 juin prochain.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 13 mars 1900)

Par décision ministérielle en date du 12 mars 1900, ont été nommés dans le corps des comptables des matières :

(Pour compter du 5 février 1900.)

À l'emploi de magasinier principal de 2^e classe.

1^{er} tour (ancienneté). M. Tanguy (Édouard-Adolphe), magasinier de 1^{re} classe, à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Billant, décédé.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 17 mars 1900)

Par décision ministérielle en date du 16 mars 1900, ont été nommés dans le corps des comptables des matières :

À l'emploi de magasinier de 1^{re} classe.

2^e tour (choix). M. Le Bars (Jean-Corentin), magasinier de 2^e classe, du cadre de l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Nédélec, promu.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 24 mars 1900)

M. Maratray (E.-G.-A.), sous-agent administratif des directions de travaux, à Toulon, est appelé à continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Duchemin, qui terminera le 17 mai prochain une période de séjour réglementaire dans la colonie et qui sera affecté au port de Toulon.

M. Maratray prendra passage sur le paquebot partant de Marseille le 22 avril prochain.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 27 mars 1900, p. 3, col. 5)

Le ministre demande les noms des conducteurs des travaux hydrauliques qui seraient désireux d'aller continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Clervoy, dont la rentrée en France est annoncée.

Le conducteur qui recevra cette destination prendra passage sur le paquebot partant de Marseille le 6 mai prochain.

Saïgon
MOUVEMENTS DES PASSAGERS
(*JOIC*, 29 mars 1900, p. 15)

Passagers arrivés le 19 mars par le vapeur français *Donai*
venant de Bangkok.

Blanchy, maire de la ville de Saïgon ; Grévy, ingénieur ; Haarbleicher ; commissaire de la marine ; André, commis à l'arsenal...

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 6 avril 1900)

M. Le Bouédec (Joseph-Marie), commis de 3^e classe des directions de travaux à Lorient, est appelé à continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. le commis de 1^{re} classe Le Déant (J.-J.), qui terminera le 30 juillet prochain une période réglementaire de service dans la colonie et qui sera affecté au port de Lorient.

M. Le Bouédec prendra passage sur le paquebot partant de Marseille le 1^{er} juillet prochain.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 19 avril 1900)

M. Guilloret (P.), conducteur des travaux hydrauliques à Cherbourg, est appelé à continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Clervoy, conducteur principal des ponts et chaussées, dont la rentrée en France est signalée.

M. Guilloret prendra passage sur le paquebot partant de Marseille le 6 mai prochain.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 24 avril 1900, p. 3, col. 2)

— Le garde-consigne de 1^{re} classe Gallien, de Cherbourg, servira temporairement en cette qualité à l'arsenal de Saïgon.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 25 avril 1900)

M. Bertrand (A.-J.), ingénieur de 1^{re} classe des constructions navales du port de Rochefort, est appelé à continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Haarbleicher, qui terminera le 12 juillet prochain un séjour réglementaire dans la colonie.

M. Bertrand rejoindra sa destination par le paquebot partant de Marseille le 17 juin prochain.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 27 avril 1900)

Par décision ministérielle en date du 25 avril 1900, ont été nommés dans le corps des comptables des matières :

À l'emploi de commis de 2^e classe.

1^{er} tour (ancienneté). M. Augier (Louis-Eugène), commis de 3^e classe à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Le Blanc, promu.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 3 juin 1900, p. 2, col. 6)

— Le magasinier de 2^e classe comptable Charles, de Rochefort, remplacera, à l'arsenal de Saïgon, le magasinier de 1^{re} classe Perfézou, rentrant en France, qui est affecté à Brest. M. Charles rejoindra par Marseille le 1^{er} juillet.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 14 juin 1900)

Par décision ministérielle en date du 12 juin 1900, ont été nommés dans le corps des comptables des matières :

(Pour compter du 1^{er} juin 1900.)

À l'emploi de commis de 2^e classe.

2^e tour (choix ; à défaut de proposition, ancienneté). M. Péboscq (Paul-Frédéric), commis de 3^e classe à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Lapeyronie, promu.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

(*La Dépêche de Brest*, 15 juin 1900, p. 1, col. 3)

La séance est ouverte à deux heures.

M. Deschanel préside.

LA DÉFENSE DES COLONIES

.....

Une demande de M. Lasies

M. Lasies demandé au ministre de la marine si l'industrie française est en état de faire face à toutes les commandes qui seront faites pour la réfection de la marine.

M. de Lanessan, ministre la marine. — La marine s'en est assurée.

M. Lasies prend acte de cette déclaration, mais s'il en est ainsi, pourquoi le ministre a-t-il commandé deux canonnières à une maison anglaise ? (Rires et applaudissements à droite.)

Le ministre de la marine. — J'ai trouvé, quand je suis arrivé au ministère, engagée depuis plusieurs mois, une affaire en vertu de laquelle le ministre des affaires étrangères désirait que la France fit construire, le plus rapidement possible, deux canonnières destinées au Si-Kiang. On est en train d'expédier ces canonnières en Indo-Chine.

M. Lasies. — Le traité a été passé le 4 août 1899, sous le ministère de M. de Lanessan.

Il y a deux arsenaux français à Fou-Tchéou et à Saïgon, Où il y a un personnel français. Pourquoi ne s'est-on pas adressé à ces deux arsenaux, au lieu de s'adresser à une usine anglaise ? (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. le ministre de la marine. — L'arsenal de Fou-Tchéou est un arsenal chinois. Tout ce qui y est commandé est payé au gouvernement chinois. L'arsenal de Saïgon est incapable de construire des bâtiments de l'espèce de ceux qui ont été commandés.

(Très bien ! très bien ! sur divers bancs à gauche.)

.....

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 19 juin 1900)

Par décision présidentielle du 15 juin 1900, M. Pinel (Louis-Jules), commis de 3^e classe du commissariat à Lorient, est désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon, en

remplacement de M. Hurvois (Joseph-Marie), commis de 3^e classe, qui terminera le 25 août prochain sa période de séjour colonial et sera affecté au port de Lorient.

M. Pinel prendra passage sur le paquebot partant de Marseille le 29 juillet prochain.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 1^{er} juillet 1900)

Par décision ministérielle en date du 29 juin 1900, M. Broca (Louis), magasinier de 3^e classe du corps des comptables des matières, à Rochefort, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Tanguy, magasinier principal de 2^e classe du même corps, rapatrié pour cause de maladie.

M. Broca devra suivre sa nouvelle destination par le paquebot partant de Marseille le 29 juillet prochain.

M. Tanguy sera provisoirement affecté au port de Rochefort.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 6 juillet 1900)

Par décision ministérielle en date du 29 juin 1900, M. Broca (Louis), magasinier de 3^e classe du corps des comptables des matières, à Rochefort, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Tanguy, magasinier principal de 2^e classe du même corps, rapatrié pour cause de maladie.

M. Broca devra suivre sa nouvelle destination par le paquebot partant de Marseille le 29 juillet prochain.

M. Tanguy sera provisoirement affecté au port de Rochefort.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 1^{er} septembre 1900)

Par décision ministérielle, en date du 31 août 1900, ont été nommés ou admis dans le corps des comptables des matières :

Pour compter du 1^{er} septembre 1900.)

À l'emploi de magasinier principal de 3^e classe.

1^{er} tour (ancienneté). M. Nicollet (Louis-Hippolyte), magasinier de 1^{re} classe à Cherbourg, en remplacement de M. Tanguy, décédé.

À l'emploi de magasinier de 1^{re} classe.

2^e tour choix ; à défaut de proposition : ancienneté). M. Charles (Georges-Louis), magasinier de 2^e classe à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Nicollet, promu.

Premier tribunal maritime de Saïgon
(*JOIC*, 4 octobre 1900, p. 10)

M. l'ingénieur de 1^{re} classe Bertrand (A.-J.), en remplacement de M. l'ingénieur de 1^{re} classe Haarbleicher, qui arrive à la fin de période de séjour colonial.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 7 novembre 1900)

Par décision ministérielle en date du 5 novembre 1900, M. Kerboull, commis de 3^e classe du corps des comptables, à Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Augier, commis de 2^e classe du même corps, qui a demandé son rapatriement.

M. Kerboull devra suivre sa nouvelle destination par le paquebot partant de Marseille le 18 novembre courant.

M. Augier est provisoirement affecté au port de Brest, à la place de M. Kerboull.

TROUPES COLONIALES
(*La Dépêche coloniale*, 18 décembre 1900)

Pour l'Indo-Chine

M. Bobillard (R. C.) ¹¹, ingénieur de 2^e classe du génie maritime, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal maritime de Saïgon.

Cet officier rejoindra sa destination par le paquebot partant de Marseille le 13 janvier prochain.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 25 décembre 1900, p. 3, col. 3)

Sont désignés pour servir à l'arsenal de Saïgon, les surveillants techniques de 2^e classe Hall (Valentin) et Bigourdin (Jean-Marie), et le chef ouvrier Détéienne (Charles), du port de Brest.

NOUVELLES LOCALES
(*Le Petit Marseillais*, 13 janvier 1901)

Départ du « Tonkin ». — Le *Tonkin*, commandé par M. Vaquier, lieutenant de vaisseau, des Messageries Maritimes, courrier de Djibouti, de l'Indo-Chine et du Japon, prendra la mer cette après-midi à 4 heures, avec près de 400 passagers, parmi lesquels : MM. Bobillard, ingénieur...

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 29 janvier 1901)

¹¹ Raoul Charles Bobillard (Paris IX^e, 9 mars 1875-Courbevoie, 19 novembre 1902) : polytechnicien, ingénieur du génie maritime.

Par décision ministérielle en date du 26 janvier 1901, M. Zimmer, agent comptable des matières, actuellement garde-magasin de l'artillerie, à Cherbourg, a été désigné, sur sa demande, pour remplir les fonctions de garde-magasin de l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Augier, commis de 2^e classe du même corps, qui a demandé, en remplacement de M. Abbat, parvenu au terme de la période réglementaire de séjour colonial.

M. Zimmer devra suivre sa nouvelle destination par le paquebot partant de Marseille le 24 février prochain.

M. Abbat sera provisoirement affecté au port de Toulon.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 30 janvier 1901)

Par décision ministérielle en date du 29 janvier 1901, M. Surcouf, magasinier de 3^e classe du corps des comptables, à Cherbourg, a été désigné pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon en remplacement de M. Le Bars, magasinier de 1^{re} classe au même corps, rapatrié pour raisons de santé.

M. Surcouf devra suivre sa nouvelle destination par le paquebot partant de Marseille le 24 février prochain.

M. Le Bars a été provisoirement affecté au port de Cherbourg, en remplacement de M. Surcouf.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 1^{er} février 1901, p. 3, col. 3)

Le surveillant de 2^e classe Jean-Marie Quéré est désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon. Il prendra passage sur le *Vinh-Long*, à Toulon, qui partira de ce port vers le 15 février prochain.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 8 février 1901)

Par décision ministérielle en date du 6 février 1901, M. Le Corre (Aristide), magasinier des comptables des matières à Lorient, a été désigné pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Ce magasinier devra suivre sa nouvelle destination par le paquebot partant de Marseille le 24 février courant et sera remplacé, à titre provisoire, au port de Lorient, par M. Le Bars, magasinier de 1^{re} classe primitivement affecté à Cherbourg.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 17 février 1901)

M. Bouëxel (Édouard-Théodore-Ernest), commis de 1^{re} classe est désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Le Doze (Joseph-Marie-René), commis de

2^e classe, qui terminera, le 20 avril prochain, sa période de séjour colonial et sera affecté au port de Lorient.

M. Bouëxel prendra passage sur le paquebot partant de Marseille le 24 mars prochain.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 22 mars 1901)

Par décision ministérielle en date du 21 mars 1901, ont été nommés ou admis dans le corps des comptables des matières :

(Pour compter du 2 avril 1901.)

À l'emploi de commis de 2^e classe.

2^e tour (choix; à défaut de choix : ancienneté). — M. Filliette (Alfred-Emile-Bienvenu), commis de 3^e classe à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Marzin, promu.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 26 mars 1901, p. 3, col. 3)

Le surveillant technique de 2^e classe Télémaque, du port de Brest, est désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon. Il embarquera à Marseille sur le paquebot qui quittera ce port le 21 avril prochain, à destination de l'Extrême-Orient.

MARINE

NOUVELLES DES PORTS

(*La République des Charentes*, 29 mars 1901, p. 2, col. 6)

ROCHEFORT

Un chef surveillant, ou, à défaut, un surveillant technique sortant, si possible, d'une école de maistrance, est demandé pour l'arsenal de Saïgon pour y diriger l'atelier de fonderie, en remplacement de M. le chef surveillant Riallant, qui terminera, le 18 mai prochain, une deuxième période coloniale.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 25 avril 1901, p. 3, col. 3)

Le ministre a désigné, pour servir à l'arsenal de Saïgon le surveillant technique de 2^e classe Lesteven (Edmond), de la direction des travaux hydrauliques de Brest. Il prendra passage sur le paquebot quittant Marseille le 5 mai prochain à destination de l'Extrême-Orient.

Ministère de la marine

(Journal officiel de la République française, 15 mai 1901)

Par décision ministérielle en date du 11 mai 1901, M. Abbat (Auguste-Alexandre), sous-agent du corps des comptables des matières, ancien garde-magasin de l'arsenal de Saïgon, a été mis, sur sa demande, à la disposition du gouvernement général de l'Indo-Chine.

Ce sous-agent ayant été placé hors décret dans les conditions déterminées par le décret du 15 novembre 1895, il conservera toutefois ses droits d'ancienneté.

DANS L'ORDRE ROYAL DU CAMBODGE
(Journal officiel de l'Indo-Chine française, 20 juin 1901)

AU GRADE DE CHEVALIER.

LEFORT (Joseph-Albin), chef contremaître peintre à l'arsenal de Saïgon.

Ordre du Dragon d'Annam.

AU GRADE D'OFFICIER.

CLERVOY (Charles-Marie), conducteur principal des travaux hydrauliques à l'arsenal de Saïgon.

AU GRADE DE CHEVALIER.

HUY TRAN VAN ou TRAN-VAN-HUY, capelan fondeur à l'arsenal de Saïgon.

MAZICH (Joseph-Victor), contremaître dragueur à l'arsenal de Saïgon.

PEUPLE (Alphonse-Joseph), chef contremaître menuisier à l'arsenal de Saïgon.

Chronique maritime
(La Dépêche de Brest, 6 juin 1901, p. 3, col. 4)

— Le commis de 2^e classe Ferrand, des directions de travaux à Rochefort, continuera ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Chatel, terminant la période réglementaire de séjour dans cette colonie et qui est affecté à Rochefort. M. Ferrand rejoindra par Marseille le 30 juin.

Ministère de la marine
COMITÉ D'EXAMEN DES COMPTES DES TRAVAUX DE LA MARINE

RAPPORT
présenté
AU MINISTRE DE LA MARINE
(*Journal officiel de la République française*, 22 juillet 1901)

[33]
EXAMEN DE LA COMPTABILITÉ DES TRAVAUX DE L'ARSENAL DE SAÏGON

Pendant l'année 1899, la comptabilité de l'arsenal de Saïgon a continué à être tenue dans la forme prescrite par les dispositions antérieures à l'instruction du 22 décembre 1898.

Le comité n'ayant pas demandé l'envoi des écritures élémentaires de la main-d'œuvre, ses vérifications matérielles ont consisté dans le rapprochement des bons journaliers de matières et des carnets bi-mensuels de salaires avec les feuilles d'ouvrage, puis desdites feuilles avec les résumés trimestriels d'atelier et enfin de ces derniers états avec les comptes annuels.

La concordance entre les divers documents est complète.

Cette première constatation effectuée, le comité a cherché à se rendre compte, dans la mesure du possible, de la valeur morale des écritures et des enseignements qu'elles pourraient fournir au point de vue économique.

FEUILLES D'OUVRAGE

L'examen des feuilles d'ouvrage a fréquemment révélé, d'une part, des imperfections de forme dont une partie sont inhérentes au système de comptabilité, d'autre part des dépenses en matières et en main-d'œuvre que ne semblaient pas justifier les travaux mentionnés.

Confusion sur une même feuille d'ouvrage des dépenses relatives à des travaux différents.

La réparation et l'entretien des navires, travaux les plus usuels de l'arsenal de Saïgon, n'obligent à ouvrir que trois feuilles d'ouvrage par bâtiment, l'une pour la coque, la seconde pour l'appareil moteur, la troisième pour le matériel d'armement ; à titre exceptionnel cependant, une quatrième feuille est établie lorsqu'un outillage spécial ou des installations particulières sont nécessaires. (Instruction du 8 novembre 1889, article 830, et nomenclature des travaux modifiée par circulaire du 8 avril 1899.)

Il en résulte que, souvent, une même feuille de réparations relate, sans aucune distinction, l'emploi de matières et de main-d'œuvre concernant des travaux différents, et que, dans ce cas, les dépenses applicables à chacun d'eux ne sauraient être déterminées.

Soit, à titre d'exemples pris au hasard, la feuille 219 *Pascal*, de l'atelier des bâtiments en fer ; sur la coupure du deuxième trimestre, mentionnant une dépense de 1.330 fr. 55, on lit : « Perçage de trous dans les cloisons étanches au passage de différents tuyautages, en boucher d'autres, mise en place de cornières pour renforcer les pavois de tourelles, fers à T pour épontiller des encorbellements de tourelles, dérivetage de la plate-forme de la dynamo, consolidation de la dynamo, perçage de trous dans les chaufferies, perçage et mise en place de pitons pour les mantelets de tourelles. »

Feuille d'ouvrage 493. — *Alouette*, de l'atelier de la menuiserie. La coupure du troisième trimestre sur laquelle figurent 408 journées de travail et une dépense totale de 1.996 fr. 90 ne mentionne que les travaux suivants : « Réparation en général de toute la menuiserie ».

Il en est de même pour la coupure du quatrième trimestre sur laquelle sont inscrites 797 journées de travail, et une dépense totale de 3.019 fr. 61.

La feuille d'ouvrage 456 de l'atelier de l'ajustage (réparations, etc., de l'outillage de la direction des constructions navales) présente une dépense de 26,149 fr. 67 avec la seule mention :

« Réparation d'outils, courroies, pankas, machines-outils, installation d'éclairage électrique. »

La même feuille de l'atelier des mouvements généraux se monte à 2.360 fr. 36, avec la seule indication « Réparation du gros et petit outillage. »

Si défectueuse qu'elle soit, cette manière de procéder ne fait l'objet d'une remarque qu'en raison du nombre relativement plus élevé à Saïgon que dans les autres arsenaux des travaux d'entretien des bâtiments.

Imposée, en effet, par la nécessité de ne pas donner aux écritures un développement excessif, elle a été généralement suivie dans les arsenaux de la métropole, à l'époque où les feuilles d'ouvrage y étaient encore tenues par atelier, laissant ainsi des feuilles d'ouvrage un compte rendu des dépenses appliquées à un groupe de travaux plutôt qu'un compte réel de ces travaux.

Indications insuffisantes touchant certaines confections d'objets ne passant pas par le magasin.

Des écritures aussi insuffisantes ne sauraient toutefois être admises en ce qui touche la confection de plusieurs unités d'un même objet.

C'est ainsi qu'il y a lieu de critiquer les indications qui suivent :

Feuille d'ouvrage 474, de l'atelier de la menuiserie. — « Confectionné des caisses d'emballage. »

Feuille d'ouvrage 471, de l'atelier du charpentage. — « Confectionné des casiers pour l'atelier des machines. »

Feuille d'ouvrage 456, de l'atelier des forges.— « Confectionné des étampes et des matrices pour confection de rivets, des boulons avec écrous pour fixation de machines à fraiser, des boulons pour grilles servant à coaltarer des chaînes, des boulons avec écrous pour la dynamo du grand bassin, des essieux, plaques, boulons, etc. »

Pour de tels travaux, il importe, comme le prescrit une circulaire du 19 janvier 1891, « que l'on puisse établir un rapprochement entre le travail exécuté et la dépense qu'il a occasionnée ».

Dépenses hors de proportion avec les travaux mentionnés sur les feuilles d'ouvrage.

D'un autre côté, dans les circonstances où les feuilles d'ouvrage de Saïgon n'ont concerné qu'un travail unique ou une quantité restreinte de travaux, on constate assez fréquemment des dépenses qui paraissent hors de proportion avec l'indication des ouvrages exécutés et même parfois étrangères à ces travaux, si tant est que l'indication des travaux soit complète.

Il est nécessaire de citer, à ce sujet, un certain nombre d'exemples.

Atelier de la menuiserie.

Feuille d'ouvrage 326. — *Triomphante* :

Réparé une caisse d'emballage, 3 journées.
Réparé trois chaises en merisier et deux chaises, type viennois, 8 j. 2.
Réparé deux servantes, 66 journées.

Feuille d'ouvrage 215. — *Jean-Bart* :

Réparé trois bancs de cuisine, une poulie et deux pankas. Confectionné cinq têtes de porte-manteau pour la chambre du commandant, 118 j. 3.

Cette feuille indique, d'ailleurs, qu'il a été employé notamment cinq serrures en cuivre, quarante feuilles de papier verré et du bois de teck pour une valeur de 177 fr. ; l'ensemble de la dépense, non compris les dépenses indivises, s'élève à 775 fr. 41.

Feuille d'ouvrage 499. — *Kersaint* :

Réparé trois fauteuils pliants, 23 journées.

Le total de la dépense, non compris les dépenses indivises, s'élève à 69 fr. 27.

Feuille d'ouvrage 461. — Service général de la direction des constructions navales :
Confectionné une croix en bois pour tombe, 13 j. 1.

Non compris les dépenses indivises, la dépense s'élève à 40 fr. 69 dont 3 fr. de matières.

Feuille d'ouvrage 634. — Cession au service des travaux hydrauliques :

Confectionné un cercueil, 4 j. 6.

Dépenses indivises comprises, la dépense s'élève à 20 fr. 04 dont 3 fr. 15 de matières ; à Brest, d'après le marché de la marine, le prix varie de 5 fr. 80 à 6 fr. 80 suivant la taille.

Feuille d'ouvrage 472. — Réparation des appareils en magasin :

Réparé le bois d'une bascule, 23 journées.

La dépense totale s'élève à 75 fr. 48 non compris les dépenses indivises.

Feuille d'ouvrage 450. — Réparation de l'outillage général de la direction des constructions navales :

1^{er} trimestre. Réparation des scies et de divers outils des ateliers.

Parmi les matières dépensées figurent 9 charnières en laiton et 3 serrures en cuivre.

Feuille d'ouvrage 213. — *Jean-Bart* :

1^{er} trimestre. Démonté un meuble fixe dans le poste des aspirants ; la dépense, comprenant 36 j. 5, s'élève à 204 fr. 42.

Parmi les matières qu'a exigées ce démontage figurent des vis en laiton pour une somme de 18 fr. 10, du bois de teck, de Suède et de Cochinchine.

Feuille d'ouvrage 327. — *Cimeterre* :

Installé un plafond en bois léger au-dessus de la chambre du maître et un petit châssis vitré.

La dépense, comprenant 78 journées de travail, s'élève, non compris les dépenses indivises, à 285 fr. 49 dont 8 fr. 50 pour une serrure en cuivre.

Atelier de la peinture.

Feuille d'ouvrage 219. — *Pascal*.

Pendant le 4^e trimestre, les dépenses se sont montées :

Pour la main-d'œuvre (88 journées) à 156 56

Pour les matières, à 933 34

Total (non compris les dépenses indivises.) 1.089 90

Les travaux exécutés ont consisté à peindre les appartements du commandant, des officiers et des maîtres, ainsi que l'hôpital du bord et à redorer les emblèmes du bâtiment.

Une dépense aussi élevée n'a pu être atteinte qu'en raison de l'inscription sur les feuilles, d'une somme de 506 fr., valeur de 1.265 kilogrammes de minium, dont l'emploi en quantité aussi considérable dans la circonstance ne peut que surprendre.

Il y a lieu de noter, en outre, que la coupure du 1^{er} trimestre mentionne également une dépense pour redorer les emblèmes, et que les appartements du commandant, des officiers et des maîtres, peints comme on l'a vu ci-dessus pendant le 4^e trimestre, l'auraient déjà été dans le courant du 2^e trimestre.

La feuille d'ouvrage 213. — *Jean-Bart*, donne lieu à une observation semblable.

Pendant le mois de janvier, il a été dépensé 211 fr. 04 pour « fourniture de matières et peindre les appartements du commandant en second, le carré des officiers et le poste des aspirants ».

Dans les mois d'avril et de mai, on relève une dépense de 2.523 fr. 53 pour « peindre et mastiquer la carène ainsi que les appartements et les chambres des officiers ». La peinture de la carène est même mentionnée une seconde fois à la suite de ces indications.

Enfin, pendant le 4^e trimestre, il a été dépensé 3.270 fr. 75 pour peindre et mastiquer le poste des aspirants et les chambres des officiers (travail déjà effectué au moins une fois), réparer la vitrerie du bord, peindre le carré des officiers (travail déjà mentionné au moins une fois), la ligne de flottaison et la ceinture de la carène (travail déjà effectué en avril et mai), peindre l'avant-carré du commandant et réparer la vitrerie du bord (ce dernier travail mentionné pour la seconde fois sur la même coupure).

Au total, il a été dépensé dans l'année pour travaux de peinture sur le *Jean-Bart* 6.005 fr. 32, non compris la valeur des matières délivrées au bâtiment d'après les fixations du règlement d'armement.

Il convient, au surplus, de remarquer qu'à Saïgon, les matières ne sont évaluées en principe qu'aux 4 cinquièmes de leur prix, la majoration de 25 p. 100 pour frais de transport n'étant effectuée que dans les cas de cession.

Feuille d'ouvrage 216. — *Descartes*.

« Potassé et verni 8 persiennes, verni le roof de la passerelle. »

Les matières employées comprennent notamment 135 kg. d'huile de lin et 831 kg. de minium ; la dépense totale des matières s'élève à 472 fr. 45.

Feuille d'ouvrage 206. — *Vauban*.

« Peindre un canot Berthon et découper 40 verres à vitres pour fanaux.

Il a été employé pour ce travail 13 journées et 73 fr. 92 de matières dont :

Minium, 30 kg.

Peinture en pâte blanche, 25 kg.

Peinture délayée blanche, 15 kg.

Peinture délayée noire, 3 kg.

Peinture délayée chamois, 20 kg.

Total de la dépense, non compris les dépenses indivises, 98 fr. 76, dont 3 fr. 42 de verres à vitres.

On constate cependant que pour peindre un canot Berthon du *Bayard* (feuille 203) il a suffi d'une journée de travail et de 3 fr. 25 de peinture jaune, soit au total 5 fr. 31.

Feuille d'ouvrage 456. — Réparation, etc., de l'outillage de la direction des constructions navales.

1^{er} trimestre. — Peindre une locomobile, 4 journées.

1^{er} trimestre. — Peindre une balance à bascule, 3 journées.

Parmi les matières employées pour ce travail on est surpris de trouver 4 kg. de bougie stéarique ordinaire, du fil de fer, du vernis extra blanc, des pointes de fer, des crochets en laiton, du fer supérieur en barres, des verres doubles.

2^e trimestre. — Pour peindre le magasin des embarcations et peindre et vitrer le bureau des contremaîtres de l'atelier de l'ajustage, on relève encore une dépense de 5 kg. de bougie.

3^e trimestre. — La coupure ne comporte d'autre mention que « fourni les matières nécessaires », sans indication de partie prenante ni du travail exécuté.

Ces matières comprennent notamment encore 5 kg. de bougie.

4^e trimestre. — Travaux exécutés : vitré le châssis de l'atelier de l'électricité et peint le vitrage, peint le bureau de dessin des machines, peint et vitré le bureau de l'atelier de l'ajustage (ce dernier travail semble être déjà mentionné sur la coupure du 2^e trimestre).

Les matières dépensées comprennent notamment 2 kg de bougie, 3 kg. de colle forte et 40 brosses à vernir d'une valeur totale de 39 fr. 80.

Atelier de voilerie.

Feuille d'ouvrage 456. — Réparation de l'outillage de la direction des constructions navales.

Les quatre coupures trimestrielles mentionnent, parmi les travaux exécutés, la réparation des courroies de transmission de l'atelier de la fonderie.

Feuille d'ouvrage 471. — Emballé 1.500 couvertures à envoyer en France et un canot de 10 mètres.

20 journées ont été employées pour ce travail, qui n'a exigé l'emploi que de toile fourrure.

Atelier de charpentage.

Feuille d'ouvrage 326. — *Triomphante*.

1^{er} et 2^e trimestres. Réparé une baleinière et une brouette. Le travail a duré 4 mois et a exigé 268 journées 8.

La main-d'œuvre a coûté 660 06

La valeur des matières a été de 350 61

Total 1. 010 67

non compris les dépenses indivises s'élevant environ au tiers.

Le prix officiel d'une baleinière de 8 m. 50 est de 790 fr.

3^e trimestre. Réparé une plate. :

65 journées ont été employées à ce travail qui a coûté 220 fr. 89, non compris les dépenses indivises.

Le prix officiel d'une plate est de 250 fr.

Atelier des mouvements généraux.

Feuille d'ouvrage 224. — *Duguay-Trouin*.

1^{er} trimestre. Gratter l'intérieur du canot à vapeur et le mettre à l'eau, 58 journées 6.

2^e trimestre. Classé le matériel provenant de remises et rentré les embarcations en magasin, 484 journées 8.

Feuille d'ouvrage 451. — Réparations, etc., du matériel flottant de la direction des constructions navales.

Gardiens de la drague et du chaland au scaphandre et en outre, dans le 4^e trimestre seulement, service des embarcations et autres services du port (ce dernier travail faisant également l'objet de la feuille 461).

Journées employées : 1922.2.
Dépense en matières, 23.490 fr. 13, dont 20,823 fr. 74 de bois à brûler et 372 fr. 90 de charbon de terre.
Aucune indication n'est fournie sur le fonctionnement de la drague.

Atelier de la chaudronnerie.

Feuille d'ouvrage 324. — *Triomphante*.

3^e trimestre. Réparation d'une bouteille de l'infirmerie.

Journées employées, 95.3. Dépense totale, 288 fr. 43.

4^e trimestre. Réparation des tuyaux de la bouteille de l'infirmerie et de la poulaine.

Journées employées, 62.2. Dépense totale, 264 fr. 72.

Feuille d'ouvrage 243. — *Surprise*.

Fourni les matières nécessaires pour la réparation du drain et des canaux. Bien qu'il s'agisse que d'une fourniture de matières, 91 journées 3 figurent en dépense.

Feuille d'ouvrage 218. — *Descartes*.

Réparation de fanaux de poste et de combat.

Journées employées : 504.8. Dépense totale : 1.423 fr. 03.

Parmi les matières et objets consommés figura un robinet en bronze.

Feuille d'ouvrage 224. — *Duguay-Trouin*.

4^e trimestre. Réparé une lance en cuivre et un fanal de compas provenant de remise.

Journées employées : 351.5. Dépense totale : 1.022 fr. 3),

Omission sur des feuilles d'ouvrage de toute indication relative aux travaux exécutés ou flux matières délivrées.

Un assez grand nombre de feuilles d'ouvrage, notamment à l'atelier du charpentage, ne contiennent aucune indication des travaux exécutés ; en raison de ces omissions, lesdites feuilles échappent à tout examen.

Il en est de même des feuilles d'ouvrage qui ne constatent qu'une délivrance de matières, avec la seule mention « fourni les matières nécessaires » sans indication de partie prenante ni du travail à effectuer.

Erreurs d'imputation de certains travaux étrangers à la marine.

Certains travaux étrangers au service de la marine ont été mis à la charge de ce département :

Atelier du charpentage.

Feuille d'ouvrage 456. — Réparations, etc., de l'outillage général de la direction des constructions navales.

Titre XVIII, division 2, article 93 :

3^e trimestre. Parmi les travaux effectués et dont la valeur s'élève à 14.594 fr. 30, figure la confection d'une toiture et d'une cale pour la chaloupe des postes et des télégraphes.

Feuille d'ouvrage 461. — Fonctionnement du service général de la direction des constructions navales.

Titre XVIII, division 2, article 99 :

La coupure du 3^e trimestre mentionne plusieurs passages au bassin, parmi lesquels sont ceux du *Tibre* et des chaloupes *Yenglée* et *Tacktée* qui n'appartiennent pas à la marine.

Atelier des forges.

Feuille d'ouvrage 456. — Réparations, etc., de l'outillage général de la direction des constructions navales.

Titre XVIII, division 2, article 98 :

3^e trimestre. Parmi les travaux exécutés figure la confection de boulons pour la toiture de la chaloupe des postes et des télégraphes.

Atelier des mouvements généraux.

Feuille d'ouvrage 461. — Fonctionnement du service général de la direction des constructions navales.

Titre XVIII, division 2, article 99 :

Les travaux mentionnés comprennent le nettoyage du terre-plein de la chaloupe des postes et des télégraphes.

Ces différents travaux auraient dû être effectués à charge de remboursement et être inscrits par suite sur une feuille de cession, titre XXII, division 1 de la nomenclature.

*Recours abusif des bâtiments à l'arsenal
de Saïgon pour des travaux d'entretien courant.*

L'examen des feuilles d'ouvrage donne lieu également de constater que, très fréquemment, les bâtiments armés ou en réserve ont recours à la direction des constructions navales de *Saïgon* pour des travaux d'entretien courant qu'ils devraient effectuer par leurs propres moyens.

Il est nécessaire de citer à égard un certain nombre d'exemples :

Atelier de la menuiserie.

Feuille d'ouvrage 499. — *Kersaint*. (Cession au service colonial.)

Installé deux étagères dans une armoire à linge.

Mis en place les tringles de rideaux de portière.

Réparé la main courante d'échelle du gaillard à tribord.

Confectionné et mis en place un tableau dans l'atelier des machines.

Confectionné un casier pour boîtes à plats.

Installé une armoire avec étagère dans l'hôpital.

Réparé un banc de malade et les étagères du magasin général.

Réparé dix-neuf boîtes à plats.

Enlevé les meubles dans le bureau du détail.

Feuille d'ouvrage 213. — *Jean-Bart*.

Réparé le caillebotis du balcon.

Démonté une porte de bouteille des officiers.

Installé deux étagères-bibliothèques dans le carré des officiers.

Feuille d'ouvrage 215. — *Jean-Bart*.

Réparé six bailles à lavage.

Réparé trois bancs de cuisine.

Réparé deux charniers et deux bailles à lavage,

Feuille d'ouvrage 216. — *Descartes*.

Réparé quatre échelles de coupée avec plate-forme et toutes les mains courantes de dunette et des échelles, 285 journées.

Feuille d'ouvrage 218. — *Descartes*.

Réparé quatre cages à poules.

Feuille d'ouvrage 221. — *Pascal*.

Réparé une baille pour la distribution de la viande et cinq bidons en bois garni de leurs ferrures.

Feuille d'ouvrage 233. — *Aspic*.

Réparé un surtout, trois pliants-chaises, un caillebotis et un escabeau pour la dunette.

Feuille d'ouvrage 239. — *Comète*.

Réparé un baril à eau ou de galère.

Feuille d'ouvrage 243. — *Surprise*.

Réparé les châssis de la chambre des cartes et les ferrures des armoires à pavillons.

Feuille d'ouvrage 245. — *Surprise*.

Réparé une baille à distribution, une baille pour charnier, deux bailles à couvercle, une étagère dans une chambre d'officier, une table dans le poste des maîtres, un caisson télégraphique. la toilette et la bibliothèque du médecin-major, etc.

Feuille d'ouvrage 249. — *Comète*.

Enlevé les couvercles à charnières des bouteilles.

Réparé le lambrissage dans une armoire et mis en place.

Feuille d'ouvrage 358. — *Caravane*.

Réparé une cuve, une échelle de dunette, une porte pour les appartements du commandant, une porte de cuisine et changé deux charnières de claire-voie.

Feuille d'ouvrage. 326. — *Triomphante*.

Réparé une caisse d'emballage.

Atelier de la peinture.

Feuille d'ouvrage 245. — *Surprise*.

Peindre et mastiquer une baleinière, la vedette et le grand canot.

Feuille d'ouvrage 32.. — *Triomphante*.

Peindre et mastiquer une plate (travail concernant, d'ailleurs, le matériel d'armement et inscrit à tort sur une feuille relative à la coque).

Feuille d'ouvrage 239. — *Comète*.

Peindre et mastiquer la vedette.

Feuille d'ouvrage 236. — *Aspic*.

1^{er} trimestre. Peindre et mastiquer un youyou.

2^e trimestre. Peindre et mastiquer les embarcations.

Feuille d'ouvrage 234. — *Aspic*.

Peindre et mastiquer la vedette et le canot (ce travail, qui paraît faire double emploi avec le précédent, concerne d'ailleurs le matériel d'armement et se trouve par suite inscrit à tort sur une feuille relative à la coque).

Feuille d'ouvrage 218. — *Descartes*.

Peindre et mastiquer les embarcations.

Feuille d'ouvrage 209. — *Styx*.

Peindre et mastiquer un youyou; peindre un canot Berthon ; peindre et mastiquer un canot White.

Feuille d'ouvrage 206. — *Vauban*.

Peindre et mastiquer un canot à vapeur et une baleinière.

Atelier de la voilerie.

Feuille d'ouvrage 215. — *Jean Bart*.

Réparé 59 hamacs et 113 sacs à charbon.

Feuille d'ouvrage 221. — *Pascal*.

Réparé 4 ceintures de sauvetage.

Feuille d'ouvrage 245. — *Surprise*.

Réparé les ceintures de sauvetage et 147 hamacs.

Feuille d'ouvrage 329. - Bâtiment central de la défense mobile.

Réparé 2 capots en toile garnis de laine.

Feuille d'ouvrage 493. — Alouette (Cession au protectorat de l'Annam et du Tonkin).

Réparé 8 capots en toile, 9 étuis en toile, 1 outre pour faire de l'eau, 2 prélaris d'écouille, 2 cagnards, 54 sacs à charbon, etc.

Ces exemples, qui pourraient être multipliés, démontrent que, pour leurs réparations courantes, les bâtiments armés ou en réserve à Saïgon ont recours beaucoup plus qu'il ne conviendrait à la direction des constructions navales, d'où résultent les conséquences suivantes :

a) L'arsenal emploie de nombreux ouvriers à des travaux qui devraient être effectués sans frais de main-d'œuvre par les ouvriers marins des bâtiments.

b) L'arsenal consomme pour ces travaux de grandes quantités de matières qui s'ajoutent ainsi à celles dont les navires sont pourvus pour assurer leur entretien, et sur lesquelles il n'est réalisé, en général, que peu d'économies ; souvent même les bâtiments, pour des travaux courants qu'ils exécutent eux-mêmes, reçoivent des ateliers certaines quantités de matières dont la délivrance est uniquement inscrite sur une feuille d'ouvrage de la direction, sans qu'il en soit fait mention dans la comptabilité du bord, dont les états annuels de consommations perdent ainsi toute valeur.

c) Les écritures sont considérablement augmentées par suite de la nécessité d'expédier de nombreux billets, d'établir des bons de délivrances, d'ouvrir des feuilles d'ouvrage, de constater la main-d'œuvre, etc.

À maintes reprises le département de la marine s'est élevé contre les recours abusifs des bâtiments aux arsenaux pour des travaux d'entretien courant. Une circulaire du 6 juillet 1853 (*B. O.*, 471), contenait déjà à cet égard des ordres très précis, spécifiant que les réparations de toute nature, aussi bien de la coque que du matériel d'armement, devaient, à moins d'impossibilité absolue, être effectuées par les moyens du bord qui suffisent, d'ailleurs, lorsque les bâtiments ne sont pas à proximité d'un arsenal.

Ces dispositions ont été rappelées par l'article 11 de l'arrêté ministériel du 11 juillet 1859, ainsi conçu : « Les objets d'armement et d'ameublement doivent, à moins d'impossibilité absolue, être entretenus et réparés par les moyens du bord. Ils ne peuvent être réparés par les ateliers du port qu'en cas de force majeure constatée par procès-verbal. »

Il paraît douteux que des procès-verbaux de cette nature soient jamais établis.

Une circulaire du 17 février 1879 (*B. O.* 226) a renouvelé les prescriptions antérieures.

Une circulaire du 11 octobre 1883 (*B. O.* 454), adressée tant aux préfets maritimes qu'aux officiers commandant à la mer et aux gouverneurs des colonies, insiste davantage encore sur l'obligation faite aux commandants de bâtiments de ne réclamer le concours des ports et des ateliers des colonies pour des réparations de matériel d'armement que lorsqu'il aura été bien démontré que ces travaux ne peuvent être exécutés par les moyens du bord.

Les préfets maritimes et les gouverneurs des colonies sont invités à fournir au ministre un relevé mensuel des demandes à réparer qui auront été faites par les bâtiments pendant le mois écoulé.

Il semble que, tout au moins en ce qui touche l'arsenal de Saïgon, les relevés dont il s'agit ne doivent pas être fournis.

L'article 131 du décret du 20 mai 1885 sur le service à bord interdit également d'avoir recours aux arsenaux hors le cas de nécessité absolue.

Enfin, l'arrêté ministériel du 28 juillet 1894, réglementant la fixation des objets de toute nature à délivrer aux bâtiments, rappelle que les quantités déterminées constituent un maximum auquel les consommations ne doivent jamais atteindre, à moins de circonstances extraordinaires, et reproduit textuellement les termes précités de la circulaire du 11 octobre 1883 qui prescrit aux bâtiments de réparer par leurs propres moyens, sauf en cas de force majeure, les objets d'ameublement et d'armement.

Malgré ces injonctions réitérées, les dépenses d'entretien par l'arsenal de Saïgon du seul matériel d'armement de 21 bâtiments d'inégale importance se sont élevées, pendant l'année 1899, y compris la majoration pour dépenses indivises, à 95.917 fr. 96, certains navires armés, tels que le *Pascal* et le *Jean-Bart*, absorbant chacun près de 10.000 fr.

Si élevée qu'elle soit, cette somme est d'ailleurs incomplète, ne comprenant pas les délivrances du magasin de Saïgon, en remplacement d'objets remis et condamnés, ni les dépenses effectuées à bord sur les approvisionnements fournis d'après les fixations du règlement d'armement.

M. le vice-amiral de la Jaille, qui, en 1900, a procédé dans les cinq ports militaires à l'inspection générale des services placés sous l'autorité du major général, mentionne dans le rapport qu'il a adressé à M. le ministre de la marine, qu'en 1900, l'arsenal de Saïgon a demandé à celui de Toulon l'envoi, notamment, de 49.000 mètres de toiles de diverses espèces, alors que la consommation moyenne du port de Toulon ne s'élève qu'à 23.800 mètres par an.

Ces chiffres, à eux seuls, paraissent montrer la nécessité d'apporter à Saïgon une plus grande économie dans l'administration du matériel.

Il importe, à cet effet, que les bâtiments cessent de recourir plus qu'il n'est nécessaire à la direction des constructions navales de cet arsenal.

Quant aux matières dont ils peuvent être dépourvus pour exécuter eux-mêmes certains travaux d'entretien, elles ne devraient leur être délivrée que par le magasin, en supplément de l'armement, et non, comme actuellement, par les ateliers au moyen d'une inscription sur une feuille d'ouvrage, ce qui dispense les administrations de bord de prendre charge de cet accroissement de ressources.

La suppression d'une si fréquente intervention de la direction des constructions navales dans les travaux d'entretien des bâtiments rendrait évidemment disponibles de nombreux ouvriers. Si, d'autre part, on s'efforce d'obtenir de la main-d'œuvre un rendement meilleur que ne paraissent dénoter beaucoup d'exemples indiqués ci-dessus, il serait probablement possible de réduire assez sensiblement l'effectif qui, de 683 en 1890. s'est élevé en 1899 à 1.286 unités, soit, en neuf ans, une augmentation de près du double.

Il en est à peu près de même, du reste, pour le personnel ouvrier du service des travaux hydrauliques, lequel, de 58 en 1895, s'est élevé en 1899 à 84 unités. La commission du budget de l'exercice 1901 a signalé ce dernier chiffre par rapport à l'effectif du personnel ouvrier des travaux hydrauliques qui est entretenu en France dans les établissements hors des ports.

COMPTE DES TRAVAUX DE LA DIRECTION DES CONSTRUCTIONS NAVALES

Le montant des travaux exécutés pendant l'année 1899 se chiffre ainsi qu'il suit, dépenses indivises comprises :

Valeur nette des matières	699.261 76
Valeur de la main-d'œuvre	948.724 46
Valeur des travaux à prix faits	37.552 36
Total	1.685.538 58
Valeur des confections effectuées pour l'approvisionnement des magasins	225.548 71
Ensemble	1.911.087 29

La valeur des confections n'est ajoutée ici à celle des travaux que pour mémoire ; les matières employées aux confections et transformations n'étant point consommées, mais simplement mises en œuvre, ne constituent pas des dépenses réelles. Parfois même les transformations qu'elles subissent n'ont pas pour résultat de les convertir en objets confectionnés ; c'est ainsi que, pour le débitage en planches de poutres, madriers, etc., la valeur des pièces est tout entière portée en dépense, quoique le bois débité reste à l'état de matière première.

Au point de vue de leur objet, les dépenses susmentionnées se répartissent de la manière suivante :

Titre I. — Constructions neuves	102.693 37
Titre II. — Entretien de la flotte	348.255 13
Titre XVIII. — Service général	525.081 82
Titre XIX. — Frais de séjour et transports par terre	34.893 14
Titre XX. — Gratifications, secours	8 518 28
Titre XXI. — Dépenses indivises	631.326 18
Titre XXII. — Travaux ou dépenses pour d'autres services	334.770 66
Total	1.686.533 58

Il eût été intéressant de pouvoir dégager de cet ensemble les dépenses qui devraient être classées parmi les frais généraux. Mais, en outre des difficultés matérielles qu'aurait présentées ce travail, qui, en raison de l'éloignement du port de Saïgon, n'eût pu être basé que sur les renseignements trop succincts des feuilles d'ouvrage et du compte annuel, il a paru inopportun de l'entreprendre au moment même où le comité d'examen des comptes des travaux se préoccupe de déterminer les éléments constitutifs des frais généraux.

CESSION

L'importance des travaux remboursables effectués par la direction des constructions navales de Saïgon paraît devoir retenir l'attention.

En faisant abstraction des dépenses indivises, il reste un chiffre de travaux de 1.354,212 fr. 40 dans lequel les cessions figurent pour une somme de 334.770 fr. 66.

La proportion des cessions par rapport à l'ensemble des travaux est, par suite de 24,92 p. 100, soit sensiblement le quart de la dépense totale.

Les travaux remboursables se décomposent en :

Cessions à des services publics étrangers à la marine	194.771 00
Cession à des particuliers	8.262 48
Cessions à d'autres services de la marine :	
Divers	584 22
Travaux hydrauliques	131.143 96
Total	334.770 66

Ces chiffres démontrent qu'une fraction assez importante du personnel ouvrier de Saïgon n'est entretenue que pour des besoins étrangers à la marine et qu'il en résulte une dépense que n'ont point à supporter les établissements privés.

Le montant des sommes réclamées aux services publics pour cessions de main-d'œuvre ne comprend pas, en effet, l'inoccupation éventuelle du personnel ainsi en excédent aux besoins de la marine, les frais de passage du personnel européen, les frais d'hospitalisation, les gratifications, secours, prestations en nature, etc., ni les pensions de retraite, qui sont à la charge du Trésor.

Jusqu'à une époque récente, il en était de même des salaires de maladie.

Il n'est pas non plus tenu compte de la solde des ingénieurs, ni des personnels administratif et comptable, etc. ; celle des agents techniques est versée au Trésor.

D'autre part, les matières sont cédées aux prix de revient, qui ne comprend ni les pertes en magasin, ni les frais d'achat.

Enfin, ces cessions ne supportent aucune part des frais d'entretien des ateliers et magasins, ni de l'usure du gros outillage (depuis l'année 1900, l'entretien du petit outillage figure parmi les dépenses indivises).

Quant aux cessions effectuées en faveur de particuliers, la majoration, dite de frais généraux, dont elles sont frappées, n'était précédemment acquise qu'aux seuls chapitres de salaires et de matières sur lesquels était imputée la dépense ; désormais, cette augmentation doit être versée au Trésor (circulaire du 27 décembre 1900).

Dans ces conditions, les cessions sont pour la marine une cause d'appauvrissement et constituent même pour elle un sérieux préjudice financier lorsque, comme à Saïgon, elles atteignent le quart de la valeur totale des travaux.

Les services publics étrangers à la marine auxquels l'arsenal de Saïgon prête son concours sont, en effet, les suivants :

Navires de guerre étrangers.

Service colonial, savoir :

Direction d'artillerie.

Hôpital de Saïgon.

Bâtiments appartenant à la marine et dont la dépense est à la charge du budget des colonies.

Service local, savoir :

Corps d'occupation du Siam.

Deux chaloupes.

Administration centrale.

Imprimerie coloniale.

Postes et télégraphes.

Service pénitentiaire.

Service des travaux publics.

Services régionaux, comprenant douze arrondissements.

L'arsenal de Saïgon ne saurait toutefois refuser ses moyens d'action à ceux qui, en l'absence d'autres ressources locales, se trouvent dans l'obligation de les solliciter.

C'est, en effet, pour le département, une charge d'État qui lui permettrait, d'ailleurs, dans des circonstances urgentes, de disposer d'un plus nombreux effectif.

Cependant, lorsque la question des frais généraux, actuellement à l'étude, aura été résolue, il conviendrait de rechercher s'il n'y aurait pas lieu d'ajouter une part desdites dépenses au montant des cessions effectuées tant à des services publics qu'à des particuliers, et de faire bénéficier la marine de cette majoration dont seraient toutefois déduites, au profit du Trésor, les dépenses de solde et autres qui ne pourraient être considérées comme ayant constitué une charge pour la marine.

En un mot, si les cessions ne doivent pas être pour le service cédant une source d'enrichissement, elles ne sauraient non plus, comme actuellement, le constituer en perte.

CESSIONS DU SERVICE DES CONSTRUCTIONS NAVALES À CELUI DES TRAVAUX HYDRAULIQUES

Ainsi qu'il a été dit plus haut, le montant des cessions effectuées pendant l'année 1899 par le service des constructions navales à celui des travaux hydrauliques s'élève à 131.149 fr. 96, dont 100,274 fr. 41 de salaires. soit, en ajoutant la somme de 32,087 fr., part proportionnelle des dépenses indivises, un total de 163.236 96

Pendant la même période les travaux exécutés par le service des travaux hydrauliques ont atteint le chiffre de 127.731 23

D'où il résulte que les travaux remboursables ont dépassé le montant des travaux directement effectués de la somme de 35,505 73

Les cessions effectuées à d'autres services de la marine étant remboursées exclusivement par des chapitres de matériel, une partie importante de la main-d'œuvre des constructions navales de Saïgon (plus du neuvième) demeure au compte des chapitres des matières.

La spécialité des crédits budgétaires subit de ce fait une atteinte assez grave, de la nature de celles que le Parlement a critiquées en diverses circonstances.

Une telle situation est, au surplus, d'autant moins satisfaisante que le directeur des constructions navales de Saïgon étant également chargé de la direction des travaux hydrauliques de ce port, l'opposition des intérêts, qui généralement sert de régulateur aux cessions que s'effectuent les différents services de la marine, fait, dans l'espèce, entièrement défaut.

Certaines cessions, dont quelques-unes atteignent un chiffre assez élevé, ont même pour objet des travaux si particulièrement du ressort des travaux hydrauliques, qu'on est surpris de les voir exécutés par les moyens de la direction des constructions navales.

Tels sont par exemple :

Cessions au chapitre 34 (Travaux neufs et grandes améliorations) :
Réfection des routes (Dépense en majeure partie de main-d'œuvre), 7.979 fr. 34.
Exhaussement de l'étage du bâtiment de la direction, 15.588 fr. 72.
Elargissement du bassin de radoub, 35.595 fr. 55.
Cessions au chapitre 37 (Entretien et service courant) :
Entretien des routes, 17.529 fr. 14.
Entretien de l'hôtel du commandant de la marine, 972 fr. 49.
Remise en état de la chambre de l'adjudant de division, 31 fr. 09.
Installation du bureau de dessin des coques, 402 fr. 51.

Dans ces chiffres est comprise la majoration représentative des dépenses indivises.

En vue de mettre fin à cette situation, il semblerait utile de supprimer à Saïgon la direction des travaux hydrauliques en tant que service ayant une personnalité propre ; l'unique direction subsistante imputerait directement, en conséquence, sur les chapitres salaires et matières des travaux hydrauliques, l'ensemble des travaux qu'elle effectuerait au titre de ce service.

On obtiendrait ainsi l'imputation régulière de la main-d'œuvre et, par suite, des prévisions de dépenses plus exactes ; d'autre part, la comptabilité se trouverait allégée de très nombreuses écritures auxquelles donnent lieu les cessions et le remboursement des sommes dues.

CESSIONS

Majoration pour frais de transport.

Les cessions effectuées à Saïgon donnent lieu à une dernière remarque.

On sait qu'à l'extérieur, afin d'obtenir le prix de revient que doivent rembourser les cessionnaires de matières ou d'objets, ces articles sont frappés, pour frais de transport, d'une majoration de 25 p. 100, à laquelle vient se superposer, dans les cas de cessions à des particuliers, la majoration de même chiffre dite pour frais généraux.

À Saïgon, la première de ces taxes n'atteint toutefois qu'une partie de la valeur des matières cédées, le montant des dépenses indivises n'étant inscrit sur les états de cessions qu'après abondement des seules dépenses directes.

Cette manière d'opérer ne paraît pas conforme à l'instruction du 8 novembre 1889 sur la comptabilité des matières, l'article 963 de cet acte qui fixe les règles d'évaluation des objets cédés n'ayant établi aucune distinction entre les dépenses directes et celles qui sont faites au titre indivis.

INTERVENTION DE CHAPITRES BUDGÉTAIRES

Délivrances du service de l'entretien aux travaux neufs.

Les délivrances aux travaux neufs par le service de l'entretien se montent, pour l'année 1899, à la somme de 36.513 fr. 60.

Sur le compte de travaux de la direction des constructions navales de Saïgon, cette somme, qui devrait être inscrite au débit du chapitre 24 (Constructions neuves), figure en dépense au chapitre 27 (Réparation des navires de la flotte). Les feuilles d'ouvrage portent d'ailleurs une imputation régulière.

Réparation et entretien du matériel d'armement.

Les dépenses en matières et en travaux à prix faits, pour réparations du matériel d'armement des bâtiments de la flotte, se sont élevées, pendant l'année 1899, à la somme de 31.726 fr. 22.

Sur le compte des travaux, de même que sur les feuilles d'ouvrage, ces dépenses ont été classées au chapitre 27 (Constructions navales, réparations des navires de la flotte), alors qu'en exécution de la circulaire du 16 août 1897 relative à la création du service de la flotte (paragraphe B 2°), elles eussent dû être imputées sur le chapitre 29 (Approvisionnements de la flotte, achat pour l'entretien de la flotte et le service courant).

Seules les confections de matériel d'armement ont été régulièrement imputées sur le chapitre 29.

Marine

(*La République des Charentes*, 11 septembre 1901, p. 2, col. 6)

M. le chef surveillant technique de 2^e classe Peuple est autorisé à porter la décoration de chevalier du Dragon de l'Annam.

Chronique maritime

(*La Dépêche de Brest*, 29 septembre 1901, p. 3, col. 2)

Mouvement du personnel

CHERBOURG. — M. Maridat, commis de 3^e cl. des comptables des matières, continuera ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Charles, affecté provisoirement à Cherbourg ; il rejoindra par Marseille le 19 oct.

Chronique maritime

(*La Dépêche de Brest*, 12 octobre 1901, p. 3, col. 5)

Le ministre demande aux ports les noms des caporaux pompiers désireux d'aller servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement du caporal Boni, qui rentre en France.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 27 octobre 1901)

M. Dellerin (Honoré), commis de 3^e classe des directions de travaux, à Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Cahérec qui terminera le 14 décembre prochain une période réglementaire de séjour dans la colonie et qui a été affecté au port de Lorient.

M. Dellerin prendra passage sur le paquebot partant de Marseille le 17 novembre prochain.

MARINE

NOUVELLES DES PORTS

(*La République des Charentes*, 27 octobre 1901, p. 2, col. 3)

ROCHEFORT

M. le caporal pompier Garnaud est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, qu'il rejoindra par le paquebot de Marseille du 17 novembre. La vacance, produite à Rochefort par cette désignation, sera comblée par un quartier-maître pompier du port de Toulon.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 11 décembre 1901)

Par décision ministérielle en date du 7 décembre 1901, M. Ducros (Augustin-Victor), commis principal de 2^e classe du personnel administratif chargé de la gestion et de l'exécution dans les services de la marine comptables des matières, à Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Peboscq. commis de 2^e classe du même personnel, qui atteindra prochainement le terme de la période réglementaire de séjour colonial.

M. Ducros devra suivre sa nouvelle destination par le paquebot partant de Marseille le 15 décembre courant, et sera provisoirement remplacé à Brest par M. Peboscq.

CHRONIQUE RÉGIONALE
Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 décembre 1901)

.....
M. Doumer est accompagné de M. le général Geil, de son officier d'ordonnance, le capitaine Meyer, de MM. de Larminat, des Travaux publics du Tonkin, et Champenois, ingénieur en chef du génie maritime, directeur de l'arsenal de Saïgon.
.....

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 29 décembre 1901)

Par décision ministérielle en date du 23 décembre 1901, MM. Ginouvès et Caradec, commis du personnel administratif chargé de la gestion et de l'exécution dans les services de la marine (comptables des matières), affectés, le premier à Toulon, le second, à Brest, ont été appelés à continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

Ces commis devront suivre leur nouvelle destination par le paquebot partant de Marseille le 12 janvier 1902.

Pensions (Marine).
(*Journal officiel de la République française*, 30 décembre 1901)

Par décret du 21 décembre 1901, sur le rapport du ministre de la marine, il est accordé une pension à chacune des veuves dénommées ci-après :

Nallappane (Conjondéammalle-Gnanamourdam), veuve GILON. Le mari commis de 2^e classe de formation locale à l'arsenal de Saïgon, décédé des suites d'une maladie endémique. Pension avec jouissance du 25 mai 1900 767 fr.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 12 janvier 1902)

Par décision ministérielle en date du 11 janvier 1902, M. Cruchon (Pierre-Julien), commis de 3^e classe du personnel administratif chargé de la gestion et de l'exécution dans les services de la marine (Personnel des comptables des matières), à Bordeaux, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

M. Cruchon devra suivre sa nouvelle destination par le paquebot partant de Marseille le 26 janvier prochain et sera remplacé numériquement par M. Lapeyronie dont les fonctions actuelles à l'école du service de santé de Bordeaux ont été supprimées.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 18 février 1902)

Par décision en date du 17 février 1902, M. Lécrivain (Pierre), commis de 2^e classe du personnel administratif chargé de la gestion et de l'exécution dans les services de la marine (personnel des comptables des matières), à Cherbourg, a été désigné pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Filliette (Alfred), commis de 2^e classe du même personnel, qui atteindra prochainement le terme de la période réglementaire de séjour colonial.

M. Lécrivain devra suivre sa nouvelle destination par le paquebot partant de Marseille le 9 mars 1902 et sera remplacé à Cherbourg par M. Filliette.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 26 mars 1902)

M. Gautier (César-Joseph-Antoine), agent de 2^e classe du personnel administratif de gestion et d'exécution (directions de travaux), est désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Maratray, qui est affecté au port de Toulon.

M. Gautier rejoindra son poste par le paquebot partant de Marseille le 20 avril prochain.

MARINE
(*La République des Charentes*, 30 mars 1902, p. 2, col. 4)

Mutations dans le corps de santé de la marine
Le médecin de 1^{re} classe Vizerie est maintenu à l'arsenal de Saïgon.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 9 avril 1902)

Par décision ministérielle en date du 8 avril 1902, MM. Camolli et Giafferi, commis du personnel administratif chargé de la gestion et de l'exécution dans les services de la marine (personnel des comptables des matières), à Toulon, ont été désignés pour aller continuer leurs services, le premier à l'arsenal de Saïgon et le second au magasin de la marine à Ajaccio.

M. Camolli devra rejoindre sa nouvelle destination par le paquebot partant de Marseille le 20 avril prochain, et M. Giafferi devra prendre possession de son nouveau poste du même mois.

MARINE

Actes officiels

(*La République des Charentes*, 13 avril 1902, p. 2, col. 2)

Personnel du commissariat :

Commis de 4^e classe

MM. Guiriec et Brousse serviront à Toulon, en remplacement de MM. Canolli, désigné pour l'arsenal de Saïgon, et Giafféri, désigné pour la Corse.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 18 avril 1902)

Par décision présidentielle du 16 avril 1902, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le capitaine de vaisseau Duroch (Charles-Louis-Marie) a été nommé au commandement en sous-ordre de la division de réserve de la force navale des mers d'Orient et au commandement de l'arsenal de Saïgon.

MARINE

Actes officiels

(*La République des Charentes*, 20 avril 1902, p. 3, col. 1)

Par décisions présidentielles du 16 avril, ont été nommés :

M. le capitaine de vaisseau Duroch, au commandement en sous-ordre de la division de réserve de la force navale des mers d'Orient et au commandement de l'arsenal de Saïgon ;

LÉGION D'HONNEUR

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 24 avril 1902, p. 2914)

Par décision ministérielle du 23 avril 1902, M. Champenois (Auguste-Louis), ingénieur en chef de 1^{re} classe du génie maritime, directeur de l'arsenal de Saïgon, a été inscrit d'office au tableau de concours pour le grade d'officier de la Légion d'honneur (services exceptionnels rendus en Extrême-Orient).

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 30 avril 1902)

Par décision ministérielle en date du 26 avril 1902, M. Zimmerman, commis de 3^e classe du personnel administratif chargé de la gestion et de l'exécution dans les services de la marine (Personnel des comptables des matières) à Lorient, a été désigné pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Broca, commis de 2^e classe du même personnel, rapatrié pour raisons de santé.

M. Zimmerman devra suivre sa nouvelle destination par le paquebot partant de Marseille le 18 mai prochain.

MARINE

Nouvelles des ports

(*La République des Charentes*, 20 avril 1902, p. 2, col. 6)

ROCHEFORT

Sont admis à servir à l'arsenal de Saïgon : le surveillant technique de 1^{re} classe P. Gautier, chaudronnier en cuivre ; l'ouvrier électricien Jobert, et l'ouvrier calfat-charpentier-scaphandrier Page. À leur départ, l'ouvrier Jobert sera nommé chef ouvrier, avec une augmentation journalière de 0 fr. 80, et l'ouvrier Page recevra un accroissement de salaire journalier de 0 fr. 50. Ils partiront sur le paquebot de Marseille du 18 mai. M^{me} Jobert a obtenu un passage sur le même paquebot.

LÉGION D'HONNEUR

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 24 avril 1902, p. 2914)

(*La République des Charentes*, 27 avril 1902, p. 3, col. 4)

(*L'Avenir du Tonkin*, 30 mai 1902)

Par décision ministérielle du 23 avril 1902, M. Champenois (Auguste-Louis), ingénieur en chef de 1^{re} classe du génie maritime, directeur de l'arsenal de Saïgon, a été inscrit d'office au tableau de concours pour le grade d'officier de la Légion d'honneur (services exceptionnels rendus en Extrême-Orient).

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 7 mai 1902)

M. le lieutenant de vaisseau Mère (J.-B.), directeur des mouvements du port à l'arsenal de Saïgon, est maintenu dans ses fonctions pour une nouvelle période de deux années, à compter du 19 octobre prochain.

UN SUICIDE

(*La Dépêche de Brest*, 20 mai 1902, p. 2, col. 1)

Marseille, 19 mai.

Un jeune homme, M. Joseph Ravalée, originaire de Paris, dont la famille habite le département de la Somme, vient de trouver la mort dans des circonstances assez dramatiques.

M. Ravalée, qui occupe un poste assez important à l'arsenal de Saïgon, devait s'embarquer, aujourd'hui, pour l'Indo-Chine, à bord de l'*Australien*, des Messageries maritimes. Après être allé faire enregistrer sa réquisition de passage dans les bureaux de la compagnie, le malheureux rentra à son hôtel, situé dans le quartier de la Joliette, et, à peine était-il monté dans sa chambre, qu'il ouvrait la fenêtre et se précipitait du quatrième étage dans la rue.

La mort fut instantanée.

M. Giudicelli, commissaire de police du deuxième arrondissement, vient d'aviser la famille de l'infortuné.

Le corps du malheureux a été transporté à la morgue.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 23 mai 1902)

M. Gagne (François-Yves), commis de 2^e classe des directions de travaux à Lorient, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. le commis de 3^e classe Le Bouédec, qui terminera le 25 juillet prochain une période réglementaire de séjour dans la colonie, et qui sera affecté au port de Lorient.

M. Gagne prendra passage sur le paquebot partant de Marseille le 15 juin 1902.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 25 mai 1902, p. 3, col. 2)

Mouvement du personnel

TOULON. — M. Bouffler, dessinateur, provenant de l'arsenal de Saïgon, a une convalescence de 3 mois.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 1^{er} juin 1902, p. 2, col. 6)

Le chef surveillant de 1^{re} classe Carri (Achille) est désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon et devra être dirigé en temps utile sur Marseille, où il sera embarqué sur le paquebot qui quittera ce port le 15 juin prochain à destination de l'Extrême-Orient.

MARINE MILITAIRE
(*Journal officiel de la République française*, 12 juillet 1902)
(*La Dépêche coloniale*, 16 juillet 1902)

M. Morel (E.-C.), ingénieur en chef de 2^e classe du génie maritime, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en qualité de directeur des travaux, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 1^{re} classe Champenois, qui terminera le 22 octobre prochain sa période de séjour à cet arsenal et qui sera rattaché provisoirement

à Toulon. M. Morel prendra passage sur le paquebot partant de Marseille le 21 septembre prochain.

M. l'ingénieur de 2^e classe du génie maritime Laffargue ¹², du port de Rochefort, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de, en remplacement de M. l'ingénieur de classe 1^{re} Bertrand, qui terminera prochainement sa période de séjour colonial. M. l'ingénieur Laffargue sera embarqué sur le paquebot qui partira de Marseille le 27 juillet à destination de l'Extrême-Orient.

M. Clavel (Louis), surveillant technique de 2^e classe des constructions navales à Toulon, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon. Cet officier sera embarqué sur le paquebot qui quittera Marseille le 27 juillet 1902, à destination de l'Extrême-Orient.

MARINE MILITAIRE

(Journal officiel de la République française, 13 juillet 1902)

Par décision ministérielle du 12 juillet 1902, M. Garnier (Ernest-Léopold), adjoint de 2^e classe du personnel des agents techniques des directions de travaux à l'arsenal de Saïgon, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, à titre d'ancienneté de services et sur sa demande, à compter du 1^{er} mai 1902.

MARINE

Nouvelles des ports

(La République des Charentes, 15 octobre 1902, p. 3, col. 1)

ROCHEFORT

Une circulaire ministérielle demande les noms des ingénieurs de 1^{re} ou de 2^e classe qui seraient désireux d'aller servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Bobillard, qui rentre en France pour cause de santé.

MARINE MILITAIRE

(Journal officiel de la République française, 22 octobre 1902)

M. Rossi (Jean-Pierre-François), adjoint technique de 2^e classe, désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon (départ de Marseille par le paquebot du 2 novembre 1902)(*Journal officiel* du 14 octobre 1902), a obtenu un sursis de départ de quinze jours.

Cet adjoint rejoindra son poste par le paquebot du 16 novembre 1902.

MARINE

Nouvelles des ports

¹² Jean André Laffargue (1877-1944) : polytechnicien, ingénieur du Génie maritime, il effectue deux séjours à Saïgon (1902-1904, 1912-1916), admis à la retraite (juin 1921), puis directeur de la [Compagnie française de Tramways et d'éclairage électriques de Shanghai](#).

(*La République des Charentes*, 2 novembre 1902, p. 2, col. 5)

ROCHEFORT

M. le chef surveillant technique de 1^{re} classe Barboteau, du service des constructions navales à Rochefort, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon. Départ de Marseille le 16 novembre courant.

Marseille

ARRIVÉE de COURRIER

(*Le Petit Marseillais*, 4 novembre 1902)

Le paquebot *Armand-Béhic*, commandé par M. le lieutenant de vaisseau Le Coispelier, des Messageries Maritimes, courrier de la Nouvelle-Calédonie, de l'Australie et de Colombo, où il a pris les passagers et les dépêches de l'Extrême-Orient, est arrivé hier à midi, dans le bassin de la Joliette, après une bonne traversée.

.....

Se sont embarqués à Colombo en provenance du Tonkin :
Bobillard, ingénieur de 1^{re} classe de la marine.

MINISTÈRE DE LA MARINE

(*Journal officiel de la République française*, 8 novembre 1902, p. 7287)

M. Petitjean (Joseph-Émile)¹³, ingénieur de 2^e classe du génie maritime, à Toulon, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Bobillard, qui rentre en France pour raison de santé.

M. Petitjean rejoindra son poste par le paquebot partant de Marseille le 30 novembre courant.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Nouvelle des ports

(*La République des Charentes*, 19 novembre 1902, p. 2, col. 5)

TOULON

M. l'ingénieur de 1^{re} classe Bobillard obtient un congé de convalescence de trois mois [décédé à Courbevoie, ce jour 19 novembre 1902].

Ministère de la marine

¹³ Joseph-Émile dit Paul Petitjean (Mâcon, 28 septembre 1876-Paris, 29 mai 1980) : marié à Marseille, le 11 septembre 1909, avec Élisabeth de Pourcet de Sahune. Polytechnicien, ingénieur du génie maritime, entré en 1911 dans le groupe Schneider : sous-directeur des Forges et Aciéries du Donetz (juin 1913) et directeur général de la Société métallurgique des Terres Rouges (jusqu'en mars 1920), administrateur des Aciéries de France, leur représentant à la Société de Travaux Dyle et Bacalan (déc. 1924), président des Ateliers et chantiers de la Loire (avril 1927), leur représentant à la Société industrielle de Rochefort (1930-1936), aux Chantiers et Ateliers de Saint-Nazaire-Penhoët (1937)..., président du conseil d'administration de la Société anonyme française Talbot-Darracq, etc.

(Journal officiel de la République française, 27 novembre 1902)

M. Cahérec (Eugène-Jules), commis principal de 3^e classe des directions de travaux, à Lorient, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Dellerin, commis de 3^e classe, rapatrié pour raisons de santé et qui est affecté au port de Lorient.

M. Cahérec prendra passage sur le paquebot partant de Marseille le 14 décembre prochain.

Ministère de la marine

(Journal officiel de la République française, 6 décembre 1902)

M. Cahérec, commis principal de 3^e classe des directions de travaux, à Lorient, désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et devant rejoindre son poste par le paquebot partant de Marseille le 14 décembre courant (*Journal officiel* du 27 novembre 1902), ne prendra passage que sur le paquebot du 28 du même mois.

Chronique maritime

(La Dépêche de Brest, 21 décembre 1902, p. 2, col. 6)

Mouvement du personnel

TOULON. — ... M. Provost, commissaire de 2^e classe, destiné à l'arsenal de Saïgon, sont partis par le *Salazie* p. l'Extrême-Orient...

Chronique maritime

(La Dépêche de Brest, 7 janvier 1903, p. 3, col. 4)

On demande au port de Brest un sergent-pompier désireux d'aller servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement du sergent Arrighi, qui a terminé sa période de séjour dans la colonie.

Le sergent désigné aura droit à une [solde égale à deux fois et demie celle qu'il reçoit en France](#). La durée du séjour à Saïgon n'est pas limitée, mais elle ne saurait être inférieure à deux ans, sauf dans la cas de maladie.

Ministère de la marine

(Journal officiel de la République française, 5 février 1903)

Par décision ministérielle en date du 3 février 1903, M. Mao, commis principal de 3^e classe du personnel des comptables des matières à Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Kerboull, commis de 2^e classe du même personnel qui atteindra prochainement le terme de la période réglementaire de séjour colonial.

M. Mao devra suivre sa nouvelle destination par le paquebot partant de Marseille, le 8 mars prochain, et sera remplacé à Brest par M. Kerboull.

Chronique locale
État civil
(*La Dépêche de Brest*, 28 mars 1903, p. 2, col. 4)

Décès, 7. — Marie Rioualen, sans profession, épouse de François Laridon, surveillant à l'arsenal de Saïgon, 37 ans, 1 mois, Grand'-Rue, 70.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 2 avril 1903)

Par décision ministérielle en date du 31 mars 1903. M. Girousse, commis de 3^e classe du personnel des comptables des matières à Toulon, a été désigné pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Zimmermann, commis de 3^e classe du même personnel, rapatrié pour raisons de santé.

M. Girousse devra suivre sa nouvelle destination par le paquebot partant de Marseille le 19 avril prochain et sera remplacé provisoirement à Toulon par M. Zimmermann.

MARINE

Nouvelles des ports
(*La République des Charentes*, 24 avril 1903, p. 2, col. 3)

ROCHEFORT

Une circulaire ministérielle demande les noms des commis du personnel administratif des directions de travaux désireux d'aller continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. le commis de 2^e classe Ferrand, qui rentre en France. Les demandes antérieures que les titulaires voudraient main tenir devront être renouvelées.

Ministère de la marine

RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(*Journal officiel de la République française*, 17 juin 1903)

Paris, le 15 juin 1903.

Monsieur le Président,

Le grand développement pris par l'arsenal de Saïgon, dans ces dernières années, m'a conduit à admettre la nécessité de confier à un commissaire en chef de 1^{re} ou de 2^e classe les fonctions de commissaire de l'arsenal en lui adjoignant un commissaire de 1^{re} classe.

J'ai fait préparer dans ce sens le projet de décret ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre haute sanction.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre de la marine,
CAMILLE PELETAN.

Le Président de la République française,
Vu le décret du 5 décembre 1888 portant réorganisation de l'arsenal de Saïgon,
Sur le rapport du ministre de la marine,
Décrète :

Art. 1^{er}. — Les fonctions de commissaire de l'arsenal de Saïgon sont exercées par un commissaire en chef de 1^{re} ou de 2^e classe qui est en même temps commissaire de la division de réserve de l'escadre de l'Extrême-Orient.

2. Un commissaire de 1^{re} classe est adjoint au commissaire de l'arsenal.

Art. 2. — La solde et les accessoires de solde du commissaire de l'arsenal et de l'officier qui lui est adjoint sont fixés par le tarif ci-après :

GRADES	SOLDE	FRAIS de BUREAUX (Somme nette)	OBSERVATIONS
Commissaire en chef de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, commissaire de la division de réserve, de l'escadre de l'Extrême-Orient, commissaire de l'arsenal de Saïgon	(a) 15.750 00	970 00	(a) Cette solde est exclusive de l'allocation de traitement de table et de la ration.
Commissaire de 1 ^{re} classe adjoint au commissaire de	(a) 9.700 00	—	

Art. 3. — Le ministre de la marine est chargé de l'exécution du présent décret.
Fait à Paris, le 15 juin 1903.

ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République :
Le ministre de la marine,
CAMILLE PELLETAN.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 18 juin 1903)

M. le commissaire en chef de 1^{re} classe Barbaroux (J.), du port de Toulon, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire de la division de réserve de l'escadre de l'Extrême-Orient et de l'arsenal de Saïgon. (Application du décret du 15 juin 1903.)

M. Barbaroux rejoindra sa destination par le paquebot quittant Marseille le 12 juillet prochain.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 26 juin 1903)

Un sursis de départ est accordé à M. le commissaire en chef de 1^{re} classe Barbaroux (J.), désigné pour remplir les fonctions de commissaire de la division de réserve de l'escadre d'Extrême-Orient et de l'arsenal de Saïgon. Cet officier supérieur du commissariat rejoindra sa destination par le paquebot quittant Marseille le 9 août prochain.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 10 juillet 1903, p. 4222)

Par décision ministérielle du 9 juillet 1903, MM. Barbaroux (Louis), surveillant technique de 2^e classe de la spécialité tôlier, à l'arsenal de Toulon, et Morin (Charles), chef ouvrier ajusteur, du port de Brest, ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

Ces agents prendront passage sur le paquebot qui quittera Marseille le 26 juillet prochain à destination de l'Extrême-Orient.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 19 juillet 1903, p. 3, col. 3)

Le ministre demande de lui faire connaître, d'urgence, les noms des ingénieurs de 1^{re} et de 2^e classe des constructions navales qui seraient désireux d'aller continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Petitjean, dont la rentrée en France est annoncée.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 7 août 1903, p. 3, col. 4)

Mouvement du Personnel

TOULON. — M. Barbaroux, commissaire en chef de 1^{re} cl., est parti pour Marseille où il va s'embarquer pour l'Extrême-Orient, où il va remplir les fonctions de commissaire de la division de réserve de l'Extrême-Orient et de l'arsenal de Saïgon.

MARINE

Nouvelles des ports
(*La Dépêche de Brest*, 13 août 1903, p. 3, col. 4)
(*La République des Charentes*, 14 août 1903, p. 2, col. 1)

BREST

M. l'ingénieur de 1^{re} classe du génie maritime [Louis] Edmond est désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon, et partira de Marseille, le 6 septembre.

MINISTÈRE DE LA MARINE
(*JORF*, 1^{er} septembre 1903, p. 5544)

M. Petitjean (Joseph-Émile), ingénieur de 2^e classe du génie maritime, récemment rapatrié de Cochinchine, a été affecté au port de Toulon, qu'il devra rejoindre le 18 novembre prochain, date de l'expiration de son congé de convalescence.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 9 septembre 1903)

Par décision ministérielle en date du 3 septembre 1903, MM. Filliette et Pelât, commis de 2^e classe du personnel des comptables des matières à Cherbourg et à Toulon, ont été désignés pour aller continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

Ces commis devront suivre leur nouvelle destination par le paquebot partant de Marseille le 4 octobre prochain.

L'amiral Maréchal & M. Pelletan

Le scandale de Tourane. — Le commandant Duroch
(*La Dépêche de Brest*, 2 octobre 1903, p. 1, col. 2-3)

J'ai rencontré, hier soir, rue Royale, dit M. Marcel Hutin, de l'Écho de Paris, une haute personnalité du ministère de la marine.

— Eh bien ! lui ai-je dit, qu'allez-vous faire du commandant Duroch ? On dit qu'il s'est présenté deux fois au cabinet du ministre et que l'on n'a pas voulu le recevoir. Le ministre, par hasard, réserverait-il à l'ex-président du conseil d'enquête qui a eu à statuer sur le cas du lieutenant de vaisseau Héron un sort analogue à celui de son ancien chef, l'amiral Maréchal ?

— Pardon ! La situation des deux officiers supérieurs n'est pas tout à fait la même. L'amiral Maréchal a été frappé pour avoir employé dans sa correspondance avec le ministre un ton inadmissible de la part d'un subordonné vis à-vis de son chef. Le commandant Duroch ne se trouve pas dans le même cas. Ce qu'on lui reproche, au cabinet du ministre, c'est d'avoir, comme président du conseil d'enquête appelé à donner un avis sur le cas du commandant du *Bengali*, pesé sur la décision des juges, empêché toutes investigations sérieuses de nature à modifier en faveur de l'inculpé une opinion qui semblait faite d'avance, refusé de prendre connaissance, comme M. Héron le proposait, des lettres émanant de la jeune fille et dans lesquelles elle parlait à l'officier de marine de sa femme et de ses enfants, lettres qui, par conséquent, étaient de nature à servir de contrepoids aux lettres de l'officier à la jeune fille, dont le président avait donné complaisamment lecture.

Mais ce n'est pas tout ; il y a une autre affaire.

— Encore un drame ou un scandale ?

— Non, non. Les griefs articulés contre M. le capitaine de vaisseau Duroch visent encore ses actes comme commandant la division de l'escadre de réserve de l'Extrême-Orient. [On lui reproche d'avoir fait ou laissé construire, par des ouvriers de l'arsenal de Saïgon, aidés de marins de l'État, des travaux ou des réparations à l'usage de personnalité civiles, comme des voitures, dont l'exécution n'avait nullement à être confiée à la marine.](#) Un contrôleur de la marine, envoyé à Saïgon, a rédigé pour le ministre un rapport critiquant la gestion de M. le commandant Duroch.

— Alors cet officier sera-t-il appelé à s'expliquer devant son ministre ?

— Voyons ! Le commandant Duroch est arrivé la semaine dernière ici. M. Pelletan et M. Tissier ont dû se rendre aux fêtes d'inauguration de la statue de l'amiral Jaurès, et vraiment le ministre n'a que faire d'écouter les objurgations de la presse ; il fait ce qu'il croit devoir faire ; il est libre de ses actions comme de sa méthode de travail. Du reste, M. le capitaine de vaisseau Duroch a été reçu, ce matin, par le ministre de la marine.

— Que s'est-il passé entre eux ?

— Je ne puis vous dire que ceci : le commandant Duroch est un officier supérieur très intelligent et un beau parleur. Il s'est énergiquement et fort adroitement défendu de tous les reproches dont il était accablé. Il a déclaré être resté étranger à toutes les notes des journaux le visant, et il persistera à décliner toutes offres d'interview.

— Alors le ministre fera pour lui ce qu'il a fait pour le commandant Hourst : M. Pelletan le félicitera comme un officier de valeur...

— Vous allez vite en besogne. L'enquête sur « le conseil d'enquête » n'est pas terminée, et le commandant Duroch aura à revenir au cabinet du ministre de la marine. Contentez-vous de ces informations pour le moment et ne vous montrez pas trop gourmand !...

— Le capitaine de frégate Dupourqué, ancien sous-chef d'état-major de l'amiral Maréchal, et qui fit partie du fameux conseil d'enquête, est également à Paris ; cet officier sera-t-il reçu aussi par M. Pelletan ?

— Probablement, mais pas sûrement.

Interview de M. Tissier

De *l'Éclair* :

Au sujet des prétendues irrégularités du conseil d'enquête, sur lesquelles, d'après un de nos confrères, M. Pelletan aurait l'intention d'interroger le capitaine de vaisseau Duroch, nous avons tenu à avoir l'opinion de M. Tissier, chef du cabinet du ministre de la marine, d'autant plus qu'un journal du soir annonçait, hier, que cet officier supérieur avait été mandé le matin même au cabinet du ministre.

— Il est parfaitement exact, nous a déclaré, hier soir, M. Tissier, que le capitaine de vaisseau Duroch a été reçu, ce matin, par M. Pelletan. Mais il est inexact de dire que le commandant ait été convoqué par le ministre.

C'était aujourd'hui le premier jour d'audience ordinaire du ministre depuis l'arrivée à Paris du commandant Duroch, et ce dernier a obtenu l'audience que le ministre accorde à tous les officiers qui rentrent en France après un embarquement.

« Le ministre a expliqué au commandant Duroch les motifs de son rappel en France. Ces motifs, qui se rattachent uniquement à la question de l'arsenal de Saïgon, n'ont aucun point de commun avec l'incident de Tourane et ne concernent en rien la procédure du conseil d'enquête réuni pour le lieutenant de vaisseau Hérou.

— De sorte que M. Pelletan ne convoquera pas, comme on l'a dit, le commandant Duroch pour l'interroger au sujet des irrégularités du conseil d'enquête ?

— Le ministre n'a pas besoin de l'interroger à ce sujet : il juge pièces en main ; il a le dossier de l'affaire de Tourane sous les yeux et n'a plus besoin maintenant des explications des officiers qui composaient le conseil d'enquête.

« Le ministre ne peut faire supporter aux membres du conseil d'enquête la responsabilité des irrégularités commises dans la procédure ; il se contente de constater que des pièces n'ont pas été examinées, qui auraient pu éclairer le conseil et montrer aux officiers membres de quel côté était la vérité. Encore une fois, M. Pelletan a sous les yeux le dossier complet de l'affaire Hérou, et cela lui suffit. Quant au commandant Duroch, pas plus, du reste, que les autres officiers qui firent partie du conseil d'enquête, il ne saurait être mis en cause.

« Un exemple : lorsque le jugement d'un tribunal ordinaire est cassé pour vice de forme par la cour de cassation, s'en prend-on nécessairement au président du tribunal lui-même ? Non, n'est ce pas ? Il en va de même pour le conseil d'enquête de l'affaire Hérou. Quant au fond même de l'affaire, le ministre n'a pas à la divulguer sous le prétexte d'alimenter une polémique de presse. »

Le commandant Duroch, à qui nous aurions voulu soumettre les informations qui semblent le mettre en cause, se dérobe à toute interview. On déclare, à l'hôtel où il est descendu, qu'il est absent de Paris.

Le *Temps* commente les deux interviews publiées, ce matin, par l'*Éclair* et l'*Écho de Paris*, au sujet du capitaine de vaisseau Duroch. Il s'exprime en ces termes :

Si ces deux interviews se contredisent en ce qui concerne le conseil d'enquête, par contre, elles se confirment en ce qui concerne la gestion administrative du capitaine de vaisseau Duroch comme commandant de l'arsenal de Saïgon.

Le grief relevé contre le commandant est ainsi indiqué dans une des interviews : « On lui reproche d'avoir fait ou laissé construire, par des ouvriers de l'arsenal de Saïgon, aidés de marins de l'État, des travaux ou des réparations à l'usage de personnalités civiles, comme des voitures, dont l'exécution n'avait nullement à être confiée à la marine. »

Un contrôleur de la marine, envoyé à Saïgon, a rédigé pour le ministre un rapport critiquant la gestion de M. le commandant Duroch.

Les causes du rappel du commandant Duroch ont été déjà révélées au public. Il y a déjà deux ou trois mois, un journal de Toulon, les *Équipages de la flotte*, les ont publiées, en leur donnant, bien entendu, une tendance des plus défavorables au commandement.

Voici le chef d'accusation dans toute sa simplicité :

« Le capitaine de vaisseau Duroch, ayant fait réparer sa voiture dans l'arsenal de Saïgon, le commissaire officier d'administration de l'arsenal lui aurait fait des objections. Le commandant aurait passé outre. »

D'après les renseignements qui nous ont été fournis d'autre part, les faits ainsi exposés ne présentent pas l'affaire sous son vrai jour. Voici, nous a-t-il été assuré, comment l'affaire se serait passée :

Le commandant Duroch avait acheté de son prédécesseur une voiture. Il était alors d'usage, à Saïgon, que le commandant de l'arsenal, qui n'utilise pour ainsi dire jamais l'embarcation à vapeur que les règlements mettent à sa disposition, tandis qu'il ne saurait se passer d'une voiture pour les courses que ses fonctions nécessitent, fit réparer cette voiture dans l'arsenal. La dépense que les règlements l'autorisaient à faire pour l'embarcation à vapeur inutile était, en quelque sorte, appliqués, mais dans une proportion très minime, aux réparations de la voiture. Le commandant Duroch, conformément à, l'usage, fit, une fois, réparer sa voiture par l'arsenal, mais, cherchant à se renseigner, il dut constater que cet usage n'était autorisé par aucune instruction précise et, dans la suite, il s'adressa à des ouvriers particuliers pour les nouvelles réparations à faire.

L'incident, on le voit, est de mince importance et ne méritait pas le rappel qu'on lui a infligé.

Si nous en croyons l'interview de la haute personnalité qui a fait connaître les reproches adressés au commandant Duroch, le jour se ferait sur l'incident et les suites ne pourraient être graves.

On nous fait observer que les objections faites par le commissaire n'existent pas. On a voulu voir dans la forme des achats des objections du comptable, tandis que cette forme n'existait que parce que les objets achetés n'étaient pas compris dans la nomenclature. D'ailleurs, l'ordre d'achat des objets était sur formule imprimée, ce qui montre qu'il n'y avait pas irrégularité. De plus, le contrôleur qui fut envoyé de Paris à Saïgon le fut sur la demande même du commandant Duroch. Ce contrôleur a été promu, dans des conditions exceptionnelles, au grade supérieur, le 16 juin dernier.

Ces faits sont, paraît-il, de notoriété publique dans les milieux maritimes.

De la *Liberté* :

La mentalité spéciale des Pelletan, Tissier et consorts veut que, lorsqu'un conflit vient à surgir entre un supérieur et un inférieur, tous les torts soient forcément du côté du supérieur. Un chef d'escadre est *a priori* un imbécile et une brute tyrannique ; un capitaine de vaisseau apparaît un peu moins taré ; un capitaine de frégate vaut déjà sensiblement mieux ; l'amélioration se poursuit du lieutenant de vaisseau à l'enseigne, de l'enseigne à l'aspirant et ainsi de suite jusqu'à l'humble mathurin, en qui se résumant toutes les vertus intellectuelles et morales, sans parler des talents militaires. Si M. Hérou s'était trouvé en désaccord avec un de ses gabiers, c'est lui maintenant qui aurait été mis en disponibilité par retrait d'emploi. Il a eu la chance de rencontrer en face de lui un vulgaire vice amiral !

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 3 octobre 1903, p. 3, col. 2)

Mouvement du Personnel

BREST. — Le garde-consigne de 2^e cl. Bertouin est désigné p. continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et devra être dirigé en temps utile sur Marseille, à l'effet do prendra passage à bord du paquebot des Messageries maritimes partant le 18 courant, à destin, de la Cochinchine.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 14 octobre 1903, p. 3, col. 5)

Mouvement du Personnel

Toulon. — M. Dret, commis de 2^e cl. du commissariat, servira à l'arsenal de Saïgon et rejoindra par Marseille le 15 nov.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 22 octobre 1903)

M. le commissaire en chef de 1^{re} classe de Jeuffreau-Blazac (H.-J.-M.-C.), du port de Rochefort, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire de l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Barbaroux, rentrant en France pour raisons de santé.

M. de Jeuffreau-Blazac devra rejoindre sa destination par le paquebot quittant Marseille le 15 novembre prochain.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 28 octobre 1903)

M. le commissaire en chef de 2^e classe Bro (P.-E.), du port de Brest, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire de l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. de Jeuffreau-Blazac, reconnu inapte à suivre cette destination par le conseil de santé.

M. Bro prendra passage sur le paquebot quittant Marseille le 15 novembre prochain.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 8 novembre 1903)

Par décision ministérielle du 7 novembre 1903, MM. Le Bourhis (Jean-Marie), surveillant technique de 2^e classe (charpentier tôle) du port de Lorient, et Nicolini (Marius), chef ouvrier ajusteur, du port de Toulon, ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

Ces deux agents prendront passage sur le paquebot qui quittera Marseille le 29 novembre prochain, à destination de l'Extrême-Orient.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 2 décembre 1903, p. 3, col. 4)

Le *Courrier saïgonnais* du 22 octobre apporte le texte de l'ordre du jour signé par M. le capitaine de vaisseau Poidloüe, à l'occasion de sa prise de commandement, à bord du cuirassé le *Redoutable*, de la division de réserve de l'escadre de l'Extrême-Orient :

« En prenant le commandement de la division de réserve de l'escadre de l'Extrême-Orient et de l'arsenal de Saïgon, je viens demander, dit-il, au personnel placé sous mon autorité, de me continuer son concours dévoué pour maintenir la réputation des services de la marine à la hauteur de la renommée de la grande ville de Saïgon, dont l'arsenal maritime est l'un des plus beaux attributs.

« En second lieu, je sollicite avec instance la collaboration des supérieurs de tous grades, commandants de toutes spécialités, pour engendrer entre eux et leurs subordonnés, qui sont quelquefois très jeunes, et dont l'éloignement de la famille déprime souvent le moral, cette liaison affectueuse qui, en atténuant les rigueurs du service militaire, leur facilitera les moyens de remplir leurs obligations envers le pays.

« Je ne doute pas que, par le souci constant du bien-être de leurs subordonnés, par leurs sages conseils et par une bienveillance sans limite, ils n'aient à cœur d'entretenir dans la division navale de l'Extrême-Orient et dans l'arsenal maritime de Saïgon la gaieté et l'entrain qui sont les caractéristiques d'une bonne santé et provoquent l'accomplissement de faits d'armes glorieux. »

MARINE

Nouvelles des ports
(*La République des Charentes*, 9 décembre 1903, p. 2, col. 2)

ROCHEFORT

Une dépêche ministérielle demande le nom d'un caporal pompier désireux d'aller servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement du caporal pompier Garnaud, qui rentre en France.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 27 décembre 1903, p. 3, col. 4)

Mouvement du personnel

BREST. — Le caporal pompier de la marine A. Autril, de Brest, est désigné p. continuer ses services à l'arsenal de Saïgon. Il devra être dirigé en temps utile sur Marseille, à l'effet de prendre passage à bord du paquebot de la Cie des Messageries maritimes quittant ce port le 24 janvier prochain à destination de l'Extrême-Orient.

Chronique maritime

(*La Dépêche de Brest*, 12 janvier 1904, p. 3, col. 4)

Le ministre prie de lui faire connaître, d'urgence, les noms des chefs surveillants ou surveillants techniques, ou, à défaut, des chefs ouvriers de la spécialité « charpentiers », sortant, si possible, de l'école supérieure de maistrance, désireux d'aller continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon. Il s'agit de pourvoir au remplacement du chef de l'atelier de charpentage.

La présente demande est faite en vue du remplacement du surveillant technique de 2^e classe Laridon, qui terminera, le 2 avril prochain, la période réglementaire de séjour colonial.

MARINE

Nouvelles des ports

(*La République des Charentes*, 22 janvier 1904, p. 2, col. 6)

ROCHEFORT

Les noms des commis du personnel administratif des directions de travaux qui seraient désireux d'aller continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Meunier qui rentre en France, sont demandés par le ministre.

Fête de Noël à l'arsenal de Saïgon

Excellente Initiative du commandant Poidloüe

(*La Dépêche de Brest*, 1^{er} février 1904, p. 2, col. 2-3)

On nous écrit de Saïgon le 24 décembre 1903 :

La fête de Noël s'est passée, cette année, à l'arsenal de Saïgon, avec un entrain auquel les surveillants n'étaient pas accoutumés.

Grâce à l'heureuse initiative de M. le capitaine de vaisseau Poidloüe, commandant de la marine, ancien commandant du *Suffren*, à Brest, auquel s'étaient joints MM. Morel, ingénieur en chef de la marine, directeur de l'arsenal, Lafargue et Edmond, ingénieurs de 1^{re} classe, un magnifique arbre de Noël, en l'honneur des enfants des surveillants, avait été élevé dans l'enceinte de la cité.

La décoration avait été confiée à M. Le Granché, chef d'atelier de la voilerie, qui s'est acquitté de sa tâche d'une façon parfaite.

Dans l'intérieur de la cité, transformée en un splendide jardin, se dressait l'arbre de Noël, auquel étaient accrochés les jouets destinés aux enfants.

L'illumination avait été confiée aux soins de M. Joubert, chef ouvrier électricien.

À 5 h. 30, heure de la cessation du travail dans l'arsenal, arrivent les petits enfants, accompagnés de leurs parents et des surveillants.

À six heures, MM. le capitaine de vaisseau Poidloüe, commandant de la marine ; Morel, ingénieur en chef, directeur des travaux de l'arsenal ; Lafargue et Edmond, ingénieurs de 1^{re} classe ; le lieutenant de vaisseau Larauza, lieutenant de division ; le docteur Hamon, médecin de division et de l'arsenal, et Rosel, mécanicien principal de 1^{re} classe, font leur entrée, salués par des applaudissements ; ils prennent place sur les fauteuils qui leur étaient réservés.

Deux charmantes fillettes, M^{lles} Marcelle Gueit et Alice Télémaque, présentent à ces messieurs les remerciements des surveillants.

M^{lle} Gueit, s'adressant au commandant de la marine, lui dit :

« Commandant, messieurs,

« Désignée par mes jeunes amies pour vous souhaiter la bienvenue et vous remercier de la délicate attention prise par vous, j'ai accepté avec plaisir d'être leur porte-parole.

« La satisfaction que j'en éprouve est d'autant plus sincère que c'est la première fois que les chefs de nos papas ont eu une initiative toute de bonté et de générosité.

« Au nom de tous les enfants que vous rendez heureux en ce jour, et au nom de leurs parents, nous vous remercions de tout cœur, commandant.

« Nous remercions également M. le directeur et MM. les ingénieurs, et nous faisons tous les vœux pour que le personnel technique de l'arsenal à Saïgon ait toujours à obéir sous les ordres de chefs aussi bons et aussi dévoués que vous, messieurs.

« Nous vous adressons également nos remerciements, messieurs les surveillants techniques, de nous recevoir si gentiment. »

M^{lle} Alice Télémaque, accompagnée de son plus jeune frère, qui tient dans les bras une magnifique gerbe de fleurs naturelles, s'avance vers M. Morel, directeur des travaux, et dit :

« Monsieur le directeur,

« Veuillez me permettre, au nom des surveillants de l'arsenal et de leurs petits enfants, de vous remettre ce modeste bouquet, témoignage de gratitude et de reconnaissance pour la fête que vous avez bien voulu, avec M. le commandant de la marine et MM. les ingénieurs, nous offrir à l'occasion de la Noël.

« Nous vous remercions bien sincèrement, monsieur le directeur, et vous prions de vouloir bien être notre interprète auprès de ces messieurs pour leur dire combien nous sommes heureux et combien nous les remercions, non seulement pour les jouets que vous nous offrez, mais aussi et surtout pour le réconfort moral que vous apportez à nos familles, en leur montrant que s'ils ont quitté leurs familles qui les attendent là-bas, pour venir dans un pays aussi meurtrier que celui-ci, ils en ont rencontré une autre dans leurs supérieurs auxquels ils sont si dévoués, car ils ont confiance en eux. »

Ces discours sont salués par une triple salve d'applaudissements.

Après avoir embrassé les petits enfants qui venaient de les complimenter, M. le commandant Poidloüe remercie les enfants de l'accueil qu'ils font aux jouets qui leur sont offerts de si bon cœur.

Il remercie également les surveillants de l'arsenal pour leur dévouement ; il compte qu'ils continueront à lui témoigner leur dévouement comme ils l'ont toujours fait jusqu'à ce jour.

M. Morel, prenant ensuite la parole, remercie le commandant de sa délicate initiative.

S'adressant aux surveillants, il leur dit qu'il sait combien leur tâche est difficile dans un pays où le climat est aussi mauvais ; malgré cela, ils ne cessent de faire preuve de

dévouement et de zèle. Il espère qu'il peut compter sur eux comme ils peuvent compter sur lui.

Ces paroles de M. le commandant et de M. le directeur sont saluées par une triple salve d'applaudissements.

Puis ce sont les bambins qui applaudissent aux jouets qui leur sont distribués par M^{lle} Carré.

À la fin de la cérémonie, les autorités, les surveillants et les invités prennent place autour de la table et boivent au succès de cette première fête de famille qui, espèrent-ils, se renouvellera l'an prochain.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 9 février 1904)

Par décision ministérielle du 8 février 1904, MM. Le Cor (Jean-Michel), dessinateur de 4^e classe à Lorient, et Léger (Louis), surveillant technique de 2^e classe, forgeron, à Cherbourg, ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

Ces deux agents rejoindront leur poste par le paquebot qui quittera Marseille le 6 mars prochain.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 13 février 1904)

M. Le Bouédec (Joseph-Marie), commis de 2^e classe des directions de travaux à Lorient, est appelé à continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Maunier, rapatrié pour raison de santé et qui est affecté au port de Toulon.

M. Le Bouédec prendra passage sur le paquebot partant de Marseille le 6 mars prochain.

Par décision ministérielle du 12 février 1904, M. Marchesseau (Théodore), surveillant technique de 2^e classe (charpentier du port de Rochefort), a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent rejoindra son nouveau poste par le paquebot qui partira de Marseille le 6 mars 1904 à destination de l'Extrême-Orient.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 24 février 1904, p. 3, col. 3)

— Les commis comptables Longpré et Le Corre, de Rochefort et Lorient, seront destinés à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de MM. Ducros et Lécrivain, affectés à Toulon. Ils rejoindront par Marseille le 6 mars.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 2 mars 1904)

Par décision ministérielle en date du 27 février 1904, M. Samy (Dominique), commis de 1^{re} classe de formation locale à l'arsenal de Saïgon, a été admis, sur sa demande et à titre d'ancienneté de services à faire valoir ses droits à la retraite.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 2 avril 1904)
(*La Dépêche coloniale*, 5 avril 1904, p. 3, col. 5)

Par décision ministérielle du 1^{er} avril 1904, M. Ledelay (Jules-Paul), surveillant technique de 2^e classe (chaudronnier), du port de Cherbourg, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent rejoindra son poste par le paquebot partant de Marseille le 17 avril prochain.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 20 avril 1904)

Par décision ministérielle en date du 16 avril 1904, M. Garnier (C.-A.), commis de 3^e classe du personnel des comptables des matières à Toulon, a été désigné pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Maridat, commis de 2^e classe du même personnel, rapatrié pour raisons de santé.

M. Garnier devra suivre sa nouvelle destination par le paquebot partant de Marseille le 1^{er} mai prochain.

M. Maridat est provisoirement affecté au port de Toulon.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 21 avril 1904, p. 3, col. 3)

On demande les noms des commis des directions de travaux désireux de continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon en remplacement de M. Gagne, commis de 2^e classe, qui terminera, le 8 juillet prochain, la période normale de séjour dans la colonie.

Ministère de la marine.

COMITÉ D'EXAMEN DES COMPTES
DES TRAVAUX DE LA MARINE

RAPPORT
présenté
AU MINISTRE DE LA MARINE
(*Journal officiel de la République française*, 16 mai 1904)

par le comité d'examen des comptes des travaux de la marine sur les comptes de l'année 1902 (Art. 34 du décret du 6 septembre 1888, modifié par décision présidentielle du 9 février 1899).

.....

XVII

Le comité estime que, d'une part, en recourant à l'industrie privée pour les travaux hydrauliques qui peuvent être utilement effectués dans ces conditions, et, d'autre part, en exigeant de la main-d'œuvre un meilleur rendement que celui qui est actuellement obtenu, le personnel ouvrier de l'arsenal de Saïgon présentera des disponibilités qui seront utilement reportées sur les constructions neuves et les travaux de défense. dont l'entreprise est actuellement projetée.

Une dépêche du 13 mai 1903, donne partiellement satisfaction au comité pour les deux résolutions XVI et XVII. Elle prescrit à l'arsenal de Saïgon de recourir dans la plus large mesure à la voie de l'entreprise pour l'exécution des travaux incombant au service des travaux hydrauliques.

Légion d'honneur
ESCADRE DE L'EXTRÊME-ORIENT
(*La Dépêche de Brest*, 6 mai 1904, p. 3, col. 5)

M. Colin, 1^{er} maître fourrier, arsenal de Saïgon

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 28 mai 1904)

Par décision ministérielle en date du 25 mai 1904, MM. Surcouf et Hervé, commis du personnel des comptables des matières à Cherbourg et à Lorient, ont été désignés pour aller continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de MM. Caradec et Cruchon, commis du même personnel, qui ont atteint le terme de la période réglementaire de séjour colonial en Cochinchine.

MM. Surcouf et Hervé devront suivre leur nouvelle destination par le paquebot partant de Marseille, le 12 juin prochain.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 28 mai 1904)

Par décision ministérielle en date du 10 juin 1904, M. Augier (Louis-Eugène), commis de 1^{re} classe du personnel des comptables des matières à Toulon, a été désigné pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon en remplacement de M. Camolli, commis de 2^e classe du même personnel.

M. Augier prendra le paquebot partant de Marseille le 26 juin courant.

CHRONIQUE MARITIME
(*La Dépêche de Brest*, 29 mai 1904, p. 3, col. 3)

— Le surveillant technique de 2^e classe Janicot, de Toulon, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et rejoindra par Marseille le 18 juin.

.....

— Ont été désignés pour servir en Indo-Chine (départ de Marseille le 1^{er} juillet), le magasinier de 4^e classe Simonard ; (départ de Marseille le 1^{er} août), le magasinier de 2^e classe Gaumet ; (départ de Toulon le 1^{er} août), le magasinier de 3^e classe Mattéi.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 14 juin 1904)

Par décision ministérielle en date du 10 juin 1904, M. Augier (Louis-Eugène), commis de 1^{re} classe du personnel des comptables des matières à Toulon, a été désigné pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon en remplacement de M. Camolli, commis de 2^e classe du même personnel.

M. Augier prendra le paquebot partant de Marseille le 26 juin courant.
M. Camolli est affecté au port de Toulon.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 17 juin 1904)

M. Ferrand (Ernest), commis de 2^e classe du personnel administratif des directions de travaux, de l'établissement de Guérigny, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Gagne, qui terminera le 8 juillet prochain une période normale de séjour dans la colonie et qui a été affecté à Lorient.

M. Ferrand prendra passage sur le paquebot partant de Marseille le 10 juillet 1904.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 23 juin 1904, p. 3, col. 3)

Le ministre demande les noms des adjoints techniques des constructions navales, de la spécialité charpentage, qui seraient désireux de remplacer M. Rossi à l'arsenal de Saïgon, dont la rentrée en France doit avoir lieu en septembre prochain.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 29 juillet 1904)

Par décision ministérielle du 28 juillet 1904, M. Mahaut (Richard), ouvrier permanent voilier à Brest, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet ouvrier rejoindra son poste par le paquebot partant de Marseille le 21 août à destination de l'Extrême-Orient.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 7 août 1904, p. 3, col. 3)

Le ministre a accordé au surveillant technique des travaux hydrauliques Le Bot, détaché à l'arsenal de Saïgon, un congé de quatre mois, voyages non compris, à la suite duquel il rentrerait à Saïgon.

Cet agent rejoindra son poste, avec sa femme et son fils, par le paquebot partant de Marseille le 4 septembre, à destination de Saïgon.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 14 août 1904)

M. Deneaux (Henri-Paul-Gaston) ¹⁴, ingénieur de 1^{re} classe du génie maritime, à Toulon, est appelé à continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Laffargue, ingénieur de 1^{re} classe, qui terminera, le 21 août prochain, une période réglementaire de séjour dans la colonie.

M. Deneaux prendra passage sur le paquebot partant de Marseille le 4 septembre prochain.

Un sursis de départ de quinze jours est accordé à M. le lieutenant de vaisseau Lainé (C.-M.-T.), du port de Brest, désigné pour embarquer sur la défense mobile de Saïgon.

M. Lainé ne se rendra par suite à Saïgon que par le paquebot partant de Marseille le 18 septembre prochain.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 31 août 1904)

Par décision ministérielle du 30 août 1904, MM. Lavache (Louis), commis de 1^{re} classe des directions de travaux à Guérigny et Anisensel (Francisque), commis de 4^e classe des directions de travaux à Cherbourg, ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de MM. Cahérec et Wanscoor, rapatriés pour raisons de santé et affectés : le 1^{er} à Lorient, le 2^e à Guérigny.

MM. Lavache et Anisensel prendront passage sur le paquebot partant de Marseille le 18 septembre prochain.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 15 septembre 1904, p. 3, col. 4)

L'arsenal de Saïgon a signalé le besoin d'un chef surveillant ou d'un surveillant technique de la spécialité chaudronnier, sortant si possible de l'école supérieure de maistrance, pour remplacer le chef ouvrier chaudronnier Clavel, renvoyé en France pour cause de santé.

Le ministre prie de lui faire connaître les noms des surveillants techniques qui seraient désireux de recevoir cette destination.

Ministère de la marine

¹⁴ Henri-Paul-Gaston Deneaux (Soissons, Aisne, 29 juillet 1876-? 29 septembre 1956) : polytechnicien, ingénieur du Génie maritime, officier de la Légion d'honneur (*JORF*, 8 mars 1925).

(Journal officiel de la République française, 17 septembre 1904)

M. Simon (Hervé-Marie), surveillant technique de 2^e classe du service des constructions navales à Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Nicol, rapatrié pour cause de santé.

M. Simon rejoindra son poste par le paquebot partant de Marseille le 16 octobre 1904.

Par décision ministérielle du 16 septembre 1904, MM. Le Prado (Adolphe), chef ouvrier charpentier calfat, scaphandrier, du port de Rochefort, et Bernard (Emmanuel-Baptistin), chef ouvrier ajusteur, du port de Toulon, ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

Ces agents rejoindront leur poste par le paquebot partant de Marseille le 16 octobre prochain à destination de l'Extrême-Orient.

MARINE MILITAIRE

(Journal officiel de la République française, 30 septembre 1904)

(La République des Charentes, 1^{er} janvier 1905)

M. Laffargue (Jean-André), ingénieur de 1^{re} classe du génie maritime, provenant de l'arsenal de Saïgon, et actuellement en congé de convalescence, a été affecté au port de Rochefort.

Ministère de la marine

(Journal officiel de la République française, 30 septembre 1904)

M. Laffargue (Jean-André), ingénieur de 1^{re} classe du génie maritime, provenant de l'arsenal de Saïgon, et actuellement en congé de convalescence, a été affecté au port de Rochefort.

M. le commis de 2^e classe des services du commissariat Gastaud (J.-M.-V.), rentrant de Saïgon, est affecté au cadre du 5^e arrondissement et continuera ses services à Toulon à l'expiration du congé de convalescence dont il est actuellement titulaire.

AGENTS CIVILS DU COMMISSARIAT ET DES COMPTABLES DES MATIÈRES AUX COLONIES

(La France militaire, 2 octobre 1904, p. 3, col. 3)

Par décret. ministériel du 1^{er} octobre 1904, ont été nommés :

À l'emploi de magasinier de 3^e classe.

Les magasiniers de 4^e classe ;

Simonard, en Indo-Chine.

MARINE

Nouvelles des ports
(*La République des Charentes*, 23 octobre 1904, p. 2, col. 6)

ROCHEFORT

Le garde-consigne de 1^{re} classe Favre est appelé à continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et prendra passage à bord du paquebot partant de Marseille le 13 novembre.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 28 octobre 1904, p. 3, col. 5)

On demande au port de Brest, et d'urgence, les noms des surveillants techniques ou, à défaut, des chefs ouvriers des spécialités de menuisier modeleur et chaudronnier-charpentier-tôlier désireux d'aller continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

On demande les noms des commis des directions de travaux qui seraient désireux de servir à l'arsenal de Saïgon en remplacement de M. Dousse, commis de 1^{re} classe, qui terminera, le 19 mars prochain, son temps de séjour réglementaire dans la colonie.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 29 octobre 1904)

Par décision ministérielle du 28 octobre 1904, M. Lelièvre (Victor), surveillant technique de 2^e classe, chaudronnier en fer, du port de Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Ce surveillant sera embarqué sur le paquebot partant de Marseille le 13 novembre prochain à destination de l'Extrême-Orient.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 13 novembre 1904)

M. Breut (René), chef ouvrier à la direction des constructions navales de Cherbourg.
— Sera attaché au port de Cherbourg et ira servir à l'arsenal de Saïgon.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 30 novembre 1904)

M. le commis de 2^e classe des services du commissariat Thomas (M.-J.), en service à Auray, est désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Lelicoq, rentrant en France pour raison de santé.

M. Thomas rejoindra sa destination par le paquebot quittant Marseille le 25 décembre prochain.

Ministère de la marine

(Journal officiel de la République française, 3 décembre 1904)

Par décision ministérielle du 2 décembre 1904, MM. Martin (Jean-Louis), surveillant technique de 1^{re} classe (menuisier) du port de Toulon, et Laridon (François), surveillant technique de 1^{re} classe (charpentier-tôlier) du port de Brest, ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

Ces deux surveillants seront embarqués à Marseille sur le paquebot du 25 décembre, à destination de l'Extrême-Orient.

M. Dolou (Yves-Joseph-Marie), commis de 3^e classe des directions de travaux à Brest, est appelé à continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Dousse, commis de 1^{re} classe, qui terminera, le 19 mars prochain, son temps de séjour réglementaire dans la colonie et qui sera affecté au port de Cherbourg.

M. Dolou rejoindra sa destination par le paquebot partant de Marseille le 22 janvier 1905.

Chronique maritime
(La Dépêche de Brest, 4 décembre 1904, p. 3, col. 1-2)

TOULON. — M. Martin, surveillant technique de 1^{re} cl., est désigné p. continuer ses services à l'arsenal de Saïgon : il embarquera à Marseille sur le paquebot du 25 décembre à destination de l'Extrême-Orient.

TOULON. — Le ministre a désigné, pour servir à l'arsenal de Saïgon, le surveillant technique de 1^{re} classe François Laridon, proposé pour cette destination. Des ordres devront être donnés pour que ce surveillant soit dirigé en temps utile sur Marseille, où il sera embarqué sur le paquebot qui quittera ce port le 25 décembre à destination de l'Extrême-Orient.

CHRONIQUE MARITIME
(La Dépêche de Brest, 14 décembre 1904, p. 3, col. 4)

— Sont promus ou nommés dans le personnel des agents techniques des directions de travaux des constructions navales, pour compter du 1^{er} octobre 1904 :

Surveillant technique de 1^{re} cl.

MM. les surveillants techniques de 2^e cl. ... Janicot, de Saïgon...

Ministère de la marine
(Journal officiel de la République française, 29 décembre 1904)

Par décision ministérielle du 28 décembre 1904, M. Grausseaud (Paul-Jules), surveillant technique de 2^e classe de la spécialité (« grosse chaudronnerie » à Rochefort, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Ce surveillant rejoindra son poste par le paquebot qui quittera Marseille le 22 janvier 1905, à destination de l'Extrême-Orient.

L'échouage du « Sully »
(*La Dépêche de Brest*, 11 février 1905, p. 2, col. 1-2)

Le *Temps* craint qu'on ne puisse renflouer le *Sully*. Il ajoute :

« On ne peut se dissimuler que même le navire pût-il être remis à flot, les avaries qu'il aura subies constituent un véritable désastre ¹⁵. C'est par millions qu'il faudra évaluer la perte, même dans les conditions les plus favorables, car le navire ne pourra être réparé sur place. Après des réparations sommaires, il devra revenir en France pour être complètement remis en état, comme le *Châteaurenault*, qui, pour avoir touché sur une roche non marquée sur les cartes, va rentrer en France parce que l'arsenal de Saïgon n'offrait pas les moyens de le réparer.

« Ces deux accidents montrent l'insuffisance de l'arsenal de Saïgon, qui, point d'appui de l'escadre de l'Extrême-Orient, n'est pas en état de fournir aux besoins de cette escadre. Cette situation doit attirer tout spécialement l'attention de la marine et amener de promptes mesures.

.....

L'ACCIDENT DU « SULLY »

Visite de la coque par un scaphandrier.

Les déchirures

(*La Dépêche de Brest*, 16 février 1905, p. 1, col. 3)

Le ministre reçoit de Hongay la dépêche suivante, datée du 15 janvier, 4 h. 20 soir :

« De la visite de la coque du *Sully* par un scaphandrier de l'arsenal de Saïgon, il résulte la situation suivante : le navire porte sur une longueur de 27 mètres ; vers le milieu avant, a deux trous sous la cambuse et, à tribord, plusieurs déchirures parallèlement à la quille, dont la plus grande a 32 mètres de longueur et 0 m. 25 de largeur. De nombreux trous, entrevus sur la surface, partagent la fatigue du pont, qui s'accroît un peu. Le débarquement du matériel continue rapidement ; celui de l'artillerie moyenne commence, mais nos moyens sont certainement insuffisants et j'ai entamé des pourparlers avec une compagnie de sauvetage de Hong-Kong.

« Signé : BAYLE. »

AU PALAIS-BOURBON

Le budget de la marine

(*La Dépêche de Brest*, 17 février 1905, p. 1, col. 3)

M. Thomson, ministre de la marine, a été entendu aujourd'hui par la commission du budget.

.....

Appelé à donner des renseignements sur la défense de l'Indo-Chine, le ministre a déclaré que l'arsenal de Saïgon serait prochainement complété par des ateliers de réparation pour petites et grandes unités, mais qu'il n'y avait pas lieu de s'étonner de ce

¹⁵ Les tentatives de renflouement échouèrent et il se brisa en deux à l'automne.

que, dans les circonstances actuelles, on ait eu recours à une compagnie de Hong-Kong pour le renflouement du *Sully*. On ne peut, en effet, songer à installer l'arsenal de Saïgon sur le pied de nos grands arsenaux de la métropole.

.....

CHAMBRE des DÉPUTÉS

Le budget de la marine
(*La Dépêche de Brest*, 21 février 1905, p. 1, col. 3)

.....

L'interpellation de M. François Deloncle¹⁶ sur la défense de l'Indo-Chine

Nous allons avoir un discours très long, très copieux, très détaillé. Nous n'en pourrions donner que les grandes lignes.

M. François Deloncle interpelle sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour compléter la défense maritime de l'Indo-Chine. Il en expose le but en ces termes :

— Le sort d'une guerre entre deux pays séparés par la mer se règle sur mer, et la question de la défense de l'Indo-Chine est au premier chef une question maritime. Si nos communications par mer avec l'Indo-Chine étaient coupées, la défense ne serait pas longue. Il convient donc de se demander si nous avons, en Extrême-Orient, les éléments nécessaires pour être maîtres de la mer.

L'orateur examine alors l'état de nos forces navales en Extrême-Orient, composées de deux divisions : la première avec des croiseurs cuirassés neufs (dont était le *Sully*), la seconde division avec des bâtiments rapides du type des croiseurs corsaires, mais insuffisamment armés. Son action se limiterait à la capture des navires de commerce, de convois. C'est une escadre qui a sa valeur, mais qui aurait besoin d'être renforcée.

Il existe une escadre de réserve qui a pour principale unité le *Redoutable*, un vieux bateau de 1876, n'ayant qu'une machine et une vitesse insuffisantes ; il a un équipage de 70 hommes en temps de paix ; en temps de guerre, l'armement comporte 600 hommes. Il serait assez difficile de les trouver. (Exclamations.)

L'orateur, examinant en détail la base navale de Saïgon, montre qu'elle ne peut, en l'état actuel, rendre les services qu'on en doit attendre.

Il réclame un second bassin de radoub pour une forme de 200 mètres, un dock flottant, l'agrandissement des magasins trop exigus, l'augmentation du stock de charbon, le stock de réserve est fixé à 8.000 tonnes comme minimum avec faculté d'atteindre 11.000 tonnes comme maximum.

Or, au 1^{er} février 1904, les quantités étaient de 8.523 tonnes. Le ministre de la marine dut prendre immédiatement les mesures nécessaires, mais il fallut encore deux mois pour envoyer les tonnes de charbon jugées nécessaires, et l'administration locale fut autorisée à traiter avec les marchands de Saïgon de façon, à relever le stock à 36.000 tonnes.

Mais à la suite de cet effort, le parc ne reçut plus rien et il recommença à décroître.

En cas de guerre, ce ne serait pas assez de 36.000 tonnes, alors qu'il faudrait faire face aux nouvelles unités venues de France. La direction des travaux a demandé que le

¹⁶ François Deloncle : député de la Cochinchine (1902-1910).

stock fût porté à 60.000 tonnes. Un stock de 100.000 tonnes n'aurait rien d'exagéré, car quelques semaines d'hostilités suffiraient à l'épuiser.

Mais, dira-t-on, le charbon ne se conserverait pas et perdrait de sa puissance calorifique. Le ministre n'a qu'à donner l'ordre à l'escadre de se ravitailler, non plus à Shanghai ou à Hong-Kong, mais à Saïgon, pour assurer le renouvellement régulier du charbon. (Très bien !)

La même observation s'adresse aux vivres en cas de guerre.

L'orateur conclut que, tel qu'il est, l'arsenal de Saïgon ne peut faire face aux nécessités.

CHAMBRE des DÉPUTÉS

Le budget de la marine
(*La Dépêche de Brest*, 24 février 1905, p. 1, col. 6)

.....

L'arsenal de Saïgon

M. François Deloncle demande l'augmentation du nombre des surveillants européens à l'arsenal de Saïgon.

Le chiffre des surveillants y est, dit-il, quatre fois moindre que dans les arsenaux de la métropole. [On a beaucoup de peine, notamment, à trouver certains spécialistes qui veulent bien consentir à aller dans la colonie.](#) (Interruptions sur divers bancs.)

M. le ministre de la marine. — On peut les y envoyer d'office.

M. François Deloncle expose les revendications du personnel technique de l'arsenal de Saïgon.

— Ce sont, dit-il, des Français qui se recommandent à la bienveillance de la Chambre. (Applaudissements.)

M. le ministre. — J'ai des raisons de m'intéresser particulièrement à Saïgon. En faisant l'organisation de l'arsenal, je m'occuperai de la réorganisation du personnel. (Très bien ! Très bien !)

Chronique maritime

(*La Dépêche de Brest*, 26 mars 1905, p. 2, col. 6)

« La circulaire ministérielle du 5 mai 1899, relative aux congés de convalescence à accorder aux agents du personnel ouvrier métropolitain détaché aux colonies et qui désirent y continuer leurs services, stipulait que ces congés ne devaient être accordés qu'aux agents ayant accompli deux périodes successives de deux années de séjour dans la colonie.

« Il m'a paru équitable de faire profiter les ouvriers des avantages concédés sur ce point par la décision présidentielle du 31 janvier 1901 (*B. o.*) aux agents du personnel technique et aux dessinateurs en service dans les colonies.

« En conséquence, j'ai décidé que le § 3 de la dépêche précitée du 5 mai 1899 sera modifié comme suit :

« Les agents du personnel ouvrier métropolitain détachés à l'arsenal de Saïgon ayant accompli trois années de séjour ininterrompu dans la colonie, et qui désirent y continuer leurs services, pourront être autorisés par le commandant de la marine à passer en France un congé dont la durée ne devra pas excéder quatre mois. »

« En outre, l'avant-dernier paragraphe de la circulaire précitée sera modifié comme suit :

« J'ai décidé que les mêmes dispositions seront appliquées aux agents du personnel ouvrier détachés au service de la marine dans les autres colonies. »

« Les autres paragraphes de la dépêche du 5 mai 1899 sont maintenus sans changement.

« THOMSON. »

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 8 avril 1905, p. 2268)

Liste d'admissibilité à l'emploi de surveillant technique de 2^e classe du service des constructions navales pour l'année 1905.

BREST
Machines
Morin (Charles), chef ouvrier ajusteur (Saïgon).

ROCHEFORT
Machines
Jobert (Gaston), chef ouvrier électricien (Saïgon).

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 21 avril 1905)

Par décision en date du 18 avril 1905, M. Lécrivain, commis de 2^e classe du personnel des comptables des matières à Toulon, a été désigné pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Girousse, commis de 2^e classe du même personnel, qui, rapatrié de Cochinchine, est affecté au port de Toulon.

M. Lécrivain devra suivre sa nouvelle destination par le paquebot partant de Marseille le 30 avril 1905.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 5 mai 1905)

Par décision ministérielle du 4 mai 1905, M. Cauvin (Lange-Auguste), chef surveillant technique de 2^e classe du port de Toulon, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent sera embarqué sur le paquebot partant de Marseille le 28 mai 1905, à destination de l'Extrême-Orient.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 6 mai 1905)

Une prolongation de congé de convalescence de deux mois, à solde entière, à compter du 12 avril 1905, a été accordée à M. Rossi (Jean-Pierre-François), adjoint principal technique de 4^e classe des constructions navales, provenant de l'arsenal de Saïgon.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 18 mai 1905)

M. l'ingénieur de 2^e classe du génie maritime Mareschal (Henri-Pierre-Emile), du port de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet officier du génie maritime rejoindra sa destination par le paquebot partant de Marseille 11 juin 1905.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 26 mai 1905)

Par décision ministérielle du 25 mai 1905, M. Duchez (G.-D.-J.-C.), ingénieur principal du génie maritime, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en qualité de sous-directeur-des travaux.

Cet officier supérieur du génie maritime rejoindra son poste par le paquebot partant de Marseille le 25 juin prochain.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 2 juin 1905)

Un sursis de départ de quatorze jours est accordé à M. l'ingénieur de 2^e classe Mareschal, désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon (*J. O.* du 17 mai 1905).

Cet officier rejoindra sa destination par le paquebot partant de Marseille le 25 juin 1905.

Ordre du Dragon d'Annam
(*Bulletin officiel du ministère des colonies*, 1905, p. 1337)

Du 17 juin 1905 :

Grade de chevalier :

CARRÉ (Achille-Julien), chef surveillant technique chaudronnier de 1^{re} classe à l'arsenal de Saïgon.

TASSY (Auguste-Ferdinand-Adolphe), dessinateur de 4^e classe à l'arsenal de Saïgon.

Chronique du personnel
(*La Dépêche de Brest*, 21 juin 1905, p. 3, col. 5)

Mouvement du personnel

ROCHEFORT. — M. Duchez, ingénieur principal, servira à l'arsenal de Saïgon ; il rejoindra par Marseille, le 9 juillet.

LA DÉFENSE DE L'INDO-CHINE

(*La Dépêche de Brest*, 11 juillet 1905, p. 1, col. 1)

La commission des affaires extérieures et coloniales, après avoir entendu M. Clémentel, a adopté des résolutions demandant : 1° l'extension du programme relatif à l'arsenal de Saïgon ; 2° une inspection du général Voyron sur les troupes indigènes de l'Indo-Chine ; 3° une enquête sur la politique à l'égard des indigènes indo-chinois ; 4° la prompte constitution d'un conseil supérieur de la défense coloniale.

AVIS DE MESSE

(*La Dépêche de Brest*, 17 juillet 1905, p. 3, col. 6)

Vous êtes prié d'assister à la messe qui sera dite demain mardi 18 juillet, à huit heures, en l'église paroissiale de Saint-Louis, à la mémoire de monsieur Charles Defienne ¹⁷, chef ouvrier à l'arsenal de Saïgon, époux de M^{me} Léonie Auffret, décédé le 8 juillet 1905.

De la part de sa veuve ; de ses fils Charles, Jules et Maurice, ouvriers à l'arsenal, Louis et Emile ; de ses filles Louise, Marthe et Jeanne ; de sa sœur, M^{me} veuve Gourlaouen, et de son frère, M. Jules Defienne ; de sa belle-sœur et de son beau-frère, M^{me} et M. Mercier ; de ses oncles, tantes, cousins et cousines, neveux et nièces, et des familles Ségalen, Cann et Picard.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Une lettre de M Deschanel

(*La République des Charentes*, 30 juillet 1905, p. 1, col. 5)

Paris, 27 juillet. — M. Paul Deschanel, président de la commission des affaires extérieures et coloniales, a adressé à M. Rouvier une lettre dans laquelle il lui fait connaître les résolutions adoptées par la commission qu'il préside, sur les questions dont elle a été saisie. Voici les principales :

Indo-Chine. — Etablir dans la métropole un plan d'opérations commun aux départements des colonies, de la marine et de la guerre, plan qui doit être délibéré en conseil supérieur de la défense nationale.

Réaliser dans la colonie même l'unité de défense en réunissant sous l'autorité du gouverneur les éléments terrestres et maritimes nécessaires à cette défense.

Charger une mission placée sous les ordres du général Voyron d'aller inspecter les troupes indigènes de l'Indo-Chine.

¹⁷ Charles Defienne (Brest, 27 février 1857-Saïgon, 8 juillet 1905) : chef ouvrier des bâtiments en fer à l'arsenal de Saïgon.

Demander pour l'arsenal de Saïgon les crédits nécessaires (suivant le programme de MM. les ingénieurs Champenois et Morel) pour mettre cet arsenal en état de faire face aux éventualités prévues, notamment d'abriter et de réparer la flotte métropolitaine.

.....

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 6 août 1905)

MM. les commis des directions de travaux dont les noms suivent ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon :

Le Barse (Auguste), commis de 2^e classe à Lorient.
Le Guen (Lucien), commis de 3^e classe à Toulon.
Lemarquer (François), commis de 3^e classe à Lorient.

Ces commis devront rejoindre leur poste par le paquebot partant de Marseille le 3 septembre prochain.

M. le commis de 1^{re} classe des directions des travaux Brandela, qui sera prochainement rapatrié de l'arsenal de Saïgon, continuera ses services à Toulon, son port d'attache.

CHRONIQUE LOCALE
(*La Dépêche de Brest*, 15 août 1905, p. 2, col. 3)

Obsèques. — Le dimanche 9 juillet, à 7 h. 30 du matin, ont eu lieu les obsèques de M. Charles Defienne, chef ouvrier du port de Brest, détaché à l'arsenal de Saïgon.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Grall, maître armurier du *Redoutable* ; Anisensel, commis des directions de travaux ; Télémaque et Simon, surveillants techniques.

Le capitaine de vaisseau Poidloüe, commandant de la marine, et M. Morel, directeur de l'arsenal, conduisaient le deuil.

Dans l'assistance : MM. Brau, commissaire en chef ; Jézéquel, contrôleur en chef ; Mortenol, capitaine de frégate, commandant le *Redoutable* ; Cherrier, capitaine d'artillerie, détaché à l'arsenal ; Deneaux, ingénieur de 1^{re} classe ; Sant-Sernin, pharmacien de 1^{re} classe ; Gautier et Rinjonneau, agents administratifs ; Breut, adjoint technique, etc.

Le personnel européen de l'arsenal, des dames et de nombreux officiers-mariniers et marins, ainsi qu'un grand nombre d'officiers indigènes, assistaient aux obsèques.

Au cimetière, le commandant Poidloüe a prononcé le discours suivant :

Mesdames et Messieurs,

C'est avec une profonde tristesse que je viens, au nom de tout le personnel de l'arsenal de Saïgon, adresser au chef ouvrier Charles Defienne un dernier et respectueux hommage.

En lui, l'arsenal perd un bon serviteur, mais sa femme et ses enfants perdent, eux, un mari et un père de famille qui leur était tout dévoué.

Defienne comptait plus de trente années de bons et loyaux services à l'État. Après un premier séjour de trois ans à Saïgon, il était allé faire une apparition en France et était revenu dans la colonie le 20 juillet 1904.

Il jouissait de l'estime de ses chefs, et ses camarades l'affectionnaient parce qu'ils appréciaient le sentiment élevé qui l'avaient amené à réduire ses dépenses au strict nécessaire pour subvenir aux besoins de sa femme et de ses petits enfants.

Hélas ! la mort, impitoyable, vient de leur enlever leur unique soutien, et on ne peut se défendre tout d'abord d'un poignant serrement de cœur lorsqu'on mesure l'étendue du malheur qui frappe cette pauvre famille ; puis, la foi dans l'idée généreuse de la mutualité qui développe chez les hommes le besoin de l'amour du prochain, faire luire l'espérance que nous, ses camarades de Saïgon, nous trouverons les moyens d'apporter, à ceux qu'il laisse après lui, aide et protection.

Au nom de tout le personnel de l'arsenal de Saïgon, j'envoie à M^{me} Defienne et à ses enfants l'expression de nos sentiments de douloureuse condoléance et de sympathie, et à vous, Defienne, je vous adresse un suprême adieu.

AVIS DE CONVOI

(*La Dépêche de Brest*, 28 août 1905, p. 3, col. 6)

Vous êtes prié d'assister au convoi funèbre de M^{me} Viard, née Louise Carré, décédée hier 27 août, à 6 h. 30 du matin, au domicile de M. Jules Carré, son oncle, route de Kérély, à la Villette. en Lambézellec.

La cérémonie religieuse aura lieu aujourd'hui lundi 28 courant, à trois heures précises.

De la part de son époux; de son père, adjoint technique à l'arsenal de Saïgon ; de sa mère, de sa sœur, de son beau-frère, de ses frères, oncles, tantes, cousins, cousines, et de toute la famille

Il n'y a pas de lettres de faire-part. Le présent avis en tient lieu.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 12 septembre 1905)

Par décision ministérielle du 11 septembre 1905, ont été inscrits d'office, au tableau d'avancement des agents techniques des directions de travaux du service des constructions navales :

Pour l'emploi de chef surveillant technique de 2^e classe.

MM. Télémaque (Jean-Marie) et Martin (Jean-Louis-Alexandre), surveillants techniques de 1^{re} classe à l'arsenal de Saïgon.

Pour l'emploi de surveillant technique de 1^{re} classe.

MM. Barbaroux (Louis-Joseph-Clair),

Lelièvre (Victor-Bienaimé),

Clavel (Louis),

Simon (Hervé-Marie),

surveillants techniques de 2^e classe, à l'arsenal de Saïgon.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 20 septembre 1905)

Par décision ministérielle du 19 septembre 1905, M. Avenel (Adolphe-Frédéric), dessinateur de 4^e classe du service des constructions navales à Lorient, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Ce dessinateur rejoindra son poste par le paquebot qui quittera Marseille le 15 octobre 1905, à destination de l'Extrême-Orient.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 1^{er} octobre 1905)

M. le médecin principal Barbolain (J.-B.), du port de Cherbourg, est désigné pour embarqué sur le *Redoutable* comme médecin de division et médecin-major de l'arsenal de Saïgon.

Cet officier supérieur rejoindra sa destination par le paquebot partant de Marseille le 29 octobre prochain.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 22 octobre 1905)

Par décision en date du 20 octobre 1905, M. Caradec, commis de 2^e classe du personnel des comptables des matières à Brest, a été appelé à continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Briswalder, commis de 3^e classe du même personnel, qui, rapatrié de Cochinchine, est affecté provisoirement à Guérigny.

M. Caradec devra suivre sa nouvelle destination par le paquebot partant de Marseille le 12 novembre 1905.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 28 octobre 1905)

Par décision ministérielle du 14 octobre 1905, sont désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon :

- M. Rossi, adjoint principal de 2^e classe charpentier à Toulon.
- M. Hédouin (Désiré); chef surveillant technique ajusteur à Cherbourg.
- M. Cuvy (Jean-Baptiste), surveillant technique de 2^e classe fondeur à Toulon.
- M. Goupil (Georges), surveillant technique de 2^e classe forgeron à Rochefort.
- M. Perchec. (François),. surveillant technique de 2^e classe charpentier tôle à Brest.
- M. Grac (Marius), surveillant technique de 2^e classe menuisier modeleur à Toulon.
- M. Gauthier (Théodore), surveillant technique de 2^e classe ajusteur à Toulon.
- M. Kermabon (Henri), chef ouvrier charpentier tôle à Lorient.
- M. Gilly (Louis), ouvrier chaudronnier en fer à Toulon.

Ces agents prendront passage sur le paquebot qui quittera Marseille le 26 novembre prochain, à destination de l'Extrême-Orient.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 4 novembre 1905)

Par décision en date du 3 novembre 1905, M. Ginouvès, commis de 1^{re} classe du personnel des comptables des matières à Toulon, a été désigné pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Filliette, commis de 1^{re} classe du même personnel, qui, rapatrié de Cochinchine, est affecté provisoirement au port de Toulon.

M. Ginouvès devra suivre sa nouvelle destination par le paquebot partant de Marseille le 12 novembre courant.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 17 novembre 1905, p. 4, col. 4)

Bruits et cancans

Les officiers du commissariat sont dans la joie. Les désignations d'office pour l'escadre d'Extrême-Orient et l'arsenal de Saïgon ont amené des retraites en masse. D'où **rajeunissement** complet du cadre des commissaires en chef dans un avenir prochain. Le pauvre corps en avait grand besoin ! On parle d'un magnifique tableau d'avancement. Il y aurait, cette année, une demi-douzaine d'inscriptions pour chaque grade. Bientôt, ces braves commissaires ne passeront plus guère que vingt ans avec trois galons sur les manches. Qui l'eût cru ? Et puis, une décision présidentielle vient d'abroger celle de décembre 1904, sur la composition des commissions de classement. M. Pelletan, qui n'en faisait jamais d'autres, avait trouvé le moyen, l'an dernier, de manifester sa mauvaise humeur contre les commissaires généraux, en faisant dresser les tableaux d'avancement par les officiers, du grade inférieur. On eut aussi le spectacle inaccoutumé d'un commissaire en chef appelé à juger les titres de collègues plus anciens, candidats comme lui à la croix d'officier de la Légion d'honneur. Naturellement, il vota pour lui-même et décrocha la timbale. M. Thomson est revenu à une plus saine doctrine. La commission de classement comprend cette fois les trois commissaires généraux les plus anciens ; ceux-là, au moins, ont qualité pour apprécier les officiers de leur corps. Retour au bon sens, que chacun approuve.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 25 novembre 1905)

Conformément aux dispositions de l'article 1^{er} du décret et de l'arrêté ministériel du 4 novembre 1904, M. Jégou (Alexandre-Auguste), surveillant technique de 2^e classe, électricien, du port de Lorient, a été désigné d'office pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent prendra passage sur le paquebot qui quittera Marseille le 10 décembre prochain, à destination de l'Extrême-Orient.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 2 décembre 1905)

M. le commissaire en chef de 1^{re} classe Chatel (C.-S.-G.-L.), du port de Toulon, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire de l'arsenal de Saïgon et de la division navale de l'Indo-Chine, en remplacement de M. Augier, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Chatel rejoindra sa destination par le paquebot quittant Marseille la 24 décembre courant.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 19 décembre 1905)
(*La République des Charentes*, 22 décembre 1905, p. 2, col. 5)

M. le commissaire en chef de 2^e classe Adelus (L.-M.), du port de Brest, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire de l'arsenal de Saïgon et de la division navale de l'Indochine, en remplacement de M. Chatel, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Adelus rejoindra sa destination par le paquebot partant de Marseille le 7 janvier prochain.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 22 décembre 1905)

Une prolongation de congé de convalescence de deux mois, avec solde entière, pour compter du 10 décembre 1905, est accordée à M. Le Cor (Jean-Michel), dessinateur de 3^e classe du service des constructions navales à Lorient, rapatrié de Saïgon.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 1^{er} janvier 1906, p. 3, col. 1)

Le ministre demande à lui faire connaître d'urgence les noms des commis des directions de travaux qui seraient désireux d'aller continuer leur service à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Baron, qui terminera, le 24 février prochain, sa période de séjour dans la colonie.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 21 janvier 1906)

M. le commis de 2^e classe Boubennes (P.-E.), en service à l'arsenal de Saïgon, qui devait terminer le 14 avril 1906 la période réglementaire de séjour dans ce poste, est maintenu pour une nouvelle année à compter de cette date dans ses fonctions actuelles.

Chronique maritime

(*La Dépêche de Brest*, 28 janvier 1906, p. 3, col. 1)

Mouvement du personnel

CHERBOURG. — M. le commis de 2^e cl. Fleury, du personnel des comptables des matières à Paris, continuera ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement du commis de 1^{re} cl. Longpré, du même personnel, rapatrié de Cochinchine, et affecté provisoirement à Rochefort.

M. Fleury rejoindra par Marseille le 3 mars.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 1^{er} février 1906, p. 727-729)

Liste d'admissibilité à l'emploi de surveillant technique de 2^e classe des services des constructions navales, de l'artillerie, des travaux hydrauliques, des subsistances, des hôpitaux et de la flotte (décision ministérielle du 29 janvier 1906).

1^o Service des constructions navales.

BREST

Ajusteurs (Machines, fonderie).

Morin (Charles), chef ouvrier (Saïgon). Inscription antérieure).

ROCHEFORT

Électricien.

Jobert (Gaston), chef ouvrier (Saïgon). Inscription antérieure.

TOULON

Ajusteurs

Bernard (Emmanuel-Baptistin), chef ouvrier (Saïgon).

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 9 février 1906)

M. l'ingénieur en chef de 2^e classe Morel, provenant de l'arsenal de Saïgon, a été affecté au port de Toulon.

Cet officier du génie maritime devra rejoindre son poste à l'expiration du congé de convalescence de trois mois qui lui a été accordé à compter du 26 décembre 1905.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 11 février 1906)

Par décision ministérielle du 10 février 1906, MM. le Hors (Louis) surveillant technique de 2^e classe (ajusteur), du port de Lorient ; Derrien (Émile), surveillant technique de 2^e classe (charpentier), du port de Toulon, et Poinferré (Alfred), ouvrier charpentier en fer, du port de Rochefort, ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

Ces agents prendront passage sur le paquebot qui quittera Marseille le 4 mars prochain, à destination de l'Extrême-Orient.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 15 février 1906, p. 3, col. 3)

Mouvement du personnel

Le ministre demande, d'urgence, les noms des ingénieurs de 1^{re} classe et ceux des ingénieurs de 2^e classe (jusques et y compris ceux nommés le 1^{er} octobre 1903) désireux d'être désignés pour aller continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. l'ingénieur de 1^{re} classe Edmond, qui terminera, le 29 juin prochain, la période réglementaire de séjour dans la colonie.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 16 février 1906, p. 3, col. 4)

Mouvement du personnel

On demande les noms des surveillants techniques ou, à défaut, des chefs ouvriers du port de Brest, de la spécialité ajusteur, des constructions navales, bien au courant des travaux de bord, qui seraient désireux d'aller continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en vue de remplacer le surveillant de 2^e classe Hervé Simon.

Chronique maritime
(*La Dépêche de Brest*, 17 février 1906, p. 3, col. 4)

Mouvement du personnel

Le ministre demande les noms des sergents pompiers du port de Brest désirant aller servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement du sergent Autheman, qui rentre en France.

Le sergent désigné aura droit à une solde égale à deux fois et demie celle qu'il reçoit en France (décision présidentielle du 31 janvier 1893, notifiée par la circulaire du 4 février suivant, *B. o.*, p. 200).

La durée du séjour à Saïgon n'est pas limitée, mais ne saurait être inférieure à deux ans, sauf dans le cas de maladie.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 18 février 1906)

Par décision ministérielle du 17 février 1906, MM. les commis de 3^e classe des directions de travaux Guillou (François-Marie), du port de Lorient, et Fondacci (Antoine-Pierre-Marie), du port de Toulon, ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 21 février 1906)

Par décision ministérielle du 10 février 1906, MM. le Hors (Louis) surveillant technique de 2^e classe (ajusteur), du port de Lorient ; Derrien (Emile), surveillant technique de 2^e classe (charpentier), du port de Toulon, et Poinferré (Alfred), ouvrier charpentier on fer, du port de Rochefort, ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

Ces agents prendront passage sur le paquebot qui quittera Marseille le 4 mars prochain, à destination de l'Extrême-Orient.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 3 mars 1906)

Par décision en date du 2 mars 1906, M. Roudot, commis de 3^e classe du personnel des comptables des matières à Toulon, a été désigné pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Münch, commis de 2^e classe du même personnel, qui, rapatrié de Cochinchine, est affecté au port de Toulon.

M. Roudot devra suivre sa nouvelle destination par le paquebot partant de Marseille le 1^{er} avril prochain.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 7 mars 1906)

Par décision ministérielle, du 28 février 1906, M. Gilquain (G.-P.-A.), adjoint principal de 2^e classe des travaux hydrauliques, à Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, avec le titre de « faisant fonctions d'ingénieur des travaux hydrauliques ».

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 22 mars 1906)

Par décision ministérielle du 21 mars 1906, M. Laborde (Émile-Hilarion), surveillant technique de 2^e classe (ajusteur), du port de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Ce surveillant rejoindra son poste par le paquebot partant de Marseille le 15 avril 1906 à destination de l'Extrême-Orient.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 31 mars 1906)

Par décision ministérielle du 29 mars 1906, une prolongation de congé de convalescence de trois mois, à solde entière, à compter du 26 mars 1906, a été accordée à M. l'ingénieur en chef de 2^e classe Morel, provenant de l'arsenal de Saïgon.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 14 avril 1906)

M. l'ingénieur de 2^e classe de Boysson (L.-M.-J.), du port de Cherbourg, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Edmond, qui terminera le 29 juin prochain sa période de séjour dans la colonie.

M. de Boysson rejoindra sa destination par le paquebot partant de Marseille le 27 mai prochain.

MARINE MARCHANDE

Arrivée de paquebots
(*La Dépêche coloniale*, 19 avril 1906)

Le paquebot *Océanien* (M. M.), arrivé à Marseille le 17 avril 1906, provenant de l'Indo-Chine, avait à bord :

Morin, surveillant d'arsenal

Bulletin maritime et militaire

MARINE
(*La Dépêche de Brest*, 25 avril 1906, p. 3, col. 3)

Je vous prie de me faire connaître les noms des caporaux pompiers du port de Brest désirant aller servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement du caporal Constans, qui rentre en France.

À cet effet, vous voudrez bien faire établir et me transmettre un état indiquant les noms, prénoms, âge et ancienneté des candidats ou, au besoin, un état néant.

Le caporal désigné aura droit à une solde égale à deux fois et demie celle qu'il reçoit en France (décision présidentielle du 31 janvier 1893).

La durée du séjour à Saïgon n'est pas limitée, mais ne saurait être inférieure à deux ans, sauf dans le cas de maladie du personnel

Bulletin maritime et militaire

MARINE
(*La Dépêche de Brest*, 11 mai 1906, p. 3, col. 4)

Mouvement du personnel

TOULON. — M. Baron, commis de 2^e cl. des directions de travaux, provenant de l'arsenal de Saïgon, est affecté à Toulon.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 16 mai 1906)

Par décision ministérielle du 12 mai 1906, MM. Cruchon et Lemoing, commis de comptabilité, ont été désignés pour aller continuer leur service à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de MM. Garnier et Hervé, du même personnel, qui rapatriés de Cochinchine sont affectés, le premier provisoirement à Toulon, et le second à Lorient.

MM. Cruchon et Lemoing devront suivre leur nouvelle destination par le paquebot partant de Marseille le 27 mai 1906.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 11 mai 1906, p. 3, col. 5)

Mouvement du personnel

Le Moing et Cruchon, commis de comptabilité, sont destinés à l'arsenal de Saïgon ; rejoindront par Marseille, le 27 mai ;— Simon, surveillant technique de 2^e cl., détaché à l'arsenal de Saïgon, en congé de convalescence de 3 mois, à Brest, rejoindra son poste par Marseille, le 10 juin.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 25 mai 1906)

Par décision ministérielle du 25 mai 1906, l'ouvrier permanent charpentier scaphandrier Mayeur (Alexandre), du port de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet ouvrier rejoindra son poste par le paquebot qui quittera Marseille le 24 juin prochain, à destination de l'Extrême-Orient.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 1^{er} juin 1906)

Par décision ministérielle du 29 mai 1906, M. Jacq, commis de comptabilité de 3^e classe à Brest, a été désigné pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Surcouf, décédé.

M. Jacq devra suivre sa nouvelle destination par le paquebot partant de Marseille le 10 juin 1906.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 4 juin 1906)

Par décision ministérielle du 5 juin 1906, M. Liautard (Camille-Marius), dessinateur de 4^e classe du service des constructions navales au port de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent rejoindra son poste par le paquebot partant de Marseille le 24 juin 1906.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 10 juin 1906)

Vu décision ministérielle du 9 juin 1905, M. Leseigneur, commis de comptabilité de 1^{re} classe à Lorient, a été désigné pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Augier, commis de 1^{re} classe du même personnel qui, rapatrié de Cochinchine, est affecté provisoirement au port de Lorient.

M. Leseigneur devra suivre sa nouvelle destination par le paquebot partant de Marseille le 24 juin 1906.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 22 juin 1906, p. 3, col. 4)

Mouvement du personnel

Le ministre demande les noms des commis du personnel administratif des directions de travaux qui désirent remplacer M. le commis de 1^{re} cl. Lavache, qui terminera, le 9 novembre prochain, sa période de séjour réglementaire à l'arsenal de Saïgon.

MARINE

Nouvelles des ports

(*La République des Charentes*, 22 décembre 1905, p. 2, col. 6)

TOULON

M. Le Grave, surveillant technique de 2^e classe des constructions navales, est désigné d'office, à défaut de candidat de bonne volonté, pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 10 juillet 1906)

Une prolongation de congé de convalescence de trois mois, à solde entière, à compter du 20 juin 1906, a été accordée à M. le commis de 1^{re} classe des directions de travaux Baron (François), du port de Toulon, provenant de l'arsenal de Saïgon.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 18 juillet 1906)

M. le commissaire de 1^{re} classe Provost (P.-M.), du port de Brest, est désigné pour être adjoint au commissaire de l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. le commissaire de 1^{re} classe Le Hir, qui rentre en France pour raisons de santé.

M. Provost rejoindra sa destination par le paquebot partant de Marseille le 5 août prochain.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 24 juillet 1906)

Un sursis de départ de quatorze jours est accordé à MM. les commissaires de 1^{re} et 2^e classe Provost (P.-M.) et Beauvils (L.-N.-J.-M.), désignés : le premier pour être adjoint au commissaire de l'arsenal de Saïgon ; le second, pour la 1^{re} flottille des torpilleurs des mers de Chine.

En conséquence, ces officiers du commissariat rejoindront leur destination par le paquebot quittant Marseille le 19 août prochain.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 7 août 1906)

Par décision ministérielle du 6 août 1906, M. le commis de 3^e classe des directions de travaux Guillermin (Louis), du port de Lorient, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet employé rejoindra son poste par le paquebot qui partira de Marseille le 2 septembre 1906.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 22 août 1906)

M. l'ingénieur de 1^{re} classe du génie maritime Edmond (Louis-Maurice), récemment rapatrié de Saïgon, est affecté au port de Brest.

LES CORPS AUXILIAIRES ORGANISÉS

RAPPORT DE M. GUIEYSSE
(*La Dépêche de Brest*, 21 septembre 1906, p. 3, col. 2-3)
(*La Dépêche de Brest*, 24 septembre 1906, p. 3, col. 3)

Voici le rapport général de la commission chargée d'étudier la réforme et la coordination des règlements concernant les corps auxiliaires organisés :

.....
14. Personnels divers de l'arsenal de Saïgon : M. Aubin, ingénieur en chef de 2^e classe du génie maritime.

La commission a été saisie de demandes émanant de divers personnels de l'arsenal de Saïgon. Certains de ces desiderata étaient d'un caractère essentiellement local, et la commission n'a pu que donner des indications générales à leur sujet en demandant aux services intéressés de vouloir bien faire les enquêtes nécessaires.

D'autres, d'un caractère plus général, ont pu faire l'objet de propositions fermes de la part de la commission. Sur l'ensemble de ces points, la commission a été d'avis qu'il y avait lieu de prendre les mesures ci-après :

I. Modifier les soldes coloniales des agents techniques et des dessinateurs, en ajoutant à la solde de France afférente à chaque grade une indemnité dont le taux serait augmenté après la première année et après la seconde année de séjour, d'après les indications du tableau ci-après :

Adjoint principal de 1^{re} classe : 1^{re} année de séjour, 3.500 fr. ; 2^e année, 3.900 fr. ; années suivantes, 4.500 fr.

Adjoint principal de 2^e classe : 1^{re} année de séjour, 3.500 fr., 2^e année, 3.900 fr. ; années suivantes, 4.500 fr.

Adjoint de 1^{re} classe : 1^{re} année de séjour, 3.500 fr. ; 2^e année, 3.900 fr. ; années suivantes, 4.500 fr.

Adjoint de 2^e classe : 1^{re} année de séjour, 3.500 fr. ; 2^e année, 3.900 fr., années suivantes, 4.500 fr.

Adjoint de 3^e classe : 1^{re} année de séjour, 3.500 fr. ; 2^e année, 3.900 fr. ; années suivantes, 4.500 fr.

Chef surveillant de 1^{re} classe : 1^{re} année de séjour, 3.100 fr. ; 2^e année, 3.500 fr. ; années suivantes, 4.100 fr.

Chef surveillant de 2^e classe : 1^{re} année de séjour, 3.100 fr. ; 2^e année, 3.500 fr. ; années suivantes, 4.100 fr.

Surveillant de 1^{re} classe : 1^{re} année de séjour, 3.100 fr. ; 2^e année, 3.500 fr. ; années suivantes, 4.100 fr.

Surveillant de 2^e classe : 1^{re} année de séjour, 3.100 fr. ; 2^e année, 3.500 fr. ; années suivantes, 4.100 fr.

II. Accorder le passage en 2^e classe, sur la ligne d'Indo-Chine, aux chefs surveillants, surveillants et dessinateurs et, en 3^e classe, pour les chefs ouvriers et ouvriers.

III. Diminuer le taux actuel de la retenue d'hôpital à Saïgon et le fixer à une fois et demie le montant de la retenue d'hôpital en France.

IV. Porter de quatre à six mois la durée des congés administratifs réglementaires :

1^o Si le directeur des travaux de l'arsenal de Saïgon, au moment du départ de l'intéressé pour la France, signale que son retour en Cochinchine serait particulièrement utile pour le bien du service ;

2^o Si, au bout de l'expiration du congé de quatre mois en France, le service de santé en France estime qu'une prolongation de congé de deux mois est nécessaire et suffisante pour le complet rétablissement de l'intéressé.

V. Élever de 600 à 900 fr. l'indemnité allouée au surveillant des bassins.

VI. Accorder un passage gratuit, aller et retour, aux commis indiens de Saïgon à leur pays d'origine lors de leurs congés.

VII. Demander le plus tôt possible des propositions à l'arsenal de Saïgon sur les points ci-après :

1^o Mise à la disposition des Européens, à l'intérieur de l'arsenal de Saïgon, d'eau potable filtrée ou distillée ;

2^o Étude des conditions dans lesquelles pourrait, à l'heure actuelle, être organisé le service, de manière à n'imposer aux surveillants que six heures de présence sur les travaux ;

3^o Étude de l'ensemble des dispositions à prendre pour coordonner les diverses règles présidant au recrutement local de divers éléments susceptibles d'être utilisés à l'arsenal, au mieux de leurs intérêts propres et de l'intérêt général, cette étude devant embrasser les commis, surveillants, journaliers aux écritures, etc.

(A suivre.)

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 24 septembre 1906, p. 3, col. 3)

M. le directeur des travaux de l'arsenal de Saïgon m'a demandé un dessinateur expérimenté de la spécialité « coque », sortant, si possible, d'une école de maistrance, pour remplir les fonctions de chef de bureau de dessin de coques à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. le dessinateur de 3^e classe Tassy, qui terminera, le 2 février 1907, sa période de séjour réglementaire dans la colonie.

Je vous prie de me faire connaître s'il se trouve dans votre port des dessinateurs de l'une des quatre classes, capables de remplir le poste dont il s'agit, et qui consentiraient à continuer leurs services à Saïgon.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 7 octobre 1906)

M. l'ingénieur de 1^{re} classe Nicolle (A.-A.-C.), du port de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Deneaux, qui terminera le 7 décembre prochain, sa période de séjour dans la colonie.

M. Nicolle rejoindra sa destination par le paquebot partant de Marseille le 25 novembre prochain.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 28 octobre 1906)

Une prolongation de congé de convalescence d'un mois, à solde entière, à compter du 27 octobre 1906, a été accordée à M. l'ingénieur de 1^{re} classe Edmond (Louis-Maurice), du port de Brest, provenant de l'arsenal de Saïgon.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 1^{er} novembre 1906)

Par décision ministérielle du 31 octobre 1906, M. Maurel (Léon), dessinateur de 3^e classe des constructions navales de la spécialité « coques », au port de Toulon, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent prendra passage sur le cargo-boat des messageries maritimes qui quittera Marseille, le 30 novembre 1906, à destination de l'Extrême-Orient. »

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 6 novembre 1906)

Par décision ministérielle du 5 novembre 1906, ont été promus ou admis dans le personnel administratif des directions de travaux :

À l'emploi de commis de 4^e classe.

M. Ferrand (Ernest), commis de 1^{re} classe, récemment rapatrié de Saïgon, est rattaché au port de Rochefort.

Propos maritimes

(*La Dépêche de Brest*, 10 novembre 1906, p. 1, col. 3)

Notre division d'Extrême-Orient est, actuellement, réduite à sa plus simple expression. Elle comprenait, il y a quelques mois, six grands cuirassés ; elle n'en comprend plus qu'un, le « d'Entrecasteaux ». C'est maigre, et le saut est brusque. Le « Montcalm », le « Gueydon » et le « Dupetit-Thouars » rentrant avec l'amiral Richard. En revanche, l'« Alger » se traîne péniblement vers Saïgon, et le « Bruix » et le « Chanzy » doivent quitter Toulon, dans quelques jours, pour suivre la même destination. Au commencement de 1907, l'amiral Boisse, qui joue, quant à présent, le cavalier seul, aura donc quatre bâtiments sous ses ordres. C'est bien assez. [Le maintien d'une division française dans les mers de Chine n'a plus pour raison d'être que de faire voir du pays à nos officiers et à nos marins et a montrer un peu notre pavillon aux Chinois et aux Japonais. Car tout le monde est d'accord qu'en cas de guerre, les bateaux démodés que nous envoyons là-bas n'auraient qu'à se cacher au fond de l'arsenal de Saïgon, à moins qu'ils ne rentrent en France par les voies les plus rapides. Le temps n'est plus, en effet, où le mikado n'avait pas d'escadres, et nous ne pouvons plus maintenant compter que sur nos flottilles de torpilleurs et de sous-marins, en nous contentant d'organiser une pure défensive.](#)

À coup sûr, les trois croiseurs-cuirassés modernes que ramène l'amiral Richard seront plus utiles dans les eaux métropolitaines. Reste à savoir ce que l'on compte en faire. Le projet de budget, pour 1907, les prévoit dans le Nord, armés à effectifs complets, et constituant la division active de la troisième escadre. Aucune modification ne sera-t-elle apportée au plan d'armement ? C'est ce que nous ignorons. Nous sommes habitués à de tels chassés-croisés, de l'Océan à la Méditerranée et inversement, que nul ne peut prédire si les prévisions se réaliseront. Le même projet de budget fait état, à Brest, d'une division de réserve, qui comprendrait la « Marseillaise », la « Jeanne-d'Arc » et le « Dupuy-de-Lôme », six mois à effectifs réduits, six mois à effectifs complets, avec l'inévitable « Forbin », qui, plus heureux que ses frères, le « Coëtlogon » et le « Troude », échappe à la hache — ou plutôt au marteau — du démolisseur.

On parle toujours d'envoyer à Toulon le « Masséna », le « Carnot » et le « Jauréguiberry », et aussi la « Gloire », le « Gambetta » et l'« Amiral Aube ». Voilà bien des bouleversements en perspective. Mais on paraît oublier, en haut lieu, que tous ces navires-là ont des états-majors et des équipages qui seraient fort aises de savoir quel avenir leur est réservé. Chacun sait que les marins sont faits pour boulinguer. C'est entendu. Tout de même, il est des décisions qui, mûrement réfléchies, peuvent être, sans inconvénient, signifiées un mois ou deux avant qu'on ne les exécute. Celle qui nous occupe est du nombre. On serait reconnaissant à M. Thomson de faire connaître, enfin, ses intentions.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 11 novembre 1906)

Par décision du 10 novembre 1906, M. Moisan, commis de comptabilité de 2^e classe à Brest, a été désigné pour l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Pelat, commis du même personnel, rapatrié et affecté provisoirement à Brest.

M. Moisan devra suivre sa nouvelle destination par le paquebot partant de Marseille le 30 novembre 1906.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 24 novembre 1906, p. 3, col. 4)

Mouvement du personnel

BREST. — Edmond, ingénieur de 1^{re} cl., provenant de l'arsenal de Saïgon, a une prolongation de convalescence de 2 mois, à solde entière.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 18 décembre 1906)

Par décision ministérielle du 17 décembre 1906, une prolongation de congé de convalescence de trois mois, à solde entière, à compter du 4 décembre 1906, a été accordée à M Ferrand (Ernest), commis de 1^{re} classe des directions de travaux, provenant de l'arsenal de Saïgon.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 30 décembre 1906)

Par application d'une décision ministérielle du 29 décembre 1906, M. le capitaine d'artillerie coloniale Cherier, détaché en 1904 auprès du département de la marine pour servir à la direction des travaux de l'arsenal de Saïgon, sera remis à la disposition du ministre de la guerre, à compter du 5 janvier 1907, sa mission se trouvant terminée.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 30 décembre 1906, p. 3)

Circulaire au port de Brest

[col. 1]

M. le commandant de la marine en Indo-Chine m'a signalé le besoin, pour l'arsenal de Saïgon, d'un surveillant technique expérimenté ayant l'habitude des travaux de réparations du matériel de torpillerie.

Je vous prie de me faire connaître, d'urgence, les noms des surveillants techniques, ou a défaut des chefs ouvriers remplissant les conditions demandées, qui seraient désireux d'être désignés pour aller continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

Mouvement du personnel
[col. 2]

BREST. — MM. Lormier, agent de 1^{re} cl. du commissariat, obtient l'hospitalisation à Amélie-les-Bains pendant la cinquième saison des eaux, deuxième saison d'hiver ; Bartoli, dessinateur de 2^e cl. des constructions navales à Brest, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon ; rejoindra son nouveau poste par Marseille.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 10 janvier 1907)

Par décision ministérielle du 9 janvier 1907, un congé de convalescence de trois mois, à solde entière, à compter du 12 décembre 1906, a été accordé à M. Lavache (Louis), commis de 1^{re} classe des directions de travaux, provenant de l'arsenal de Saïgon.

MARINE MARCHANDE

Arrivée de paquebots
(*La Dépêche coloniale*, 23 janvier 1907)

Le paquebot *Polynésien* (M. M.), arrivé à Marseille le 21 janvier, venant de l'Extrême-Orient, avait à bord :
... Deneaux, ingénieur de la marine...

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 12 mars 1907)

Par décision ministérielle du 11 mars 1907, M. Le Mignon (Pierre), surveillant technique de 2^e classe (charpentier tôle), du port de Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent rejoindra son poste par le cargo-boat partant de Marseille le 15 avril 1907 à destination de l'Extrême-Orient.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 21 mars 1907)

Par décision ministérielle du 20 mars 1907, une prolongation de congé de convalescence de deux mois, à solde entière à compter du 11 mars 1907, a été accordée à M. Lavache (Louis), commis de 1^{re} classe des directions de travaux, provenant de l'arsenal de Saïgon.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 7 avril 1907)

Par décision ministérielle du 6 avril 1907, M. Hochedé (Alfred), ouvrier ajusteur à l'arsenal de Toulon, qui figure en tête de la liste d'admissibilité à l'emploi de surveillant technique de 2^e classe du service des constructions navales, a été nommé à cet emploi, pour compter du même jour, en remplacement de M. Bernard, surveillant de 2^e classe, admis à la retraite, à compter du 3 avril 1907.

Par la même décision, M. Hochedé est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Il rejoindra son poste par le cargo-boat qui quittera Marseille le 30 avril 1907 à destination de l'Extrême-Orient.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 12 avril 1907)

Par décision ministérielle du 10 avril 1907, M. Yvinez (Albert-François), commis de comptabilité de 2^e classe à Brest, a été désigné pour aller continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Leseigneur, commis du même personnel, décédé.

M. Yvinez devra suivre sa nouvelle destination par le paquebot partant de Marseille le 28 avril 1907.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 30 avril 1907)

M. le commissaire en chef de 2^e classe Hudelist (F.-A.), du port de Brest, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire de l'arsenal de Saïgon et de la division navale de l'Indo-Chine, en remplacement de M. Adelus, rentrant en France pour raisons de santé.

M. Hudelist se rendra à Saïgon par le paquebot partant de Marseille le 26 mai 1907.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 7 mai 1907)

Par décision ministérielle du 6 mai 1907, M. le surveillant technique de 1^{re} classe Le Chevalier (Auguste), du service des constructions navales à Brest (spécialité manoeuvrier), est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent rejoindra son poste par le cargo-boat qui quittera Marseille le 30 mai 1907 à destination de l'Extrême-Orient.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 12 mai 1907)

Par décision ministérielle du 11 mai 1907, l'ouvrier Vervial (Auguste), de l'atelier des bâtiments en fer à Lorient, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet ouvrier rejoindra son poste par le cargo-boat qui quittera Marseille le 30 mai 1907, à destination de l'Extrême-Orient.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 14 mai 1907)

Un sursis de départ de quatorze jours est accordé à M. le commissaire en chef de 2^e classe Laurier (J.-J.-H.), désigné pour remplir les fonctions de commissaire de l'arsenal de Saïgon et de la division navale de l'indo-Chine.

En conséquence, cet officier supérieur du commissariat se rendra à Saïgon par le paquebot partant de Marseille le 9 juin 1907.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 17 mai 1907)

Par décision ministérielle du 11 mai 1907, le surveillant technique de 2^e classe Foulon (Julien-Hippolite [sic]), du port de Brest, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent rejoindra son poste par le cargo qui quittera Marseille le 15 juin prochain.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 5 juin 1907, p. 3, col. 4)

Mouvement du personnel

BREST. — M. Briend, ingénieur principal du génie mar., continuera ses services à l'arsenal de Saïgon, comme sous-directeur des travaux ; il rejoindra p. Marseille le 7 juillet

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 11 juin 1907, p. 3, col. 4)

Mouvement du personnel

TOULON. — M. Deneaux, ingénieur de 1^{re} cl. du génie maritime, provenant de l'arsenal de Saïgon, est affecté à Toulon, qu'il rejoindra à l'expiration de sa convalescence.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 12 juin 1907, p. 3, col. 4)

— Le ministre demande les noms des commis des directions de travaux qui seraient désireux d'être désignés pour aller continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. le commis de 1^{re} classe Le Barse, qui terminera, le 28 septembre prochain, la période de séjour réglementaire dans la colonie.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 5 juillet 1907)

Par décision ministérielle du 4 juillet 1907, M. Laugier (Désiré), surveillant technique de 2^e classe du service des constructions navales : à Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent rejoindra son poste par le cargo-boat partant de Marseille le 30 juillet 1907, à destination de l'Extrême-Orient.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 7 juillet 1907)

M. le commis de 2^e classe Clair (Auguste-Marius), des directions de travaux à Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

M. Clair rejoindra son nouveau poste par le cargo-boat partant de Marseille le 15 août 1907.

M. le commis de 3^e classe des directions de travaux Anisensel (Francisque), actuellement en congé sans solde, reprendra son service à l'arsenal de Saïgon le 28 septembre 1907.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 28 juillet 1907, p. 5265)

Le surveillant technique de 2^e classe du service des constructions navales Gosselin (Ernest-Jules-Pierre), désigné d'office par décision ministérielle du 23 mai 1907 pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, rejoindra son poste par le cargo-boat partant de Marseille le 15 août 1907, à destination de l'Extrême-Orient.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 9 octobre 1907)

Par décision ministérielle du 14 septembre 1907, M. l'adjoint technique de 3^e classe Lacoste (Dominique-Alix), du service des constructions navales, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

M. Lacoste rejoindra son poste par le cargo-boat qui quittera Marseille le 30 octobre 1907.

Ministère de la marine

(Journal officiel de la République française, 10 octobre 1907)

Par décision ministérielle du 9 octobre 1907, M. Damond (Jean), surveillant technique de 2^e classe de la spécialité charpentier-tôlier, du port de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Ce surveillant prendra passage sur le cargo-boat partant de Marseille le 30 octobre 1907, à destination de l'Extrême-Orient.

Ministère de la marine

(Journal officiel de la République française, 22 octobre 1907)

M. Damond (Jean), surveillant technique de 2^e classe du port de Toulon, désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, par décision ministérielle du 9 octobre 1907, qui devait embarquer sur le cargot-boat du 30 octobre, ne ralliera sa nouvelle destination que par le paquebot partant de Marseille le 10 novembre 1907.

L'ARSENAL DE SAÏGON ET LA MAIN-D'ŒUVRE INDIGÈNE

(La Dépêche coloniale, 26 octobre 1907)

Nous entretenons à Saïgon un arsenal qui a dans ses attributions l'entretien et les réparations des bâtiments présents ou de passage à Saïgon, et notamment ceux qui composent nos forces navales d'Extrême-Orient et d'Indo-Chine, ainsi que l'entretien et les réparations des immeubles de la marine. Éventuellement, il procède aux travaux de constructions neuves qui lui sont confiés.

Son importance, par comparaison avec les arsenaux métropolitains, varie selon que l'on prend pour base l'effectif du personnel ouvrier ou le montant des dépenses en matières. Elle permet cependant de le rapprocher des établissements de Ruelle, d'Indret ou de Guérigny. Il est constant, en tout cas, que cette importance s'est considérablement accrue depuis quelques années. En dix ans, l'effectif du personnel a passé de 867 à 2.029 unités et la valeur des matières dépensées de 727.673 à 1.110.594 francs.

Les dépenses de l'arsenal de Saïgon se sont élevées en 1905, à 2.342.138 francs, dont 1.271.194 francs pour la main-d'œuvre. À part les chefs d'ateliers et surveillants européens, celle-ci est indigène, et la moyenne de ses journées ressort à 1 fr. 79, alors qu'elle est de 3 fr. 52 en France. Mais ce bon marché apparent ne serait pas, en réalité, économique et la main-l'œuvre indigène, si faiblement rémunérée qu'elle soit, serait sensiblement plus coûteuse que la main-d'œuvre française. Ces conclusions, émanées du contrôle résident de Saïgon, sont corroborées par l'étude à laquelle a procédé le comité d'examen des comptes de la marine, dans son dernier rapport sur les comptes de 1905.

Celui-ci a comparé la valeur de la main-d'œuvre employée, soit en France, soit à Saïgon, à la confection d'une quantité déterminée d'objets ou de produits fabriqués. Le résultat de cette comparaison a été que pour des produits de fabrication continue, dont la confection n'exige ni une capacité professionnelle supérieure, ni un outillage perfectionné, les dépenses de main-d'œuvre sont, à Saïgon, supérieures de 158 % aux dépenses des ports métropolitains, autrement dit, à salaire égal un ouvrier français produit, en France, le travail que produisent à Saïgon deux Annamites et demi.

Les termes qui ont servi à cette comparaison ne laissent pas, cependant, d'avoir produit, à notre avis, des résultats parfois bien dissemblables. Alors que la valeur de la

main-d'œuvre appliquée par unité de comparaison à la confection de peinture délayée blanche n'a été que de 17 % supérieure à Saïgon qu'en France, ce pourcentage s'élève à 181 % pour une confection similaire de peinture délayée noire, à 283 % pour une confection de peinture délayée toile mouillée et, enfin, à 693 % pour une confection de peinture délayée chamois.

Nous nous hâtons toutefois de nous déclarer trop ignorant des choses de la peinture pour essayer de tirer du rapprochement de ces chiffres la moindre conclusion. Les autres éléments utilisés dans ce rapprochement présentent également des différences aussi accentuées, et cette moyenne de 158 % perd, nous semble-t-il, de ces faits, quelque peu de sa valeur. Acceptons-là néanmoins telle qu'elle nous est donnée et poursuivons notre démonstration.

Nous venons de voir qu'à salaire égal, un ouvrier français produisait comme deux Annamites et demi.

Le contrôle résident de Saïgon avait trouvé qu'un ouvrier français produit autant que trois ouvriers indigènes.

Ces résultats théoriques n'ont rien toutefois d'absolu. .

Quelles peuvent être les raisons de cet état de choses ?

À côté de considérations d'ordre secondaire, dont le manque d'outillage de l'arsenal de Saïgon et la nature des travaux qui y sont effectués, lesquels ne comprennent point de constructions neuves, il faut voir l'origine de cette insuffisance du rendement dans la capacité de l'ouvrier annamite, inférieure à celle de l'ouvrier européen, dans l'inexpérience des ouvriers employés, leur défaut d'initiative et, surtout, dans le manque de surveillance. On compte, en moyenne, un surveillant pour 17 ouvriers en France ; à Saïgon, il n'y a que 35 Français, tant chefs d'ateliers que surveillants, pour 1.825 ouvriers annamites, soit 1 pour 55 unités. L'insuffisance numérique du personnel européen est manifeste. Et l'effectif que nous venons de citer est encore souvent réduit par les maladies, les congés et les rapatriements. Nul doute que s'il était relevé dans une proportion importante, le rendement de la main-d'œuvre indigène s'accroîtrait, lui aussi, de la manière la plus sensible et la plus heureuse, pour la bonne et prompte exécution des travaux confiés à l'arsenal de Saïgon.

Nous en avons, du reste, un exemple dans le passé. Pendant les années 1901 à 1904, le port de Saïgon a construit quatre torpilleurs dont les prix de revient ont été des plus satisfaisants. Le dernier construit n'a pas coûté plus cher, déduction faite des frais de transport des matériaux de Toulon à Saïgon, et des frais généraux d'usine que les torpilleurs achetés la même année en France, à l'industrie privée. D'autre part, comme l'envoi de torpilleurs en Extrême-Orient comporte invariablement des dépenses qui n'existent pas pour ceux qui y sont construits, on peut donc admettre que ce torpilleur n'est pas revenu à un prix plus élevé que s'il avait été acheté en France et renvoyé en Indo-Chine.

Un résultat aussi encourageant aurait dû conduire à confier à l'arsenal de Saïgon la construction de nouvelles unités. Il n'en a pas été ainsi, et il est permis de le regretter pour des raisons d'ordre militaire autant qu'économique. La nécessité dans laquelle se trouve cet arsenal d'être toujours prêt à procéder rapidement aux réparations de la flotte, le rôle prédominant qui lui incomberait en cas de conflit en Extrême-Orient, devraient décider la marine à y entretenir en tout temps un personnel ouvrier assez nombreux et assez expérimenté, qu'il conviendrait d'utiliser en temps de paix en attribuant à cet arsenal des travaux de constructions neuves. La proportion des frais généraux serait d'autant moins élevée que les travaux seraient plus importants. Il y aurait, par conséquent, tout intérêt à confier au port de Saïgon la construction des petites unités de combat destinées à constituer la défense mobile de l'Indo-Chine, ainsi que celle des bâtiments de servitude et du matériel flottant employés dans nos possessions d'Extrême-Orient.

E. PELLERAY.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 30 octobre 1907)

Par décision ministérielle du 28 octobre 1907, MM. les commis de comptabilité de 2^e classe Burel (Pierre-Joseph-Marie), du port de Brest, et Proux (Louis), du port de Rochefort, ont été désignés pour servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de MM. Lemoing, rapatrié pour raisons de santé, et Ginouvès, qui terminera le 21 décembre 1907 la période réglementaire de séjour colonial.

MM. Burel et Proux rejoindront Saïgon par la cargo-boat partant de Marseille le 20 novembre 1907.

MM. Lemoing et Ginouvès seront affectés provisoirement :

M. Lemoing, au port de Brest, en remplacement de M. Burel ;

M. Ginouvès, au port de Rochefort, en remplacement de M. Proux.

AVIS DE CONVOI
(*La Dépêche de Brest*, 15 novembre 1907, p. 4, col. 3)

Vous êtes prié d'assister au convoi funèbre de M^{me} Marie-Noëlle Gloannec, veuve de M. Pierre Yvinec, décédée en son domicile, 14, rue Latouche-Tréville, le mercredi 13 courant, à onze heures du soir, à l'âge de 68 ans, munie des sacrements de l'Église.

...

De la part de son fils, Albert, commis de comptabilité à l'arsenal de Saïgon ; de sa fille, de son beau-fils, M. Le Roux, 2^e maître mécanicien-torpilleur à bord du « Fleuret », à Rochefort ; de ses belles-filles, de ses petits-enfants, et de toute la famille.

Il n'y a pas de lettres de faire-part. Le présent avis en tient lieu.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 23 novembre 1907)

Par décision ministérielle du 22 novembre 1907, M. Bétizeau (Marcel-Jérôme), surveillant technique de 2^e classe (électricien) du service des constructions navales à Rochefort, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent rejoindra son poste par le cargo-boat partant de Marseille le 15 décembre 1907.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 6 décembre 1907, p. 3, col. 5)

Mouvement du personnel

— Le ministre a désigné p. servir à l'arsenal de Saïgon le surveillant technique de 2^e cl. Jules Caté, proposé p. cette destination, et prie de donner des ordres pour que

ce surveillant soit dirigé en temps utile sur Marseille, où il sera embarqué sur le cargo-boat qui quittera ce port le 30 déc, à destination de l'Extrême-Orient.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 8 décembre 1907, p. 3, col. 2)

Mouvement du personnel

BREST. — MM. Caté, surveillant technique de 2^e cl. du service des constructions navales à Brest, et Noël, dessinateur de 4^e cl. du service des constructions navales à Toulon, ont été désignés p. continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

Ces agents prendront passage sur le cargo-boat qui quittera Marseille le 30 déc. courant, à destination de l'Extrême-Orient.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 22 décembre 1907)

M. l'adjoint technique de 3^e classe du service des constructions navales Bollot (Jules-Alexandre), du port de Cherbourg, désigné d'office par décision ministérielle du 3 décembre 1907, pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, rejoindra son poste par le cargo-boat partant de Marseille le 15 janvier 1908, à destination de l'Extrême-Orient.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 29 décembre 1907)

Par décision ministérielle du 28 décembre 1907, les surveillants techniques de 2^e classe Vallon (Henri), de la spécialité « charpentier-tôlier », et Le Jeune (Alfred), de la spécialité « peintre », du port de Brest, ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

Les surveillants prendront passage sur le cargo-boat partant de Marseille, le 15 janvier 1908, à destination de l'Extrême-Orient.

ARSENAL DE SAÏGON

(*Situation de l'Indochine de 1902 à 1907*

Annexes au rapport du gouverneur général, Saïgon, 1908)

[270] Fondé en quelque sorte avec la ville même, l'arsenal de Saïgon s'est constamment agrandi avec elle. Par des développements et des perfectionnements successifs, on s'est efforcé d'y suivre les progrès de notre marine et il est resté, depuis quarante ans, la base de notre action maritime en Extrême-Orient.

Malheureusement, il est aujourd'hui insuffisant et la question se pose de son agrandissement ou de son remplacement. Cette seconde solution, qui ne pourrait être acceptée qu'après une étude minutieuse, ne serait probablement pas beaucoup plus

onéreuse que la première si l'on considère les difficultés énormes que l'on rencontre à établir des bassins de radoub dans les terrains qui bordent la rivière de Saïgon. Elle permettrait d'installer un nouvel arsenal avec un outillage tout à fait perfectionné et laisserait pour le port de commerce, dont les besoins augmentent sans cesse, un emplacement des plus précieux.

Pendant la période que nous envisageons, l'arsenal de Saïgon a reçu de nombreuses améliorations, surtout pendant les années 1904 et 1905. Nous en indiquons le détail ci-dessous, mais pour donner une idée exacte de la valeur de l'arsenal [271] et de sa capacité de rendement, nous y avons joint le montant des différents travaux qui y ont été exécutés, tant pour les services de la Marine que pour la Colonie ou des particuliers.

Dans l'arsenal de Saïgon, l'organisation du travail, déjà très satisfaisante, a été notablement améliorée en 1904. Le prix de revient du torpilleur de première classe, type S, que l'on y a construit, a été inférieur à la fois au prix du précédent et à celui d'un torpilleur de même classe acheté en France.

Le surcroît de maladies à bord, qui résultait de l'entrée des navires au bassin, a disparu presque complètement depuis cette époque, grâce au nettoyage à blanc du fond du bassin et aux mesures hygiéniques qui ont été multipliées aux alentours.

L'arsenal de Saïgon a pu répondre à toutes les demandes de l'escadre complète de l'Extrême-Orient ; c'était la première fois que cet arsenal ravitaillait, en même temps, sept grands croiseurs. Un progrès très important put être réalisé : à la suite d'études qui avaient duré plus de six mois, l'arsenal arriva, presque sans dépense supplémentaire, à doubler et même tripler la vitesse d'embarquement du charbon à bord des navires de guerre.

Les approvisionnements en charbon, vivres et munitions ont été augmentés dans de notables proportions en 1905. Il fut, en outre, constitué à Saïgon un stock de ravitaillement de matériel de torpilles fixes et mobiles.

Une entente entre les Départements de la Marine et des Colonies est intervenue à cette époque en vue de l'agrandissement de la pyrotechnie.

La construction d'une caserne pour les marins fut décidée et a reçu un commencement d'exécution.

Deux magasins pour le logement des fers ont été construits.

IMPORTANCE DES TRAVAUX EXÉCUTÉS ANNUELLEMENT, DE 1902 À 1907, PAR L'ARSENAL DE SAÏGON

I. — Constructions navales

(Entretien et réparation des navires de la Flotte. — Service général des ateliers et magasins. — Matériel flottant. — Outillage.)

(en milliers de fr.)	1902	1903	1904	1905	1906	1907	Moyenne annuelle
Travaux exécutés (matières et main-d'œuvre)	1.721	1.600	1.942	1.968	2.032	1.197	1.833
Valeur du matériel et des fournitures	758	825	1.664	1.379	1.521	1.032	1.196

Totaux	2.479	2.425	3.606	3.347	3.553	2.829	3.029
--------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

[...]

Annuaire général de l'Indochine française, 1908, p. 513 :
 ARSENAL DE SAÏGON : Vuillerme, directeur des Travaux de l'arsenal. — Buchez, sous-directeur. — Edmond, Reneaux, Mareschal, ingénieurs. — Gautier, agent administratif, chef de comptabilité.

Annuaire général de l'Indochine française, 1908, p. 531-537 :

BONNARD (Boulevard)
 5 bis, M. Marcel, arsenal.

CHASSELOUP-LAUBAT(rue)
 13. M. Tassier, arsenal.

D'ESPAGNE (Rue).
 5. M^{me} et M. Mazich Joseph, contre-maître à l'arsenal.
 6. M. et M^{me} Janibel, commis à l'arsenal.
 7. M. et M^{me} Morin, commis à l'arsenal.
 14. M. et M^{me} Dolori, arsenal.
 105. M^{me} et M. Adicéam, commis à l'arsenal.

FILIPPINI (Rue)
 10. M^{me} et M. Ayavou, commis à l'arsenal.

LA-GRANDIÈRE (Rue).
 3. Jobert, à l'arsenal.
 Marchesseau, —
 Guéblé, —
 Mahaut, —
 Le Cor, —
 Barbaroux, —
 Tassy, —
 Janicot, —
 5. C. Morin, surveillant à l'arsenal
 79. J. Salvendy, commis à l'arsenal.
 105 bis. M. Dinh, employé à l'arsenal.

LARCLAUZE (Rue)
 13. M. Le Bouëdec, commis à l'arsenal.

LURO (boulevard)
 2. Arsenal de la Marine.
 3. M^{me} et M. Carré, employé à l'arsenal.
 5. M. et M^{me} Gueit, dessinateur à l'arsenal.
 M. et M^{me} Le Prado, arsenal.
 11. M. et M^{me} Le Bot, arsenal.
 15. M. Anicensel, arsenal.
 23. M. Morel, directeur de l'arsenal.

MAC-MAHON (Rue).

56. M^{me} et M. Xavier Adicéam, employé à l'arsenal.

PELLERIN (Rue)

152. M. et M^{me} Duchez, sous-directeur des travaux de l'arsenal.

MARINE

Nouvelles des ports

(*La République des Charentes*, 3 janvier 1908, p. 3, col. 1)

TOULON

MM. les surveillants techniques de 2^e classe Vallon et Le Jeune ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon. (Départ de Marseille, le 15 janvier).

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 14 janvier 1908)

Par décision ministérielle du 11 janvier 1908, M. Caradec (H.-L.-M.-A.), commis de comptabilité de 1^{re} classe à l'arsenal de Saïgon, a été autorisé à prolonger d'un an, à compter du 7 avril 1908, sa période de séjour colonial.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 25 janvier 1908)

Par décision ministérielle du 24 janvier 1908,

M. l'agent administratif de 2^e classe des directions de travaux Mornu (P.-V.) et M. le commis de 1^{re} classe des directions de travaux Ferrand (E.), du port de Rochefort, ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

M. Mornu rejoindra son nouveau poste par le cargo-boat partant de Marseille le 30 mars 1908, et M. Ferrand par le cargo-boat partant de Marseille le 29 février 1908.

Par décision ministérielle du 24 janvier 1908, M. l'ingénieur de 2^e classe du génie maritime Laucou (G.-R.), du port de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. l'ingénieur de 1^{re} classe Nicolle, placé en congé hors cadres pour compter du 1^{er} avril 1908.

M. Laucou rejoindra son poste par le paquebot partant de Marseille le 29 février 1908.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 13 février 1908)

Par décision du 12 février 1908, M. Guis (Alphonse), commis de comptabilité de 2^e classe, à Toulon, a été désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Roudot, commis de 3^e classe du même personnel, qui terminera le 25 avril prochain la période réglementaire de séjour colonial.

M. Guis devra rejoindre sa destination par le cargo-boat parlant de Marseille le 15 mars 1908. Il sera remplacé à Toulon par M. Roudot.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 18 février 1908)

Par décision ministérielle du 17 février 1908,
MM. Boissel (T.-F.-A.), surveillant technique de 2^e classe « chaudronnier en fer et cuivre » au port de Cherbourg, et Joubert (Achille), chef ouvrier ajusteur à la direction des constructions navales de Rochefort, ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

Ces agents prendront passage sur le cargo-boat partant de Marseille le 15 mars 1908 à destination de l'Extrême-Orient.

Bulletin maritime et militaire

MARINE
(*La Dépêche de Brest*, 20 février 1908, p. 3, col. 2)

Circulaires au port de Brest

Je vous prie de vouloir bien me faire connaître les noms des ingénieurs de 1^{re} ou 2^e classe du génie maritime qui seraient désireux de continuer leurs services à Saïgon, en remplacement de M. de Boysson, ingénieur de 1^{re} classe, qui terminera sa période réglementaire de séjour dans la colonie le 22 juin 1908.

*
* * *

Le contre-amiral commandant la marine en Indo-Chine m'a signalé le besoin pour l'arsenal de Saïgon d'un surveillant technique de la spécialité « ajusteur » bien au courant des travaux d'atelier.

Je vous prie de me faire connaître les noms des surveillants techniques de votre port de la spécialité demandée qui seraient désireux d'être désignés pour continuer leurs services au port de Saïgon.

La présente demande est faite en vue du remplacement du surveillant Hervé-Marie Simon, de votre port, qui terminera le 4 juillet prochain les deux années réglementaires de séjour dans la colonie.

CHRONIQUE BRESTOISE
(*La Dépêche de Brest*, 10 mars 1908, p. 2, col. 5)

Avis aux caporaux pompiers de la marine. — Le ministre de la Marine demande, d'urgence, au port, les noms des caporaux pompiers désireux d'aller servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement du caporal Nobili, maintenu, sur sa demande, en service dans la colonie, et nommé au grade de sergent.

Le caporal qui sera désigné aura droit à une solde à deux fois et demi supérieure à celle qu'il reçoit en France.

La durée du séjour dans la colonie n'est pas limitée, mais elle ne peut être inférieure à deux ans que dans le cas de maladie.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 18 mars 1908)

Par décision ministérielle du 17 mars 1905, M. Morin (Charles), surveillant technique de 2^e classe de la spécialité « ajusteur » à l'arsenal de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Ce surveillant prendra passage sur le cargo-boat partant de Marseille le 30 avril 1908, à destination de l'Extrême-Orient.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 21 mars 1908)

Par décision ministérielle du 20 mars 1908, M. Serieye (Émile-Joseph), ingénieur de 2^e classe du génie maritime, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. de Boysson, ingénieur de 1^{re} classe, qui terminera le 22 juin 1908 sa période de séjour réglementaire dans la colonie.

M. Serieye rejoindra son nouveau poste par le paquebot partant de Marseille le 15 mai 1908.

MARINE
(*La République des Charentes*, 29 mars 1908, p. 3, col. 5)

ROCHEFORT

— Le ministre demande d'urgence les noms des commis des directions de notre port désireux d'aller continuer leurs services à Saïgon en remplacement de M. le commis de 3^e classe Guillermin qui va être rapatrié.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 24 avril 1908)

M. le commissaire en chef de 2^e classe Paqueron (C.-L.-M.), du port de Rochefort, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire de l'arsenal de Saïgon et de la division navale de l'Indo-Chine, en remplacement de M. Laurier, rapatrié.

M. Paqueron rejoindra Saïgon par le paquebot partant de Marseille le 10 mai 1908.

Bulletin maritime et militaire

MARINE
(*La Dépêche de Brest*, 27 avril 1908, p. 3, col. 4)

BREST. — M. Hamelin, commis de 3^e cl. de comptabilité, est désigné p. servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Jacq, commis de 2^e cl., arrivé au terme de la période règlement, de séjour, colonial ; M. Hamelin partira de Marseille le 30 mai ; M. Jacq sera affecté à Brest à son retour en France.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 28 avril 1908)

Par décision ministérielle du 24 avril 1908, MM. Lautier (P.-H.), commis de comptabilité de 2^e classe à Toulon, et Hamelin (L.), commis de 3^e classe du même personnel a Brest, ont été désignés pour servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de .MM. Cruchon et Jacq, qui ont accompli la période réglementaire de séjour colonial.

MM. Lautier et Hamelin rejoindront leur nouvelle destination par le cargo-boat partant de Marseille le 30 mai 1908.

MM. Cruchon et Jacq seront affectée, lors de leur retour en France, le premier au port de Toulon, le second au port de Brest.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 8 mai 1908)

M. le commissaire en chef de 1^{re} classe Bro (P.-E.), du port de Brest, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire de la division navale de l'Indo-Chine et de l'arsenal de Saïgon, au lieu et place de M. le commissaire en chef de 2^e classe Paqueron, qui est entré à l'hôpital.

M. Bro se rendra à Saïgon par le paquebot partant de Marseille le 24 mai 1908.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 22 mai 1908)

M. le commis de 3^e classe du personnel des services du commissariat, de la flotte et de santé Chevalier (F.-C.), en service à Toulon, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Chamard, rapatrié pour raisons de santé.

M. Chevalier rejoindra sa destination par le paquebot partant de Marseille le 7 juin 1908.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 22 mai 1908)

M. le commis de 3^e classe du personnel des services du commissariat, de la flotte et de santé Chevalier (F.-C.), en service à Toulon, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Chamard, rapatrié pour raisons de santé.

M. Chevalier rejoindra sa destination par le paquebot partant de Marseille le 7 juin 1908.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 28 mai 1908)

Un sursis de départ de quatorze jours est accordé à M. le commis de 3^e classe du personnel des services du commissariat Chevalier (H.), du port de Toulon, désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon.

En conséquence, ce commis rejoindra sa destination par le paquebot partant de Marseille le 21 juin 1908.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 14 juin 1908)

M. le commis de 3^e classe du personnel des services du commissariat, de la flotte et de santé Bottié (F.-C.), actuellement à Toulon, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Fouché, rapatrié.

M. Bottié rejoindra Saïgon par le paquebot partant de Marseille le 5 juillet 1908.

CHOSSES DE LA MARINE,
du port de guerre et de l'arsenal

ROCHEFORT

(*La République des Charentes*, 5 juillet 1908, p. 3, col. 1)

Nouvelles diverses. — M. le commis de 3^e classe du commissariat Fouché, provenant de Saïgon, et M. le commis de 4^e classe du même personnel Le Boulanger, récemment nommé, sont affectés au service administratif de la flotte, en remplacement de MM. l'agent de 1^{re} classe Leblanc, admis à la retraite, et le commis de 2^e classe Bonavita, qui a été destiné à l'arsenal de Saïgon.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 10 juillet 1908)

Par décision ministérielle du 8 juillet 1908, M. Andréani (Antoine-Ulysse), commis de 2^e classe du personnel des comptables des matières à Toulon, a été désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Yvenc, commis de 1^{re} classe du même personnel, rapatrié pour raisons de santé.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 18 juillet 1908)

MM. les commissaires de 1^{re} classe Ceillier (Y.-M.-A.-G.), du port de Brest, et Huet (E.-L.) du même port, sont désignés pour embarquer : le premier, sur le *Redoutable*, comme adjoint au commissaire de l'arsenal de Saïgon ; le deuxième, sur le *Bruix*, dans la

division navale de l'Extrême-Orient, en remplacement de MM. Provost et Lacroix, qui arrivent au terme de la période réglementaire d'embarquement.

MM. Ceillier et Huet rejoindront leur destination respective par le paquebot partant de Marseille le 6 août 1908.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 6 août 1908)

Par décision ministérielle du 4 août 1908, ont été promus dans le personnel des comptables des matières :

À l'emploi de commis de 1^{re} classe.
4^e tour (choix, à défaut de choix ancienneté).

M. Lautier (Pierre-Henri), commis de 2^e classe à Saïgon, en remplacement de M. Chouanière, promu au grade d'agent comptable de 2^e classe.

Par décision ministérielle du 4 août 1908, a été nommé dans le personnel des comptables des matières :

À l'emploi de commis de 4^e classe.
(Pour compter du jour de son entrée en fonctions.)

À l'occasion de cette admission, ont été affectés :

I. Dans les conditions prévues par la circulaire du 10 août 1904. — A Toulon, M. Berdon, commis de 1^{re} classe à Rochefort, en remplacement de M. Andréani, affecté à l'arsenal de Saïgon.

.....

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 1^{er} septembre 1908, p. 3, col. 4)

Mouvement du personnel

— Le commandant de la marine en Indo-Chine signale au ministre qu'il a besoin, pour l'arsenal de Saïgon, d'un surveillant technique de la spécialité charpentier ou charpentier-tôlier, bien au courant des travaux de bois et apte à diriger l'atelier de charpentage, mâturation et embarcations, en remplacement de M. le chef surveillant technique Landon, qui terminera, le 20 janv. prochain, une période réglementaire de séjour dans la colonie.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 20 septembre 1908, p. 3, col. 2)

Le ministre a accueilli les propositions d'avancement supplémentaire, établies au 1^{er} juillet 1908 par M. le contre-amiral commandant en chef la division navale de l'Indo-Chine, en faveur des ouvriers et chefs ouvriers de la métropole dont les noms suivent, anciens élèves des écoles de maistrance, détachés à l'arsenal de Saïgon.

En conséquence, une majoration de trois mois sera attribuée au chef ouvrier Louis Gilli, du port de Toulon ; le chef ouvrier Henri Kermabon, du port de Lorient, recevra une prime supplémentaire de 0 fr. 10, et prendra rang sur la liste d'ancienneté des chefs ouvriers de 3^e classe, à la date du 1^{er} juillet 1908.

Enfin, l'ouvrier Alfred Poinferré, du port de Rochefort, recevra également une prime supplémentaire de 0 fr. 10, à compter de la même date.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 3 octobre 1908)

Par décision ministérielle du 2 octobre 1908, le surveillant technique de 1^{re} classe Guyot (Victor), du service des constructions navales à Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent rejoindra son nouveau poste par le cargo-boat partant de Marseille le 15 décembre 1908.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 21 octobre 1908)

Par décisions des 3 septembre et octobre 1908, MM. Simon (Pierre-Léon) et Malbert (Baptistin-Marius), surveillants techniques de 2^e classe détachés, le premier, du port de Rochefort, le second, du port de Toulon, aux ateliers maritimes d'Haïphong*, ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Caté, rapatrié pour raisons de santé, et de M. Laridon, qui terminera, le 20 janvier 1909, la période réglementaire de séjour dans la colonie.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 27 octobre 1908)

Par décision ministérielle du 26 octobre 1908, M. Deshayes, commis de 3^e classe du personnel des Comptables des matières à Toulon, a été désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Caradec, commis de classe du même personnel, rapatrié.

M. Deshayes rejoindra sa nouvelle destination par le cargo-boat partant de Marseille le 15 novembre 1908.

Bulletin maritime et militaire

MARINE
(*La Dépêche de Brest*, 19 novembre 1908, p. 3, col. 4)

Mouvement du personnel

BREST. — Le ministre demande à connaître les noms des adjoints techniques des constructions navales qui seraient désireux de poursuivre leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Carré, dont la période coloniale doit prendre fin le 10 avril 1909.

L'agent désigné aura à remplir les fonctions de chef du groupe des ateliers à métaux et devra être bien au courant des travaux de machines et chaudières.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 21 novembre 1908)

Par décision ministérielle du 27 octobre 1908, M. Cœur (Hervé-François-Marie), surveillant technique de 2^e classe (ajusteur-torpilleur), du port de Lorient, a été désigné d'office pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent rejoindra son poste par le cargo-boat qui quittera Marseille le 15 décembre 1908, à destination de l'Extrême-Orient.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 24 novembre 1908, p. 3, col. 3)

Mouvement du personnel

BREST. — Le ministre demande les noms des surveillants techniques et chefs ouvriers du port de Brest, de la spécialité « voilier-gréeur », qui seraient désireux d'être désignés p. continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, p. remplacer le chef ouvrier Mahaut, réintégré à Brest p. raisons de santé.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 4 décembre 1908, p. 3, col. 5)

Mouvement du personnel

Le ministre demande à connaître les noms des commis des directions de travaux qui seraient désireux d'aller continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en rempl. de : 1^o M. le commis de 2^o cl. Souben, qui terminera le 13 avril 1909 sa période de séjour dans la colonie : le commis appelé à remplacer M. Souben devra être bien au courant de la comptabilité du personnel ; 2^o de M. le commis de 1^{re} cl. Baron, qui aura fini, le 14 mai 1909, sa période de séjour colonial.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 6 décembre 1908, p. 2, col. 6)

Circulaires aux ports

Le ministre demande à connaître les noms des adjoints techniques des constructions navales qui seraient désireux d'aller continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Lacoste, rapatrié pour raisons de santé. L'adjoint à désigner aura à remplir les fonctions de chef du groupe des ateliers coque.

Ministère de la marine

(Journal officiel de la République française, 20 décembre 1908)

M. le commis de 3^e classe du personnel des services du commissariat, de la flotte et de santé Bouchet (C.-P.-M.) actuellement à Brest, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Bonavita, rapatrié pour cause de santé.

M. Bouchet rejoindra sa destination par le paquebot partant de Marseille le 3 janvier 1909.

Ministère de la marine

(Journal officiel de la République française, 23 décembre 1908)

Par décision ministérielle du 22 décembre 1908, M. Legranché (Louis-Alexandre) [Octeville, 1^{er} novembre 1862-Saïgon, 29 juin 1909][marié à Marie Levéel], surveillant technique de 2^e classe de la spécialité voilier gréeur, du port de Cherbourg, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Ce surveillant prendra passage sur le cargo-boat partant de Marseille le 15 janvier 1909 à destination de l'Extrême-Orient.

Questions maritimes

L'administration de l'usine navale au Sénat

(La Dépêche de Brest, 28 décembre 1908, p. 2, col. 6)

« Plus que jamais, il est essentiel que, par une sage administration, les fonctionnaires de l'État, à tous les degrés de la hiérarchie, s'efforcent de restreindre les charges considérables qui pèsent sur le Trésor public : l'un des meilleurs moyens d'atteindre ce but, c'est que la vérité et la régularité règnent dans tous les actes de l'administration. »

Ainsi s'exprimait le ministre de la Marine dans une circulaire du 8 septembre 1907, qu'évoque à notre esprit l'intervention de M. le sénateur Monis à propos de la discussion récente de l'article 14 « services administratifs » du budget de la marine. En d'autres termes, l'honorable sénateur demande-t-il autre chose que M. Thomson ? en répétant aujourd'hui ce qu'il disait en 1907, à savoir que « Toute réforme de la marine doit posséder à sa base une comptabilité probe, exacte, loyale. « Or, par un exemple entre mille, il montrait à cette époque ce qu'il montre maintenant encore, avec cette scandaleuse affaire des états du prix de revient des torpilleurs 225 et 226, c'est-à-dire : la comptabilité falsifiée, *par ordre*, afin de donner l'illusion d'une bonne administration ; et le fait donnant lieu à réprimande, non pas au chef responsable ayant ordonné l'irrégularité, mais à l'intimé !

Et lorsque M. Monis demande de renforcer le respect dû aux agents administratifs des arsenaux, de leur donner l'autorité morale des comptables des maisons de commerce, auxquels la loi accorde le moyen de résister à leur patron voulant fausser les écritures, le ministre de la Marine répond, ô ironie ! que les agents administratifs obtiennent (?) et obtiendront toujours (?) le respect dû à la nature de leurs fonctions... qu'il ne croit pas que ce soit là une question de galons..., qu'on a peut-être, dans une certaine mesure, attenté à leur amour-propre en proposant de leur enlever ceux qu'ils ont sur les manches...

Halte-là ! monsieur le ministre, laissez au moins, à ces officiers, sans le discuter, leur amour-propre : avec les sympathies (?) des techniques, c'est, hélas ! tout ce qui leur reste de leur fortune morale. La question doit être portée sur un autre terrain et mérite qu'on mette de côté les intérêts des personnes pour ne voir que ceux, plus hauts, de la nation. Les contribuables ont le droit de savoir comment sont employés leurs deniers. Outre le comité d'examen des comptes de la marine, dont les observations, dès qu'elles gênent, deviennent lettres mortes, il y a l'opinion publique.

Ce respect des fonctions des agents administratifs, comment, au surplus, l'a-t-on entendu au ministère de la Marine. ? Est-ce en donnant suite aux avis émis par la commission Guieysse, commission — nous allons dire tribunal — d'exception, auquel, seuls, parmi les officiers des différents corps de la marine, les officiers du personnel administratif ont vu soumettre leurs destinées, en même temps que celle des Malabars de l'arsenal de Saïgon. Est-ce en voulant en faire les contremaîtres administratifs des ingénieurs qu'on a espéré leur donner la force de résister à certaines entreprises contre la vérité ; leur faire obtenir le respect qui est dû à la nature de leurs fonctions ?

Mieux ou plus fidèlement renseigné, monsieur le ministre, vous sauriez que, dans un arsenal, les galons ont une grande importance, lorsque ces galons-hochets peut-être, mais hochets respectables, sont l'étiquette de fonctions nettes, définies. Dans la marine, l'autorité morale qui s'attache à l'uniforme passe la première, et personne n'ignore que, dans l'arsenal, comme à bord d'un bâtiment, s'il y a place pour l'amiral, s'il y a place pour le matelot, il n'y a pas place pour le civil.

Que l'honorable M. Delobeaù réclame instamment la réorganisation préconisée par la commission Guieysse, dont il était membre, rien de plus naturel, pour ce qui a trait aux commis ; mais pourquoi, sans réflexion préalable, donner dans le travers de ceux qui veulent la ruine des derniers obstacles au gaspillage dans les arsenaux de la Marine

Pour le bon renom qui a précédé l'arrivée de M. Picard au ministère de la Marine, et surtout pour le pays, qui entend ne pas toujours être trompé, nous voulons espérer que les avis de ce tribunal d'exception, qu'a été la commission Guieysse, ne seront pas suivis.

Si les officiers du personnel administratif ont fait leur temps, qu'on les supprime. Mais qu'à leur place on crée un corps d'administrateurs des arsenaux, pouvant parler haut et possédant l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de leur rôle.

Il appartient à la commission de réorganisation administrative, récemment instituée, de trouver la formule d'où sortiront des fonctions administratives et comptables donnant aux titulaires, quels qu'ils soient, assez d'autorité pour faire observer la règle préservatrice des intérêts de l'État, tout en évitant de les placer dans la pénible et pourtant inéluctable obligation de recourir au Parlement pour signaler le mal.

Le Contribuable.

Par décision ministérielle du 15 janvier 1909 ont été désignés pour servir à l'arsenal de Saïgon :

M. l'agent comptable de 2^e classe Buso (J.-A.) en qualité de garde-magasin général, en remplacement de M. Rinjonneau, rapatrié.

M. l'agent comptable de 2^e classe Lapeyronie (H.-F.), comme adjoint au garde-magasin général (décret du 4 novembre 1904 réglant les tours de départ colonial).

M. Buso rejoindra sa destination à une date qui sera ultérieurement fixée.

M. Lapeyronie prendra passage sur le cargo-boat partant de Marseille le 15 février 1909 ; il remplira par intérim les fonctions de garde-magasin général jusqu'à l'arrivée de M. Buso.

M. Rinjonneau comptera, pour ordre, au port de Brest, lors de son retour de Cochinchine.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 9 février 1909, p. 3, col. 3)

Mouvement du personnel

ROCHEFORT. — M. Cruchon, commis de 1^{re} cl. des comptables, servira à l'arsenal de Saïgon ; il rejoindra par Marseille, le 28 fév. ; à son retour, M. Hamelin sera affecté à Rochefort.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 19 février 1909)

Par décision ministérielle du 18 février 1909, M. Le Bras (Léon), surveillant technique de 2^e classe, de la spécialité « charpentier-tôlier » du port de Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent rejoindra sa nouvelle destination par le cargo-boat qui quittera Marseille le 15 avril 1909, à destination de l'Extrême-Orient.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 21 février 1909)

Par décision ministérielle du 20 février 1909, M. Ramonet, commis de 1^{re} classe du personnel des comptables à Rochefort, a été désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Fleury, arrivé au terme de sa période de séjour colonial.

M. Ramonet rejoindra sa nouvelle destination par le cargo-boat partant de Marseille le 15 mars 1909.

À son retour en France, M. Fleury sera affecté au port de Rochefort, en remplacement numérique de M. Ramonet.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 3 mars 1909, p. 3, col. 3)

Mouvement du personnel

Le ministre demande à connaître, d'urgence, les noms des surveillants techniques de la spécialité « manœuvriers », du port de Brest, qui seraient désireux d'être désignés p. continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Le Chevalier, surveillant technique de 1^{re} cl., du port de Brest, qui terminera, le 30 juin prochain, la période réglementaire de séjour dans la colonie.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 22 mars 1909, p. 3, col. 4)

Mouvement du personnel

LORIENT. — M. Saulnier, commis de 3^e cl., des directions de travaux, est désigné p. continuer ses serv. à l'arsenal de Saïgon.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 25 mars 1909, p. 3, col. 3)

Mouvement du personnel

LORIENT. — Le commis de 3^e cl. des directions de travaux Saulnier continuera ses services à l'arsenal de Saïgon, qu'il rejoindra par Marseille le 15 avril.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 30 mars 1909)

Par décision ministérielle du 29 mars 1909, M. Le Dû (François-Marie), surveillant technique de 2^e classe de la spécialité « charpentier pour fer manœuvrier », du port de Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Ce surveillant prendra passage sur le cargo-boat partant de Marseille le 30 mai 1909, à destination de l'Extrême-Orient.

Bulletin maritime et colonial.

(*Le Phare de la Manche*, 3 avril 1909, p. 2)

Directeur pour l'arsenal de Saïgon. — Le ministre demande les noms des ingénieurs en chef de 1^{re} ou 2^e classe désireux d'aller continuer leurs services à Saïgon comme directeur à l'arsenal.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 8 mai 1909)

Par décision ministérielle du 7 mai 1909, M. Guillou (Joseph), chef surveillant technique de 2^e classe (charpentier-tôlier) du port de Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement du surveillant technique Vallon, rapatrié.

M. Guillou rejoindra sa nouvelle destination par le cargo-boat qui quittera Marseille le 30 mai 1909 à destination de l'Extrême-Orient.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 18 mai 1909)

Par décision ministérielle du 15 mai 1909, M. l'ingénieur en chef de 2^e classe du génie maritime Lacoste (Henri-Eugène-Emile) a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en qualité de directeur des travaux.

Cet officier supérieur rejoindra son nouveau poste par le paquebot partant de Marseille le 20 juin 1909.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 24 juin 1909)

Par décision ministérielle du 23 juin 1909, M. Le Barse (A.-J.), commis de 1^{re} classe des directions de travaux à Lorient, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Ce commis rejoindra son nouveau poste par le cargo-boat partant de Marseille le 15 août 1909.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 28 juin 1909, p. 3, col. 3-4)

Mouvement du personnel

LORIENT. — M. le commis de 2^e cl. [*sic*] Le Barse, des directions de travaux de Lorient, est désigné p. continuer ses serv. à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Anisensel ; ce commis rejoindra son nouveau poste par le cargo-boat partant de Marseille le 15 août 1909.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 10 juillet 1909, p. 3, col. 4)

Circulaire au port de Brest :

« M. le commandant de la Marine en Indo-Chine a signalé au ministre le besoin d'un surveillant technique voilier, pour servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement du surveillant de 2^e cl. Legranché, récemment décédé.

« Le ministre demande à connaître les noms des surveillants techniques et des chefs ouvriers du port de Brest, de la spécialité demandée, qui seraient désireux d'être désignés pour continuer leurs services en Cochinchine. »

LÉGION D'HONNEUR

Ministère de la marine

(Journal officiel de la République française, 13 juillet 1909)

Chevalier

Laffargue (Jean-André), ingénieur de 1^{re} classe ; 15 ans 9 mois de services, dont 2 ans 6 mois à la mer. Services exceptionnels à l'arsenal de Saïgon.

Ministère de la marine

(Journal officiel de la République française, 14 septembre 1909)

Par décision du sous-secrétaire d'État à la marine en date du 8 septembre 1909, M. Collette (D.-A.-J.), commis de comptabilité de 2^e classe, du port de Rochefort, a été désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Burel, commis de 2^e classe du même personnel, rapatrié.

M. Collette rejoindra sa nouvelle destination par le cargo-boat partant de Marseille le 30 septembre 1909.

À son retour en France, M. Burel sera affecté au port de Rochefort, en remplacement numérique de M. Collette.

Ministère de la marine

(Journal officiel de la République française, 18 septembre 1909)

Par décision du sous-secrétaire d'État de la marine en date du 16 septembre 1903, M. Girousse, commis de comptabilité de 2^e classe, du port de Toulon, a été désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Lécrivain, commis de 1^{re} classe du même personnel, rapatrié.

M. Girousse rejoindra sa nouvelle destination par le cargo-boat partant de Marseille, le 30 septembre 1909.

À son retour en France, M. Lécrivain, sera affecté au port de Toulon, en remplacement numérique de M. Girousse.

Ministère de la marine

(Journal officiel de la République française, 29 septembre 1909)

En exécution d'une décision du sous-secrétaire d'État de la marine du 28 septembre 1909, M. Poinferré, surveillant technique de 2^e classe à l'arsenal de Saïgon, en congé

administratif jusqu'au 8 novembre 1909, rejoindra son poste à-Saïgon par le cargo-boat qui quittera Marseille le 15 novembre 1909 à destination de l'Extrême-Orient.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 13 octobre 1909)

MM l'ingénieur en chef de 2^e classe Vuillerme et l'ingénieur principal Briend, récemment rapatriés de l'arsenal de Saïgon, seront rattachés, à l'expiration de leur congé de convalescence, le premier à Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur en chef Brosser, le second à Brest, en remplacement de M. l'ingénieur en chef Lacoste.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 5 novembre 1909)

Par décision du sous-secrétaire d'État de la marine en date du 4 novembre 1909, une prolongation de congé de convalescence de deux mois, avec solde entière, à compter du 8 octobre 1909, a été accordée à M. Gueit (Marcellin), dessinateur de 4^e classe de l'arsenal de Saïgon, actuellement en congé administratif à Toulon.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 3 décembre 1909)

M. Gueit (Marie-Joseph-Marcelin), dessinateur de 4^e classe en service à l'arsenal de Saïgon, dont le congé de convalescence de deux mois faisant suite à un congé administratif de quatre mois expirera le 8 décembre 1909, rejoindra son poste à Saïgon par le cargo-boat qui quittera Marseille le 15 décembre 1909 à destination de l'Extrême-Orient.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 15 décembre 1909, p. 3, col. 3)

Le sous-secrétaire d'État à la Marine prie de lui faire connaître les noms des ingénieurs de 1^{re} classe du génie maritime qui seraient désireux de continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. l'ingénieur de 1^{re} classe Laucou, qui aura terminé le 2 avril 1910 sa période de séjour réglementaire dans la colonie.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 30 décembre 1909, p. 3, col. 3)

Le sous-secrétaire d'État à la marine demande à connaître d'urgence les noms des surveillants techniques du port de Brest, de la spécialité « ajusteur », autant que possible élèves de l'école supérieure de maistrance, qui seraient désireux d'être désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Bélizeau, surveillant technique du port de Rochefort, qui sera rapatrié, sur sa demande, en avril 1910.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 13 janvier 1910, p. 3, col. 2)

Le ministre demande les noms des adjudants principaux de manœuvre désireux de continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, pour y seconder le directeur du port, en remplacement de M. l'adjudant principal de manœuvre Casimir, qui termine la période de séjour dans la colonie le 4 avril prochain.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 21 janvier 1910, p. 3, col. 3)

Le sous-secrétaire d'État à la Marine demande, d'urgence, les noms des surveillants techniques ou chefs ouvriers de la spécialité « charpentier en bois » du port de Brest qui seraient désireux d'être désignés pour aller continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Malbert, rattaché au port de Toulon.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 1^{er} février 1910)

Par décision ministérielle du 31 janvier 1910, M. Lienhart (Louis-Alfred)¹⁸, ingénieur de 1^{re} classe du génie maritime, en service à Cherbourg, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet officier du génie maritime prendra passage sur le paquebot qui quittera Marseille le 27 février 1910, à destination de l'Extrême-Orient.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 11 février 1910)

Par décision du sous secrétaire d'État de la marine du 10 février 1910, le surveillant technique de 2^e classe Laborde (Émile), de la spécialité ajusteur mécanicien au port de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

¹⁸ Louis-Alfred Lienhart (Rochefort, 13 mai 1871-Rennes, 14 mars 1946) : ancien stagiaire du génie maritime. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 1^{er} janvier 1914).

Ce surveillant rejoindra sa nouvelle destination par le cargo-boat qui quittera Marseille le 28 février 1910, à destination de l'Extrême-Orient.

Par décision ministérielle du 9 février 1910, ont été désignés pour servir en Cochinchine (départ de Marseille le 15 mars 1910) :

Le chef armurier Bével, de la direction d'artillerie navale de Lorient.

Le chef armurier Clusan, de la direction d'artillerie navale de Toulon.

Ministère de la marine

GÉNIE MARITIME.

(Journal officiel de la République française, 1^{er} mars 1910)

M. Maunier (Louis-Alexandre-Nicolas) ¹⁹, ingénieur de 2^e classe du génie maritime, est désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon.

Ministère de la marine

(Journal officiel de la République française, 13 mars 1910)

Par décision du sous-secrétaire d'État de la marine du 12 mars 1910, M. Huet (Arthur), chef ouvrier charpentier canotier, du port de Cherbourg, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent prendra passage sur le cargo-boat partant de Marseille le 30 mars 1910, à destination de l'Extrême-Orient.

Ministère de la marine

(Journal officiel de la République française, 25 mars 1910)

Par décision du sous-secrétaire d'État de la marine en date du 23 mars 1910, M. l'agent comptable de 2^e classe Bouvet (A.-A.), du Port de Cherbourg, a été désigné pour remplir les fonctions de sous-garde de magasin de l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Lapeyronie, officier du même grade, rapatrié pour raisons de santé.

M. Bouvet rejoindra sa nouvelle destination par le cargo-boat partant de Marseille le 15 avril 1910.

À son retour en France, M. Lapeyronie sera affecté provisoirement au port de Cherbourg, en remplacement numérique de M. Bouvet.

Ministère de la marine

(Journal officiel de la République française, 26 mars 1910)

Par décision ministérielle du 22 mars 1910, M. l'ingénieur de 1^{re} classe Laucou, provenant de Saïgon, est désigné pour servir au port de Toulon.

¹⁹ Louis-Alexandre-Nicolas Maunier (Solliès-Pont, Var, 21 juin 1869-Toulon, 11 juillet 1928) : chevalier du Dragon de l'Annam (*JORF*, 18 mars 1920), officier de la Légion d'honneur (*JORF*, 3 février 1921).

M. l'ingénieur de 2^e classe Serieye, qui sera prochainement rapatrié de Saïgon, continuera ses services au port de Rochefort.

Bulletin maritime et colonial.
(*Le Phare de la Manche*, 30 mars 1910, p. 3, col. 1)

Pour l'arsenal de Saïgon. — M. l'agent comptable de 2^e classe Bouvet, du port de Cherbourg, est désigné pour remplir les fonctions de sous-garde magasin à l'arsenal de Saïgon en remplacement de M. Lapeyrouse, agent du même grade, rapatrié pour raison de santé.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 12 avril 1910)

Par décision du sous-secrétaire d'État de la marine du 11 avril 1910, le surveillant technique de 2^e classe Caté (Jules), de la spécialité « ajusteur » au port de Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Ce surveillant rejoindra sa nouvelle destination par le cargo-boat qui quittera Marseille le 30 avril 1910, à destination de l'Extrême-Orient.

Bulletin maritime et militaire

MARINE
(*La Dépêche de Brest*, 21 avril 1910, p. 3, col. 5)

Mouvement du personnel

LORIENT. — M. Carrière, commissaire en chef de 2^e cl., est nommé commissaire de la division navale de l'Indo-Chine et de l'arsenal de Saïgon ; il rejoindra par Marseille le 22 mai. :

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 29 avril 1910)

Par décision du sous-secrétaire d'État de la marine [Chéron] du 28 avril 1910, l'ouvrier Rouge (François), de la spécialité « ajusteur de torpilles », du port de Rochefort, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet ouvrier rejoindra sa nouvelle destination par le cargo-boat qui quittera Marseille le 15 mai 1910 à destination de l'Extrême-Orient.

Bulletin maritime et militaire

MARINE
(*La Dépêche de Brest*, 11 mai 1910, p. 3, col. 4)

Mouvement du personnel

BREST. — Le commis de comptabilité de 1^{re} cl. Piquet, de Brest, est désigné p. servir à l'arsenal de Saïgon, en rempl. de M. Cruchon, commis de 1^{re} cl. du même personnel, rapatrié p. raisons de santé ; M. Piquet devra rejoindre sa nouvelle destin. par le cargo-boat partant de Marseille le 30 mai. A son retour en France, M. Cruchon sera affecté provisoirement au port de Brest, en rempl. numérique de M. Piquet.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 12 mai 1910, p. 3, col. 4)

Mouvement du personnel

Le surveillant technique de 2^e cl. Le Mignon, de la spécialité « charpentier en bois », est désigné p. servir à l'arsenal de Saïgon. Il sera embarqué, à Marseille, sur le cargo-boat qui quittera ce port le 30 mai courant, à destination de l'Extrême-Orient.

Un passage sera également réservé, sur ce bâtiment, pour M^{me} Le Mignon et ses trois enfants.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 24 mai 1910)

Par décision du sous-secrétaire d'État de la marine en date du 21 mai 1910, M. Münch, commis de comptabilité de 1^{re} classe du port de Toulon, a été désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Lautier, commis de 1^{re} classe du même personnel, rapatrié.

M. Münch rejoindra sa nouvelle destination par le cargo-boat partant de Marseille le 15 juin 1910.

À son retour en France, M. Lautier sera affecté au port de Toulon, en remplacement numérique de M. Münch.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 8 juin 1910)

Par décision du sous-secrétaire d'État de la marine en date du 4 juin 1910, M. Maury-(Henri), commis de comptabilité de 2^e classe, du port de Rochefort, a été désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Ramonet, commis de 1^{re} classe du même personnel, rapatrié pour raisons de santé.

M. Maury rejoindra sa nouvelle destination 1910 par le cargo-boat partant de Marseille le 30 juin 1910.

À son retour en France, M. Ramonet sera affecté au port de Rochefort, en remplacement numérique de M. Maury.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 28 juillet 1910, p. 3, col. 4)

Mouvement du personnel

TOULON. — M. Tassy, agent technique de 2^e cl., est désigné p. continuer ses services à l'arsenal de Saïgon ; rejoindra par Marseille le 15 août.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 25 septembre 1910)

M. le commissaire de 1^{re} classe Loiseleur des Lonchamps Deville (E.-E.-R.), du port de Rochefort, est désigné pour être adjoint au commissaire en chef, commissaire de l'arsenal de Saïgon (emploi vacant) (départ par le paquebot quittant Marseille le 9 octobre 1910, à destination de Saïgon).

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 4 novembre 1910)

M. le pharmacien de 2^e classe Breteau (O.-J.), du port de Brest, désigné pour aller servir à l'arsenal de Saïgon (*Journal officiel* du 25 octobre 1910), et M. le pharmacien de 2^e classe Ciavatti (M.-J.), du port de Cherbourg, en service à la fonderie de Ruelle, sont autorisés à permuter, pour convenances personnelles.

En conséquence, M. Breteau sera dirigé immédiatement sur Ruelle et M. Ciavatti rejoindra Saïgon par le paquebot partant de Marseille le 4 décembre 1910.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 13 novembre 1910, p. 3, col. 1)

Mouvement du personnel

BREST. — M. Pronost, agent technique de 2^e cl mécanicien, de Brest, est désigné p. continuer ses serv. à l'arsenal de Saïgon ; rejoindra, par Marseille, le 15 déc.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 24 novembre 1910, p. 3, col. 1)

Mouvement du personnel

Le sous-secrétaire d'État à la Marine prie les ports de lui faire connaître les noms des commis des directions de travaux qui seraient désireux de continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. le commis principal de 3^e classe Ferrand, qui doit terminer sa période de séjour dans la colonie le 3 avril 1911.

ORDRE DU CAMBODGE
(*Journal officiel de la République française*, 18 décembre 1910)

Par décision présidentielle en date du 29 mars 1909, prise sur le rapport du ministre des colonies, après avis du conseil de l'Ordre national de la Légion d'honneur, conformément au décret du 16 mai 1907, ont été accordées les décorations coloniales suivantes :

Grade de chevalier.

Gilli (Louis), chef ouvrier chaudronnier à l'arsenal de Saïgon.

Guillevic (Louis), quartier-maître mécanicien à l'arsenal de Saïgon.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 31 décembre 1910)

M. Hochedé, agent technique de 3^e classe de l'arsenal de Saïgon, dont le congé administratif prendra fin le 13 janvier 1911, rejoindra son poste par le cargo-boat qui quittera Marseille le 15 janvier prochain, à destination de l'Extrême-Orient.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 18 janvier 1911)

Par décision ministérielle du 17 janvier 1911, M. Bozzo (Laurent), agent technique de 3^e classe d'études, de la spécialité machines, au port de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent rejoindra son poste par le cargo-boat qui quittera Marseille le 15 février à destination de l'Extrême-Orient.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 18 janvier 1911, p. 3, col. 5)

Mouvement du personnel

TOULON. — M. le commis de 2^e cl. des services du commissariat et de santé Tiran, du port de Toulon, est appelé sur sa demande, à continuer ses services à Saïgon, en rempl. de M. Bouchet, qui termine la période réglementaire de séjour en Cochinchine (départ par le paquebot quittant Marseille p. Saïgon le 12 février.)

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 20 janvier 1911, p. 3, col. 4)

Mouvement du personnel

BREST. — Sur sa demande, le ministre a désigné M. Thébaud, agent technique principal de 3^e cl des travaux hydrauliques, p. servir à l'arsenal de Saïgon ; il devra rejoindre son nouveau poste au plus tard dans les premiers jours du mois d'avril prochain, époque du rapatriement de M. Brémond, qu'il est appelé à remplacer.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 21 janvier 1911)

Par décision du sous-secrétaire d'État de la marine du 19 janvier 1911, M. Poëyoux, commis de 1^{re} classe des directions de travaux à Lorient, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Ce commis rejoindra son nouveau poste par le cargo-boat partant de Marseille le 28 février 1911.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 28 janvier 1911, p. 3, col. 3-4)

Circulaire aux ports

« Monsieur le vice-amiral,

« Par dépêche du 10 décembre dernier, j'ai accordé un congé de convalescence de trois mois au jeune Guillou, apprenti de l'arsenal de Saïgon, rapatrié pour raison de santé.

« J'ai décidé que les apprentis ainsi admis à l'arsenal de Saïgon et qui seront rapatriés pour cause de santé, ne pourront en aucun cas, être renvoyés dans cette colonie.

« En conséquence, l'apprenti Guillou devra être rattaché à la direction des constructions navales du port de Brest, à l'expiration de son congé de convalescence.

« Signé : GUIST'HAU. »

Nouvelles et mouvements du port de Rochefort

(*La République des Charentes*, 29 janvier 1911, p. 3, col. 5)

— Le Ministre demande les noms des caporaux pompiers ou à défaut des pompiers ordinaires désireux d'aller servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement du caporal pompier Chaila, rapatrié.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 2 février 1911)

Par décision du sous-secrétaire d'État de la marine en date du 30 janvier 1911 :

M. l'agent comptable de 2^e classe Bouvet (A.-A.), en service à l'arsenal de Saïgon, a été nommé garde-magasin de cet arsenal, en remplacement de M. l'agent comptable de 1^{re} classe Buso (J.-A.), rapatrié pour raisons de santé.

M. l'agent comptable de 2^e classe Burel, du port de Brest, a été désigné d'office pour servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Bouvet, appelé aux fonctions de garde-magasin (application du décret du 4 novembre 1901, réglant les tours de départ colonial du personnel administratif).

M. Burel rejoindra sa destination par le cargo-boat partant de Marseille le 28 février 1911.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 11 février 1911)

Par décision du sous-secrétaire d'État de la marine du 10 février 1911, M. Bocheron, commis de 2^e classe des directions de travaux à Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. le commis de 2^e classe Chenais, rapatrié sur sa demande.

M. le commis de 2^e classe Bocheron rejoindra son nouveau poste par le cargo-boat partant de Marseille le 15 mars 1911. M. le commis de 2^e classe Chenais sera affecté au port de Brest à son retour en France.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 12 février 1911, p. 3, col. 2)

Mouvement du personnel

TOULON. — M. Ginouvès, commis principal de 3^e cl., est désigné p. servir à l'arsenal de Saïgon, en rempl, du commis de 2^e cl. Deshayes, qui sera affecté à Toulon à sa rentrée en France ; M. Ginouvès rejoindra par Marseille le 28 févr.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 24 février 1911)

Par décision ministérielle du 23 février 1911, M. Clavurier (Jean), agent technique de 2^e classe du service des constructions navales de la spécialité « charpentier-manœuvrier » au port de Rochefort, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent rejoindra son poste par le cargo-boat qui quittera Marseille le 15 mars 1911 à destination de l'Extrême-Orient.

Ordre du Cambodge
(*Journal officiel de la République française*, 2 avril 1911)

Chevalier

M. Barbaroux (Louis), surveillant technique de 1^{re} classe, chaudronnier à l'arsenal de Saïgon.

M. Laridon (François-Antoine), chef surveillant technique de 1^{re} classe, charpentier à l'arsenal de Saïgon.

Dragon d'Annam

Chevalier

M. Ferrand (Ernest), commis de 1^{re} classe des directions de travaux à l'arsenal de Saïgon.

Ministère de la marine

(Journal officiel de la République française, 16 avril 1911)

Par décision ministérielle du 13 avril 1911, M. Rebufat (A.-A.), commis de comptabilité de 2^e classe, du port de Toulon, a été désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Piquet, commis de 1^{re} classe du même personnel, rapatrié pour raisons de santé.

M. Rebufat rejoindra sa nouvelle destination par le cargo-boat partant de Marseille le 30 avril 1911.

Ministère de la marine

(Journal officiel de la République française, 26 avril 1911)

Par décision ministérielle du 24 avril 1911, a été admis dans le personnel de gestion et d'exécution (comptables des matières) :

À l'emploi de commis de 4^e classe.

(Pour compter du jour de son entrée en fonctions.)

(3^e tour.) M. Julien (Victor), second maître fourrier des équipages de la flotte, en remplacement numérique de M. Jaouen, commis de 1^{re} classe, nommé au grade d'agent comptable de 2^e classe.

Cet officier marinier, qui figure en tête de la liste d'admissibilité, a été affecté au port de Toulon, en remplacement de M. Rebufat, désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon.

M. Piquet, commis de 1^{re} classe, dernièrement rapatrié de Cochinchine, a été affecté au port de Brest, en remplacement de M. Jaouen.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(La Dépêche de Brest, 25 mai 1911, p. 3, col. 1)

Mouvement du personnel

— M. Hue, chef ouvrier à Cherbourg, actuellement détaché à l'arsenal de Saïgon, qui figure sur la deuxième liste d'admissibilité à l'emploi d'agent technique de 3^e classe du port de Cherbourg dans la spécialité « charpentier-menuisier », est rayé de cette spécialité et inscrit dans celle de « charpentier-canotier », avant M. Lepoittevin.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 17 juin 1911)

Par décision ministérielle du 15 juin 1911, M. Le Cabellec (René), agent technique de 3^e classe des travaux hydrauliques, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 17 juin 1911, p. 3, col. 4)

Le ministre prie les ports de lui faire connaître les noms des commis des directions de travaux qui seraient désireux d'être désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon en remplacement de M. le commis de 1^{re} classe Le Barse, qui termine sa période réglementaire de séjour dans la colonie le 12 septembre prochain.

Le ministre demande à connaître les noms des ingénieurs de 1^{re} classe du génie maritime qui seraient désireux d'être désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. l'ingénieur de 1^{re} classe Lienhart qui doit terminer sa période de séjour réglementaire dans la colonie le 23 septembre prochain.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 4 juillet 1911)
(*La République des Charentes*, 7 juillet 1911, p. 4, col. 6)

M. Ferrand (Ernest), commis principal de 3^e classe des directions de travaux, provenant de l'arsenal de Saïgon, est désigné pour continuer ses services au port de Rochefort à l'expiration du congé de convalescence dont il est actuellement titulaire.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 22 juillet 1911)

Par décision ministérielle du 21 juillet 1911, M. Lagarde (Louis-Napoléon), agent technique de 1^{re} classe de travaux, du service des constructions navales à Rochefort, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à titre d'ancienneté de services et sur sa demande.

Cet agent sera rayé des contrôles de l'activité le 16 septembre 1911.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 23 juillet 1911, p. 3, col. 3)

Mouvement du personnel

ROCHEFORT. — M. Villenave, commis de 3^e cl. des direct, de travaux à Indret, est désigné p. servir à l'arsenal de Saïgon, qu'il rejoindra par- Marseille le 1^{er} août.

Ministère de la marine

(Journal officiel de la République française, 25 juillet 1911)

Par décision ministérielle du 22 juillet 1911, M. l'ingénieur de 1^{re} classe du génie maritime Viel ²⁰, du port de Toulon, a été désigné, sur sa demande, pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. l'ingénieur de 1^{re} classe Lienhart, qui doit terminer, le 23 septembre 1911, sa période réglementaire de séjour dans la colonie.

M. Viel rejoindra son nouveau poste par le cargo-boat des Chargeurs réunis partant de Marseille le 15 août 1911.

Par décision ministérielle du 22 juillet 1911 : M. l'ingénieur de 1^{re} classe du génie maritime Lienhart, de Saïgon, dont la période réglementaire de séjour dans la colonie expirera le 23 septembre 1911, sera affecté au port de Toulon, lors de sa rentrée en France.

Ministère de la marine

(Journal officiel de la République française, 30 juillet 1911)

Par décision ministérielle du 27 juillet 1911, il a été accordé à M. Bartoli (Dominique), agent technique d'études de 3^e classe des constructions navales à l'arsenal de Saïgon, un congé de trois ans sans solde et hors cadre pour servir à l'industrie [Il devient directeur de l'École professionnelle de Phnom-Penh].

Ce congé comptera du lendemain de la notification de la présente décision à l'intéressé.

Ministère de la marine

(Journal officiel de la République française, 4 août 1911)

M. l'agent technique de 3^e classe Laugier (Désiré-Albert-Baptistin), en service à l'arsenal de Saïgon, titulaire d'un congé administratif de quatre mois, qui prendra fin le 25 août 1911, rejoindra son poste à Saïgon par la cargo-boat du 30 août 1911.

Ministère de la marine

(Journal officiel de la République française, 25 août 1911)

²⁰ Georges Charles Léon Viel (Caen, 24 sept. 1881-Solliès-Pont, Var, 17 janvier 1951) : polytechnicien, ingénieur du génie maritime, sous-directeur (juillet 1911-mars 1914)(ca 1918-1920), puis directeur (1927-1930) de l'arsenal de Saïgon. Officier de la Légion d'honneur (*JORF*, 2 juillet 1928).

Par décision ministérielle du 23 août 1911, M. Giacosa (Alexandre), agent technique de 3^e classe de travaux du service des constructions navales de Touton (spécialité « monteur mécanicien ») a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent prendra passage sur le cargo-boat partant de Marseille le 15 septembre 1911, à destination de l'Extrême-Orient.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 11 septembre 1911, p. 3, col. 4)

Mouvement du personnel

CHERBOURG. — M. Boissel, agent technique de 3^e cl., détaché à l'arsenal de Saïgon, titulaire d'un congé administratif de 4 mois qui prendra fin le 29 sept., rejoindra son poste, à Saïgon par le cargo-boat qui quittera Marseille le 30 sept., à destination de l'Extrême-Orient

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 13 septembre 1911, p. 3, col. 3)

Mouvement du personnel

— Le ministre demande à connaître les noms des agents techniques du port de Brest, des spécialités « ajusteur » et « menuisier-mouleur », désireux d'être désignés p. continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de MM. Pronost et Grac, rapatriés p. cause de santé.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 27 septembre 1911, p. 3, col. 2)

Le ministre prie les ports de lui faire connaître les noms des agents- techniques de la spécialité « fondeur » qui seraient désireux d'être désignés pour aller continuer leurs services à l'arsenal, de Saïgon, en remplacement de M. l'agent technique Guy, qui terminera, le 15 février prochain, sa période réglementaire de séjour dans la colonie.

MARINE

Nouvelles et Mouvements du Port de Rochefort
(*Journal officiel de la République française*, 1^{er} octobre 1911, p. 3, col. 3)

Le Ministre prie les ports de lui faire connaître les noms des agents techniques, de la spécialité fondeur, qui seraient désireux d'être désignés pour aller continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de l'agent technique Guy, qui terminera, le 15 février prochain, sa période régimentaire de séjour dans la colonie.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 12 octobre 1911)

M. l'agent technique de 3^e classe de travaux Le Jeune (Alfred), du port de Brest, détache à l'arsenal de Saïgon, titulaire d'un congé administratif de quatre mois, qui prendra fin le 23 octobre 1911, rejoindra son poste à Saïgon par le cargo-boat qui quittera Marseille le 30 octobre 1911, à destination de l'Extrême-Orient.

Bulletin maritime et militaire

MARINE
(*La Dépêche de Brest*, 19 octobre 1911, p. 3, col. 4)

Mouvement du personnel

BREST. — Le passage de M. le commis de comptabilité de 1^{re} cl. Moysan, de l'arsenal de Saïgon, présentement en congé à Brest, est retenu sur le cargo-boat quittant Marseille p. Saïgon le 31 courant.

Ministère de la marine
Médaille de sauvetage
(*Journal officiel de la République française*, 27 octobre 1911)

Jambet (Louis-François), ouvrier immatriculé de la marine détaché à l'arsenal de Saïgon, médaille de sauvetage en bronze : s'est jeté dans la rivière de Saïgon pour sauver un coolie annamite, le 29 juin 1911.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 28 octobre 1911)

Par décision ministérielle du 26 octobre 1911, M. Vauche (Denis), agent technique de 3^e classe du service des constructions navales de Brest (spécialité fondeur), a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent prendra passage sur le cargo-boat partant de Marseille le 15 janvier 1912, à destination de l'Extrême-Orient.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 29 octobre 1911, p. 3, col. 2)

Mouvement du personnel

BREST. — Les agents techniques Simon, de la spécialité ajusteur, à la direction des constructions navales de Brest, et Clavel, de la spécialité menuisier-modeleur, à la direction des constructions navales de Toulon, ont été désignés p. continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon ; ils rejoindront par Marseille le 15 nov.

DIRECTION DU PORT DE GUERRE DE SAÏGON
ET CASERNE DES MARINS

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1912, p. 645)

BATIMENTS DE SERVITUDE : MM. Bourdet, lieutenant de vaisseau, commandant la caserne des marins et directeur des mouvements du port de guerre. — Sourges, lieutenant de vaisseau, archiviste, chargé de la police de l'Arsenal. — Hautefeuille, enseigne de vaisseau de 1^{re} classe, officier en second. — Bros, commissaire de 1^{re} classe, trésorier. — Laurent, médecin de 2^e classe, médecin-major. — Lefèvre, adjudant principal de 5^e classe.

ARSENAL DE SAÏGON : MM. Renault, ingénieur en chef de 2^e classe, directeur des travaux de l'Arsenal. — Viel, ingénieur de 1^{re} classe, sous-directeur des travaux de l'Arsenal. — Maunier, ingénieur de 2^e classe. — Loiseleur de Longchamps Deville, commissaire, de 1^{re} cl., chef du service des approvisionnements. — Mornu, agent comptable de 2^e cl. — Bouvet, agent comptable de 2^e cl. — Spire, commissaire de 2^e cl., secrétaire du directeur de l'Intendance.

CONTRÔLE RÉSIDENT : M. Godin, contrôleur adjoint, chef du contrôle résident.

PHARMACIE : M. Ciavatti, pharmacien de 2^e classe.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 10 janvier 1912)

Par décision ministérielle du 8 janvier 1912, M. Mialon (Fernand-Adrien), agent technique de 3^e classe de travaux du service des constructions navales de Toulon (spécialité monteur de chaudières) a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent prendra passage sur le cargo-boat partant de Marseille le 15 mars 1912, à destination de l'Extrême-Orient.

Par décision ministérielle du 9 janvier 1912, M. Le Du (François-Marie), agent de 2^e classe de travaux du service des constructions navales de Brest (spécialité charpentier en bois) a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon,

Cet agent prendra passage sur le cargo-boat partant de Marseille le 30 janvier 1912, à destination de l'Extrême-Orient.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 2 février 1912, p. 3, col. 4)

Mouvement du personnel

ROCHEFORT. — M. Laffargue, ingénieur principal du génie maritime, continuera ses serv. à l'arsenal de Saïgon, en qualité de directeur des constructions navales et travaux hydrauliques ; il rejoindra par Marseille, le 10 mars.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 4 mars 1912, p. 3, col. 1-2)

Le ministre désire connaître les noms des ingénieurs de 1^{re} ou 2^e classe du génie maritime, désireux de continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon en remplacement de l'ingénieur de 1^{re} classe Maunier, qui terminera son séjour le 1^{er} juin.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 6 mars 1912)

Par décision ministérielle en date du 5 mars 1912, ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon :

M. Albin (Louis), agent technique de 2^e classe de travaux « charpentier-tôlier », à Toulon, rejoindra son poste par le cargo-boat partant de Marseille le 15 avril 1912.

M. Bétizeau (Jérôme), agent technique de 2^e classe de travaux « ajusteur mécanicien » du port de Rochefort. Rejoindra son poste par le cargo-boat partant de Marseille le 30 avril 1912.

M. Michel (Pierre), agent technique de 3^e classe d'études « coques », du port de Toulon. Rejoindra son poste par le cargo-boat partant de Marseille le 15 mai 1912.

M. Kermabon (Henri), agent technique de 3^e classe de travaux « charpentier-tôlier » du port de Lorient. Rejoindra son poste par le cargo-boat partant de Marseille le 30 mai 1912.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 26 mars 1912, p. 3, col. 3)

Mouvement du personnel

CHERBOURG. — M. Toublet, ingénieur de 2^e cl. du génie maritime, continuera ses serv. à l'arsenal de Saïgon (départ de Marseille, le 5 mai).

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 7 avril 1912)

M. l'ingénieur de 2^e classe du génie maritime Toublet, désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon (*Journal officiel* du 26 mars 1912), et qui devait rejoindre

son poste par le paquebot du 5 mai 1912, sera embarqué sur le paquebot qui partira de Marseille le 2 juin 1912.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 27 avril 1912)

Par décision ministérielle du 26 avril 1912, M. Guillon (Louis), agent technique de 3^e classe du service des constructions navales à Rochefort (spécialité forgeron), a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent prendra passage sur le cargo-boat partant de Marseille le 15 mai 1912, à destination de l'Extrême-Orient.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 30 avril 1912)

Par décision ministérielle du 27 avril 1912, ... M. le commis de 3^e classe des directions de travaux Puget, du port de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon. M. Puget sera mis en route par le cargo-boat partant de Marseille le 30 mai 1912.

GÉNIE MARITIME.
(*Questions diplomatiques et coloniales*, 1^{er} mai 1912, p. 576)

Cochinchine. — MM. Laffargue, ingénieur ppal, et Toublet, ingén. de 2^e cl., sont désignés pour Saïgon.

ARRIVÉES DE COURRIERS
(*La Dépêche de Brest*, 10 mai 1912, p. 2, col. 2)

Marseille, 9 mai.

L'*Australien*, paquebot des Messageries maritimes, courrier d'Extrême-Orient, est arrivé ce matin, à sept heures. Il avait à bord 325 passagers, parmi lesquels ... Renault, directeur de l'arsenal de Saïgon...

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 16 mai 1912)

Par décision ministérielle du 15 mai 1912, M. le commis de 1^{re} classe de comptabilité Salini, du port de Toulon, a été désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Münch, commis de 1^{re} classe du même personnel, qui a demandé à être rapatrié.

M. Salini rejoindra sa destination par le cargo-boat partant de Marseille le 15 juin 1912.

À son retour en France, M. Münch sera affecté au port de Toulon, en remplacement de M. Salini.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 5 juillet 1912, p. 3, col. 3)

Le ministre désire connaître les noms des commis de directions de travaux qui seraient désireux d'être désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. le commis de 2^e classe Saulnier, dont la période de séjour expire le 15 novembre prochain.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 9 juillet 1912)

Par décision ministérielle du 8 juillet 1912, M. Le Garff (Joseph-Marie), agent technique de 1^{re} classe de travaux de la spécialité « charpentier » à la direction des constructions navales de Lorient, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent rejoindra son nouveau poste par le cargo-boat qui quittera Marseille le 30 juillet 1912, à destination de l'Extrême-Orient.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 2 août 1912, p. 3, col. 5)

Le ministre a accueilli la demande formulée par l'ouvrier Jambet détaché à l'arsenal de Saïgon; qui sollicite un passage gratuit pour sa femme, son enfant âgé de neuf ans et lui-même, en vue de rejoindre son poste en Cochinchine.

MARINE MARCHANDE

Arrivée de paquebots

(*La Dépêche coloniale*, 3 août 1912)

Le paquebot *Salazie* (M. M.), arrivé à Marseille le 1^{er} août 1912, provenant de l'Indochine, avait à bord :

Maunier, ingénieur du génie maritime.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 11 août 1912)

Par décision ministérielle du 10 août 1912, M. Manfredi (Léonino), agent technique de 3^e classe d'études du service des constructions navales à Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent rejoindra son nouveau poste par le cargo-boat qui quittera Marseille le 30 août 1912 à destination de l'Extrême-Orient.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 28 août 1912)

Par décision ministérielle du 26 août 1912, M. Ferrand (Ernest), commis principal de 3^e classe des directions de travaux à Rochefort, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. le commis de 2^e classe Saulnier.

Cet agent rejoindra son nouveau poste par le cargo-boat partant de Marseille le 15 octobre 1912.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 29 septembre 1912)

M. l'agent technique de 1^{re} classe Guyot (Victor-Marius-Elzéard), en service à l'arsenal de Saïgon, titulaire d'un congé administratif de quatre mois qui prendra fin le 8 octobre 1912, rejoindra son poste à Saïgon par le cargo-boat qui partira de Marseille le 15 octobre 1912, à destination de l'Extrême-Orient.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 2 octobre 1912)

M. le commis de 1^{re} classe des directions de travaux Le Breton (François-Jérôme-Vincent), en service à l'arsenal de Saïgon, titulaire d'un congé administratif de quatre mois, qui prendra fin le 11 octobre 1912, rejoindra son poste à Saïgon par le cargo-boat partant de Marseille le 15 octobre 1912.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 24 novembre 1912)

Par décision ministérielle du 21 novembre 1912, M. Gauduchon, commis de 3^e classe de comptabilité du port de Brest, a été désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Maury, commis de 1^{re} classe du même personnel, qui a demandé à être rapatrié.

M. Gauduchon rejoindra sa destination par le cargo-boat partant de Marseille le 30 décembre 1912.

À son retour en France, M. Maury sera affecté provisoirement au port de Brest, en remplacement de M. Gauduchon.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 15 décembre 1912)

Par décision ministérielle du 13 décembre 1912, M. l'agent technique de 3^e classe Boulair (François), de la spécialité « voilier gréeur » à la direction des constructions navales de Lorient, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent rejoindra son poste par le cargo-boat qui quittera Marseille le 15 janvier 1913 à destination de l'Extrême-Orient.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 17 décembre 1912, p. 3, col. 4)

Mouvement du personnel

LORIENT.— Le ministre a désigné p. servir à l'arsenal de Saïgon, M. l'agent technique de 3^e cl. Boulair.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 8 janvier 1913)

Par décision ministérielle du 7 janvier 1913, M. Malardier (Auguste-Eugène), agent technique de 3^e classe des travaux hydrauliques, du port de Cherbourg, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Estienne.

M. Malardier rejoindra son poste par le paquebot quittant Marseille le 26 janvier 1913.

M. Estienne servira au port de Cherbourg.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 11 janvier 1913)

Par décision ministérielle du 8 janvier 1913, M. Jouan (E.-M.), commis de 3^e classe de comptabilité du port de Lorient a été désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Ginouvès, commis principal de 3^e classe du même personnel, qui a demandé à être rapatrié.

M. Jouan rejoindra sa destination par le cargo-boat partant de Marseille le 30 mars 1913.

À son retour en France, M. Ginouvès sera affecté provisoirement au port de Lorient, en remplacement de M. Jouan.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 12 janvier 1913, p. 3, col. 4)

Mouvement du personnel

TOULON. — M. Josseran, agent technique de 3^e cl. de la spécialité fondeur, du service des constructions navales, a été désigné p. servir à l'arsenal de Saïgon ; il rejoindra son poste par Marseille le 15 février.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 14 janvier 1913)

M. Saulnier (Léon-François), commis de 2^e classe des directions de travaux, provenant de l'arsenal de Saïgon, sera affecté au port de Lorient, à l'expiration du congé de convalescence dont il est actuellement titulaire.

LES COURSES

Dimanche 26 janvier 1913

Au Champ de Courses. — La réunion supplémentaire
(*Saïgon Sportif*, 1^{er} février 1913)

M^{me} et M. Godin, de l'Arsenal

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 7 février 1913, p. 3, col. 4)

Mouvement du personnel

LORIENT. — M. Pouillias, commis de 1^{re} cl. des direct. de travaux à Lorient, a été désigné p. continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en rempl. de M. le commis de 2^e cl. Bocheron ; cet agent rejoindra son nouveau poste par le cargo-boat partant de Marseille le 1^{er} mars.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 15 février 1913, p. 3, col. 3)

Le ministre demande au port de Toulon les noms des quartiers-maîtres pompiers désireux d'aller servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement du quartier-maître Hirard, rapatrié.

Les candidats devront avoir accompli un stage au régiment des sapeurs-pompiers de Paris. Ils bénéficieront d'une solde égale à deux fois et demie celle de la métropole.

La durée du séjour à la colonie n'est pas limitée, mais ne peut être inférieure à deux ans, sauf le cas de maladie.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 1^{er} mars 1913)

Par décision ministérielle du 28 février 1913, MM. Marchesseau (Théodore), agent technique de 2^e classe, de la spécialité charpentier manœuvrier, du port de Rochefort; Castel (Victorin), agent technique de 2^e classe, de la spécialité menuisier scieur, et Lauvergnat (Auguste-Pierre), agent technique de 3^e classe, de la spécialité fondeur, du port de Toulon, ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

Ces agents prendront passage sur le paquebot partant de Marseille le 16 mars 1913, à destination de l'Extrême-Orient.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 2 mars 1913, p. 3, col. 6)

Mouvement du personnel

TOULON. — Le quartier-maître pompier Farinole, du port de Toulon, est désigné p. continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en rempl. du quartier-maître pompier Hirard, rapatrié ; il rejoindra Saïgon, par Marseille, le 30 mars.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 5 mars 1913)

Par décision ministérielle du 1^{er} mars 1913, un congé d'un an, sans solde, pour affaires personnelles, a été accordé à M. Le Corre (A.-E.-M.), commis principal de 3^e classe à l'arsenal de Saïgon (application des dispositions de l'article 11 du décret du 15 novembre 1895),

Par décision ministérielle du 1^{er} mars 1913, M. Castel (Pierre-Jacques), commis de 3^e classe de comptabilité à Toulon, a été désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Le Corre, commis principal de 3^e classe du même personnel, qui a obtenu, un congé pour affaires personnelles.

M. Castel rejoindra sa destination par le cargo-boat partant de Marseille le 30 mars 1913.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 9 mars 1913)

Par décision ministérielle du 6 mars 1913, a été nommé dans le personnel de gestion et d'exécution (comptables des matières) :

.....

Ont été affectés :

À Toulon, en remplacement de M. Michelet, M. Ginouvès, commis principal de 3^e classe, dernièrement rapatrié de Saïgon et affecté provisoirement au port de Lorient.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 12 mars 1913)

Par décision ministérielle du 11 mars 1913, M. Chenais (Ange-Marie), commis de 1^{re} classe des directions de travaux à Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. le commis principal de 2^e classe Canezza.

M. Chenais rejoindra son poste par le cargo-boat partant de Marseille le 15 avril 1913.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 19 mars 1913)

Par décision ministérielle du 18 mars 1913, ont été promus et nommés dans la personnel des agents des techniques du service des constructions navales, pour compter de ce jour :

Section des études
À l'emploi d'agent technique de 3^e classe.
(Nouvelle formation.)

À CHERBOURG

3^e tour (2^e liste : chefs ouvriers et ouvriers de spécialités). M. Huet (Arthur-Jean), chef ouvrier charpentier canotier à Saïgon, en remplacement de M. Levauffre, agent technique de 3^e classe (N.F.), retraité le 9 mars 1913.

Réponse de M. le ministre de la marine à la question n° 3077,
posée par M. Mahieu, député, le 25 mars 1913.
(*Journal officiel de la République française*, 3 avril 1913)

M. Mahieu, député, demande à M. le ministre de la marine si la France, nation islamique par excellence, n'aurait pas intérêt à encourager l'étude de la langue arabe et si, par exemple, les primes pour connaissance de la langue annamite prévues par le décret du 11 octobre 1912 ne pourraient pas être allouées aux officiers et fonctionnaires titulaires : 1° du brevet supérieur de langue arabe ; 2° du brevet d'arabe ; 3° du certificat d'arabe parlé.

Réponse.

Si le département de la marine a alloué une indemnité spéciale à certains officiers et agents en service à l'arsenal de Saïgon et titulaires du brevet de l'une des langues annamite et chinoise, c'est qu'il a reconnu la nécessité de favoriser l'étude de ces langues dans un établissement colonial qui n'emploie aux travaux manuels que des [ouvriers indigènes n'ayant, pour la plupart, aucune connaissance de la langue française](#).

Il n'existe aucun intérêt du même ordre en ce qui concerne les établissements de la marine en Tunisie. Un certain nombre de baharia qui s'y trouvent en service comprennent le français et, d'autre part, le département de la marine n'emploie à l'arsenal de Sidi-Abdallah, pour les travaux de spécialité, que des ouvriers français

recrutés sur place ou dans la métropole, les travaux de manœuvre seuls étant confiés à des indigènes, dont un certain nombre connaissent d'ailleurs le français.

L'allocation de primes spéciales aux officiers et fonctionnaires de la marine connaissant la langue arabe ne se justifierait donc pas.

Bulletin maritime et militaire

MARINE

(*La Dépêche de Brest*, 8 avril 1913, p. 3, col. 3)

Le ministre a accueilli la demande formulée en faveur de la fille de l'ouvrier immatriculé Jambet, en service à l'arsenal de Saïgon, relative à une demande de passage gratuit de Marseille à Saïgon.

Le ministre désire connaître des agents techniques mécaniciens-ajusteurs ayant l'expérience des travaux de bord, désireux d'être chargés des travaux de machines à bord des grands bâtiments en réparation à l'arsenal de Saïgon.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 26 avril 1913)

Par décision ministérielle du 25 avril 1913 ; MM. l'agent technique de 2^e classe ajusteur mécanicien Caté (Jules-Louis-Marie) et le chef ouvrier peintre Le Cosquer (Joseph), de la direction des constructions navales à Brest, et l'agent technique de 2^e classe Bernard (Emmanuel), des constructions navales à Toulon, ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

Ces agents rejoindront leur nouvelle destination par le cargo-boat qui quittera Marseille le 15 mai 1913 à destination de l'Extrême-Orient.

MARINE DE GUERRE

(*La Dépêche de Brest*, 18 juin 1913, p. 4, col. 2)

Mouvement du personnel

ROCHEFORT. — M. Poinferré, agent technique de 2^e cl. de l'arsenal de Saïgon a obtenu un congé administratifs de 4 mois à passer à Rochefort et est débarqué à Marseille le 4 juin.

MARINE DE GUERRE

(*La Dépêche de Brest*, 19 juin 1913, p. 4, col. 1)

Le ministre demande au port de Lorient de faire connaître les noms des commis principaux des directions de travaux, qui seraient désireux d'être désignés pour aller continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en vue du remplacement de M. Villenave, qui terminera le 6 septembre prochain la période réglementaire de séjour dans la colonie.

Pensions (marine)
(*Journal officiel de la République française*, 7 juillet 1913)

Par décret du 2 juillet 1913, sur le rapport du ministre de la marine, il est accordé une pension à chacune des veuves dénommées ci-après :

Coujandéammale, veuve AYAVOU. Le mari commis de 1^{re} classe de formation locale à l'arsenal de Saïgon, décédé des suites d'une maladie endémique. Pension avec jouissance du 22 décembre 1912 767 fr.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 13 juillet 1913, p. 6, col. 3)

Mouvement du personnel

TOULON. — M. Klempeter, commis de 2^e cl. des directions de travaux, a été désigné p. servir à l'arsenal de Saïgon, qu'il rejoindra par Marseille le 30 juill.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 19 juillet 1913)

Par décision ministérielle du 18 juillet 1913, M. Laugier (Desiré-Albert-Baptistin), agent technique de 2^e classe de travaux du service des constructions navales de Toulon, détaché à l'arsenal de Saïgon, a été autorisé à prolonger d'une année son séjour dans la colonie, à compter du 2 octobre 1913. (Application des dispositions de la circulaire du 31 mai 1913. *Journal officiel* du 3 juin 1913.)

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 24 juillet 1913)

Par application de la circulaire ministérielle du 31 mai 1913 (*Journal officiel* du 3 juin 1913), M. Mornu, agent administratif de 2^e classe, en service à l'arsenal de Saïgon, est autorisé à prolonger son service dans cette colonie jusqu'au 1^{er} mai 1915.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 27 juillet 1913)

M. l'agent comptable de 2^e classe Bouvet (A.-A.), rapatrié de Saïgon et appelé à servir provisoirement à Lorient, est, sur sa demande, affecté définitivement à ce dernier port.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 31 juillet 1913)

Par décision ministérielle du 30 juillet 1913, MM. l'agent technique de 2^e classe d'études Parnel (Vital-Théodore-Julien), de l'établissement d'Indret, et l'agent technique de 3^e classe de travaux, Tournier (Edouard-Octave), de la spécialité chaudronnier en fer, du port de Rochefort, ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

Ces agents prendront passage sur le paquebot qui quittera Marseille le 15 août 1913, à destination de l'Extrême-Orient.

MARINE DE GUERRE

(*La Dépêche de Brest*, 1^{er} août 1913, p. 4, col. 5)

Mouvement du personnel

TOULON. — -Le chef ouvrier manœuvrier Pignol a été désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon.

— M. Canezza, commis principal de 1^{re} cl. des directions de travaux en provenance de Saïgon, sera affecté à Toulon à l'expiration du congé de convalescence dont il est titulaire.

MARINE DE GUERRE

(*La Dépêche de Brest*, 22 août 1913, p. 4, col. 1)

Sont approuvées les propositions ci-après, formulées par M. l'ingénieur principal de la marine, directeur des constructions navales et des travaux hydrauliques à l'arsenal de Saïgon, en faveur des trois ouvriers de la métropole ci-après désignés détachés à l'arsenal de Saïgon : MM. Alexandre Mayeur, ouvrier de spécialité de 2^e classe du port de Toulon ; François Bougé, ouvrier de spécialité de 3^e classe, du port de Rochefort, préposés respectivement pour l'emploi de chef ouvrier de 3^e classe et de 4^e classe, sans augmentation de solde ; Louis Jambet, ouvrier de spécialité de 4^e classe, du port de Lorient, proposé pour ouvrier de 3^e classe à la solde de 4 fr. 50.

Les avancements dont il s'agit compteront du 1^{er} janvier 1913.

MARINE DE GUERRE

(*La Dépêche de Brest*, 30 août 1913, p. 4, col. 3)

Mouvement du personnel

BREST. — M. Bossard, agent technique de 3^e cl. d'études, du service des constructions navales, a été désigné p. continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, qu'il rejoindra par le paquebot qui quittera Marseille le 30 sept.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 16 septembre 1913)

M. le commis de 1^{re} classe de comptabilité Maury (H.), rapatrié de Saïgon et appelé à servir provisoirement à Brest, a été affecté définitivement au port de Rochefort.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 21 septembre 1913)

Par décision ministérielle du 20 septembre 1913, M. Clavel (Joseph-François- Désiré), agent technique de 3^e classe d'études du service des constructions navales à l'arsenal de Saïgon, a été autorisé à prolonger son séjour dans cette colonie pendant une période de quinze mois à compter du 14 décembre 1913 (Application des dispositions de la circulaire du 31 mai 1913. *Journal officiel* du 3 juin 1913.)

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 26 septembre 1913, p. 4, col. 3)

Mouvement du personnel
CHERBOURG. — M. Huet, agent technique de 3^e cl. de travaux, détaché à l'arsenal de Saïgon, partira de Marseille le 30 oct. p. rejoindre son poste.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 7 octobre 1913)

Par décision ministérielle du 6 octobre 1913, M. Biger (L.-A.), commis de 1^{re} classe de comptabilité du port de Lorient, a été désigné pour servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Salini, commis de 1^{re} classe du même personnel, rapatrié pour raisons de santé.

M. Biger rejoindra sa destination par le cargo-boat partant de Marseille le 30 octobre 1912.

A son retour en France, M. Salini sera affecté à Toulon en remplacement de M. Le Guéhennec, commis principal de 3^e classe, qui, appelé à servir provisoirement dans ce dernier port, est affecté définitivement à Lorient à la place de M. Biger.

Propos maritimes
(*La Dépêche de Brest*, 18 octobre 1913, p. 1, RDC, col. 1-2)

D'Extrême-Orient, on m'écrit :

J'ai lu dans vos « Propos maritimes » du 4 septembre la lettre de La Bouline, et je vous déclare que je ne partage pas son opinion quant aux croiseurs qui participeraient aux tournées annuelles.

Je reconnais que nous n'avons pas de *Von-der-Thann*, mais le but principal de ces randonnées n'est pas de faire de réclame pour les constructeurs, et je suis persuadé que la réunion de trois ou quatre croiseurs genre *Dupetit-Thouars*, par exemple, sur une rade étrangère ferait autrement figure qu'un seul *Von-der-Thann* annoncé à grand bruit.

Mais, pour cela, il faudrait mettre en parfait état, dès maintenant, les bâtiments que nous possédons dans nos arsenaux et ne pas hésiter à faire rentrer en France les deux

invalides qui se traînent dans les mers de Chine, tels « l'Escargot-du-Pacifique » de ridicule mémoire, et qu'il est cruel de faire réparer à Saïgon.

Je vous laisse à penser les longues théories d'affaiblis et de fiévreux se présentant à la visite tous les matins, la date fixée pour ces réparations coïncidant avec la mauvaise saison. Il est vrai que, comme toujours, on essaiera peut-être d'écourter le séjour, on ira au plus pressé, en réparera le membre le plus malade, on « rafistolera » celui qui peut encore, pendant un temps, jouer tant bien que mal son rôle, de façon à permettre à la « division navale de l'Extrême-Orient » de faire figure et de justifier le commandement de son nouveau chef, jusqu'au jour prochain où il faudra recommencer sur de nouveaux frais.

Il faut aussi laisser croire au public que l'arsenal de Saïgon est en mesure de remplir l'office de grand arsenal. Cela fait très bien d'indiquer comme références : réparations du *Montcalm*, du *Dupleix*, du *d'Iberville*, etc., mais on me dit pas que ces travaux ne peuvent être menés de front et sont échelonnés ; on n'avoue pas que pour réparer les deux premiers, il faut un an !

Il ne faut pas imputer à l'arsenal de Saïgon la responsabilité du mauvais état de ces « figurants » ; cette lettre n'a nullement pour but d'enlever son mérite au personnel de cet établissement, auquel il faut rendre justice, et je ne fais ici que des constatations. Le vrai coupable n'est pas dans les mers de Chine.

Il y eu erreur, le moyen de la réparer est simple : confier à un arsenal métropolitain leur remise en état, le travail sera plus rapide et incontestablement mieux exécuté ; on évitera un transport de matériel qui coûtera aussi cher, sinon plus que la traversée, aller et retour, des deux bâtiments, et la division navale ne sera disloquée que pour un temps bien moindre...

*
* * *

De cette lettre, retenons que nos croiseurs cuirassés d'Extrême-Orient sont en piteux état et que Saïgon n'est pas outillé pour les réparer. On s'en doutait bien un peu.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 6 novembre 1913)

Par décision ministérielle du 5 novembre 1913, M. Simon (Hervé-Marie), agent technique de 1^{re} classe (2^e fraction) de travaux du service des constructions navales à l'arsenal de Saïgon, a été autorisé à prolonger son séjour dans cette colonie, pendant une période de quinze mois à compter du 16 janvier 1914 (application de la circulaire du 31 mai 1913, *Journal officiel* du 3 juin 1913).

MARINE DE GUERRE

DIVISION NAVALE D'EXTRÊME-ORIENT
(*La Dépêche de Brest*, 7 janvier 1914, p. 4, col. 3)

Nous recevons la lettre suivante, arrivée en France par le dernier courrier :

« Saïgon, 10 décembre.

« Le croiseur cuirassé *Montcalm*, battant pavillon du contre-amiral de Kerdilès, commandant la division navale d'Extrême-Orient, vient de faire un long séjour à Saïgon ; il était amarré dans l'arsenal, sur la rive droite du fleuve. Vers la fin de son séjour, les officiers du *Montcalm* ont offert un bal des plus réussis à leurs camarades du *Dupleix*, des torpilleurs d'escadre de Saïgon et à la société saïgonnaise.

« Le samedi 6 décembre, le *Montcalm* a appareillé à six heures du soir pour aller se mettre à la disposition du gouverneur général, M. Sarraut, qui s'est décidé à faire son voyage à Hong-Kong. Le *Montcalm* a été attaqué en face du cap Saint-Jacques par les torpilleurs d'escadre de Saïgon, qui avaient descendu la rivière dans la matinée. Attaque, dans la nuit, de la *Fronde*, du *Mousquet* et du *Pistolet*. Le mauvais temps a rendu impossible, pour ces torpilleurs d'escadre, l'exécution de leurs écoles à feu.

« Les torpilleurs sont rentrés à Saïgon dans la matinée du 9 décembre, après avoir exécuté des exercices d'entraînement et du pilotage le long de la côte.

« Le *Montcalm* exécutera, si le temps le permet, en cours de route, des tirs réduits et une école à feu de grosse artillerie. Il rentrera à Saïgon le 22 ou 23 décembre.

« Dans la nuit du mardi 9 décembre, Saïgon n'ayant pas de nouvelles depuis déjà plusieurs jours du bateau des travaux publics, *Maria-Lopez*, qui aurait dû arriver à Saïgon depuis déjà plusieurs jours, le torpilleur d'escadre *Pistolet* fut envoyé en toute hâte pour faire des recherches dans le golfe de Siam. On craint que ces recherches restent vaines, en raison du mauvais temps.

« La mer, assez forte, rend la navigation pénible le long de la côte, où souffle en tempête la mousson du nord-est. Les courriers qui viennent de Singapour, retardés par le mauvais temps, ont, au moins, un jour de retard. Le *Paul-Lecat*, attendu le 10 au matin, n'arrivera que le 12 au matin, retardé, lui aussi, dans sa traversée.

« Le croiseur cuirassé *Dupleix* est rentré le 1^{er} novembre à Saïgon. L'état lamentable dans lequel se trouvait ce bâtiment avait permis de supposer qu'il rentrerait en France pour être réparé et complètement caréné.

« Le ministère a donné l'ordre au port de Saïgon d'effectuer, par ses propres moyens, toutes les réparations et le carénage du *Dupleix*. Rentré au bassin de radoub, ce croiseur y restera quatre ou cinq mois au minimum. Les constructions navales le carènent de fond en comble, démontant les arbres, changeant les chaudières. [Jamais, l'arsenal de Saïgon n'avait eu une aussi grande entreprise.](#)

« Notons, d'ailleurs, que l'arsenal de Saïgon est suffisamment outillé pour effectuer de plus importantes entreprises-, ayant construit, il n'y a pas très longtemps, des torpilleurs dans ces modestes chantiers. Il est probable qu'aussitôt son carénage effectué, le *Dupleix* remontera dans le Nord, pour visiter, au printemps, la Chine et le Japon et exécuter ses écoles à feu en retard.

« Le petit croiseur d'*Iberville*, qui a séjourné quelques jours à Han-Kéou, est actuellement à Shanghai, où il hivernera vraisemblablement.

« La *Décidée* continue sa tournée dans le Sud du Japon, après avoir visité successivement Nagasaki et Kobé.

« Il est intéressant de noter, en Indo-Chine, le mouvement dont quelques personnalités de Saïgon ont pris l'initiative, pour demander au président de la République de, bien vouloir rendre visite à notre colonie d'Extrême-Orient. Le projet ne paraît pas absolument insurmontable ; il rendrait à Saïgon un peu de l'animation et de la splendeur qui sont tombés brusquement avec la baisse des caoutchoucs. »

Par décision ministérielle du 9 janvier 1914, M. Maunier (Louis-Alexandre-Nicolas), ingénieur de 1^{re} classe du génie maritime à Brest, a été désigné, sur sa demande, pour continuer ses services à Saïgon, en remplacement de M. l'ingénieur de 1^{re} classe Viel, dont la période de séjour expire le 13 mars 1914.

M. Maunier rejoindra sa nouvelle destination par le paquebot partant de Marseille le 8 février 1914.

Saïgon, 15 janvier 1914 :

Mariage de Georges Charles Léon Viel avec Eugénie Lafontaine.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 20 janvier 1914)

Par décision ministérielle du 17 janvier 1914 :

M. Bertrand (Mathurin), agent technique principal de 3^e classe des travaux hydrauliques, du port de Lorient, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

M. Rabedot (Antoine), agent technique principal de 4^e classe des travaux hydraulique, du port de Brest, a été affecté au port de Lorient en remplacement de M. Bertrand.

M. Thébaud (Gustave-Louis), agent technique principal de 2^e classe des travaux hydrauliques, attendu de Saïgon, a été affecté au port de Brest.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 20 janvier 1914, p. 4, col. 3)

Le ministre prie le port de Lorient de lui faire connaître s'il se trouve au 3^e arrondissement maritime des ingénieurs de 1^{re} ou de 2^e classe du génie maritime qui seraient désireux de continuer leurs services en Cochinchine, en remplacement de M. l'ingénieur principal Laffargue, de l'arsenal de Saïgon, dont la période de séjour colonial prendra fin le 6 mai.

MOUVEMENT du PERSONNEL

LORIENT. — M. Bertrand, agent technique principal de 3^e cl. des travaux hydrauliques, de Lorient, continue ses services à l'arsenal de Saïgon.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 21 janvier 1914)

Par décision ministérielle du 20 janvier 1914, M. Mialon (Fernand-Adrien), agent technique de 2^e classe de travaux du service des constructions navales à l'arsenal de Saïgon, a été autorisé à prolonger son séjour dans cette colonie, pendant une nouvelle période de deux années, à compter du 20 avril 1914. (Application de la circulaire du 31 mai 1913. *J. O.* du 3 juin 1913.)

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 28 janvier 1914)

M. le pharmacien de 2^e classe Petiot (P.), du port de Rochefort, est désigné pour aller servir à la pharmacie centrale de l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Vallery, promu.

M. Petiot rejoindra sa destination par le paquebot partant de Marseille le 22 février 1914.

LA RÉGION BRETONNE

MORBIHAN

(*La Dépêche de Brest*, 3 février 1914, p. 4, col. 1-2)

LORIENT

Mort du directeur des constructions navales. — M. Alheilg, directeur des constructions navales du port de Lorient, vient de succomber presque subitement, aux suites d'une angine de poitrine. Rien ne faisait prévoir cette brusque fin, M. Alheilg ayant passé la journée de samedi dans son bureau, dans un état de santé très satisfaisant d'apparence. M. Alheilg n'était âgé que de 53 ans. Entre à l'École polytechnique en 1879, il servit comme ingénieur de la Marine aux ports de Brest, Cherbourg et Rochefort. Professeur à l'École d'application du génie maritime, à Paris, puis [directeur de l'arsenal de Saïgon pendant deux ans](#), il fut, pendant quelques mois, à la tête de l'établissement; de Guérigny, puis fut nommé à Lorient comme directeur des constructions navales, en novembre 1912. C'est sous sa haute direction que se firent l'achèvement et les essais du *Courbet*, la construction et l'achèvement de la *Provence*, et la mise en chantiers de la *Gascogne*. C'est lui également qui dirigea les études et la mise à exécution des grands travaux actuellement en cours dans l'arsenal de Lorient. C'est une grande perte pour l'arsenal de Lorient. M. Alheilg était très aimé de tout le personnel placé sous ses ordres, qui rendait hommage à sa haute compétence technique. Les obsèques de M. Alheilg auront lieu demain mardi 3 février à 2 h 30 de l'après-midi. Le deuil se réunira à la maison mortuaire, rue Capitaine-Lefort. L'inhumation aura lieu à Toul.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 6 février 1914)

Par décision ministérielle du 5 février 1914, M. Bocheron (Pierre), commis de 1^{re} classe des directions de travaux à Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Ce commis rejoindra son nouveau poste par le cargo-boat partant de Marseille le 28 février 1914.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 17 février 1914)

Par décision ministérielle du 6 février 1914, M. l'officier d'administration de 2^e classe (comptable des matières) Crespin (Louis-Ange), du port de Brest, a été désigné d'office pour servir à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. l'officier d'administration de 2^e classe Burel, dont la période de séjour colonial expire le 14 avril 1914 (application du décret du 4 novembre 1904, réglant les tours de départ colonial du personnel administratif).

M. Crespin rejoindra sa destination par le cargo-boat partant de Marseille le 16 mars prochain.

À son retour en France, M. Burel sera affecté au port de Brest en remplacement de M. Crespin.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 6 mars 1914)

Par décision ministérielle du 5 mars 1911, M. Bozzo (Laurent), agent technique de 2^e classe (nouvelle formation) du service des constructions navales à l'arsenal de Saïgon, a été autorisé à prolonger son séjour dans cette colonie, pendant une période d'une année, à compter du 19 mai 1914 (application de la circulaire du 31 mai 1913, *Journal officiel* du 3 juin 1913).

Ingénieurs de la Marine
(*Le Petit Havre*, 13 mars 1914)

Par décret ministériel du 6 février 1914, M. Laffargue, ingénieur principal du Génie maritime, directeur des constructions navales et travaux hydrauliques à Saïgon, a été autorisé à prolonger son séjour en Cochinchine pendant une période d'un an à compter du 6 mai 1914. (Application de l'art. 3 de l'arrêté ministériel du 24 août 1909).

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 20 mars 1914)

Par décision ministérielle du 18 mars 1914, M. Luho, commis de 2^e classe des directions de travaux, à Lorient, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. le commis de 1^{re} classe Bocheron, du port de Brest, dont la récente désignation (*Journal officiel* du 6 février) a été annulée.

M. Luho rejoindra son nouveau poste par le cargo-boat partant de Marseille, le 15 avril 1914.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 8 avril 1914)

Par décision ministérielle du 7 avril 1914, M. Guillon (Louis-Alphonse), agent technique de 3^e classe de travaux du service des constructions navales à l'arsenal de Saïgon, a été autorisé à prolonger son séjour dans cette colonie, pendant une période

d'une année, à compter du 15 juin 1914 (application de la circulaire du 31 mai 1913, *Journal officiel* du 3 juin 1913).

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 24 avril 1914)

Par décision ministérielle du 23 avril 1914, M. Guiziou (Charles), agent technique de 3^e classe d'études (spécialité « coque »), du service des constructions navales à Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent rejoindra sa nouvelle destination par le cargo-boat qui quittera Marseille le 15 mai 1914, à destination de l'Extrême-Orient.

Par décision ministérielle du 23 avril 1914, M. Rambeau (Yvan-Théopha), agent technique de 2^e classe de la spécialité « ajusteur électricien », du service des constructions navales à Rochefort, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent rejoindra sa nouvelle destination par la cargo-boat partant de Marseille le 15 mai 1914, à destination de l'Extrême-Orient.

Sont autorisés, par application de la circulaire ministérielle du 31 mai 1913 (*Journal officiel* du 3 juin 1913) à prolonger leur séjour :

À Saïgon, pendant une nouvelle période de deux années, pour compter du 5 juillet 1914 ;

M. l'agent technique de 2^e classe des constructions navales Jobert (Gaston-Georges).

Division navale d'Extrême-Orient
(*La Dépêche de Brest*, 24 avril 1914, p. 4, col. 3)

On nous écrit :

Le croiseur cuirassé *Dupleix*, battant pavillon du commandant de la division navale d'Extrême-Orient, [après un séjour de trois mois au bassin de Saïgon, pour réparations et refonte presque complète du bâtiment](#), va reprendre sa campagne.

Le croiseur a été amarré sur la rive droite du fleuve pendant deux mois pour achever les réparations des hauts, l'embarquement des chaudières et les travaux de l'artillerie.

Le *Dupleix* a appareillé le 10 avril de Saïgon pour faire une tournée en chine et au Japon.

Les travaux effectués par l'arsenal de Saïgon ont montré que les constructions navales de ce port pouvaient aisément venir à bout des carénages et des réparations de toute la division navale d'Extrême-Orient.

Le retour en France pour carénage de nos grands croiseurs *Montcalm* et *Dupleix* et de toute autre unité susceptible d'être envoyée en Extrême-Orient est donc parfaitement inutile.

Si nous ajoutons la grande économie réalisée et le temps gagné, Saïgon prend au point de vue port militaire, une très grande importance.

Voici le programme de la première partie de la campagne du *Dupleix* :

10 avril, appareillage de Saïgon, descente de la rivière de Saïgon; séjour sur la côte d'Annam jusqu'au 20 avril ; Hong-Kong, du 23 au 29 avril ; relâche possible à Amoy ;

Shang-Haï Yang-Tsi-Kiang et les îles Saddle, du 2 mai au 4 juin ; Takou, 8 juin ; Chin-Wan-Tao, du 9 au 23 juin ; Talny, du 24 au 29 juin ; Tchemulpo, le 30 juin.

Le commandant du *Dupleix* débarquera à Takou pour visiter les établissements français et passer l'inspection générale des petits bâtiments en station dans le Yang-Tse-Kiang. Il rejoindra le *Dupleix* à Chin-Wan-Tao.

La seconde partie de la campagne, jusqu'en octobre, se fera sur la côte du Japon.

Le « d'Iberville » échoué

Le croiseur *d'Iberville*, en station à Shang-Haï, s'est échoué le 26 mars, dans l'archipel des îles Tshu-Nan, dans le Yang-Tsé Kiang.

La *Décidée*, ainsi que deux canonnières américaines, se sont portés immédiatement sur les lieux. Les deux canonnières ont cassé leurs remorques sans réussir à déséchouer le *d'Iberville*, qui est échoué sur un fond de vase.

MARINE DE GUERRE

(*La Dépêche de Brest*, 25 avril 1914, p. 4, col. 5)

Mouvement du personnel

BREST. — M. Guiziou, agent technique de 3^e cl. d'études (spécialité « coque »), du service des constructions navales à Brest, a été désigné p. continuer ses services à l'arsenal de Saïgon ; il rejoindra sa nouvelle destination par le cargo-boat qui quittera Marseille le 15 mai.

MARINE DE GUERRE

(*La Dépêche de Brest*, 26 avril 1914, p. 6, col. 2)

Mouvement du personnel

ROCHEFORT. — M. Rambeau, agent technique de 2^e cl. de la direction des constructions navales, est désigné p. servir à l'arsenal de Saïgon, et prendra passage sur le cargo-boat quittant Marseille le 15 mai.

MARINE DE GUERRE

(*La Dépêche de Brest*, 9 mai 1914, p. 4, col. 4)

Mouvement du personnel

LORIENT. — M. Poeyoux, commis de 1^{re} cl. des directions de travaux, débarqué le 4 mai à Marseille, en provenance de l'arsenal de Saïgon, et Le Corre, agent technique de 2^e cl., débarqué à Marseille le 5 mai, en provenance de Diégo-Suarez. entrent en jouissance d'un congé de convalescence de 3 mois, à solde entière, et, devront rejoindre Lorient, leur port d'attache, les 15 et 16 août 1914. M. Poeyoux se mettra à la disposition de l'état-major du 3^e arrondissement le 15 août et M. Le Corre à la disposition du directeur des travaux hydrauliques le 16 août.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 12 mai 1914)

Nouvelle formation
à l'emploi d'agent technique de 3^e classe

À ROCHEFORT

3^e tour (2^e liste : chefs ouvriers et ouvriers de spécialités). M. Rouge (François), ouvrier ajusteur détaché à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Lessieux, agent technique de 3^e classe (travaux), retraité le 1^{er} mai.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 20 juin 1914)

Par décision ministérielle du 18 juin 1914, M. Poinferré (Alfred), agent technique de 2^e classe du service des constructions navales, en service à l'arsenal de Saïgon, a été détaché en mission hors cadre, près du ministère des colonies, dans les conditions de l'article 5 du décret du 7 novembre 1905, pour remplir les fonctions de directeur intérimaire de l'école professionnelle de Pnom-Penh*.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 24 juin 1914)

Par décision ministérielle du 23 juin 1914, M. Alazet-Masson (Isidore-Augustin), agent technique de 3^e classe, de la spécialité « tourneur sur métaux », du service des constructions navales à Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent rejoindra son poste par le cargo-boat qui quittera Marseille le 15 juillet 1914, à destination de l'Extrême-Orient.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 17 juillet 1914)

Par décision ministérielle du 16 juillet 1914, M. Valin (François-Louis-Marie), agent technique de 3^e classe du service des constructions navales à Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent prendra passage sur le cargo-boat qui quittera Marseille le 15 août 1914, à destination de l'Extrême Orient.

Par décision ministérielle du 16 juillet 1914, M. Manfredi (Léonino-Pierre), agent technique de 3^e classe (nouvelle formation) du service des constructions navales à l'arsenal de Saïgon, a été autorisé à prolonger son séjour dans cette colonie pendant une période d'une année à compter du 4 octobre 1914 (application de la circulaire du 31 mai 1913, *Journal officiel* du 3 juin 1913).

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 18 juillet 1914, p. 4, col. 4)

Mouvement du personnel

BREST. — M. Valin, agent technique de 3^e cl., continuera ses services à l'arsenal de Saïgon (départ de Marseille le 15 août).

MARINE DE GUERRE

(*La Dépêche de Brest*, 20 juillet 1914, p. 4, col. 2)

Mouvement du personnel

LORIENT. — M. Kervern, agent technique de 2^e cl., détaché à l'arsenal de Saïgon, a un congé administratif de 4 mois, à passer à Lorient.

CHAMBRE des DÉPUTÉS

(*La Dépêche de Brest*, 23 juillet 1914, p. 2, col. 1)

LA MOBILISATION INDUSTRIELLE

.....
M. Outrey. — Pourquoi n'utilise-t-on pas l'arsenal de Saïgon, qui a eu jusqu'à 1.500 ouvriers ?
.....

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 29 août 1914)

Par décision ministérielle du 28 août 1914, M. Guyot, agent technique de 1^{re} classe de travaux du service des constructions navales à l'arsenal de Saïgon, a été autorisé à prolonger son séjour dans cette colonie pendant une période de dix-huit mois à compter du 13 novembre 1914 (application de la circulaire du 31 mai 1913, *Journal officiel* du 3 juin 1913).

NAVIGATION INTÉRIEURE ET HYDRAULIQUE AGRICOLE
EN INDOCHINE

(*Bulletin économique de l'Indochine*, septembre 1914, p. 747-788)

COCHINCHINE

[779]

Ouvrage d'art et bacs

TRAVAUX NEUFS

TRAVAUX À EXÉCUTER EN 1914

1^o - BUDGET LOCAL

1^o Installation d'un moteur à essence sur le bac du Vaïco près de Gocông et modification des appontements.

L'exécution de ces travaux a été confié à l'arsenal de Saïgon par arrêté du 1^{er} août 1914.

Les dépenses sont évaluées à la somme de 6.800 piastres.

Le capitaine de vaisseau Alfred Fatou

Entré à l'École navale en 1878, fort jeune encore, il servait en Extrême-Orient sous les ordres de l'amiral Courbet et prenait part à d'importantes opérations.

On n'a pas oublié, pour s'en tenir aux lignes essentielles de sa carrière, le rôle qu'il joua plus tard, en 1900, lors de la guerre de Chine, comme aide de camp de l'amiral Courrejoles, tant à la mer qu'à terre, en particulier à Takou, et qui lui valut de la part des nations alors alliées des distinctions aussi flatteuses que méritées.

Après avoir commandé notamment la flottille de torpilleurs d'Oran, puis le « Léon-Gambetta », il était appelé, peu de temps après le début des hostilités, au commandement de la division navale et de la marine en Indo-Chine. Dans ce poste délicat, il déploya les plus remarquables qualités. Grâce à son esprit d'organisation, il sut donner une forte impulsion aux fabrications de guerre de l'arsenal de Saïgon, en même temps qu'il effectuait d'importantes captures et assurait, de concert avec les forces navales britanniques, la sécurité de Singapore et du détroit de Malacca, à diverses reprises fort menacées. L'Angleterre reconnut les éminents services qu'il lui avait rendus en lui conférant le « Distinguished Service Order. »

À son retour en France et jusqu'à son passage dans la réserve, il occupa à Brest les fonctions de chef d'état-major du 2^e arrondissement maritime avec une autorité, une courtoisie et une bienveillance que chacun put apprécier. La croix de commandeur de la Légion d'honneur, qu'il reçut en juillet 1918, récompensait bien faiblement — l'opinion fut unanime sur ce point — une vie toute de noblesse, de dignité et de dévouement au pays.

.....
(*La Dépêche de Brest*, 18 avril 1929, p. 4, col. 4)

ARSENAL DE SAÏGON (*Annuaire général de l'Indochine*, 1915, p. 34)

MM. Laffargue (Jean-André), chev. LH, palmes acad., ingénieur principal, directeur des constructions navales et travaux hydrauliques ;

Maunier (Louis-Alexandre-Nicolas), chev. LH, ingénieur de 1^{re} classe, sous-directeur ;

Toulet (Georges-Alexandre), ingénieur de 1^{re} classe ;

Mornu (Paul-Victor), palmes acad., officier d'administration de 2^e classe (directions de travaux) ;

Bazire (Jean-Marie-Aimé-Prosper), officier d'administration de 2^e classe (comptables des matières) ;

Crespin (Louis-Ange), officier d'administration de 2^e classe (comptables des matières) ;

Hédouin (Désiré-Auguste), officier des directions de travaux de 1^{re} classe (constructions navales) ;

Bertrand (Mathurin), officier des directions de travaux de 2^e classe (travaux hydrauliques).

ACQUISITION D'UNE CHALOUPE POUR LE PORT DE SAÏGON (*Bulletin économique de l'Indochine*, janvier 1915)

Un concours a eu lieu le 9 juin 1913 pour la construction et la fourniture d'une chaloupe destinée au port de commerce de Saïgon, mais les offres présentées par la maison [Dupont, Bron et Grégori](#), n'ayant pas été acceptées par l'Administration supérieure, ces travaux ont été confiés à l'arsenal de Saïgon suivant convention approuvée par le Gouverneur général le 24 janvier 1914. Aux termes de cette convention, la chaloupe sera construite conformément aux prescriptions du cahier des charges dressé pour le concours et approuvé par le Gouverneur général le 23 décembre 1913. Le prix total de la construction ne doit pas dépasser 56.000 francs. Le délai de construction étant de 9 mois, à partir de la notification de la commande.

Le crédit de 22.000 \$ inscrit au budget général de 1913 a été reporté à l'exercice 1914 aucun travail n'ayant pu être exécuté l'année précédente.

ACQUISITION D'UN BALISEUR DE HAUTE MER EN REMPLACEMENT DU BALISEUR *MARIA-LOPEZ*

La construction du baliseur de haute mer destiné au remplacement de la « Maria-Lopez » avait été confiée après concours le 31 janvier 1912 à M. [L. Denis et Cie](#), ingénieurs constructeurs à Haiphong, moyennant le prix forfaitaire de 319.755 francs soit au taux budgétaire de 1912 (2 fr. 25) 42.H3, 33, le navire devait être livré dans un délai d'un an à compter du 26 février 1912.

Le décès de M. Denis, ingénieur-directeur de la Société L. Denis et Cie, ayant entraîné la dissolution de cette société, l'Administration prononça le 28 décembre 1913 la résiliation du marché passé avec la maison L. Denis et Cie qui n'avait d'ailleurs pas commencé les travaux.

Une convention passée avec l'Arsenal de Saïgon le 10 octobre 1913 fut approuvée par le Gouverneur général le 29 décembre 1913. Aux termes de cette convention, l'Arsenal doit livrer aux Travaux publics dans le courant du mois avril un baliseur de haute mer conforme aux plans, dessins, cahier des charges, mémoire descriptif et justificatif joints au marché de MM. Denis et Cie, dépense à prévoir ne devant pas dépasser 400.000 francs.

Les dépenses liquidées pendant le premier semestre de l'année 1914 sur le crédit de 200.000 francs inscrit au budget se montent à francs 19.195,74.

Ministère de la marine
(Journal officiel de la République française, 5 mai 1915)

Par décision ministérielle du 3 mai 1915, ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon :

M. Burel (Pierre), officier d'administration de 2^e classe du corps des comptables des matières à Brest, en remplacement de M. l'officier d'administration de 2^e classe, du même corps Bazire, rapatrié pour cause de santé.

(M. Burel remplira les fonctions de garde-magasin de la marine à Saïgon.)

M. Pagnini (Auguste), commis de 2^e classe du corps des comptables des matières à Toulon, en remplacement de M. le commis de 1^{re} classe du même corps Andréani, rapatrié pour cause de santé.

M. Prigent (Jean-Marie), commis de 3^e classe du corps des comptables des matières à Brest, en remplacement de M. le commis de 1^{re} classe du même corps Rigolène, rapatrié pour cause de santé.

À leur retour en France, seront affectés :

M. Bazire à Brest, M. Andréani à Toulon, et M. Rigolène, provisoirement à Brest.

Les événements et les hommes
(*Les Annales coloniales*, 19 juin 1915)

Le 6 mai 1915 a été mis à l'eau un remorqueur de 600 chevaux, destiné à la direction des mouvements du port du guerre de Saïgon. En raison de l'état de guerre, le lancement a eu lieu sans aucun appareil, mais le public a néanmoins été admis à l'Arsenal pendant la durée de ces opérations.

Ingénieurs de la Marine
(*Journal officiel de la République française*, 31 mai 1916)

Par décision ministérielle du 30 mai 1916, une prolongation de congé de convalescence de deux mois à solde entière, pour compter du 1^{er} juin 1916, a été accordée à M. Laffargue, ingénieur en chef de 2^e classe du génie maritime, provenant de Saïgon.

COCHINCHINE
Les événements et les hommes
(*Les Annales coloniales*, 2 septembre 1916)

Voici « l'histoire par le communiqué » — toujours le bref communiqué — du voyage de M. le gouverneur p. i. [Jean-François] Charles, en Cochinchine :

.....
Le 24 juillet, le gouverneur général, accompagné du gouverneur de la Cochinchine et du commandant de la Marine, a visité l'arsenal de Saïgon, où, depuis plusieurs mois déjà, a été organisée la fabrication des obus.

Le gouverneur général a constaté l'activité des ateliers et les résultats remarquables auxquels était arrivé le personnel de l'arsenal en installant de toutes pièces une fabrication aussi délicate et aussi complète.

M. Charles, en remerciant M. Bertrand, directeur de l'arsenal, de l'avoir accompagné dans cette intéressante visite, lui a adressé ses félicitations et l'a chargé de les transmettre à ses collaborateurs.

COMPAGNIE DES EAUX ET D'ÉLECTRICITÉ DE L'INDOCHINE
(*La Dépêche coloniale*, 7 novembre 1916)

.....
une convention a été passée avec l'arsenal de Saïgon pour la fourniture à cet établissement de la force motrice nécessaire à son service de jour.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 21 juin 1917)

Par décision ministérielle du 18 juin 1917, 40 points exceptionnels ont été accordés au second maître infirmier Roudaut (Yves), Brest, 43459 et au quartier-maître infirmier Cueff (Pierre-Marie) 95-589/2, en récompense du zèle et du dévouement dont ils ont fait preuve, à l'ambulance de l'arsenal de Saïgon.

Compagnie des Eaux et électricité d'Indo-Chine

Société anonyme au capital de 6.500.000 fr.

Assemblée générale ordinaire du 7 novembre 1917
(*La Dépêche coloniale*, 13 décembre 1917)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
sur l'exercice 1916-1917

.....
la convention passée avec l'arsenal de Saïgon pour son alimentation en force motrice de jour est entrée en exécution vers la fin de l'exercice dont nous vous rendons compte.

TRIBUNE LIBRE

Des Marines coloniales françaises
par Olivier GUIHÉNEUC

(*Le XIX^e siècle*, 29 décembre 1917)

.....
De 1898 à 1902, huit bateaux torpilleurs français de 100 tonnes ont été montés à l'arsenal de Saïgon par la main-d'œuvre indigène sous la direction de M. l'ingénieur Champenois ; il est à peine besoin de rappeler que l'arsenal français de Fou-Tchéou a construit, avec la main-d'œuvre chinoise, des canonnières de 800 tonnes et des cargos encore plus grands.

ARSENAL DE SAÏGON

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1918, II-30-31)

Direction des constructions navales et travaux hydrauliques.

MM. Deneaux (H.-P.-G.), chev. LH, ingénieur en chef de 2^e classe, directeur ;
Viel (G.-C.-L.), chev. LH, ingénieur principal, sous-directeur ;
Brasey (R.-L.-H.), C. G., ingénieur de 1^{re} cl. ;
Dolou (Y.-.)-M.), officier d'administration de 2^e classe (directions de travaux) ;
Fondacci (A.-P.-M.), officier d'administration de 2^e classe (directions de travaux) ;
Burel (P.-M.-J.), officier d'administration de 2^e classe (comptables des matières) ;
Damond (Y.), officier des directions de travaux de 2^e classe (constructions navales) ;
Guyot (V.-M.-E.), officier des directions de travaux de 2^e classe (constructions navales) ;
Simon (H.-M.), officier des directions de travaux de 2^e classe (constructions navales) ;
Rémond (M.-L.), officier des directions de travaux de 2^e classe (travaux hydrauliques).

Direction de l'Intendance maritime.

MM. de Marqueissac (A.-G.), chev. LH, palmes académiques, commissaire en chef de 2^e classe, directeur ;

Audoyer (C.-J.-J.), commissaire de 1^{re} classe, chef du Service des approvisionnements de la flotte, des subsistances et de l'habillement;

Boularne (P.-P.-A.), commissaire de 2^e classe, chef du service de la solde et de la centralisation financière.

Direction du Service de Santé.

MM. Donnart (F.-J.-M.), chev. LH, C. G., médecin principal, directeur;

Brémond (H.-M.-L.), pharmacien de 1^{re} classe.

MARINE DE GUERRE

(*La Dépêche de Brest*, 27 janvier 1918, p. 3, col. 1)

— Le commissaire de 1^{re} classe Crichan, de Brest, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

AVIS DE CONVOI

(*La Dépêche de Brest*, 1^{er} mai 1919, p. 4, col. 2)

Vous êtes prié d'assister au convoi funèbre de M. Frédéric MOISAN, 1^{er} maître de la marine en retraite, médaillé militaire, décédé en son domicile, 5, rue Bugeaud, dans sa 84^e année, muni des sacrements de l'Église.

La cérémonie religieuse aura lieu aujourd'hui vendredi 2 mai, à deux heures du soir, en l'église paroissiale de Saint-Martin.

Prière de n'apporter ni fleurs, ni couronnes.

De la part de sa veuve ; de M^{me} et M. Paul Froment, de Paris ; de [M. Hippolyte Moisan, commis principal de comptabilité à l'arsenal de Saïgon, et M^{me}](#) ; de M^{me} et M. Alphonse Renaud, chef de bureau à la mairie de Brest ; de ses petits-enfants, Paule, André, Guy, Jacqueline Moisan et Alphonse Renaud ; de M^{me} et M. Quéméner, lieutenant au 1^{er} sénégalais, à Saint-Louis ; de son neveu, M. Jules Moisan, commis principal de comptabilité au ministère de la Marine, et M^{me} ; des familles Roussignol et Nachebout, ses cousins et cousines, et de toute la famille.

Il n'y a pas de lettres de faire part, le présent avis en tient lieu.

Visite du gouverneur de la Cochinchine à l'arsenal de la Marine

(*Saïgon sportif*, 18 mai 1918)

L'arsenal a reçu ce matin, à la première heure, la visite du gouverneur de la Cochinchine qui a tenu à se rendre compte sur place des travaux en cours et des projets établis en vue de la construction des cargos.

Le capitaine de vaisseau, commandant la Marine, l'accompagnait et lui a fourni toutes les explications utiles.

Dès son arrivée à l'arsenal, le gouverneur s'est rendu à l'emplacement où doit être érigée la cale de construction de cargos.

Il y a quelques jours à peine, une des nefs de l'atelier des bâtiments en fer se dressait encore sur cet emplacement : elle vient d'être abattue, et le terrain a été complètement déblayé.

Le gouverneur a eu le plaisir de constater que les fouilles de la cale étaient actuellement en pleine activité et qu'un chantier de battage des pieux allait y fonctionner très prochainement.

Le directeur des constructions navales et des travaux hydrauliques a montré au gouverneur les plans de cette cale de 100 mètres de long sur 10 mètres de large, ainsi que ceux du nouvel atelier des bâtiments en fer ; cet atelier, en béton armé d'une superficie de 3.500 m² doit comporter 3 nefs de 75 mètres de long, desservies par des ponts roulants et abriter les machines-outils de l'atelier actuel devenu insuffisant, ainsi que d'autres machines plus modernes et plus puissantes commandées en Amérique.

À cet atelier, sera adjointe une salle de 75 mètres de long sur 15 de large où seront tracés en vraie grandeur les plans des cargos ; tous les travaux préliminaires de démolition et de déblaiement nécessaires pour l'édification de cet atelier et de cette salle sont actuellement achevés et le Gouverneur s'est rendu compte que les travaux de fouilles et de battage des pieux sont en bonne voie et activement dirigés par M. Rémond, officier de la direction des travaux hydrauliques ; les dispositions prises permettent d'escompter que les nouvelles constructions sortiront rapidement de terre.

Poursuivant sa visite, le gouverneur a examiné sur place les dispositions du projet d'allongement de la forme de radoub. Ce projet, qui porte de 152 mètres à 182 mètres la longueur utile de la forme permettrait à celle-ci de recevoir des navires ces types *Paul-Lecat* ou *Porthos* et *Massilia*.

La visite s'est terminée par l'inspection des hangars récemment édifiés pour la recette et la manutention des billes de bang-lang, achetées par le service du ravitaillement, et que l'arsenal débite sans répit pour les besoins de la défense nationale.

Le gouverneur, après cette visite à laquelle il a pris le plus vif intérêt, a quitté l'arsenal vers 9 heures.

L'outillage économique DE L'INDOCHINE

Les constructions navales à l'arsenal de Saïgon

par H. C. [Henri CUCHEROUSET]

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 août 1918)

On s'imagine difficilement quel travail considérable entraîne la construction d'un navire de 3.500 tonnes comme celui que la Colonie a chargé l'arsenal de Saïgon de construire pour la flotte intercoloniale.

Non seulement il a fallu construire une cale, mais il a fallu remanier une bonne partie, du plan de l'arsenal et ériger de nouvelles constructions en remplacement des anciennes.

Chercher à utiliser ce qu'on a et à le compléter au fur et à mesure est sou vent, en matière d'industrie, une forte mauvaise politique. C'est ce qu'on a bien compris à l'arsenal et l'on a décidé, puisqu'il fallait transformer et agrandir, de faire à l'américaine et de démolir les vieux ateliers pour en construire de neufs bien adaptés au travail à fournir.

La cale est le premier travail qui fut commencé, sur l'emplacement d'un ancien atelier. C'est un travail fort important sur un terrain comme celui des bords du fleuve, qui n'offre aucune consistance. On s'en rendra compte quand on saura que les

fondations de cette cale nécessitent l'enfoncement à refus de 1.800 pieux de 10 mètres de long.

La cale a une longueur totale de 114 m. et une longueur utile de 100 m. L'inclinaison de 7 cm. par mètre, qu'elle doit avoir en vue du lancement, fait qu'à une extrémité, elle s'élève de 4 m. au-dessus du niveau du sol, et à l'autre, du côté de la rivière, à 4 m. au-dessous. Bien entendu pour que de ce côté, en contrebas, le travail puisse se faire à sec, un batardeau est construit en arc de cercle qui permettra avec des pompes de maintenir le vide dans le bassin ainsi formé.

Des deux côtés et au bout de la partie, plus élevée que le sol un mur solide en belle maçonnerie, de 2 m. d'épaisseur, entoure l'ouvrage, tandis qu'à l'autre extrémité, les murs latéraux prolongés forment quais. Ces quais laissent entre eux un espace de 18 m qui est la largeur de la cale. Le sol de la cale sera formé d'une couche de béton de 2 m. d'épaisseur encastrant toutes les têtes de pilotis et reparaissant également la charge.

Ce béton sera recouvert d'un dallage en pierres de taille avec cannelures destinées à recevoir les *tin*. J'avoue qu'hier encore, j'ignorais ce que c'était qu'un *tin*. Pour le cas où, par hasard, il se trouverait quelque lecteur aussi peu au courant que moi, un tin est une grosse pièce de bois destinées à soutenir la quille d'un bateau en construction ou en réparation. Ici il y en aura trois rangées ; une sous la quille et une sous chaque côté du bateau.

Bien entendu, un travail de cette importance ne se fait pas en un jour et l'on compte au moins trois mois pour le mener à bien. Il est d'ailleurs déjà assez avancé.

Quand la cale sera finie, on enlèvera les vieux bâtiments qui sont à droite et à gauche pour dégager le terrain. Deux grands pylônes seront alors construits à chaque extrémité, avec grues électriques et un câble transporteur, fixé entre les pylônes de chaque côté du chantier et dans sa longueur, permettra d'amener à un endroit voulu les matériaux de construction.

Pour remplacer les deux vieux ateliers qu'on va démonter, l'on construit un immense atelier qui sera certainement un des plus beaux de l'Extrême-Orient. Il aura 75 m. de long sur 48 de large et se composera de 3 nefs de 16 m. de large et 75 de long supportées par des piliers en ciment armé, soit quatre rangées de piliers espacés de 5 m. D'ailleurs, la construction sera entièrement en ciment armé avec voûtes, possédant une articulation semi-rigide. Ici aussi, il a fallu, pour établir les fondations des piliers, battre sous chaque bloc 16 pieux de 10 m. de long.

Ces ateliers seront très élevés, le faitage de chacune des trois nefs atteignant 18 m. 70 au-dessus du sol, soit la hauteur d'une maison à 5 étages; Ce sera un des bâtiments les plus imposants de la ville, pour un voyageur arrivant par le fleuve.

À la hauteur de 6 mètres au-dessus du soit 2 m. avant la naissance des voûtes seront fixés aux piliers six chemins de roulement pour trois ponts roulants électriques desservant les trois nefs dans toute leur longueur.

Deux remorqueurs pour le port de Saïgon

L'arsenal complète en ce moment la construction de deux puissants remorqueurs pouvant servir de remorqueurs de haute mer. L'un est destiné au port de guerre et l'autre au port de commerce.

Ces remorqueurs ressemblent par leur aspect général aux remorqueurs de la Seine, que connaissant bien les Parisiens et sont, bien entendu, tout en machines. L'un a une machine unique de 600 chevaux, l'autre deux machines de 300 chevaux. Ils sont, en outre, munis de très fortes pompes d'épuisement pour porter secours en mer à des navires ayant une voie d'eau.

Ces deux excellents outils dont notre port avait le plus grand besoin, vont être prochainement mis en service.

Avec de pareils remorqueurs, ce sera un jeu de virer des navires comme le *Paul-Lecat*. Des remorqueurs de ce genre pourraient également rendre d'immenses services pour

aller chercher à Hongay des chalands en ciment armé de 800 à 1.000 tonnes chargés de charbon.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 28 août 1918)

Par décision en date du 27 août 1918 M. Gilon (Araquiassamy), commis de 1^{re} classe de formation locale de l'arsenal de Saïgon, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, à titre d'ancienneté de services et sur sa demande, pour compta du 1^{er} juin 1918.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 6 mai 1919)

Par décision ministérielle du 4 mai 1919, M. Lê-tri-Phù (Michel-Henri), commis de 1^{re} classe de formation locale de l'arsenal de Saïgon, a été admis à la retraite pour infirmité contractée en service commandé. Il sera rayé des contrôles trois mois après la date de la présente décision.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 22 juillet 1919)

Par décret en date du 18 juillet 1919, ont été promus dans le corps du génie maritime, pour compter du 29 juin 1919 :

Au grade d'ingénieur en chef de 2^e classe.
(Choix.) M. Viel (Georges-Charles-Léon), ingénieur principal, en remplacement de M. Massenet, promu.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 7 août 1919)

Par décision ministérielle du 6 août 1919, M. l'ingénieur de 1^{re} classe du génie maritime Janny, du port de Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 26 octobre 1919)

Par décision du 25 octobre 1919, M. Sauvey (E. A.-E.), officier de 3^e classe des directions de travaux (études), a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet officier sera mis en route à une date qui lui sera ultérieurement indiquée.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 29 novembre 1919)

Par décision du 28 novembre 1919, MM. Lusseaux (Victor), agent technique de 2^e classe, Hody (Louis), agent technique de 3^e classe, du service des C. N. [constructions navales] du port de Toulon et Pascal (Étienne), agent technique de 1^{re} classe, Martin (Gabriel), agent technique de 3^e classe, du service des C. N. de Toulon, ont été désignés pour continuer leur service à l'arsenal de Saïgon.

Ces agents seront mis en route à une date qui leur sera fixée ultérieurement.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 11 janvier 1920)

Est désigné, pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, M. Lord (Paul), commis de 4^e classe des directions de travaux à Lorient.

M. Lord sera mis en route sur sa nouvelle destination à une date qui lui sera ultérieurement fixée.

Le ministre de la marine,

Vu l'arrêté ministériel du 24 août 1909 réglant le mode de désignation des officiers du génie maritime appelés à servir hors de la métropole,

Arrête :

Article unique. — L'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 24 août 1909 indiquant l'effectif d'officiers du génie maritime à affecter à l'arsenal de Saïgon est modifié comme suit :

Pour l'arsenal de Saïgon.

1 ingénieur en chef de 1^{re} classe ou de 2^e classe, directeur des travaux de l'arsenal.

1 ingénieur principal, sous-directeur.

2 ingénieurs de 1^{re} classe, en sous-ordre,

ayant depuis leur accession à la 2^e classe, un an au moins de service dans les ports et établissements.

Fait à Paris, le 9 janvier 1920.

GEORGES LEYGUES.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 23 janvier 1920)

Par décision en date du 22 janvier 1920, est désigné, sur sa demande, pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, M. Bozzo (Laurent), agent technique de 1^{re} classe des constructions navales du port de Toulon.

La date de départ de cet agent pour la colonie sera fixée ultérieurement.

Pour l'arsenal de Saïgon
(*La Dépêche coloniale*, 13 février 1920)

La crise sévit actuellement dans le recrutement des agents techniques, pour l'arsenal de Saïgon. Un appel lancé par une circulaire du 24 décembre demandant des agents techniques spécialisés, pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, n'a donné aucun résultat. En conséquence, le ministre a décidé de procéder d'urgence à une nouvelle consultation auprès des agents techniques des arsenaux maritimes.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 25 février 1920)

Par décision ministérielle du 24 février 1920, M. Jaouen (P.-G.-M.), ingénieur de 1^{re} classe du génie maritime au port de Lorient, a été désigné, sur sa demande, pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement numérique de M. l'ingénieur en chef Viel, qui doit être rapatrié.

La date du départ de M. Jaouen sera fixée ultérieurement.

Arsenal de Saïgon
(*Journal officiel de la République française*, 5 mars 1920)
(*La Dépêche coloniale*, 7 mars 1920)

Par décision du ministre de la marine, M. Clavel, agent technique de 1^{re} cl. des constructions navales de Toulon, a été désigné, sur sa demande, pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 14 mars 1920, p. 2, col. 6)

MOUVEMENT du PERSONNEL

M. Garnier, agent technique de 1^{re} cl. du port de Toulon, est désigné p. continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

(*Bulletin économique de l'Indochine*, mai 1920)

COCHINCHINE. — Malgré l'influence de l'importation des matières premières, notamment des tôles, les établissements de construction mécanique de la colonie (ateliers des Messageries fluviales, ateliers Jacques & Cie, ateliers Dupont, Bron, Gregori, à Saïgon, ateliers des garages d'automobiles à Saïgon et dans les centres à l'intérieur) se sont maintenus et ont pu conserver leur main-d'œuvre spécialisée.

Les ateliers de l'arsenal de Saïgon ont achevé une cale de construction de navires où seront construits les bateaux de la [flotte indochinoise](#) ; cette cale, dont M. le gouverneur général Albert Sarraut a inauguré la pose de la première pierre en 1919, a les caractéristiques suivantes :

Longueur totale 114 m
Longueur 91 m
Largeur AR cale 10 m
Largeur bassin étanche 18 m
Pente 0 m 07 par mètre
Écartement des cannelures pour corps morts 1 m 50

Les navires qui sortiront de cette cale pourront avoir de 85 à 95 mètres de longueur.

ORDRE DU CAMBODGE

(*Journal officiel de la République française*, 18 mars 1920, p. 4457 et 4459)

Officier

M. Vieil [*sic* : Viel](Georges-Charles-Léon), ingénieur de 1^{re} classe du génie maritime.
M. Laffargue (Jean-André), ingénieur principal du génie maritime à Saïgon.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 17 juillet 1920)

Par décision du 16 juillet 1920, M. Mouttet (Antoine), agent technique de 3^e classe des constructions navales de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent devra être rendu à son nouveau poste dans les délais les plus courts.

Obsèques Berrué

(*L'Écho annamite*, 14 septembre 1920)

Les cordons du poêle étaient tenus par
M. Quesnel, inspecteur des Affaires politiques et administratives,
M. le colonel Thouard,
M. Deneaux, directeur de l'arsenal,
M. le sous-Intendant Jouanne.

Visites et excursions de M. le président Painlevé

(*L'Écho annamite*, 30 septembre 1920)

Lundi, dans l'après-midi, à 15 h. 30, M. Painlevé [ancien président du Conseil] se rendit à l'arsenal où, sous la conduite du capitaine de vaisseau Rémy, commandant de la Marine, il visita les bâtiments ainsi qu'un navire en construction. [...]

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 19 janvier 1921)

Par décision du 18 janvier 1921, M. Le Pennec (Jean-Marie), commis de 3^e classe des directions de travaux du port de Lorient, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. le commis de 1^{re} classe Violet qui a terminé son séjour réglementaire à la colonie.

Une nouvelle unité des [Messageries fluviales](#)
(*L'Écho annamite*, 19 février 1921)

Les essais du « Louis-Blanchet », des Messageries fluviales, qui doit remplacer l'« Attalo » sur la ligne Saïgon–Pnom-Penh, ont eu lieu avant-hier devant une commission composée de MM. ... Jaouen ²¹ et Favre ²², ingénieurs de la marine...

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 6 mars 1921)

Par décision du 5 mars 1921, un congé de convalescence d'un mois, à solde entière est accordé à M. Viel (Georges-Charles-Léon), ingénieur en chef de 2^e classe du génie maritime, pour compter du 3 mars 1921.

L'œuvre de M. Albert Sarraut
en Indochine se dessine
(*L'Écho annamite*, 9 avril 1921)

[...] Parant au plus pressé, M. Sarraut avait acheté *l'Indochine*.

Mais il avait l'ambition de constituer la flotte indochinoise avec des unités construites sur place, avec les moyens dont la colonie disposait ou dont il la doterait. C'est ainsi que fut décidée la construction de trois cargos en acier. Le plus gros auquel devait être donné dans la suite, comme un juste hommage de gratitude, le nom du créateur de la flotte indochinoise, échut à l'Arsenal de la Marine de Saïgon ; les deux autres d'un plus petit tonnage, le *Van Vollenhoven* et *Les fils-Doumer*, furent commandés aux chantiers de la Société des Ateliers Maritimes, à Haïphong.

Les difficultés à surmonter étaient grandes. D'abord, l'acier était rare sur les marchés ; les pays belligérants en faisaient une consommation effroyable pour leurs constructions navales et la fabrication des armes et des munitions. Aussi coûtait-il des prix fous. D'autre part, l'Arsenal de la Marine de Saïgon n'était outillée que pour effectuer les réparations de navires d'un tonnage moyen. Il fallut créer de toutes pièces les chantiers, transformer les machines existantes, acquérir en grande partie l'outillage nécessaire et initier le personnel à sa nouvelle tâche.

On conçoit, dans ces conditions, l'importance que revêtait la cérémonie de jeudi dernier, que M. le gouverneur général Long avait tenu à présider lui-même. Dès trois heures de l'après-midi, l'affluence des grandes fêtes envahissait l'Arsenal et se pressait, contenue à grand-peine par le service d'ordre, autour du bateau qui se dressait triomphalement, dans sa parure de pavillons multicolores et de verdure. Les tribunes

²¹ Pierre Guillaume Marie Jaouen (Saint-Yvi, Finistère, 10 février 1891-Pontivy, 21 juin 1977) : polytechnicien, ingénieur du génie maritime, sous-directeur de l'arsenal.

²² Gustave Joseph Émile Favre (Cholet, 2 déc. 1895-Nice, 2 septembre 1978) : ingénieur du génie maritime, chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 16 août 1917).

étaient bondées. Il montait de la foule une rumeur confuse que dominaient les sons de trompe et de klaxon des autos.

À 15 heures et demie, M. Long arrive, accompagné de M. Châtel, son chef de cabinet, et de M. le lieutenant de vaisseau Delorme, son officier d'ordonnance. La garde d'honneur, composée de douze marins, présente les armes, les clairons sonnent « aux champs », les musiques du « Montcalm » et du 11^e colonial exécutent *la Marseillaise*, qui fut écoutée dans un silence impressionnant.

Tandis que s'achèvent les derniers préparatifs dirigés avec une compétence consommée par les ingénieurs, le gouverneur général va décorer de sa main le personnel indigène qui s'est distingué par de bons et loyaux services. Ces vétérans des serviteurs de l'arsenal sont au nombre de trente trois. Le doyen n'a pas moins de 33 ans de service à son actif ; les plus jeunes en comptent plus de quinze. Rangés face à la tribune, revêtus du costume national, ils paraissent à la fois heureux et confus de l'honneur qui leur est fait. Ils ne se targuent point, ceux-là, d'avoir sauvé la France ; ils se sont contentés de remplir obscurément, en toute conscience, leurs devoirs. Ils vivent la minute la plus inoubliable de leur vie lorsque la médaille d'argent épinglée sur leur poitrine, le gouverneur général leur serre cordialement la main. On peut être certain que ces humbles parleront longtemps de la poignée de main qu'ils reçurent un jour du chef de la colonie. Une médaille, un geste, cela suffit à acquérir ici à la France bien des cœurs. La façon de donner vaud mieux que ce qu'on donne ; une politique d'égards et de condescendance envers les indigènes aura les meilleurs effets sur les sentiments de la population vis-à-vis de la nation protectrice. Imbus de la vieille conception de l'autorité, nos compatriotes ne voient dans les « officiels » français — et c'est un reproche que nous leur adressons — que des personnages solennels, gourmés, froids et distants. Il est vrai que ces derniers eux-mêmes ne se mettent guère en frais d'amabilité, de courtoisie. Mais qu'ils laissent paraître l'homme à travers le fonctionnaire, l'Annamite est tout de suite conquis, charmé et fier comme s'il venait de faire une découverte. Beaucoup de Français prétendent que l'âme jaune est impénétrable ; mais nous nous croyons mieux fondé à dire que l'âme française recèle encore bien des coins ignorés des indigènes. De là des malentendus que nous sommes profondément triste de voir se prolonger entre les deux races. Des compatriotes qui ont pris part à une récente entrevue des amicales indigènes avec M. Long nous ont exprimé, non sans quelque étonnement, la joie qu'ils ont ressentie avec leurs camarades de l'accueil plein de bienveillance, de bonhomie souriante que le gouverneur général leur a fait. On s'est expliqué de part et d'autre. Les amicales ont formulé librement, avec déférence, leurs desiderata, leurs doléances. M. Long est ainsi revenu de certaines idées erronées, Avant l'entrevue, les fronts étaient soucieux ; on parlait d'injustices, de système des « deux poids et deux mesures » ; maintenant, les visages sont souriants, détendus. Que s'est-il donc passé ? Simplement ceci qu'une conversation a eu lieu entre le gouverneur général et les intéressés, et que M. Long a promis d'examiner leur requête avec bienveillance.

Nous pensons donc que les Annamites ont tout intérêt à multiplier les occasions de prendre contact avec le chef de la Colonie. M. Long en a exprimé lui-même le désir à ses visiteurs.

Si, parfois, nous nous abandonnons au découragement devant le retard de certaines réformes depuis longtemps escomptées par la population, nous n'en saisissons pas moins avec empressement l'occasion de rendre hommage à son bon vouloir.

Nous sentons que si M. Long se montre si réservé depuis son retour en Indochine, c'est qu'il a compris que les indigènes sursaturés d'éloquence souhaitent quelque chose de plus substantiel, de plus palpable que des périodes harmonieuses et cadencées.

Voilà que cette longue digression, dont nous nous excusons auprès de nos lecteurs, nous entraîne loin de notre sujet. Il nous reste d'ailleurs bien peu de chose à en dire. Donc la remise des décorations terminée, M. Long regagne la tribune officielle.

M^{me} Long, marraine du nouveau navire, baptise son filleul selon le rite traditionnel en brisant une bouteille de champagne sur l'étrave de l'*Albert-Sarraut*.

Après quoi, le bateau, libéré de son chantier par le sciage de la « savate », glisse d'un mouvement uniformément accéléré, et, ses dernières amarres rompues, il flotte, l'étrave debout au courant, semblant avec ses pavillons, ses palmes frémissant gaiement au vent, prendre vie au contact de son élément.

L'enthousiasme des spectateurs est à son comble. Leurs acclamations se mêlent aux accents de *la Marseillaise*.

Voilà donc accompli un article du programme de M. Albert Sarraut. Le reste suivra-t-il bientôt ?

Et voici que cette question évoque dans notre mémoire la magnifique péroraison du discours prononcé à Saïgon, en 1917, par l'ancien gouverneur général de l'Indochine au vin d'honneur qui lui fut offert par le Syndicat de la presse cochinchinoise.

Retraçant la vision prophétique des destinées de l'Indochine qui s'était présentée à son imagination durant les heures d'angoisse et de fièvre où, dans les tranchées du Bois Le Prêtre, la mort le frôlait à chaque instant, M. Sarraut s'écria avec une éloquence émouvante :

Et dans la nostalgie suraiguë qui, poignant à ce moment mon cœur, me révélait à quel degré j'avais aimé l'Indochine et la tâche interrompue, ma vision plus lucide des certitudes de son avenir "réalisait" déjà cette Indochine de demain, puissante et magnifique partout fécondée par l'effort français, exubérante de moissons, sillonnée de routes, traversée de voies ferrées, retentissante du travail créateur des industries et des usines, recevant dans ses ports sa flotte construite, oui Outrey, sa flotte créée par elle-même dans ses propres chantiers, unissant dans l'accord d'un labeur fraternel les fils de France et les enfants de sa race enrichis de notre savoir, régissant enfin ses propres destinées suivant la charte libérale du statut que la métropole lui concédera, le jour proche où s'imposera à tous cette vérité que, pour être mieux défendue sur tous les points du globe par ses colonies filiales, la Mère Patrie, brisant les lisières qui entravent, doit laisser ses enfants croître en force et se développer en vigueur dans l'exercice salubre d'une plus grande liberté.

Est-ce que, selon les propres paroles de l'orateur, les rêves d'hier sont les réalités de demain ?

APRÈS LE LANCEMENT DE L'« ALBERT-SARRAUT »,
FÉLICITATIONS DU MINISTRE DES COLONIES
(*L'Écho annamite*, 21 avril 1921)

Le gouverneur général de l'Indochine a reçu du ministre des Colonies le câblogramme suivant :

« Apprends avec haute satisfaction lancement heureux première grande unité navale construite par Indochine dans arsenal Saïgon. Profondément ému délicate pensée attachant mon nom à réalisation qui confirme vitalité créatrice de notre plus belle colonie française vous prie transmettre à tous artisans français et indigènes de cette œuvre mes félicitations chaleureuses et ma plus cordiale gratitude. »

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 22 avril 1921)

Par décision du 21 avril 1921, les agents techniques dont les noms suivent ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon :

MM. Copello (Édouard-Marie), agent technique de 2^e classe des constructions navales du port de Toulon, et Tirel (Paul), agent technique de 2^e classe des constructions navales du port de Cherbourg.

LA FLOTTE INDO-CHINOISE

(*La Dépêche de Brest*, 29 avril 1921, p. 3, col. 6)

Marseille, 28. — Le vapeur *Indo-Chine*, appartenant au gouvernement de la colonie, commandé par le capitaine Ducampi, a quitté Marseille avec un chargement de 3.800 tonnes de marchandises pour Saïgon et la machinerie du vapeur *Albert-Sarraut*, en construction à l'arsenal de Saïgon, et qui sera la deuxième unité de la flotte indo-chinoise.

L'*Indo-Chine* passera à Beyrouth, où il embarquera des étalons destinés aux haras de la colonie.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 23 septembre 1921)

Par décision ministérielle du 22 septembre 1921, M. l'ingénieur en chef de 2^e classe du génie maritime Deneaux (H.-P.-G.), affecté à Toulon par décision du 12 septembre 1921, et non installé, est désigné pour continuer ses services en Cochinchine en qualité de directeur des constructions navales et des travaux hydrauliques de l'arsenal de Saïgon.

Cet officier supérieur rejoindra sa destination par le paquebot qui partira après le 10 octobre 1921.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 28 septembre 1921, p. 11164)

Le Président de la République française,

Vu l'article 55 de la loi de finances du 25 février 1901 ;

Vu le décret du 27 octobre 1892 portant création et fixation des salaires du personnel des commis de formation locale de l'arsenal de Saïgon ;

Vu les lois des 6 et 18 octobre 1919 ;

Vu le décret du 5 septembre 1920 portant révision des soldes du personnel des commis de formation locale de l'arsenal de Saïgon ;

Sur le rapport du ministre de la marine,

Décète :

Art. 1^{er}. — Le tableau prévu à l'article 1^{er} du décret du 5 septembre 1920 est remplacé par le suivant :

EMPLOIS	SOLDE			
	BRUTE annuelle	NETTE		
		par an	par mois.	par jour.
	fr.	fr.	fr. c.	fr. c.
Commis de classe exceptionnelle	7.000	6.650	554 116	18 472
Commis de 1 ^{re} classe	6.200	5.890	490 833	16 361
Commis de 2 ^e classe	5.400	5.130	427 500	14 250
Commis de 3 ^e classe	4.600	4.370	364 66	12 139
Commis de 4 ^e classe	3.800	3.610	300 833	10 028
Commis de 5 ^e classe	3.000	2.850	237 500	7 917

Art. 2. — Le troisième alinéa de l'article 4 du décret du 27 octobre 1892 est remplacé par le suivant :

« Nul commis ne peut être nommé à une classe supérieure s'il ne compte au moins deux années de service dans sa classe. »

Cette nouvelle disposition n'aura d'effet qu'à partir de la date du présent décret.

Art. 3. — Le recrutement des commis de formation locale est définitivement supprimé.

Art. 4. — Sont abrogées toutes dispositions antérieures en tant qu'elles sont contraire au présent décret.

Art. 5. — Le ministre de la marine et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Rambouillet, le 24 septembre 1921

A. MILLERAND.

Par le Président de la République:
Le ministre de la marine,
GUIST'HAU

Le ministre des finances,
PAUL DOUMER.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 13 octobre 1921)

Par décision du 12 octobre 1921, M. Tison (Gustave-Auguste-Victor), agent technique de 2^e classe des constructions navales du port de Cherbourg, en congé hors cadres, a été réintégré, pour compter du 30 octobre 1921, dans le cadre des agents techniques de 2^e classe des constructions navales en remplacement numérique de M. Maguerez (Y.), agent technique de 1^{re} classe, retraité le 30 octobre 1921.

Cet agent prendra rang sur l'annuaire entre MM. Huet et Guillemot, agents techniques de 2^e classe, et continuera ses services à l'arsenal de Saïgon.

M. Claudel en Cochinchine
(*L'Écho annamite*, 13 octobre 1921)

M. Claudel, ambassadeur de France au Japon, qui est tombé souffrant à son retour du Cambodge, n'a pu, par suite, mettre entièrement à exécution le programme qu'il comptait suivre au cours de son séjour en Cochinchine.

Néanmoins, il a pu aller visiter lundi après-midi la ville de Cholon, mardi matin les plantations de Suzannah et d'Anloc [et ce matin l'arsenal et le port de commerce de Saïgon](#). Il a visité, en outre, l'atelier de photographie de l'aviation, la pagode de Dakao et a eu des entretiens avec le président du Syndicat des exportateurs de riz et le capitaine chargé d'installer le nouveau poste de T. S. F. à Saïgon.

M. Claudel, accompagné du lieutenant de vaisseau Delorme, quittera Saïgon pour Dalat demain soir jeudi par train spécial à 21 heures 15.

Nous souhaitons à M. Claudel un prompt rétablissement ainsi qu'un agréable séjour à Dalat et lui présentons nos souhaits sincères de bon voyage.

Les primes pour « langues indigènes »
par NG.-V.-TRANG
(*L'Écho annamite*, 15 octobre 1921)

Il nous revient, que pour supprimer les examens de langues orientales, M. le gouverneur général s'est appuyé surtout sur ce fait, que les Européens, quoique brevetés, avaient besoin d'un interprète dans toute affaire officielle.

C'est, en effet, un fait, bien connu de nos compatriotes, que si l'on rencontre pas mal d'Européens sachant traduire un texte en « quôc ngu », par contre, on en trouve très peu capables de tenir une conversation avec un indigène.

Cela tient surtout, au « ton » qu'ils n'observent pas suffisamment.

On ne saurait nier cependant, que le fait de savoir traduire un texte en quoc ngu, soit déjà un résultat appréciable et qu'il y vaut mieux pour un indigène, avoir affaire à un Européen sachant traduire un texte et parler tant bien que mal quelques mots de quôc ngu qu'à un autre qui ne connaît rien de tout cela.

Autrefois, alors que l'étude des langues n'était pas obligatoire, on avait voulu encourager les Européens à les apprendre en instituant des primes en espèces ; de sorte que la plupart apprenaient une langue indigène, attirés par l'appât du gain.

Ces primes ont été supprimées depuis dix ans ; mais croit-on qu'elles subsistent encore à l'arsenal de Saïgon !?

Il paraît effet qu'a l'heure actuelle, tout Européen « breveté » de l'arsenal, a droit à la prime — tant pour le premier degré et tant pour le deuxième, et cela pendant un certain nombre d'années.

Mais alors nous ne comprenons plus !

Les employés de l'arsenal étant recrutés « dans le civil », de même que nos ingénieurs, licenciés et docteurs de l'administration, si les seconds, lorsque ils sont « brevetés » ne peuvent pas se passer d'interprètes, il en va de même pour les premiers et alors ? Quid de prime ?

Notre ami Ng.-v.Truc, qui travaille depuis longtemps à l'arsenal et auquel nous avons fait part de nos doutes, a bien voulu éclairer notre religion.

— Vous comprenez, nous a-t-il dit, l'administration indochinoise et l'arsenal ont deux gouvernements différents : la première dépend du Gouverneur général tandis que le second dépend du ministère de la Marine...

— Ah ! oui, avons-nous répondu, nous comprenons ; on n'a pas trop de dix ans pour mettre une chinoiserie au point...

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 21 décembre 1921)

Par décision du 20 décembre 1921, une prolongation de séjour de quatre mois, à l'arsenal de Saïgon, a été accordée à M. Jaouen (P.-G.-M.), ingénieur de 1^{re} classe du génie maritime, pour compter du 24 avril 1922.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 7 février 1922)

Par décision du 5 février 1922, M. Jeanne (Paul-Émile-Auguste), agent technique de 2^e classe des directions de travaux (service des constructions navales) de l'arsenal de Saïgon, a été placé en congé, hors cadres et sans solde, à compter du 25 mars 1922, pour servir à l'industrie (établissements, forges, ateliers et chantiers de l'Indo-Chine* à Saïgon) dans les conditions du décret du 21 décembre 1920.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 17 février 1922)

Par décision du 16 février 1922, M. Dolou (Yves-Joseph-Marie), officier d'administration de 1^{re} classe des directions de travaux, rapatrié de l'arsenal de Saïgon, a été désigné pour continuer ses services au port de Brest.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 22 février 1922)

Par décision du 21 février 1922, M. Avenci (Adolphe-Frédéric), officier de 1^{re} classe des directions de travaux du port de Lorient, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 27 février 1922)

Par décision du 23 février 1922, un congé d'un an sans solde, pour affaires personnelles, a été accordé à M. Tirel (P.-J.-A.), agent technique de 2^e classe des constructions navales de l'arsenal de Saïgon, pour compter du 1^{er} mars 1922.

Cochinchine
[Flotte indochinoise]
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 mars 1922)

Les essais de l'« Albert-Sarraut ». — Les manœuvres préliminaires de l'*Albert-Sarraut* ont pris fin.

Le vapeur, parti avant-hier pour y procéder, est rentré à Saïgon aujourd'hui à 6 heures.

M. Deneaux, commandant de l'arsenal, que nous avons vu ce matin, s'est déclaré enchanté des résultats.

Le bateau, lesté à son maximum, a tenu la vitesse moyenne d'un bon cargo, c'est-à-dire entre 10 et 12 nœuds.

Les machines, après une dernière mise au point pendant le début du voyage, ont rendu

.....

que l'on avait prévu, c'est-à-dire une force de 1.100 chevaux.

La « manœuvre » de l'« Albert-Sarraut » est très bonne et aucun incident ne s'est produit pendant la randonnée.

MM. Deneaux et Javouen [Jaouen], sous-directeur de l'arsenal, étaient à bord.

L'équipage se composait de la plus grande partie du futur équipage de l'« Albert-Sarraut ».

Le second était celui de l'*Indochine* et le reste de l'équipage avait été recruté parmi les matelots de la marine de guerre et les ouvriers de l'arsenal.

Les essais officiels sont annoncés pour la semaine prochaine.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 8 avril 1922)

Par décision en date du 7 avril 1922, M. Le Cosquer (Joseph-Jules-Frédéric), agent technique de 2^e classe des constructions navales, rapatrié de Saïgon, a été désigné pour continuer ses services au port de Lorient.

Cet agent rejoindra son nouveau-poste à l'expiration du congé de fin de campagne dont il est actuellement titulaire.

Par décision en date du 7 avril 1922, un congé d'un an, sans solde, pour affaires personnelles, a été accordé à M. Herbaut (Paul), agent technique de 1^{re} classe des constructions navales à Saïgon, pour compter du 1^{er} juin 1922.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 25 avril 1922)

Par décision en date du 24 avril 1922, une prolongation de séjour d'un an à l'arsenal de Saïgon a été accordée à M. Garnier (F.-M.), agent technique principal de 3^e classe des constructions navales, pour compter du 10 juillet 1922.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 9 mai 1922, p. 4, col. 6)
(*La Dépêche de Brest*, 11 mai 1922, p. 4, col. 4)

MOUVEMENT DU PERSONNEL

— Des prolongation de séjour à l'arsenal de Saïgon ont été accordées aux officiers, agents techniques et commis désignés ci-après : Jégou, off. de 2^e cl. des directions de travaux, huit mois, pour compter du 30 juillet 1922 ; Lord, commis de 2^e cl. des

directions de travaux, huit mois, pour compter du 30 juillet 1922 ; Sigallon, agent technique de 2^e cl., un an, pour compter du 18 juillet 1922 ; Decamp, agent technique principal de 2^e cl., 2 ans, pour compter du 12 juin 1922 ; Ergouarch, agent technique de 2^e cl. un an, pour compter du 18 juillet 1922.

LA MARINE CÈDE À LA COLONIE L'ARSENAL ET SES 1.250 EMPLOYÉS

VELLÉITÉS DE PRIVATISATION D'UN ÉTABLISSEMENT DÉFICITAIRE

L'arsenal de Saïgon
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 juin 1922)

L'arsenal de Saïgon est une installation industrielle complète, permettant la construction et le lancement d'unités de la flotte marchande, telles que l'*Albert-Sarraut*, et la réfection et la réparation en bassins de radoub des bâtiments de la flotte de guerre. Les améliorations et les extensions apportées peu à peu à l'arsenal primitif ont développé l'arsenal de Saïgon, au point d'en faire aujourd'hui, une très lourde charge pour le département de la marine.

Cette charge a pu, jusqu'ici, être admise et considérée comme une dépense de souveraineté. Or, ce point de vue n'existe plus, depuis que la flotte française en Extrême-Orient a été réduite, depuis l'inauguration du nouveau système de nos alliances, et, surtout, depuis notre adhésion au « pacte du Pacifique », récemment signé à Washington.

Il est donc normal, en l'état présent, que notre département de la marine songe à se délester d'une charge très lourde, dont les « dépenses » ne correspondent plus aux besoins de notre politique nationale. Mais il n'est pas moins vrai, que nous n'avons pas le droit, en supprimant ce que nous avons fait à l'arsenal de Saïgon, de nous rendre pour toujours, impuissants, en Extrême-Orient, à n'importe quel effort naval.

Les données du problème sont donc celles-ci : d'abord, réduire au strict minimum les dépenses d'entretien et d'exploitation de la marine en Indochine ; mais, et tout de même, conserver dans la colonie une organisation capable d'assurer le bon état d'une escadre de quelque importance dans le cas où des circonstances exceptionnelles nécessiteraient, dans les mers de Chine, la présence de nos unités de guerre.

L'urgence de l'affaire de l'arsenal de Saïgon ne s'impose que depuis peu.

En 1920, au printemps, il avait été question de céder purement et simplement l'arsenal de Saïgon aux établissements du Creusot.

N'y avait-il donc que le Creusot pour pouvoir supporter une telle charge ? Et n'y avait-il pas lieu, même en une circonstance si considérable, de recourir à la voie légale de l'adjudication ? Le ministre des Colonies semblait être de cet avis, puisque l'examen de la question fut reporté au moment où le gouverneur général de l'Indochine serait présent en France.

M. Long séjourna en France au commencement de 1921 ; il fit cette déclaration que les intéressés ont soigneusement enregistrée et retenue — qu'il était entendu, en principe, que la marine céderait l'arsenal à la colonie mais que le contrat n'en serait signé que lorsque la colonie aurait les meilleures assurances de pouvoir rétrocéder

l'arsenal à l'industrie privée, dans des conditions qui ne seraient pas trop onéreuses pour le budget.

Or, devant la succession rapide des événements, le département de la marine paraît pressé d'une solution et envisage la session pure et simple de l'arsenal à la colonie.

L'exploitation de l'arsenal et de tous ses services serait donc confiée à l'administration des travaux publics de l'Indochine.

Or, l'administration des travaux publics sait, comme tous les intéressés, quelle est la manière de travailler de l'arsenal et quel est son dernier bilan.

Le déficit, pour l'exercice de 1920, était de 280.000 piastres. Et, cependant, le chapitre des recettes comprenait des sommes qui ne se renouvelleront pas : par exemple, 600.000 piastres pour les travaux du cargo *Albert-Sarraut* ; 150.000 piastres pour la flotte de la colonie. On ne peut admettre, sinon comme certaine, au moins comme probable, que des recettes fixes de 250.000 piastres. Or, les seuls frais généraux de l'arsenal atteignent tout près de 600.000 piastres.

C'est dire que le bilan, très médiocre, de 1920, sera suivi de bilans beaucoup plus mauvais encore.

Dans ces conditions qui ne sont un mystère pour personne, les Travaux publics n'admettraient recevoir l'exploitation de l'arsenal qu'en transformant cet établissement en une grande entreprise de constructions mécaniques, dirigée, soit par l'État directement, soit par une société fermière : celle-ci travaillerait à la fois pour l'administration et pour les particuliers.

Cette solution, qui est aujourd'hui envisagée, nous met en présence de la situation suivante :

Gestion de l'État, directe ou indirecte, dans une entreprise industrielle, avec toutes les conséquences qu'entraîne toujours l'intervention de l'État. Continuation des méthodes de travail et des prix pratiqués à l'arsenal de Saïgon, c'est-à-dire indifférence de la balance de fin d'année et des déficits possibles, lesquels sont couverts par l'État ou par la société qui représente l'État — concurrence à non égalité avec l'industrie française installée dans la colonie.

Résumé d'un article de A. de Pourville, paru dans l'*Opinion* du 1^{er} mai.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 2 juillet 1922)

M. Le Bihan (A.-G.-M.), commis de 2^e classe des services d'intendance et de santé, rapatrié de Saïgon, est affecté au port de Brest.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 13 juillet 1922, p. 5, col. 1)

Par décision ministérielle, des prolongations de séjour de deux ans sont accordées aux agents techniques Paro et Lucas, et d'un an à l'agent technique Mouttet, de l'arsenal de Saïgon.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 19 août 1922)

Par décision en date du 18 août 1922, M. Le Pennec (Jean-Marie-Antoine), commis de 2^e classe des directions de travaux, rapatrié de Saïgon, a été désigné pour continuer ses services au port de Lorient.

Ce commis rejoindra son nouveau poste à l'expiration du congé de convalescence dont il est actuellement titulaire.

Le mouvement industriel en Indochine
par E. CHASSIGNEUX,
ancien membre de l'école française d'Extrême-Orient,
professeur
à l'école des Hautes études commerciales
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 10 septembre 1922)

[...] L'industrie des constructions navales a un tout autre caractère. Elle est née de la guerre et, si elle s'est fixée à Saïgon, c'est en raison de la présence de l'arsenal de la Marine pourvu de l'outillage nécessaire, avec un personnel technique et 1.400 ouvriers annamites. En septembre 1920, le ministre de la Marine a pris la décision de céder cet arsenal à la colonie, avec faculté pour celle-ci d'en confier l'exploitation à un industriel.

L'outillage a été amélioré et complété aux frais du budget, et la construction de l'*Albert-Sarraut*, mis en chantier pendant la guerre, a pu être menée à bonne fin. Ce beau cargo, lancé le 7 avril 1921, a aujourd'hui terminé ses essais. Ses caractéristiques sont les suivantes : longueur, 85 mètres ; largeur, 12 mètres ; tirant d'eau en charge : 6 mètres ; port en lourd, 3.100 tonnes ; puissance de la machine : 1.100 chevaux ; vitesse : 10 nœuds. Le navire est muni de la T. S. F. Il est aménagé pour transporter quelques passagers. [...]

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 22 septembre 1922)

Par décision ministérielle en date du 21 septembre 1922, M. l'officier d'administration de 1^{re} classe du personnel administratif de gestion et d'exécution (comptables des matières) Alzcar (J.-F.-H.), rapatrié de Saïgon, est affecté provisoirement en sous-ordre au magasin des approvisionnements de la flotte à Toulon.

Commission permanente du Conseil de gouvernement de l'Indochine
(*L'Écho annamite*, 26 octobre 1922)

La Commission permanente du Conseil de Gouvernement de l'Indochine se réunira à Hanoi vendredi 27 octobre courant, à 9 heures, sous la présidence de M. le gouverneur général p. i. Parmi les affaires inscrites à son ordre du jour figure le projet de cession à la colonie de l'arsenal de la Marine à Saïgon.

AVIS DE CONVOI
(*La Dépêche de Brest*, 25 novembre 1922, p. 4, col. 5)

Vous êtes prié d'assister au convoi funèbre de M^{me} Allain ÉMIRY, née Anna-Marie MARTIN, décédée le 23 novembre 1922, au domicile de sa mère, 3, rue des Jardins, à l'âge de 31 ans, munie des sacrements de l'Église.

La cérémonie religieuse aura lieu aujourd'hui samedi 25 novembre, à 3 h. 30 du soir, en l'église paroissiale de Saint-Martin.

L'inhumation se fera au cimetière de Kerfautras.

Selon la volonté de la défunte, on est prié de n'apporter que des fleurs naturelles.

Une messe de huitaine sera dite à son intention le samedi 2 décembre, à 8 heures du matin, en la même église.

De la part de son époux, [M. Allain Émiry, agent technique à l'arsenal de Saïgon](#) ; de ses enfants Ollivier et Yvette ; de sa mère ; M^{me} veuve Martin ; de sa sœur Célestine ; de son frère Maurice ; de ses beaux-parents, M. et M^{me} Lamour ; de sa marraine, M^{me} veuve Blouch ; de ses neveux et nièces, oncles et tantes, beaux-frères et belles-soeurs, cousins et cousines ; des familles Émiry, Martin, Le Guen, Lamour, Bécam, Kerhoas, de toute la famille et de ses nombreuses amies.

Il n'y a pas de lettres de faire part, le présent avis en tient lieu.

1923 (1^{er} janvier) : reprise par la colonie

Forges, Ateliers et Chantiers d'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 janvier 1923)

[...] Au cours de 1921, le conseil voyant, dans la cession projetée de l'arsenal de Saïgon à l'industrie privée, une menace sérieuse pour les intérêts de la société, a pris l'initiative d'entamer des pourparlers en vue de la concession de cet arsenal à un groupement constitué essentiellement par les ateliers privés de Saïgon. Ces pourparlers, commencés en Indochine, sont poursuivis à Paris et le conseil est déjà parvenu à rattacher au groupement nouveau diverses industries métropolitaines. [...]

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 29 janvier 1923, p. 3, col. 3)

Le ministre de la Marine prie de lui faire connaître d'urgence les noms des officiers de directions de travaux et des agents techniques principaux des constructions navales, capables de diriger un chantier de réparations (coque et charpentes de bâtiments de guerre et de cargos), qui seraient désireux de continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

Cette demande a pour objet de pourvoir au remplacement de M. l'officier des directions de travaux Poinferré, qui vient d'être rapatrié.

Le départ du candidat désigné aurait lieu probablement dans la première semaine de mars.

Nouvelles maritimes
(*Journal officiel de la République française, Le Phare de la Loire*, 16 février 1923)

M. Maunier, ingénieur principal de port de Toulon, est nommé directeur des constructions navales à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de l'ingénieur en chef Deneaux, rapatrié.

ÉCHOS
(*La Libre Cochinchine*, 24 février 1923)

L'arsenal de Saïgon est, depuis le 1^{er} janvier, cédé par la Marine à la Colonie qui paie désormais les frais, solde du personnel comprise. La transmission des pouvoirs ne s'est pas faite sans anicroches.

Le directeur de l'Arsenal, M. Deneaux, ingénieur en chef, se voyant placé sous le contrôle d'un commandant de la Marine, M. Blanc, directeur du port de commerce, et du commissaire de la Marine, tous les deux non spécialistes et inférieurs en grade, a protesté énergiquement, déclarant qu'il préférerait partir plutôt que d'accepter un semblable amoindrissement. Le nouveau manitou Blanc, vexé lui répondit : « Un bateau

part demain. vous pouvez le prendre. » M. Deneaux le prit au mot, le lendemain il partit. Ce départ a permis à M, Blanc de s'emparer aussitôt de la maison du directeur de l'Arsenal, en attendant que soit habitable celle qui vient d'être achetée pour lui dans les 25.000 \$.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 3 mars 1923)

Par décision en date du 2 mars 1923, M. Poinferré (Alfred), officier de 2^e classe des directions de travaux des constructions navales, rapatrié de l'arsenal de Saïgon, est réaffecté au port de Rochefort.

Par décision en date du 2 mars 1923, M. Kervern (Joseph), officier de 2^e classe des directions de travaux des constructions navales, du port de Lorient, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet officier rejoindra sa nouvelle destination par le premier paquebot partant pour l'Extrême-Orient après le 15 mars 1923.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 10 mars 1923, p. 5, col. 2)

Demande de personnel technique des C. N. pour l'arsenal de Saïgon. — En vue de remplacer, à l'arsenal de Saïgon. M. l'officier des directions de travaux Jégou, qui doit être prochainement rapatrié le ministre prie de vouloir bien faire connaître pour le 15 mars au plus tard, les noms des officiers de directions de travaux et des agents techniques principaux qui seraient désireux de servir en Cochinchine.

Ne pourront être candidats que les officiers ou agents reconnus aptes à diriger, comme chef de groupe, les ateliers (machines, chaudières, forge, fonderie, ajustage, fours, chaudronnerie et électricité) du susdit arsenal.

L'aptitude des postulants à remplir ces fonctions devra, en conséquence, être signalée par avis motivé des chefs de service, accompagnant l'état nominatif réglementaire des candidatures.

Le départ de l'officier ou agent désigné aura lieu fin mars.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 14 avril 1923, p. 4, col. 6)

Le ministre prie de lui faire connaître d'urgence les noms des agents techniques de la spécialité « charpentier-tôlier » désireux de continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cette demande a pour objet de pourvoir au remplacement de M. l'agent technique Garnier, rapatrié.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 27 mai 1923)

Par décision en date du 26 mai 1923, M. Herbaut (Paul-Pierre-Marie), agent technique de 1^{re} classe des constructions navales, rapatrié de Saïgon le 23 avril 1923, est affecté au port de Lorient.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 14 juin 1923)

En exécution de la décision en date du 13 juin 1923, M. Jégou (A.), officier de 2^e classe des directions de travaux, dont la période de séjour réglementaire à l'arsenal de Saïgon a pris fin le 23 avril 1923, a été affecté au port de Lorient.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 21 juin 1923, p. 4, col. 6)

Mouvement du personnel

Le commissaire principal Ferrieu, de Toulon, actuellement directeur de l'école d'administration de Rochefort, qui figure au tableau d'avancement pour le grade de commissaire en chef de 2^e classe est désigné pour remplir les fonctions de directeur de l'intendance maritime de Saïgon, Il ralliera son poste approximativement dans les derniers jours de juillet.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 29 juin 1923, p. 6108)

Par décision en date du 28 juin 1923, M. Tirel (Paul-Jean-Antonin), agent technique de 2^e classe des constructions navales, sera affecté au port de Cherbourg, à son rapatriement de l'arsenal de Saïgon.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 20 juillet 1923)

M. Jaouen (Pierre), ingénieur de 1^{re} classe, continuera ses services au port de Cherbourg.

— Rejoindra dans les délais réglementaires à l'issue du congé dont il est actuellement titulaire (20 juillet 1923) ²³.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 1^{er} septembre 1923)

²³ Détaché à l'Énergie électrique du Maroc (1924-1927). Puis retour en Cochinchine.

Par décision en date du 31 août 1923, M. Kervella (Jean-Joseph), agent technique de 3^e classe des constructions navales du port de Brest, a été désigné pour continuer ses services Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Rapports et décrets
(*Les Annales coloniales*, 20 septembre 1923)

Décret en date du 6 septembre 1923 approuvant la convention concédant au Gouvernement général de l'Indochine l'établissement dénommé « arsenal de Saïgon ».
J. O. du 20 septembre 1923.

L'Arsenal de Saïgon
(*Les Annales coloniales*, 21 septembre 1923)

En supprimant les crédits relatifs à l'arsenal de Saïgon, le Parlement a amené le département de la Marine et celui des Colonies à s'entendre pour l'utilisation de cet établissement, d'où le décret qui a été soumis à la signature du président de la République dont nous avons annoncé hier la publication au *Journal officiel*.

D'après ce décret, jusqu'à rétrocession à un tiers, la gestion de l'arsenal sera assurée par la colonie en totalité ou en partie avec le personnel technique et administratif actuellement mis à sa disposition. Ce personnel continuera à jouir de la situation qui lui est faite par la marine, aux points de vue de l'avancement de la solde et des accessoires de solde, du logement, des congés et du passage sur les bateaux dans les conditions déterminées par les règlements de la marine. Tous les frais qui en résulteront seront à la charge de l'Indochine à compter du 1^{er} janvier 1923.

Quelle que soit la situation faite par les lois et règlements de la marine aux officiers et agents détachés dans les conditions ci-dessus à l'arsenal de Saïgon, la colonie s'engage à prendre à sa charge la solde et les indemnités de ces officiers et agents jusqu'à leur réintégration dans les cadres et pendant un délai de six mois à dater de la cessation de leurs fonctions à l'arsenal.

Le personnel mis à la disposition de la colonie devra être agréé préalablement par le Gouverneur général de l'Indochine.

Les agents non agréés seront rapatriés par la marine. Le personnel conservé par la colonie sera rapatrié au compte de l'Indochine, au moment où l'exploitation de l'arsenal sera confiée à un tiers.

Le personnel local conservera, au point de vue de la solde et des accessoires de solde, ainsi que de la retraite, le statut qui le régit actuellement.

L'arsenal restera sous l'autorité du commandant de la Marine à Saïgon tant qu'il n'aura pas été remis à des tiers. Le commandant rendra compte au Gouverneur général de la marche de l'arsenal et toutes les décisions qui sont actuellement prises par le ministre de la Marine seront prises par le gouverneur général. En cas de cession de l'arsenal à des tiers, le commandant de la marine sera président de la commission de contrôle prévue à l'article 14.

À LA CHAMBRE
Interpellations de M. Outrey
(*Les Annales coloniales*, 6 novembre 1923)

M. Outrey a déposé deux demandes d'interpellation : l'une relative à l'article 5 de la convention de l'arsenal de Saïgon, privant le personnel des avantages concédés aux fonctionnaires et agents coloniaux ; la deuxième, sur la non-application aux fonctionnaires de l'Indo-Chine des dispositions de l'article 3 de la loi de finances de 1923 relatives aux familles nombreuses.

La rentrée parlementaire
Au Palais-Bourbon, 38 demandes d'interpellation sont déposées.
(*Les Annales coloniales*, 13 novembre 1923)

M. Outrey, sur l'arsenal de Saïgon et les fonctionnaires d'Indo-Chine.

[L'heure est-elle à la privatisation de l'arsenal ?]
(*Les Annales coloniales*, 27 novembre 1923)

Nul n'ignore quelle émotion s'est emparée de tous les riverains du Pacifique à la nouvelle que la Chambre des Communes avait voté un crédit s'élevant sensiblement à un milliard de francs pour la création d'une grande base navale à Singapour. La presse japonaise a longuement épilogué sur ce sujet et a dénoncé l'impérialisme britannique. Le Gouvernement des États-Unis a immédiatement songé à riposter en fortifiant ses positions aux Hawaï et sur la côte de Californie. Il n'est pas jusqu'aux États Généraux de La Haye qui n'aient été saisis de l'affaire.

C'est qu'en effet, l'importance des crédits accordés montre que l'Amirauté britannique ne songe pas à faire de Singapour un « victualling yard », mais un très puissant arsenal, on a même dit un Gibraltar d'Extrême-Orient. Et si cet arsenal se trouve en dehors de la zone définie par les accords de Washington, il n'en est séparé que par une distance de 300 milles, soit, pour une escadre moderne douze à quinze heures de navigation, dix à peine pour des croiseurs et contre-torpilleurs.

Notre confrère le *Courrier d'Haïphong* estime, en conséquence, le moment mal choisi pour céder à la colonie l'arsenal de Saïgon et en faire un établissement purement industriel. On se demande au contraire, dit ce journal, s'il ne conviendrait pas de remettre en état le point d'appui Saïgon-Cap Saint-Jacques et d'y attacher un certain nombre de sous-marins, mouilleurs de mines et avions.

Des gens qui dépensent des centaines de millions dans le Pacifique à titre préventif et pour le maintien de la paix, nous voulons bien le croire, seraient assez mal venus à nous reprocher ces quelques mesures de précaution, qui se justifieraient très facilement par les préparatifs faits à nos portes. Le meilleur moyen d'être tranquille chez soi a toujours été de garder les entrées. Et c'est particulièrement indiqué, pour les Fiais comme pour les particuliers, lorsqu'ils sont riches. »

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 1^{er} décembre 1923)

Par décision en date du 30 novembre 1923, M. Lucas (Joseph), agent technique de 1^{re} classe des constructions navales, rapatrié de l'arsenal de Saïgon, est réaffecté au port de Lorient.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 3 décembre 1923, p. 3, col. 2)

Le ministre de la Marine prie le port de Brest de lui faire connaître les noms des commis des directions de travaux (cadre normal et cadre supplémentaire) très au courant de la comptabilité des travaux désireux de continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Viaouet, dont la période de séjour a la colonie arrive à expiration fin mars 1924.

Le commis désigné sera mis en route fin février 1924.

Il devra être porté à la connaissance des candidats que leur période de séjour à la colonie prendra fin lors de la cession de l'arsenal à l'Industrie privée. Il n'est pas possible de fixer la date probable de cette cession, laquelle est, pour l'instant, tout éventuelle.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 14 décembre 1923)

Par décision en date du 12 décembre 1923, M. Favre (Gustave), ingénieur de 1^{re} classe du génie maritime, rapatrié de Saïgon, est affecté au port de Brest.

Cet officier rejoindra son nouveau poste dans les délais réglementaires à l'expiration de la permission dont il est actuellement titulaire.

Mémento des Entrepreneurs
Offres et adjudications
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 21 janvier 1924)

Fin mai Ministère des Concours en vue de la concession industrielle de l'Arsenal de Saïgon

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 27 janvier 1924)

Par décision en date du 26 janvier 1924, M. Josselin (Ferdinand), agent technique de 3^e classe des constructions navales, dont la période de séjour réglementaire à l'arsenal de Saïgon arrive à expiration le 3 mars 1921, a été réaffecté au port de Lorient.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
La vie administrative
(*Les Annales coloniales*, 8 février 1924)

Le budget de l'Arsenal de Saïgon, pour l'exercice 1924, arrêté en Conseil de Gouvernement, en recettes et en dépenses, à la somme de huit cent quatre-vingt-dix-huit, mille piastres (898.000 piastres 00).

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 12 février 1924)

Par décision en date du 11 février 1921, M. Kermabon (Henry-Alexandre-Armel), agent technique principal de 3^e classe des constructions navales, dont la période de séjour réglementaire à l'arsenal de Saïgon arrive à expiration en mars 1924, sera réaffecté au port de Lorient.

Chambre de commerce de Saïgon
(*Les Annales coloniales*, 19 mars 1924)

Projet d'arrêté portant de 75 % à 100 % le taux des majorations à appliquer aux cessions des travaux faites par l'arsenal.

Le projet d'arrêté en question donnant entière satisfaction à l'industrie locale, la Chambre donne un avis favorable à son application immédiate.

Communiqué de l'association
Amicale et de prévoyance des Français d'Indochine
(*Les Annales coloniales*, 19 mars 1924)

4° Les agents techniques et commis de l'arsenal de Saïgon bénéficieront du supplément colonial, abondé en piastres. Ce supplément s'ajoutera à leur solde d'Europe.

Commission permanente
du Conseil de gouvernement de l'Indochine
(*Les Annales coloniales*, 2 avril 1924)

Projet de marché de gré à gré passé avec la Cie des Eaux et Électricité pour la fourniture de l'énergie électrique à l'arsenal de Saïgon.

Deux mille Philippins font grève à l'arsenal de Cavite
par G. GIRAUD,
attaché commercial de l'Indochine pour les États-Unis et le Canada.
(*L'Écho annamite*, 22 août 1924)

Manille, le 1^{er} juillet.

Deux milles Philippins employés à l'arsenal naval des États-Unis à Cavite se sont mis en grève pour obtenir des salaires plus élevés et pour protester contre une réduction de salaire qui leur avait été imposée. Les travailleurs disent qu'ils ne gagnent qu'un quart du salaire des ouvriers blancs. Les grévistes ont fait appel au ministre de la Marine des

États-Unis pour obtenir gain de cause. Le commissaire résident Gueara a été chargé de transmettre leur demande.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 4 septembre 1924)

Par décision en date du 1^{er} septembre 1924, a été rayé, sur sa demande, du tableau d'avancement pour le grade d'officier de 2^e classe des directions de travaux des constructions navales, inséré au *Journal officiel* du 19 décembre 1923, M. Kermabon (Henry-Alexandre-Armel), agent technique principal de 2^e classe des constructions navales du port de Lorient, actuellement en service à l'arsenal de Saïgon.

Les câbles sous-fluviaux en Indochine
(*Les Annales coloniales*, 19 septembre 1924)

[...] Un chaland de 50 tonnes, mouilleur de câbles, construit sur les indications du service technique des Postes et Télégraphes de l'Indochine, a été commandé récemment à l'arsenal de Saïgon. [...]

[Chaland câblé]
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1924)

[...] Un chaland de 50 tonnes, construit sur les indications du service technique, vient d'être commandé récemment à l'Arsenal de Saïgon.

Le déplacement en charge de 50 tonnes se décompose en 18 tonnes pour la coque et la machinerie et 32 tonnes pour le chargement en câble, ce qui correspond à 6.400 mètres environ.

L'organe de machinerie principal est le tambour, d'un mètre de diamètre, sur lequel le câble, au sortir de l'écubier central, prend trois tours morts avant de pénétrer dans l'eau. Des poulies de guidage sont intercalées sur son trajet. La vitesse de déroulement peut être réglée au moyen d'un frein à lame, agissant sur une jante solidaire du tambour. Dans le cas de pose, le tambour tourne librement. Dans le cas de relevage pour réparation, il faut vaincre l'effort de décollement du fond et la pesanteur ; à cet effet, deux treuils, démultipliés au tiers, embrayent sur l'axe du treuil. Ils permettent de relever à la vitesse de 0 m. 50 à la seconde, un câble offrant une résistance de cent kilos.

L'écubier central permet au câble de se dérouler, sans l'intervention de l'équipage (à condition qu'il soit logé soigneusement), d'où suppression des risques de blessures dangereuses. Les deux extrémités du chaland sont aménagées symétriquement, avec les mêmes appareils, ce qui offre, dans certain cas, le gros avantage d'éviter l'obligation de virer de bord.

Enfin, ce chaland, débarrassé de sa machinerie, qui est démontable, fournit au service des lignes un moyen de transport à grande capacité, pour le gros matériel de lignes sur tout le réseau des canaux et rivières de la Cochinchine.

Un vieux Cochinchinois qui disparaît
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 octobre 1924)

Après le vieux père Charton, ce doyen parmi les Cochinchinois, voici le père Vidal, le vieux Ca-Danh comme l'appelaient les indigènes, qui disparaît.

Le père Vidal avait quarante cinq ans de séjour ininterrompu en Cochinchine.

Venu dans la Colonie comme contremaître à l'Arsenal, le père Vidal s'attacha au pays et en fit sa vraie patrie d'adoption. Il renonça complètement aux us et coutumes européennes, il s'en fut habiter là-bas, au fin fond du village de Phu-Nhuân, dans la province de Gia-Dinh, au milieu des ouvriers qu'il avait sous ses ordres.

Là, il se créa un intérieur, prit une compagne annamite et vécut complètement à la mode indigène.

Lorsque l'heure de la retraite sonna pour lui, il se fit nommer Huong-Ca de son village ; c'est pourquoi les Annamites avaient pris l'habitude de l'appeler Ca-Danh.

Il avait pris, en ce coin de Cochinchine, une très grosse influence. La plupart des Annamites venaient lui soumettre leurs différends. Il rendait la Justice à la manière de Salomon, tranchant sans appel et il rendit ainsi avec son gros bon sens, de signalés services aux dans de la région de Phu-Nhuân.

Il mangeait à l'annamite, vivait complètement à l'annamite et bien souvent, en ces derniers temps, on le voyait se promener en sa victoria traînée par un cheval, les pieds nus, en pantalon de soie indigène, chiquant le bétel ou mâchant des *conh-chi*.

Il avait renoncé à sa religion, aux mœurs de son enfance. On le voyait sacrifier à Bouddha dans les pagodes ; il était même, ces dernières années, à la tête d'une société religieuse bouddhiste.

L'approche de la mort ne lui a pas fait changer de sentiment, car il a tenu à être conséquent avec lui-même jusqu'au bout.

Il a en effet demandé à être enterré à l'annamite, avec tout le luxe extrême-oriental.

À LA CHAMBRE
DÉBATS

L'arsenal de Saïgon

(Les Annales coloniales, 8 décembre 1924)

Au cours de la discussion du budget de la Marine, M. Ernest Outrey, député, de la Cochinchine, a développé quelques observations sur l'arsenal de Saïgon.

Cet établissement, dit-il, destiné à être cédé à l'industrie privée, avait été, en attendant, pris en charge par la colonie.

Mais, il fallut, bien entendu, payer le personnel de l'arsenal, passé sous l'autorité de la colonie, de la même façon que les agents locaux : certains agents, d'ailleurs, sont encore payés par le ministère de la Marine. Quant à l'établissement, remis à la colonie, il a été l'objet d'un projet de convention relatif à son transfert à l'industrie privée. Le ministre paraît maintenant hésiter. Mais il est impossible de laisser l'arsenal à la charge de la colonie ; tout ce que peut faire le Gouvernement, c'est d'améliorer la convention.

M. Jacques-Louis Dumesnil, ministre de la Marine, a répondu qu'au moment où on a envisagé la cession de l'arsenal, nous n'avions plus en Extrême-Orient qu'un tout petit nombre de bâtiments. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Quant à la charge que l'arsenal représente pour la colonie, elle est assez légère. Il termine en indiquant la raison de ses réserves sur la cession de l'arsenal à l'industrie privée, et les conditions auxquelles pourrait être réalisée cette cession.

M. Outrey prétend que l'administration de l'arsenal a été moins onéreuse pour la colonie que pour la Marine. Celle-ci l'avait d'ailleurs laissé depuis plusieurs années dans un état de délabrement lamentable.

Puis il se livra à un aperçu de la méthode la meilleure par laquelle une grande colonie peut venir en aide à la métropole : c'est en s'outillant et en travaillant, dit-il, plutôt qu'en jetant de l'argent dans le gouffre du budget.

ARSENAL DE SAÏGON
(*Annuaire administratif de l'Indochine*, 1925, p. 28)

MM. Maunier (L.), off. LH, ingénieur principal du génie maritime, directeur ;
Warnod (P.-E.-A.), ingénieur principal du génie maritime, sous-directeur ;
Fondacci (A.-P.-M.), chev. LH, officier d'administration de 1^{re} classe ;
Avenel (A.-F.), officier de 1^{re} classe de direction de travaux ;
Giraud (L.-N.-L.), officier de 2^e classe de direction de travaux ;
Kervern (J.), officier de 2^e classe de direction de travaux.

Le Comité de l'Indochine reçoit M. le gouverneur Cognacq
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 11 janvier 1925)

Séance du 9 juillet [1924]

[...] Extraits de l'allocution de M. L[éonard] Fontaine [SFDIC], président du Comité.

Une autre question, M. le gouverneur, sur laquelle je me permets d'attirer votre attention, c'est celle de l'arsenal de Saïgon ; c'est un fait sur lequel je n'ai pas à insister. Il est admis par tout le monde qu'il doit disparaître en tant qu'établissement d'État.

Nous sommes d'accord avec les Ateliers et constructions de l'Indochine et je pense qu'on va faire de l'arsenal un groupement de toutes les industries métallurgiques qui rendra aux intérêts de la défense nationale et aux particuliers les plus grands services.
[...]

Arrivée du « Fontainebleau »
(*L'Écho annamite*, 24 mars 1925)

Liste des passagers [au départ d'Haïphong] :

Pour Saïgon

M. Warnod, ingénieur de la marine

AVIS DE CONVOI
(*La Dépêche de Brest*, 26 mars 1925, p. 5, col. 5)

Vous êtes prié d'assister au convoi funèbre de M. Jacques PARC, retraité de l'arsenal, décédé le 25 mars 1923, en son domicile, 16, rue Lamotte-Picquet prolongée (cité familiale), à Brest, à l'âge de 68 ans, muni des sacrements de l'Église.

La cérémonie religieuse aura lieu aujourd'hui jeudi 20 courant, à 3 h. 30 du soir, en l'église paroissiale de Saint-Louis.

L'inhumation se fera au cimetière de Kerfautras.

De la part de M^{me} et M. Y. Parc, agent technique principal de la marine, et leur fille Jeanne ; de M. Michel Parc, agent technique principal, en service à l'arsenal de Saïgon ; de M^{me} et M. Leborgne, préparateur en pharmacie, et leurs enfants, Jacques et Yvonne ; de M^{me} et M. Ruelen, 2^e maître mécanicien, et leur fils Jacques, ses enfants et petits-enfants ; de M^{me} Nicolas et ses enfants ; de M^{me} Inizan et ses enfants ; de M. Joseph Parc et ses enfants, ses sœurs et frère ; de ses neveux et nièces, cousins et cousines ; de toute la famille, et de ses amis.

Il n'y a pas de lettres de faire-part, le présent avis en tient lieu.

Ministère de la marine

Génie maritime.

(*Journal officiel de la République française*, 5 avril 1925)

Par décision du 3 avril 1923, M. Courthial (Robert) ²⁴, ingénieur principal du génie maritime a été mis à la disposition du ministre des colonies pour servir en qualité de directeur de l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. l'ingénieur principal Maunier, dont la période de séjour en Cochinchine est arrivée à expiration.

La date de départ de M. Courthial sera fixée ultérieurement.

Chronique sportive

Foot-ball association

Ouverture du challenge « Khoa-Hoc-Tap-Chi »

(*L'Écho annamite*, 20 avril 1925)

Hier, sur le terrain de l'Étoile de Giadinh, angle des rues Lareynière et Mayer, plus de deux milles spectateurs ont assisté à l'ouverture du challenge Khoa-Hoc Tâp Chi. Pour un début, c'était encourageant !

De 16 à 17 heures, Donaï-Sport s'est mesuré avec Arsenal Sport. C'était agréable de les voir. Pas de brutalité, pas de croc en jambes, pas de coups de coude; une discipline sévère, dans les deux camps.

Le score de 3 à 1 à l'avantage de Donaï-Sport ne montre pas sa supériorité manifeste sur l'équipe adverse qui a joué au 1^{er} mi-temps contre le vent.

La défense de Donaï a faibli au second mi-temps, ce qui a permis aux avants d'Arsenal de se trouver souvent dans ses 2 mètres.

Toutes nos félicitations aux deux équipes.

Marseille

Fonctionnaires embarqués sur le *Porthos* le 23 avril 1925

(*L'Écho annamite*, 4 mai 1925)

²⁴ Robert Courthial (Valence, Drôme, 11 janvier 1890-Paris XVI^e, 9 déc. 1948) : polytechnicien, ingénieur du Génie maritime, chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 24 juillet 1923), futur directeur de la *Compagnie française de Tramways et d'éclairage électriques de Shanghai*.

ingénieur principal Génie maritime Courthial femme et trois enfants ²⁵.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 15 mai 1925, p. 5, col. 2)

M. le commissaire en chef de 2^e classe Ferrieu, de Toulon, est maintenu pour une nouvelle période de deux années, comptant du 9 sept. 1925, dans ses fonctions de directeur de l'intendance maritime, à Saïgon.

Chronique sportive
À SAÏGON
(*L'Écho annamite*, 18 mai 1925)

Hier, dimanche 17 mai, sur le terrain de l'Étoile de Giadinh, rue Mayer, par un temps superbe, Banque Indochine Club s'est rencontré avec Arsenal-Sport.

Partie très intéressante ; les jeunes poulains de l'Arsenal harassaient, à chaque instant leurs aînés de la Banque de l'Indochine, lesquels défendaient courageusement l'honneur de leur club.

Le score de 6 à 0 démontre que l'Arsenal Sport ne laissait à aucun moment souffler les équipiers de la Banque.

Chronique sportive
Challenge « Khoa-Hoc-Tap-Chi »
(*L'Écho annamite*, 22 juin 1925)

Hier, sur le terrain de l'Étoile de Giadinh, une affluence considérable de spectateurs se donnèrent rendez-vous pour venir assister aux deux matches de foot-ball association inscrites sur le calendrier de la semaine.

Favorisé par un temps brumeux, le public, qu'on peut estimer à plus de quelques milliers, assista avec beaucoup d'attention aux diverses phases du jeu.

De 5 à 6 heures, on voit Arsenal sport reprendre avec l'Étoile de Giadinh le match interrompu dimanche dernier par la pluie.

De part et d'autre, on constate chez les équipiers beaucoup de finesse et de science.

Jamais et à aucun moment on n'a vu les équipiers jouer avec brutalité, des jeux de passe semblent de règle chez les équipiers de l'Arsenal, mais que peuvent-ils faire avec une ligne de demis infranchissable et un arrière de valeur comme Xuong ! Encore n'est-il pas facile de gagner avec Cua qui, favorisé par sa haute taille, intercepte presque tous les shoots de hauteur.

La partie s'est terminée très tard à 6 heures 10 avec deux buts à l'actif de l'Étoile de Giadinh. Tous les joueurs de deux équipes sont à féliciter.

²⁵ Pierre (1914-2009), Yves (1916-2011) et Noëlle (1920-2011)(M^{me} Jacques Jean François Duroux).

PREMIÈRE GRÈVE

LA GRÈVE DE L'ARSENAL DE SAÏGON (août 1925)
LES SYNDICATS CLANDESTINS DE TON DUC THANG ET HOANG QUOC VIET
(Phan Thahn Son,
« Le mouvement ouvrier vietnamien de 1920 à 1930 »,
in Chesneaux (dir.), *Tradition et révolution au Vietnam*, Anthropos, 1971)

La solidarité internationale de la classe ouvrière vietnamienne se manifeste dans la grève de l'Arsenal (so Ba-son). Au mois d'août 1925, la classe ouvrière chinoise ayant déclenché des grèves dans les-zones d'influence étrangère (concessions, établissements, territoires à bail, etc.)²⁶, les puissances envoient des cuirassés et de la troupe pour y rétablir l'ordre troublé par la grève-boycott des ouvriers chinois. La France envoie elle aussi plusieurs unités de sa Marine (le *Jules-Ferry*, le *Maine*, le *Jules-Michelet*) ; l'un d'eux, le *Jules-Michelet*, a besoin d'être réparé avant de regagner les eaux chinoises. Les dirigeants du syndicat clandestin de Saïgon, Tôn Duc Thang, Lê Van Luong, etc.²⁷, se concertent pour essayer de retarder le départ du navire. En liaison avec Nguyen An Ninh, directeur du journal *La Cloche fêlée*, qui accepte de soutenir l'action du syndicat clandestin, les dirigeants de ce dernier déclenchent une grève à l'Arsenal²⁸. Le 4 août, tous les ouvriers de l'arsenal de Saïgon se mettent en grève ; devant plus de mille personnes rassemblées sur le boulevard Luro longeant l'Arsenal, les organisateurs expliquent les motifs de cette action. Les revendications sont les suivantes :

- augmentation du salaire de 20 % ;
- rétablissement du nombre adéquat d'ouvriers dans différents ateliers ;
- arrêt du travail à 17 heures et non à 17 h 15, le jour de la paye.

Une grande collecte est organisée dans toutes les usines et tous les services publics pour soutenir les grévistes. Le 11 août, le gouverneur de la Cochinchine et le commandant de la marine coloniale négocient avec quatre délégués des ouvriers ; c'est une victoire totale des grévistes qui obtiennent même le paiement intégral des journées d'arrêt de travail. À la reprise du travail, le personnel de l'Arsenal fait traîner en longueur la réparation du *Jules-Michelet* qui ne pourra quitter Saïgon que vers le 28 novembre 1925. Cette grève ouvre une nouvelle période du mouvement ouvrier vietnamien ; le patronat français s'inquiète de son organisation²⁹, et de sa solidarité avec la classe ouvrière chinoise³⁰.

En novembre 1925, un mouvement populaire, à l'exemple de la grève de l'Arsenal, proteste contre l'envoi de troupes vietnamiennes au Maroc et en Syrie ; Phan Van ruong, dans *La Cloche fêlée*, et M^e Monin, dans *L'Indochine enchaînée*, dénoncent la politique d'utilisation de soldats vietnamiens dans « l'œuvre de pacification » en Syrie et au Maroc³¹.

²⁶ Cf. J. Chesneaux, *Le mouvement ouvrier chinois de 1919 à 1927*, Paris 1962, chap. XII (la grève de Canton-Hong-Kong et le nouvel élan du mouvement ouvrier en Chine du sud (juin 1925 - juillet 1926).

²⁷ Tôn Duc Thang était ouvrier chez Krupp.

²⁸ L'Arsenal (so Ba-son) était un chantier militaire ; la discipline y était rigoureuse, d'où les difficultés rencontrées par les dirigeants du syndicat clandestin dans l'organisation de la grève.

²⁹ *L'Impartial*, 12 août 1925 : les patrons s'étonnent de la durée de la grève ; ils cherchent à connaître l'origine des « finances » qui permettent aux ouvriers de vivre pendant l'arrêt du travail.

³⁰ *L'Impartial*, 6 août 1925. L'auteur de l'article se préoccupe du retard pris par la réparation du *Michelet* ; il cite un journal de France, *Le Quotidien*, qui annonce que, d'après l'Internationale communiste, la Chine se soulève aujourd'hui et que, demain, ce sera le tour de l'Indochine.

³¹ Tran Van Giàu, *La classe ouvrière vietnamienne* (en vietnamien), Hanoi, 1958, p. 357.

Pendant cette période 1919-1925, les grèves ont surtout des buts économiques (augmentation des salaires, revendications relatives à la dignité des travailleurs, protestations « contre les fouilles », les châtiments corporels). Les aspirations politiques se font plus précises avec la grève de l' Arsenal ³². Les mouvements spontanés et les initiatives individuelles laissent la place à une organisation qui reste élémentaire (présence de délégués dans les négociations, revendications précises, collecte d'argent de solidarité, etc.) Le renforcement de la discipline des ouvriers n'est pas dû à un hasard ; il est l'œuvre du syndicat clandestin de la région de Saïgon-Cholon. En effet l'administration coloniale n'a jamais voulu appliquer au Vietnam la loi du 21 mars 1884 relative aux syndicats, ni la loi du 1^{er} juillet 1901 relative aux associations. En 1920, Tôn Duc Thang ³³ est revenu à Saïgon, fort de l'expérience du mouvement ouvrier français. Lors d'un entretien avec Trần Van Giâu, il déclarera le 7 février 1958 : « Les ouvriers vietnamiens, rapatriés de France, n'avaient pas d'idées politiques très claires ; ils étaient pour la plupart contre la domination française, mais il y avait aussi parmi eux un groupe « d'ouvriers arriérés » qui glorifiaient la France... (Toutefois) nombreux étaient ceux qui désiraient se réunir en une association ouvrière » ³⁴. En 1920, Tôn Duc Thang commence à former un syndicat ouvrier clandestin qui n'a pas de statuts écrits, mais dont les buts sont précis (entr'aide, défense des intérêts ouvriers, lutte contre les dominations françaises). Les membres paient une cotisation, selon leurs possibilités ; en général, elle équivaut à une journée de salaire. Ce syndicat clandestin n'a pas de siège fixe ; il se réunit, une fois par mois, au domicile de l'un de ses membres qui feint d'organiser un repas pour l'anniversaire de la mort de ses parents (*gio*). Cette pratique permet aux adhérents d'échapper à la répression de l'appareil policier de l'administration coloniale. L'implantation géographique du syndicat est assez restreinte ; son influence ne dépasse pas la région de Saïgon-Cholon et reste confinée dans quelques entreprises privées et quelques services publics (centrales électriques de Saïgon-Cholon, surtout celle de Cho-quan, Arsenal, entreprise mécanique F.A.C.I.). Vers 1925, le syndicat clandestin a 300 adhérents ; son organe exécutif est composé de la façon suivante : a) président, Tôn Duc Thang (mécanicien à la centrale thermique de Cho-quan) ; b) vice-président, Nguyễn Van Can (chaudronnier à la F.A.C.I.) ; c) secrétaire général, Manh (dessinateur industriel à la centrale thermique Cho-quan) ; d) trésorier, Sâm (tourneur à la centrale électrique de Saïgon) ³⁵. D'après Tôn Duc Thang, les membres du syndicat clandestin suivent de près les progrès du mouvement ouvrier de la métropole à travers la presse française, notamment *La vie ouvrière* et *l'Humanité* que les marins vietnamiens de la ligne Saïgon-Marseille, membres de la C.G.T.U., introduisent clandestinement dans le pays ³⁶.

Cercle sportif saïgonnais

Séance du comité du 20 juillet 1925

(*Saïgon Sportif*, 24 juillet 1925)

³² Trần Huy Liệu, *Lịch sử tam mươi năm chống Pháp* (Histoire de 30 années de lutte contre la France), Hanoi, 1958, t. II, pp 6-7 : la période 1920-1925, les luttes ouvrières étaient des actions isolées, spontanées qui brillaient par l'absence d'organisation ; les revendications et les slogans étaient d'ordre économique ».

³³ Tôn Duc Thang, ancien élève de l'École technique de Saïgon, ancien révolté de la mer Noire, vice-président du Liên Việt depuis 1951, président de la République Démocratique du Vietnam depuis septembre 1969.

³⁴ Trần Van Giâu, *La classe ouvrière vietnamienne* (en vietnamien), Hanoi, 1958, pp. 371-372.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ Pierre Taittinger, *Le rêve rouge*, p. 193 : « Les boys vietnamiens des paquebots des messageries Maritimes, tous bolcheviks » apportent en dehors des journaux « des tracts imprimés à Canton, à Moscou, à Paris », « par ballots ».

Admissions

À titre de membres actifs :

COURTHIAL, Robert, directeur de l'arsenal de Saïgon, présenté par MM. Papi et Warnod.

LA GRÈVE DE L'ARSENAL

Vers un arrangement complet

Ce matin près de 250 grévistes ont repris le travail
(*L'Écho annamite*, 12 août 1925)

Après la publication et l'affichage de la décision du Gouverneur général relative à la fermeture jusqu'à nouvel ordre de l'arsenal, les grévistes ont envoyé hier des délégués pour engager des pourparlers avec M. Courthial, leur directeur.

Celui-ci, après avoir reçu les émissaires, déclarait qu'il acceptait que la reprise du travail se fasse le lendemain, c'est-à-dire aujourd'hui, par la moitié au moins des ouvriers déserteurs et qu'une enquête administrative serait faite pour rechercher les meneurs et les écarter à jamais de l'arsenal.

On tomba d'accord et un engagement fut signé par les parlementaires en question.

Aujourd'hui, nous apprenons, que 240 à 250 grévistes ont repris leur travail ce matin.

Les autres, au nombre de cinq à six cents, ne sont pas encore touchés par la nouvelle de l'arrangement intervenu entre leurs camarade et leur patron.

On présume qu'ils reprendront tous, d'ici peu, leur travail.

Nous espérons que les ouvriers de l'Arsenal qui, dans leur simplicité, et forts d'un droit qu'ils croyaient acquis, n'ont fait que protester contre une mesure qui venait modifier une habitude déjà vieille, presque une tradition, ne pâtiront pas l'un geste qu'en France on trouverait des plus légitimes.

Puisqu'on parle de responsabilités et de meneurs, on serait fort étonné de les trouver là où l'on n'y attend pas si on voulait bien se donner la peine de se livrer à de recherches consciencieuses.

Les avaries du *Jules-Michelet*

(*La Dépêche de Brest*, 13 août 1925, p. 2, col. 4)

Saïgon, 12. — Le croiseur cuirassé *Jules-Michelet* est arrivé le 4 août à Saïgon.

On a procédé immédiatement à la visite de ses machines. Il a été relevé notamment un échauffement des supports de l'hélice centrale, qui fait envisager la nécessité d'un prochain passage du bâtiment dans un arsenal.

Il est toutefois à remarquer que le *Jules-Michelet*, possédant trois hélices, pourra poursuivre sa croisière avec ses deux hélices latérales, s'il ne peut utiliser l'arsenal de Saïgon pour effectuer la réparation nécessaire.

LA GRÈVE DE L'ARSENAL DE SAÏGON EST TERMINÉE

(*La Dépêche de Brest*, 15 août 1925, p. 2, col. 7)

Saïgon, 14. — L'arsenal, qui avait fermé à la suite d'une grève d'un certain nombre d'ouvriers indigènes, vient de nouveau d'être ouvert à l'exploitation.

L'enquête a démontré qu'il n'y avait à l'origine du mouvement gréviste aucune intervention d'ordre extérieur, mais qu'il provenait uniquement de difficultés intérieures consécutives à une application plus stricte des règlements qui régissent cet établissement.

La grève de l'arsenal de Saïgon
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 30 août 1925)

De l'enquête sérieuse à laquelle nous nous sommes livrés, il semble résulter que, jusqu'à mardi soir, le mouvement qui s'est produit résultait uniquement des dissentiments intérieurs qui, depuis quelques mois, se sont produits dans l'usine entre ouvriers et patron, mais qu'à partir de ce moment, la masse a suivi quelques meneurs et a peut-être même écouté les suggestions venant du dehors.

« L'Opinion » n'avançant jamais rien sans preuves à l'appui ne dira donc pas d'où peuvent venir ces influences extérieures, mais il est évident qu'entre mardi et mercredi, la masse des ouvriers venant de la campagne s'est inclinée devant un mot d'ordre.

L'Opinion

N. D. L. R. — En tout cas, il y a une curieuse coïncidence entre cette grève et l'arrivée du *Jules-Michelet* ayant un besoin urgent de réparations pour se rendre en Chine.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 13 septembre 1925, p. 5, col. 4)

MOUVEMENTS DU PERSONNEL

Ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon : M. Tirel, agent technique de 3^e classe des constructions navales de Cherbourg, et M. Le Galloudec³⁷, agent technique de 1^{re} classe des constructions navales de Lorient.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 19 septembre 1925, p. 5, col. 3)

MOUVEMENTS DU PERSONNEL

M. Sigallon, officier de 2^e cl. des directions de travaux, rapatrié de l'arsenal de Saïgon, a été affecté à Toulon. Prendra possession de son poste à l'expiration du congé de convalescence dont il est actuellement titulaire.

DU COMMUNISME AU MABOULISME

³⁷ Julien-Ambroise Le Galloudec : né à Lorient le 7 décembre 1876. Marié le 3 septembre 1900 avec Marie Le Moing. Remarié le 22 juillet 1909 avec Marianne Guilloré, 24 ans, brodeuse. Carrière à l'arsenal de Lorient : ouvrier charpentier tôlier aux bâtiments en fer, surveillant technique de 2^e classe (*JORF*, 18 septembre 1904, p. 5698)... Retraité (*La Dépêche de Brest*, 18 juin 1929, p. 5, col. 3).

par NGUYEN-PHAN-LONG
(L'Écho annamite, 29 septembre 1925)

Samedi dernier, l'*Impartial* reproduisait en bonne place, celle réservée d'ordinaire au Premier Saïgon, un article de M. Ernest Outrey, déjà paru dans le *Midi colonial*, le journal de notre ineffable député, article intitulé « l'Étincelle rouge » en Indochine et dénonçant pour la énième fois le prétendu péril communiste en ce pays.

Cet article aurait passé inaperçu, pour moi si l'*Opinion* et *Saïgon républicain* n'en avaient souligné hier, l'un sur un ton sérieux, l'autre sur le mode ironique, l'exagération manifeste jusqu'au grotesque.

En effet, l'auteur prend prétexte de la grève de l'Arsenal de Saïgon, survenant au moment où le croiseur *Jules-Michelet* devait subir des réparations urgentes pour rallier Shanghai en vue de protéger éventuellement la concession française contre les Chinois. M. Outrey, hypnotisé par sa marotte rouge, a vu dans cet incident, dû aux causes que l'on sait, la main des communistes français et asiatiques, directement intéressés à ce que le départ du *Jules-Michelet* pour la Chine fut retardé, voire rendu impossible.

Là-dessus, rapprochant la grève de l'Arsenal de l'arrestation de M. Phan-boi-Chau, opérée dans la concession française de Shanghai, le contempteur des Soviets se lance dans une charge à fond de train contre M. Phan-chau-Trinh, qu'il qualifie de « notoire bolcheviste » et dont il se met à piétiner les antécédents avec toute la lourdeur d'un homme fermé à la compréhension des mouvements nobles et généreux comportant quelques risques, lui qui s'est toujours arrangé pour se mettre du côté du plus fort, reniant aujourd'hui ce devant quoi, dans la même attitude de confortable et servile adoration, il se prosternait hier.

La plaisanterie était si forte qu'en une mise au point publiée hier en son journal, M. de Lachevrotière a dû redresser ce qu'il a appelé l'erreur grossière commise à l'endroit de M. Phan-chau-Trinh, dont il s'est plu à reconnaître l'attitude fort correcte depuis son retour en Indochine. Le directeur de l'*Impartial* a de même convenu qu'il n'y avait aucune corrélation entre la présence de M. Phan-chau-Trinh et la grève de l'Arsenal, et il a ajouté :

« Si M. Outrey avait été mieux informé, il aurait su que ceux qui provoquent la grève n'étaient point des indigènes, mais bien des Français et des Célestes, des agitateurs désireux de pêcher en eau trouble et entièrement à la solde du Kuomintang. »

Mais le député de la Cochinchine n'a cure des démentis et des rectifications que lui valent ses divagations. Il veut être l'homme au communisme, le sauveur de l'Indochine. S'informer, se documenter ? Peuh ! à d'autres ! Lui, il devine ! il pressent, il sait par intuition, et cela lui suffit. Son petit doigt lui apprend les secrets les plus hermétiques et sa vaste intelligence, qui voit grand, se charge d'agrandir ses visions à l'échelle des plus effroyables et des plus affligeantes réalités. Imaginez Tartarin se lançant, armé d'un stylo, sur le terrain de chasse de M. de Crac !

Les 36 chandelles dont, au cours d'une réunion électorale, le poing d'un adversaire l'aveugla, ont fait d'innombrables petits. Si bien qu'il ne voit maintenant que du sang, du feu, partout du rouge et, comme un taureau furieux, se précipite dessus, poussé aux épaules par une crainte et une haine irraisonnées. Les choses les plus inoffensives prennent à ses yeux éberlués des apparences formidables, tel ce pauvre âne qui s'offrit un soir au fusil de l'illustre citoyen de Tarascon. Ainsi, pour lui la modeste stèle élevée dans un cimetière privé de Canton à la mémoire de l'auteur de l'attentat contre M. Merlin se transforme en un imposant monument provocateur ; la grève de l'Arsenal de Saïgon est « l'étincelle rouge » qui va embraser toute l'Indochine du Nord au Sud. Et, saisi d'une frousse intense, sincère ou simulée, il crie : « Sauve qui peut ! » Il sera bien étonné lorsque, au lieu de cris d'effroi et de clameurs de carnage, l'écho lui

apportera les éclats de rires venant des régions mêmes qu'il prétend menacées par le danger.

Le ridicule tue, dit on, en France. Il faut croire qu'ici, au contraire, il conserve. Témoin la mine prospère de notre député, qui s'en nourrit, qui s'en gave à satiété, sans en paraître le moindrement incommodé, à moins que, protégé par sa solidité pachydermique, il ne soit à l'épreuve de ses effets funestes à un estomac moins cuirassé.

Mais trêve de plaisanteries ! Le cas de notre député est gravé ; très grave. Si j'étais médecin et que je fusse appelé à l'examiner, je hocherais la tête et n'en dirais rien de bon. Car M. Outrey me semble bien atteint d'une manie qui le conduit doucement du communisme vaticinant au maboulisme divaguant.

Oui, il y a des maniaques qui, obsédés par une idée fixe, y rapportent tous les événements fâcheux qui leur arrivent à eux ou aux autres. M. Outrey prend les communistes pour têtes de Turc, et il s'évertue à démontrer que le péril communiste existe bel et bien en ce pays.

Mais, au fait, pourquoi le contredire ?

Les fous et les ivrognes ne détestent rien tant que d'entendre parler de leur folie ou de leur ivrognerie. Plus on cherche à les éclairer sur leur état, plus ils s'obstinent à le nier.

Prenons-en donc notre partie. Soyons communistes pour ne pas faire de la peine à M. Outrey. C'est un si bon homme quand on ne l'excite pas et qu'on le laisse mijoter des plats de sa façon dans sa cuisine électorale.

C'est égal. Quel écrivain de génie écrira l'histoire de Sancho Pança partant en guerre contre des moulins à vent à l'exemple de son maître ? L'ouvrage aurait le même succès que le livre de Cervantès.

Et l'auteur aurait son modèle devant les yeux, ce qui faciliterait singulièrement sa besogne et lui permettrait de ménager ses méninges.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 7 octobre 1925)

Par décision du 6 octobre 1925, M. Hody (Louis-Georges), agent technique de 2^e classe des constructions navales, rapatrié de Saïgon, sera affecté au port de Lorient le 24 décembre 1925, date à partir de laquelle il est remis à la disposition de la marine.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 11 octobre 1925, p. 3, col. 5)

Communiqué officiel

Une certaine émotion s'est manifestée, à la fin de septembre, dans une partie de la presse, au sujet des conditions défavorisées dans lesquelles se trouve, au point de vue de la vie matérielle et du fait du [taux élevé de la piastre](#), le personnel des bâtiments de la marine nationale, qui, n'appartenant pas à la station locale, sont appelés à faire un séjour d'une certaine durée dans les ports d'Indo-Chine, et notamment à Saïgon. C'est, en ce moment, le cas du *Jules-Michelet*, qui va demeurer pendant deux mois environ dans l'arsenal de Saïgon, pour diverses réparations.

Cette situation pécuniaire défavorable a pris fin avant même que l'écho n'en fût parvenu en France.

En effet, à la suite d'un accord intervenu dès les premiers jours de septembre, entre la colonie et les autorités maritimes, des indemnités spéciales payées en piastres ont été allouées, permettant aux officiers-mariniers et matelots de faire face aux difficultés de la vie résultant du taux élevé de la monnaie locale.

Ministère de la marine
Directions de travaux.
(*Journal officiel de la République française*, 1^{er} novembre 1925)

Par décision du 30 octobre 1925, la décision n° 1934 CN-7 du 6 octobre 1925 affectant à Lorient l'agent technique de 2^e classe des constructions navales Hody (Louis-Georges) est annulée.

En conséquence, cet agent rejoindra l'arsenal de Saïgon à l'expiration du congé dont il est actuellement titulaire.

RETOUR DE L'ARSENAL DANS LE GIRON ÉTATIQUE

M. Varenne et le port de Saïgon
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 13 décembre 1925)

Je sais que, le développement du port exige un développement parallèle à l'augmentation du trafic, je sais qu'il est un peu en retard pour son outillage économique.

Ce que j'en sais aussi, c'est qu'il y aura une collaboration nécessaire du gouvernement général avec le conseil d'administration du port et avec la chambre de commerce, en ce qui concerne le nouveau régime de l'arsenal.

Ces questions sont actuellement en discussion et en délibération à Paris devant une Commission interministérielle. On demande à la colonie, qui, vous le savez, a pris la décision de rétrocéder l'Arsenal à la Marine, de prendre certains engagements. Elle les prendra ou elle ne les prendra pas, suivant qu'ils seront supportables ou trop lourds pour le Budget.

Il y a là des questions assez délicates de dosage des intérêts en souffrance et sur lesquels, je le répète, mon intelligence, ma vigilance et mon attention sont attirées. Je rêve pour Saïgon, pour son Port et pour son Arsenal, deux ou trois améliorations dont je me suis déjà entretenu à Port-Saïd avec le contre-amiral Frochot et ici avec son successeur, le contre-amiral Bazire. J'en ai également parlé au commandant Douguet et j'ai l'intention de consulter aussi le commandant Blanc.

Je pense que j'aurai prochainement l'occasion de m'en entretenir avec vous pour faire quelque chose de sérieux à Saïgon en matière de marine de guerre. Il faut, évidemment, qu'il y ait un minimum d'outillage ; ici, dans ce port, les grands bateaux ne peuvent pas se faire radouber, faute d'une cale suffisante. J'ai entendu parler à Paris d'un projet qui serait caressé en même temps par la Chambre de Commerce de Saïgon et qui tendrait à l'acquisition d'un dock flottant. J'ai entendu dire aussi — c'est M. le contre-amiral Frochot qui m'en a entretenu — que pour s'assurer ici le passage plus fréquent des navires de guerre, il faudrait avoir à Saïgon un approvisionnement de mazout et, par conséquent, construire des aménagements pour recevoir celui-ci.

Extrait d'une allocution de M. VARENNE à la chambre de commerce de Saïgon.

LES ÉVÉNEMENTS ET LES HOMMES
À l'arsenal de Saïgon
(*Les Annales coloniales*, 5 janvier 1926)

L'arsenal de Saïgon vient d'achever le yacht du roi du Cambodge, qui est prêt à naviguer. Rappelons que ce navire avait été lancé par l'arsenal le 13 mai dernier.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 20 février 1926)

Par décision du 19 février 1926, M. Schmuck (Louis-Paul), agent technique de 1^{re} classe des constructions navales, rapatrié de Saïgon le 28 décembre 1925, a été réintégré au port de Toulon à l'expiration du congé de convalescence de six mois dont il est titulaire.

Cercle sportif saïgonnais

Séance du comité du 26 janvier 1926
(*Saïgon Sportif*, 29 janvier 1926)

Admissions
À titre de membres actifs :
Rebufat, commis principal de la Marine, présenté par MM. Neumann et Césari.
Feret, médecin principal de la Marine, présenté par MM. Courthial et Warnod.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 5 mars 1926, p. 4, col. 7)

À L'ARSENAL DE SAIGON

Le ministre de la Marine est autorisé à entretenir jusqu'au 31 mars 1926 pour l'arsenal de Saïgon, à partir du 1^{er} janvier 1926, en plus des effectifs prévus à la loi des finances du 13 juillet 1925, les effectifs suivants :

Ingénieurs du gence maritime, 2 ; ingénieurs des directions de travaux, 3 ; agents techniques, 21 ; officier d'administration, 1 ; commis des directions de travaux, 4 ; commis de formation locale, 14 ; ouvriers, 750.

Ministère de la marine
Constructions navales.
(*Journal officiel de la République française*, 7 mars 1926)

Par décision du 6 mars 1920 :

MM. Avenel, Kervern, Giraud, ingénieurs des directions de travaux des constructions navales à Saïgon, dont la période de séjour réglementaire à la colonie arrive à expiration, seront, à leur rapatriement, affectés respectivement aux cadres de Brest, Lorient et Toulon.

MM. Kermabon (Henry) et Guergadi (Julien), agents techniques principaux des constructions navales à Saïgon, qui vont terminer leur période réglementaire de séjour, seront affectés, à leur retour en France, au cadre de Lorient.

Ministère de la marine
Constructions navales.

(Journal officiel de la République française, 17 mars 1926, p. 3389)

Par décision du 16 mars 1926, MM. Le Touher (Jean), agent technique principal de 3^e classe des constructions navales du port de Lorient, et Manfredi (Léon), agent technique principal de 3^e classe des constructions navales du port de Toulon, ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de MM. Guergadi et Kermabon, rapatriables.

Date de départ : premier paquebot partant de Marseille pour l'Extrême-Orient, après le 15 avril 1926.

À LA CHAMBRE

Budget de la Marine

(Les Annales coloniales, 30 mars 1926)

Sont adoptés...

L'article 24, décidant que sont prorogées jusqu'au 30 juin 1926 les dispositions de l'article 42 de la loi du 31 décembre 1925 autorisant le ministre de la Marine à entretenir, pour l'arsenal de Saïgon, en plus des effectifs prévus à la loi de finances du 13 juillet 1925, les effectifs suivants : Ingénieurs du génie maritime, 2 ; ingénieurs des directions de travaux, 3 ; agents techniques : 21 ; officier d'administration, 1 ; commis des directions de travaux, 4 ; commis de formation locale, 14 ; ouvriers, 750.

Ministère de la marine
Directions de travaux.

(Journal officiel de la République française, 9 avril 1926)

Par décision du 8 avril 1926, M. Lagadec (François), commis principal de 1^{re} classe des directions de travaux, dont la période de séjour réglementaire à l'arsenal de Saïgon est expirée, a été affecté au port de Brest.

Par décision ministérielle du 8 avril 1926, M. Giraud (Fernand-Marius), ingénieur des directions de 2^e classe des travaux maritimes, rapatrié d'Indochine, est affecté au port de Toulon, pour compter du jour de son embarquement pour rentrer en France.

SAÏGON

(L'Avenir du Tonkin, 17 avril 1926)

Constructions navales. — Par décision du 6 mars 1926 :

MM. Avenel, Kervern, Giraud, ingénieurs des directions de travaux des constructions navales à Saïgon, dont la période de séjour réglementaire à la colonie est arrivée à expiration, seront, à leur rapatriement, affectés respectivement aux cadres de Brest, Lorient et Toulon.

MM. Kermabon (Henry) et Guergadi (Julien), agents techniques principaux des constructions navales à Saïgon, qui vont terminer leur période réglementaire de séjour, seront affectés à leur retour en France au cadre de Lorient.

À LA CHAMBRE

(Les Annales coloniales, 27 avril 1926)

Sur la demande du gouvernement et en vue de régulariser la situation de l'arsenal de Saïgon, le Sénat a inséré dans la loi de finances un article fixant les effectifs que le ministre de la Marine est autorisé à entretenir pour cet arsenal.

Sous la réserve que cette opération m'impose pas de charge supplémentaire au budget de l'État, la Chambre a accepté le texte de la Haute assemblée.

SAÏGON

(L'Avenir du Tonkin, 19 mai 1926)

Directions de travaux. — Par décision du 8 avril 1926, M. Lagadec (François), commis principal de 1^{re} classe des directions de travaux, dont la période de séjour réglementaire à l'arsenal de Saïgon est expirée, a été affecté au port de Brest.

Par décision ministérielle du 2 avril 1926, M. Giraud (Fernand-Marius), ingénieur des directions de 2^e classe des travaux maritimes, rapatrié d'Indochine, est affecté au port de Toulon, pour compter du jour de son embarquement pour rentrer en France.

Par décision du 29 mars 1926, a été inscrit d'office sur la 2^e liste d'admissibilité à l'emploi d'agent technique de 3^e classe des constructions navales du port de Toulon, « spécialité chaudronnier (cuivre) », M. Rigal, chef ouvrier de l'arsenal de Saïgon (application de l'article 4 du décret du 20 février 1914).

Par décision du 9 avril 1926, MM. Caté (Jules), ingénieur des directions de travaux de 2^e classe des constructions navales du port de Toulon, et Vrignaud (Albert), ingénieur des directions de travaux de 2^e classe des constructions navales du port de Rochefort, sont désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de MM. les ingénieurs des directions de travaux Giraud et Avenel, dont la période de séjour réglementaire arrive à expiration.

Ces officiers prendront le premier paquebot à destination d'Extrême-Orient, qui partira après le 10 mai 1926.

Ministère de la marine
Constructions navales.

(Journal officiel de la République française, 24 juin 1926)

Par décision du 22 juin 1926, M. Decamp (Laurent), agent technique principal de 1^{re} classe des constructions navales, dont la période de séjour à l'arsenal de Saïgon est expirée du 12 juin 1926, a été réaffecté au port de Toulon.

LES GRÈVES EN COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juin 1926)

5 mai : 150 ouvriers de l'Arsenal se mettent en grève ; 38 élèves (sur 48) de l'école des mécaniciens abandonnent l'école.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 1^{er} juillet 1926, p. 4, col. 5)

DES AGENTS TECHNIQUES
SONT RECHERCHÉS POUR Saïgon

Le ministre prie de lui faire connaître d'urgence les noms des agents techniques de la spécialité « mécanicien », désireux de continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Kervella, rapatrié.

Ministère de la marine
Constructions navales.
(*Journal officiel de la République française*, 29 juillet 1926)

Par décision du 28 juillet 1926, M. Paugam (Joseph), agent technique de 2^e classe des constructions navales du port de Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de l'agent technique Kervella (J.-J.), réaffecté au port de Brest. — Départ: premier paquebot après le 30 août 1926.

Cercle sportif saïgonnais
Séance du Comité du 12 août 1926
(*Saïgon sportif*, 20 août 1926)

Admissions
À titre de membres actifs :
Gayral, Jean, lieutenant de vaisseau, adjoint au commandant de la Marine, présenté par MM. le cdt Douguet et l'ingénieur ppal Courthial

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 22 septembre 1926, p. 5, col. 2)

DEMANDE D'AGENTS TECHNIQUES DES CONSTRUCTIONS NAVALES
POUR L'ARSENAL DE SAIGON

Le ministre demande de lui faire connaître le plus tôt possible les noms des agents techniques des constructions navales des spécialités « ajusteur » et « peintre » désireux de continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon en remplacement de MM. Mouttet, décédé, et Tirel, retraité.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(*Journal officiel de la République française*, 27 octobre 1926)

Par décision du 26 octobre 1926, MM. Kervella (Jean-Joseph), agent technique de 1^{re} classe des constructions navales du port de Brest, et Schmuck (Louis-Paul), agent technique de 1^{re} classe des constructions navales du port de Toulon, ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

Ces agents rejoindront leur nouvelle destination sur le courrier d'Extrême-Orient partant après le 25 novembre 1926.

MARINE DE GUERRE

(*La Dépêche de Brest*, 28 octobre 1926, p. 5, col. 2)

UN AGENT TECHNIQUE EST DEMANDÉ POUR SAÏGON

Le ministre de la Marine prie de lui faire connaître le plus tôt possible, et au plus tard le 8 novembre, les noms des agents techniques de la spécialité chaudronnier (fer et cuivre) désireux de continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de l'agent technique Rigal, rapatrié.

Les candidats devront avoir particulièrement la pratique de la construction de chaudières cylindriques.

Les états de propositions devront mentionner la compétence des candidats en cette matière. Départ probable le 15 décembre 1926.

Ministère de la marine

Direction centrale des constructions navales.

(*Journal officiel de la République française*, 1^{er} décembre 1926, p. 3389)

Par décision en date du 29 novembre 1926, M. Lucas (Joseph), agent technique principal de 3^e classe des constructions navales de Lorient, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon. — Départ : paquebot partant après le 1^{er} janvier 1927.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(*Journal officiel de la République française*, 24 décembre 1926)

Par décision du 23 décembre 1926, M. Jean (Louis-Marie), agent technique principal de 2^e classe des constructions navales, dont la période réglementaire de séjour à l'arsenal de Saïgon arrive à expiration le 18 mars 1927, sera réaffecté lors de son rapatriement au port de Lorient.

[Infériorité supposée de la main-d'œuvre annamite]
par Clodion [= Cucherousset]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 25 décembre 1926)

[...] Lorsque nous voyons les démagogues, aussi bien de *l'Impartial* que de *l'Écho annamite* : demander des soldes et traitements de plus en plus forts et notre confrère de Lachevrotière par exemple, à l'instar des socialistes de nos ports de guerre, demander pour les ouvriers de l'Arsenal de Saïgon des soldes de tông-dôc, dont d'excellents ouvriers italiens se contenteraient presque, nous ne pouvons nous empêcher de penser qu'un ouvrier européen expérimenté rend le quadruple du meilleur ouvrier annamite et que le jour où un bon ajusteur annamite demandera 5 \$, on aura tout avantage à recruter à Turin ou à Milan des ajusteurs incomparablement plus habiles qui trouveront très avantageuse une situation de 250 \$ par mois. Voilà à quoi poussent les démagogues [...]

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 28 décembre 1926, p. 5, col. 3)

DES AGENTS TECHNIQUES SONT RECHERCHÉS POUR SAIGON

Le ministre demande de lui faire connaître les noms des agents techniques des constructions navales désireux de continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

Les candidats devront sortir de l'école technique et avoir servi au minimum trois ans dans une salle de dessin d'un arsenal de la métropole comme spécialistes dans les études de coques, établissements de projets de petits bâtiments, calculs spéciaux relatifs aux coques et accessoires de coques.

Départ probable dans la 2^e quinzaine de février 1927.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 9 janvier 1927, p. 5, col. 4)

ARSENAL DE SAÏGON

Le ministre de la Marine prie les ports de vouloir bien lui faire connaître les noms des commis des directions de travaux désireux de continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

Les candidats devront être, autant que possible, au courant de la [nouvelle comptabilité industrielle](#) en service dans les directions des constructions navales.

Le commis désigné partira pour Saïgon dans les premiers jours de mars prochain.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Directions de travaux.
(*Journal officiel de la République française*, 26 janvier 1927)

Par décision du 24 janvier 1927, M. Grémillet (Louis), commis principal de 1^{re} classe des directions de travaux du port de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon. — Départ : premier paquebot quittant Marseille après le 5 mars 1927.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.
(*Journal officiel de la République française*, 3 février 1927)

Par décision du 1^{er} février 1927, M. Renet (Émile), agent technique de 1^{re} classe des constructions navales au port de Cherbourg, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon. — Départ : courrier d'Extrême-Orient partant après le 1^{er} mars 1927.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Génie maritime.
(*Journal officiel de la République française*, 25 février 1927)
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 avril 1927)

Par décision du 24 février 1927, M. Heintz (Jean), ingénieur principal du génie maritime, du port de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en qualité de sous-directeur des constructions navales et en remplacement de M. l'ingénieur principal Warnod, dont la période de séjour réglementaire est arrivée à expiration.

M. Heintz partira par le paquebot quittant Marseille le 7 avril 1927.

FAITS DIVERS
Accident de travail
(*L'Écho annamite*, 14 mars 1927)

Hô van Dâu 34 ans, inscrit au village de Linh chieu Tây (Giadinh) ouvrier tôlier à l'Arsenal, dt rue Frères-Louis, tombé accidentellement le 12 mars courant, vers 7 heures 30 dans la rivière de Saïgon ; lorsqu'il travaillait sur un chaland de l'Arsenal, a été repêché et inhumé après enquête et formalités à l'état civil.

UN DOCUMENT SUGGESTIF
(*L'Écho annamite*, 25 avril 1927)

Sous le titre sensationnel : « Nouveau document écrasant contre M. A. Varenne. Le Directeur des affaires politiques d'Indochine accuse », le *Cri colonial* du 10 mars 1927,

journal édité à Paris, a publié *in extenso* — sans doute à l'instigation ou tout au moins avec l'assentiment du destinataire — une longue lettre adressée le 10 mai 1925 par M. Tholance à M. Cognacq au sujet des événements survenus en Cochinchine après le départ de ce dernier. [...]

Saïgon, le 10 mai 1926.

Monsieur le Gouverneur,

Il ne s'est écoulé que trois semaines depuis votre départ et nous avons vécu déjà quelques journées très agitées. [...]

Après les grèves dans les écoles, [les agitateurs] ont essayé d'organiser à Saïgon et à Cholon une grève générale dans les ateliers et les usines, et notamment à l'arsenal, aux chemins de fer, aux tramways, à la compagnie des Eaux et Électricité, à la Poste, etc., Ils ont également essayé de débaucher les cuisiniers et les chauffeurs des Européens. Mais fort heureusement, ils sont encore par trop novices pour réussir un mouvement d'une pareille ampleur. Néanmoins, qu'ils en aient eu l'idée, c'est déjà tout à fait symptomatique du travail auquel on s'est livré sur les esprits de nombreux indigènes. [...]

MARINE DE GUERRE

(*La Dépêche de Brest*, 11 mai 1927, p. 5, col. 1)

Mouvement du personnel

Le commissaire en chef de 2^e classe Bordenave, de Toulon, est désigné p. remplir les fonctions de directeur de l'intendance maritime à Saïgon, en remplacement de M. Ferrieu, qui termine la période réglementaire d'affect. ; ralliera son poste à une date ultérieurement fixée.

Cercle sportif saïgonnais

Séance du comité du 27 mai 1927

(*Saïgon Sportif*, 3 juin 1927)

Admissions

Heintz Jean, ingénieur principal du Service maritime, sous-directeur des Constructions navales, présenté par MM. Courthial et Warnod.

DANS LE GOLFE DE SIAM

On demande un bateau patrouilleur pour la surveillance des côtes

... Et aussi pour la protection des habitants

(*L'Écho annamite*, 21 juin 1927)

Du *Courrier saïgonnais*.

Ainsi que nous l'avons exposé, la partie du golfe de Siam qui est sous notre contrôle est pratiquement sans surveillance.

La piraterie s'y exerce couramment. Les populations des îles françaises et des côtes de la Cochinchine et du Cambodge ne sont pas protégées, elles demeurent sans liaison avec le monde civilisé et sont pliées à la loi du plus fort.

La contrebande est l'occupation la moins répréhensible à laquelle se livrent les jonques chinoises qui fréquentent ces parages. Elles frusquent l'administration française d'au moins trois cent mille piastres par an.

Même s'il n'y avait pas pour nous un rôle de surveillance et de protection à exercer, il y aurait intérêt à patrouiller dans le golfe de Siam.

Pour dire le vrai, l'intérêt de service n'a pas échappé à notre administration, puisque, en décembre dernier (avant la réclamation des importateurs de tissus), la sous-direction des Douanes du Cambodge réarmait le *Choben* et lui donnait l'ordre d'effectuer les deux croisières dont nous avons indiqué le succès.

Mais le *Choben* ne peut affronter la mer que par temps très calme. C'est un bateau de 24 mètres de long, de 4 de large, en bois.

Avec sa machine de 65 CV, il peut faire tout juste 6 nœuds à l'heure (un peu moins qu'un voilier ordinaire). Il comporte sept hommes d'équipage dont trois armés de fusils. Pas de canons. Le *Choben* a été construit à Hongkong en 1899.

On conçoit que cette frêle embarcation ne peut assurer la surveillance du golfe de Siam, et qu'il est prudent de la tenir à l'abri de l'insolence des vagues.

La Douane possède une unité mieux appropriée pour ce travail, c'est la *Bonite*.

Cette chaloupe fut construite à Haïphong en 1912. Elle est en acier. Longue de 42 mètres, large de 7, elle est actionnée par une machine de 675 C.V. et peut faire plus de 11 nœuds.

Son armement est plus sérieux : deux canons de 47, un de 37, dix fusils, dix revolvers.

La *Bonite* possède en outre un projecteur et un poste de T. S. F. Il y a trois Européens et trente-et-un indigènes à bord.

C'est le bateau idéal pour donner la chasse aux jonques et leur ôter toute envie de se soustraire aux investigations de nos agents,

Malheureusement, la *Bonite*, qui a autant de qualités que la jument de Roland, à aussi un très gros défaut. Elle n'est pas morte, mais n'en vaut guère mieux. Elle est à l'Arsenal de Saïgon depuis plusieurs mois. On ne sait quand elle en pourra sortir.

Depuis cinq ans, les officiers du bord signalaient la fatigue des chaudières, demandaient leur réparation.

Lorsque la machine a été tout à fait hors service, on s'est résigné à remorquer le bateau à l'Arsenal.

Des hommes de l'art ont dressé le mémoire des réparations à effectuer. Cela a duré quelques mois. On se disposait à commencer le travail indiqué sur le mémoire, mais il comportait le changement de quelques tôles d'un acier spécial. Dans toute l'usine, on cherche des tôles de l'indispensable format. On n'en trouve pas.

Rapports, échange de correspondance qui concluent à l'achat de cette ferraille dans la métropole. La commande est passée, il y a dix mois. On attend toujours la livraison

Aux dernières nouvelles, le minerai qui en fournira le métal est sur le point d'être traité.

On espère que la *Bonite* pourra prendre la mer au début de 1928. Pendant ce temps, les contrebandiers font de brillantes affaires.

Il serait inexact de dire que l'Administration des Douanes accepte cette situation sans se préoccuper d'en hâter le terme.

Elle a essayé de faire construire une nouvelle chaloupe. La maison qui avait fait des offres les a retirés. Entre le jour où l'offre fut faite et celui où l'Administration se décida à l'accepter, le prix des matériaux et de la main-d'œuvre avait augmenté dans de telles proportions que le constructeur eut travaillé à perte.

Pour aller plus vite, on a tenté l'achat d'un bateau à Singapore ou à Hongkong.

À Singapore, il n'en existait pas qui fut du type convenable pour la mission à remplir. À Hongkong, les représentants de l'Administration des Douanes Indochinoises trouvèrent des bateaux parfaitement adaptés au service de surveillance du golfe. Sur ce

point, on pouvait s'en remettre aux représentants des Douanes, puisqu'ils eussent patrouillé sur ces bateaux. Le prix demandé n'était pas exagéré.

Mais l'avis d'un ingénieur de la marine prévalut. Les unités examinées n'avaient pas le galbe qui convient aux unités battant pavillon français. On n'acheta rien à Hongkong.

Et c'est pourquoi, en attendant la remise en état de la *Bonite*, les contrebandiers et les pirates font de brillantes affaires dans le golfe de Siam.

Ministère de la marine
(*Journal officiel de la République française*, 22 juin 1927)

Intendance maritime.

M. le commis de 1^{re} classe des services d'intendance et de santé Junot (J.), rapatrié de Saïgon, est réaffecté au port de Lorient, qu'il devra rejoindre à l'expiration du congé de convalescence dont il est titulaire.

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 août 1927)

Reviennent en France : M. Warnod, ingénieur de l'arsenal de Saïgon.

Ministère de la marine
Génie maritime
(*Journal officiel de la République française*, 7 juillet 1927)
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 août 1927)

Par décision du 5 juillet 1927, M. Jaouen (Pierre-Guillaume-Marie), ingénieur principal du génie maritime, en congé sans solde et hors cadres, a été réintégré dans le cadre des ingénieurs principaux du génie maritime pour compter du 21 juin 1927;

M. Jaouen prendra rang sur l'annuaire entre MM. Sabine et Ballaud ³⁸.

Cet officier supérieur est désigné pour continuer ses services à Saïgon.

Son entrée en solde comptera du jour de sa prise de service.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Génie maritime.
(*Journal officiel de la République française*, 21 août 1927)
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 septembre 1927)

Par décision du 20 août 1927, M. Bertrand (Albert), ingénieur en chef de 1^{re} classe du génie maritime, du port de Toulon, est désigné pour remplir les fonctions de directeur de l'arsenal de Saïgon. en remplacement de M. l'ingénieur en chef Courthial, rapatrié.

³⁸ Pierre Jaouen semble être devenu peu après directeur de la [Société coloniale d'éclairage et d'énergie électrique](#) à Cantho.

Cet officier supérieur rejoindra son nouveau poste par le premier paquebot quittant Marseille pour l'Extrême-Orient, après le 10 septembre 1927.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Génie maritime.

(*Journal officiel de la République française*, 31 août 1927)

Par décision du 29 août 1927, M. Viel (Georges), ingénieur en chef de 2^e classe du génie maritime, du port de Toulon, est désigné pour remplir les fonctions de directeur de l'arsenal de Saïgon, aux lieu et place de M. l'ingénieur en chef de 1^{re} classe Bertrand, dont la désignation est annulée.

M. Viel rejoindra son nouveau poste par le paquebot quittant Marseille pour l'Extrême-Orient le 7 octobre 1927.

Chargé de cours

(*L'Écho annamite*, 27 septembre 1927)

M. Carne, chef des ateliers à bois de l'Arsenal de la Marine, autorisé à prêter son concours à l'École Pratique d'Industrie de Saïgon, est chargé de douze heures par semaine de direction de travaux d'atelier des spécialités de menuiserie et de modelage pour compter de la date de sa prise de service.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(*Journal officiel de la République française*, 17 octobre 1927)

Par décision du 17 octobre 1927, M. Philippe (Maurice), agent technique de 1^{re} classe des constructions navales, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Souscription pour les victimes de guerre

(*L'Écho annamite*, 24 octobre 1927)

M. Pelletier ³⁹, ingénieur des D.T., 5 p.

Ministère de la marine

(*Journal officiel de la République française*, 12 novembre 1927)

³⁹ Charles François Pelletier (Saint-Maixent, 25 mars 1880-Toulon, 30 juin 1950) : ingénieur des directions de travaux (travaux maritimes). Nommé expert dans l'affaire de l'accident du bac de Godauha. Officier de la Légion d'honneur (*JORF*, 2 janvier 1938).

Génie maritime.

Par décision du 12 novembre 1927, M. Warnod (Pierre), ingénieur principal du génie maritime, rapatrié de Saïgon, et dont le congé de convalescence expire le 15 novembre 1927, est désigné pour continuer ses services au port de Toulon.

Cet ingénieur rejoindra sa nouvelle destination dans le délais réglementaires à l'expiration de son congé de convalescence.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(Journal officiel de la République française, 25 novembre 1927)

Par décision du 23 novembre 1927, MM. Amalbert (Charles), agent technique de 2^e classe des constructions navales, et Maulino (Albert), agent technique de 3^e classe des constructions navales, tous deux du port de Toulon, sont désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement des agents techniques MM. Parc et Émiry, qui ont terminé leur séjour réglementaire.

Ces agents rejoindront leur nouvelle destination sur le courrier d'Extrême-Orient, partant après le 15 décembre 1927.

Ministère de la marine

Récompenses

(Journal officiel de la République française, 15 décembre 1927)

Par décision du 26 septembre 1927, une proposition extraordinaire pour le grade d'officier de la Légion d'honneur a été accordée à M. l'ingénieur en chef de 2^e classe du génie maritime Courthial (Robert), pour l'activité inlassable et la maîtrise avec laquelle il a contribué à réorganiser l'arsenal de Saïgon après sa rétrocession par la colonie.

Ministère de la marine

Constructions navales

(Journal officiel de la République française, 17 décembre 1927)

Par décision du 16 décembre 1927, M. Charrier (Camille), agent technique de 1^{re} classe des constructions navales du port de Rochefort (affecté au cadre de Toulon) a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Hody, en instance de rapatriement. Départ : 1^{er} paquebot après le 15 janvier.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Directions de travaux.

(Journal officiel de la République française, 5 janvier 1928, p. 189)
(La Dépêche de Brest, 5 janvier 1928, p. 5, col. 4 : sans les prénoms)

Par décision du 4 janvier 1928:

M. Parc (Michel), agent technique principal de 3^e classe ;

M. Émiry (Allain), agent technique principal de 3^e classe, des constructions navales, rapatriés de Saïgon et actuellement en congé de convalescence, sont réaffectés à la direction des constructions navales de Brest.

MM. Le Galloudec (Julien), agent technique principal de 1^{re} classe ;

Coriton (Jean), agent technique principal de 3^e classe ;

Hody (Louis), agent technique de 1^{re} classe, des constructions navales, en instance de rapatriement de Saïgon, sont réaffectés à la direction des constructions navales de Lorient.

MARINE DE GUERRE

(*La Dépêche de Brest*, 12 janvier 1928, p. 5, col. 4)

DEMANDE D'UN AGENT TECHNIQUE POUR Saïgon

Le ministre prie de lui faire connaître, le plus tôt possible et au plus tard le 25 janvier courant, les noms des agents techniques des constructions navales de la spécialité machines, spécialisés dans la réparation des turbines, susceptibles et désireux de continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

Les candidats devront, en outre, être à même de former des spécialistes ouvriers indigènes dans cette partie. Les candidatures devront être accompagnées de l'avis motivé des directeurs sur la compétence et la manière de servir des postulants. Départ probable fin février prochain.

Ministère de la marine

Directions de travaux

(*Journal officiel de la République française*, 13 février 1928)

Par décision du 13 février 1928, M. Lefranc (Lucien), agent technique de 3^e classe des constructions navales, du port de Cherbourg, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent rejoindra sa nouvelle destination sur le courrier d'Extrême-Orient partant le 15 mars 1928.

MARINE DE GUERRE

(*La Dépêche de Brest*, 18 février 1928, p. 5, col. 4)

INGÉNIEURS DES DIRECTIONS DE TRAVAUX

Le ministre prie de lui faire connaître les noms des ingénieurs des directions de travaux des constructions navales désireux de continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Poinferré, ingénieur de 1^{re} classe, qui sera rapatrié en avril prochain.

Les candidats devront appartenir à la spécialité de charpentier en fer et être à même de remplir les fonctions de chef de groupe coque.

Les candidatures devront être accompagnées de l'avis des directeurs sur la manière de servir des candidats.

L'officier désigné partira pour Saïgon dans les premiers jours d'avril.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 6 mars 1928, p. 5, col. 2)

DEMANDE D'UN AGENT TECHNIQUE POUR SAIGON

Le ministre prie de lui faire connaître, le plus tôt possible, les noms des agents techniques. désireux de continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Manfredi.

Le candidat à désigner sera chargé, à Saïgon, des mouvements généraux. Il devra donc être bien au courant de ce genre de service et avoir les aptitudes voulues pour procéder éventuellement à l'organisation de ce service sous forme d'entreprise autonome.

Les demandes devront être accompagnées de l'avis des directeurs sur la manière de servir des candidats.

L'agent technique désigné partira pour Saïgon dans les derniers jours d'avril prochain.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 17 mars 1928, p. 5, col. 1)

DEMANDE D'UN INGÉNIEUR DES DIRECTIONS DE TRAVAUX
DES CONSTRUCTIONS NAVALES POUR L'ARSENAL DE SAÏGON

Le ministre prie de lui faire connaître tes noms des ingénieurs des directions de travaux des constructions navales et des agents techniques issus de l'école technique supérieure, désireux de continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Caté, ingénieur des directions de travaux de 1^{re} classe, qui termine sa période de séjour réglementaire.

Les candidats devront appartenir à la spécialité machines.

L'officier ou agent désigné partira pour Saïgon fin avril.

MARINE DE GUERRE
(*Journal officiel de la République française*, 18 mars 1928, p. 2999)
(*La Dépêche de Brest*, 18 mars 1928, p. 4, col. 6 : sans prénom)

Mouvements du personnel

M. Jean (Louis), ingénieur des directions de travaux de 2^e cl. des constructions navales de Lorient, est désigné p. continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet officier rejoindra sa nouvelle destination par le courrier d'Extrême-Orient partant après le 10 avril.

Ministère de la marine
Travaux maritimes
(*Journal officiel de la République française*, 22 mars 1928)

Par décision ministérielle du 6 mars 1928, M. Thiolay (Léopold), agent technique principal de 3^e classe des travaux maritimes, actuellement en service à Dakar, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Il rejoindra son nouveau poste à l'expiration de la permission ou du congé de convalescence qui lui sera accordé à son retour en France après expiration de sa période normale de séjour au Sénégal.

Pendant la durée de son séjour en France, M. Thiolay sera affecté pour ordre au port de Cherbourg.

18 février 1928 :

(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 22 mars 1928)

Une commission composée de :

MM. Monat, ingénieur en chef des Travaux Publics ou son délégué, président ;

Texier, ingénieur principal, chef du service de la Navigation ou son délégué,

Viel, ingénieur en chef du Génie maritime, directeur de l'arsenal, ou son délégué,

Blanc, directeur de l'exploitation du port de Saïgon,

Un entrepreneur de batellerie à la désignation du président de la chambre de commerce,

Un entrepreneur de construction de batellerie à la désignation du président de la chambre de commerce,

Bricka, ingénieur principal, chef de l'arrondissement technique ou son délégué, membres

se réunira à la convocation de son Président pour fixer les caractéristiques du matériel de batellerie fluviale à prévoir pour l'organisation de la production et du transport de la pierre destinée aux routes de Cochinchine.

La croisière de l' « Inconstant »

(*Les Annales coloniales*, 24 mars 1928)

L'*Inconstant*, qui mouillait dans les eaux saïgonnaises, a dû quitter brusquement Saïgon pour rechercher quelques évadés du pénitencier du Poulo-Condore, dont la fuite avait été favorisée par l'absence de la vedette du pénitencier, le *Surveillant*, en réparation à l'arsenal de Saïgon.

La plus grande partie des réfractaires a été capturée par l'*Inconstant*, en quelques heures au large des îles.

MARINE DE GUERRE

(*La Dépêche de Brest*, 3 avril 1928, p. 5, col. 2)

DEMANDE D'UN AGENT TECHNIQUE DES CONSTRUCTIONS NAVALES
POUR L'ARSENAL DE SAÏGON

Le ministre prie de lui faire connaître le plus tôt possible les noms des agents techniques des constructions navales désireux de continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon en remplacement de Ml. Rigal, en instance de rapatriement.

Le candidat à désigner devra appartenir à la spécialité de tôlier et, autant que possible, être issu d'une école technique.

Les demandes devront être accompagnées de l'avis des directeurs sur la manière de servir des candidats.

L'agent technique désigné partira pour Saïgon dans les premiers jours de juin prochain.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Directions de travaux.

(Journal officiel de la République française, 18 avril 1928)

Par décision du 16 avril 1928, M. Morvari (Élie), agent technique de 1^{re} classe des constructions navales, du port de Toulon, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Manfredi, réaffecté au port de Toulon.

Cet agent rejoindra sa nouvelle destination par le courrier d'Extrême-Orient partant après le 10 mai 1928,

La demande de passage pour cet agent technique et sa famille, s'il y a lieu, devra être faite d'urgence, en double exemplaire, sous le timbre : « Cabinet. — Correspondance générale ».

MINISTÈRE DE LA MARINE

Directions de travaux.

(Journal officiel de la République française, 25 avril 1928)

Par décision du 24 avril 1928, M. Fetter (Étienne), agent technique de 1^{re} classe des constructions navales, du port de Toulon, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent rejoindra sa nouvelle destination par le courrier d'Extrême-Orient, partant après le 15 mai 1928.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Directions de travaux.

(Journal officiel de la République française, 6 mai 1928)

Par décision du 3 mai 1928, M. Guergadi (J.-A.), ingénieur des directions de travaux de 2^e classe des constructions navales, du port de Lorient, est désigné pour continuer ses-services à l'arsenal de Saïgon.

Rejoindra par le premier paquebot partant après le 15 juin 1928.

MARINE DE GUERRE

(La Dépêche de Brest, 17 mai 1928, p. 5, col. 1)

FÉLICITATIONS DU MINISTRE

Les félicitations du ministre ont été accordées a l'agent technique principal de 3^e classe Émiry, du port de Brest, pour la compétence et l'activité dont il a fait preuve a l'arsenal de Saïgon, pendant six ans.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Directions de travaux.

(Journal officiel de la République française, 15 juin 1928)

Par décision du 11 juin 1928, M. Viaouet (Joseph), commis principal de 1^{re} classe des directions de travaux du port de Lorient, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon. — Départ : premier paquebot partant après le 1^{er} juillet 1928.

LÉGION D'HONNEUR

Ministère de la marine

(Journal officiel de la République française, 2 juillet 1928)

Officier

Viel (Georges-Charles-Léon), ingénieur en chef de 2^e classe (génie maritime) ; 26 ans 9 mois de services, dont 7 ans à la mer ; 6 campagnes de guerre. Chevalier du 14 avril 1911.

Une riche affaire

On liquide la flotte indochinoise

(Les Annales coloniales, 12 juillet 1928)

... Cette flotte indochinoise avait été formée à la fin de la guerre. Le vapeur *Indochine* fut d'abord acheté ; on construisit ensuite, à l'arsenal de Saïgon, le vapeur *Albert-Sarraut*...

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(Journal officiel de la République française, 19 juillet 1928)

Par décision du 18 juillet 1928, M. Benon (Anselme), agent technique de 2^e classe des Constructions navales du port de Lorient, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Carré, réaffecté au port de Toulon.

Cet agent rejoindra sa nouvelle destination par le courrier d'Extrême-Orient partant après le 30 août 1928.

Par décision du 18 juillet 1928, M. Carré (Joseph), agent technique principal de 2^e classe des constructions navales, en instance de rapatriement de Saïgon, sera réaffecté à la direction des constructions navales de Toulon.

NOUVELLES OFFICIELLES
Récompenses
(*La Dépêche de Brest*, 1^{er} août 1928, p. 4, col. 5)

Les récompenses suivantes ont été accordées aux personnes désignées ci-après, pour faits de sauvetage accomplis dans les eaux maritimes:

.....
Colonies. — Van Giao, chef d'équipe de l'atelier des mouvements généraux de l'arsenal de Saïgon, médaille de bronze.

MINISTÈRE DE LA MARINE
—————
Directions de travaux.
(*Journal officiel de la République française*, 25 août 1928)

Par décision du 24 août 1928 :

M. Coulomb (Élie), commis principal de 1^{re} classe des directions de travaux, en service à l'arsenal de Saïgon, est détaché en mission à la disposition du gouvernement général de l'Indochine (service de la marine marchande en Indochine).

Il rejoindra son nouveau poste dès qu'il aura mis son successeur au courant de son service.

—————
M. Gélis (Antonin), commis principal de 1^{re} classe des directions de travaux, du port de Toulon, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Coulomb, détaché au ministère des colonies.

Ce commis rejoindra sa nouvelle destination par le courrier d'Extrême-Orient partant après le 30 septembre 1928.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 12 octobre 1928, p. 4, col. 6)

DES AGENTS TECHNIQUES SONT DEMANDÉS POUR SAIGON

L'arsenal de Saïgon demande qu'il soit envoyé : un agent technique de la spécialité de charpentier a bois, apte aux travaux de bords et au service des bassins ; un agent technique électricien au courant des études d'installation d'électricité, conduite des moteurs et traitement des accumulateurs ; deux agents techniques chaudronniers fer ou cuivre, au courant, tous les deux ou séparément : l'un, des travaux de zingage et d'étamage ; l'autre, des travaux de soudure autogène ; un agent technique coque ou machine, qui devra provenir d'un bureau d'études de constructions neuves et être parfaitement au courant des études des installations, mouillage, remorquage, sources d'eau, appareils à gouverner, etc., de coque et du dessin des accessoires de coque.

Les candidats désignés seraient mis en route vers le 20 novembre prochain, sauf les agents technique chaudronniers, qui ne partiraient que dans le courant de janvier 1929.

Le ministre prie de lui faire connaître de toute urgence, et pour le 25 courant au plus tard, avec avis sur leur compétence et leur manière de servir, les noms des candidats pour ces cinq postes.

Nota. — Les directeurs sont priés de mentionner, dans l'état d'envoi des propositions, si les candidats répondent bien aux desiderata exprimés par la direction des constructions navales de Saïgon.

MARINE DE GUERRE

(*La Dépêche de Brest*, 26 octobre 1928, p. 5, col. 3)

DEMANDE DE PERSONNES POUR SAIGON

L'arsenal de Saïgon demande qu'il lui soit envoyé : un agent technique mécanicien-ajusteur, parfaitement au courant des réparations des machines alternatives ; un agent technique peintre, au courant des confections de peinture et de l'entretien des carènes métalliques.

Les candidats désignés seraient mis en route dans la deuxième quinzaine de décembre prochain.

Le ministre prie de lui faire connaître de toute urgence, avec avis sur leur compétence et leur manière de servir, les noms des candidats pour ces deux postes.

Les directeurs sont priés de mentionner dans l'état d'envoi des propositions si les candidats répondent bien aux desiderata exprimés par la direction des constructions navales de Saïgon.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(*Journal officiel de la République française*, 10 novembre 1928, p. 11947)

(*La Dépêche de Brest*, 10 novembre 1928, p. 5, col. 2 : sans les prénoms)

Par décision du 9 novembre 1923, MM. Le Galloudec (Julien), agent technique principal de 1^{re} classe ; Schmuck (Louis), agent technique de 1^{re} classe, et Kervella (Jean), agent technique de 1^{re} classe des constructions navales, en instance de rapatriement de Saïgon, sont réaffectés respectivement à la direction des constructions navales de Lorient, Toulon et Brest.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Directions de travaux.

(*Journal officiel de la République française*, 13 novembre 1928)

Par décision du 12 novembre 1928 :

MM. Chapalain (Jean), agent technique de 1^{re} classe des constructions navales du port de Brest;

Keryhuel (Narcisse), agent technique de 2^e classe des constructions navales du port de Lorient;

Montau (Louis), agent technique de 3^e classe des constructions navales, du port de Toulon.

Geoffriaud (Élie), agent technique de 2^e classe des constructions navales du port de Toulon;

Giraud (Jean), agent technique de 2^e classe des constructions navales, du port de Toulon,

sont désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

Ces agents rejoindront leur nouvelle destination par le courrier d'Extrême-Orient partant après le 10 décembre pour les trois premiers, et après le 10 janvier 1929 pour les deux derniers.

MARINE DE GUERRE

(La Dépêche de Brest, 6 décembre 1928, p. 4, col. 7)

DEMANDE D'UN AGENT TECHNIQUE POUR SERVIR À L'ARSENAL DE SAÏGON

Le ministre prie de faire connaître le 1^{er} janvier prochain les noms des agents techniques des constructions navales désireux de continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

Les candidats devront être autant que possible brevetés de l'école technique supérieure, parfaitement au courant des études de coques et des calculs de déplacement d'assiette et de stabilité.

Les demandes devront être accompagnées des renseignements nécessaires pour exercer un choix, ainsi que l'avis des directeurs la manière de servir des candidats.

Départ prévu pour fin février 1929.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Directions de travaux.

(Journal officiel de la République française, 24 janvier 1929)

Par décision du 23 janvier 1929, M. Denis (Henri), agent technique principal de 3^e classe des constructions navales du port de Lorient, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent rejoindra sa nouvelle destination par le courrier d'Extrême-Orient partant après le 20 février 1929.

MARINE DE GUERRE

(La Dépêche de Brest, 26 janvier 1929, p. 5, col. 3)

ACTES OFFICIELS

— M. Guyonvarch, agent technique de 3^e cl. des constructions navales, de Toulon, a été désigné p. continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Renet, réaffecté à Cherbourg. Cet agent rejoindra sa nouvelle destination par le courrier d'Extrême-Orient partant après le 23 février prochain.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(Journal officiel de la République française, 1^{er} février 1929)

Par décision du 31 janvier 1929. MM. Généreau (Paul) et Héliès (Georges), agents techniques de 3^e classe des constructions navales des ports de Toulon et de Brest, sont désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

Ces agents rejoindront leur nouvelle destination par le courrier d'Extrême-Orient partant après le 28 février 1929.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(Journal officiel de la République française, 6 février 1929)

Par décision du 19 janvier 1929, M. Pavic (Olivier), agent technique principal de 2^e classe des constructions navales, du port de Lorient, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent rejoindra sa nouvelle destination par paquebot partant après le 15 mars 1929.

MARINE DE GUERRE

(La Dépêche de Brest, 22 février 1929, p. 5, col. 1)

MOUVEMENTS DU PERSONNEL

— M. Boutry ⁴⁰, ingénieur principal du génie maritime à Lorient, est désigné pour exercer les fonctions de sous-directeur des constructions navales à l'arsenal de Saïgon ; départ premier paquebot après le 1^{er} mars.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(Journal officiel de la République française, 20 avril 1929)

Par décision du 18 avril 1929, M. Poinferré (Alfred), ingénieur des directions de travaux de 1^{re} classe des constructions navales, en instance de rapatriement de Saïgon, sera réaffecté au port de Cherbourg. Il rejoindra à l'issue du congé dont il est titulaire.

Par décision du 18 avril 1929, M. Rolland (Yves), agent technique de 1^{re} classe des constructions navales, du port de Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon,

Cet agent rejoindra sa nouvelle destination par le courrier d'Extrême-Orient, partant après le 23 mai prochain.

LES PARTANTS

⁴⁰ Édouard Paul Joseph Boutry (Domfront, Orne, 2 septembre 1895-? 1944) : polytechnicien, ingénieur du génie maritime, officier de la Légion d'honneur (*JORF*, 3 juillet 1936).

Par le s/s « Chenonceaux »
(*La Dépêche d'Indochine*, 29 avril 1929)
(*Saïgon républicain*, 29 avril 1929)

M. M^{me} Heintz, ingénieur

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 14 mai 1929, p. 7, col. 1)

Mouvements du personnel

M. Eude, agent technique de 2^e cl. des travaux maritimes, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon ; sera mis en route dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de la décision sus-visée à la direction des travaux maritimes de Brest.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 28 mai 1929, p. 5, col. 2)

PERSONNEL DES COMMIS

Le Journal officiel publiera demain un décret portant réorganisation du personnel des commis de formation locale de l'arsenal de Saïgon.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 18 juin 1929, p. 5, col. 4)

Mouvements du personnel

— M. Lord, commis principal de 2^e cl. des directions du port de Lorient, est désigné p. continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en remplacement de M. Berat, dont la période réglementaire de séjour va arriver à expiration.

Départ par le premier paquebot pour l'Extrême-Orient après le 1^{er} sept.

SAÏGON A FÊTÉ LE 14-JUILLET
(*La Dépêche d'Indochine*, 16 juillet 1929)

Un déjeuner au gouvernement général
Viel, directeur de l'arsenal.

Chronique de Saïgon
Un départ regretté
par NHON-DAO
(*L'Écho annamite*, 5 janvier 1929)

Des grands chefs militaires que la Marine en Indochine connus en ces dernières années, le personnel indigène de cette administration peut dire sans crainte d'être démenti, que M. Decoux [cdt de la marine en Indochine depuis 1927] a su remplir le mieux la haute mission à lui confiée par la Métropole, durant son premier séjour dans la Colonie.

On se rappelle les différentes grèves dont l'Arsenal de Saïgon fut le théâtre, lesquelles ont changé du tout au tout l'état d'esprit des indigènes qui y sont employés. Mais l'ordre et la discipline y règnent d'une façon absolue depuis que M. Decoux a pris le commandement de la Marine en Indochine.

Animé de sentiments de bienveillance et de justice, cet officier supérieur au caractère ferme, a su conquérir le cœur des indigènes, ses subordonnés.

Le cadre de cet article est trop mesuré pour que nous puissions énumérer les actes de haute équité qu'il a accomplis en faveur de nos compatriotes.

Aussi devons-nous lui rendre un hommage public.

Si tous les dirigeants de l'Indochine étaient faits comme M. Decoux, le peuple annamite connaîtrait une meilleure vie.

Comme M Decoux et sa famille vont. nous quitter bientôt, de tout cœur nous leur formulons nos meilleurs vœux de bonne traversée et d'heureux séjourne France.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Parc à mazout

(*Les Annales coloniales*, 24 janvier 1929)

Un parc à mazout, prévu pour quarante mille tonnes, va être créé à quelques kilomètres en amont de l'arsenal de Saïgon.

Les terrains nécessaires sont déjà expropriés. À ce propos, disons qu'au cours de sa dernière session, le conseil colonial s'est préoccupé de l'approvisionnement de la Cochinchine en carburants et en combustibles liquides : espérons que l'Administration locale ne s'endormira pas sur l'effort de la marine !

Les arrivants

(*La Dépêche d'Indochine*, 17 avril 1929)

Par le *d'Artagnan*, venant de France, sont arrivés hier soir, vers 19 heures, ces passagers suivants :

M^{me}, M. Boutry et 1 bébé

La vie militaire

Génie maritime

(*La Dépêche d'Indochine*, 27 avril 1929)

Par décision du 20 février 1929, M. Boutry Édouard, ingénieur principal du génie maritime du port de Lorient, est désigné pour exercer les fonctions de sous-directeur des constructions navales à l'arsenal de Saïgon. — Départ : premier paquebot après le 1^{er} mars 1929.

Bonne volonté mal récompensée
L'Administration indochinoise voit lui échapper une bonne occasion qu'elle avait su
saisir au vol
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 28 avril 1929)

[...] Au conseil du gouvernement, qui discuta la question du « Rivoli », le 26 septembre dernier, l'exposé des motifs relatait.

« Depuis plusieurs années, les Douanes cherchent à acheter une chaloupe de haute mer. À la suite du naufrage de la « Vigilante » en 1922, la Douane ne dispose plus que de 2 bâtiments fortement usagés : la « Bonite » et l' « Espadon ». « Un projet de construction à Saïgon avait été conçu, mais si l'arsenal n'est pas rapide, il fait par contre, payer très cher ses services. Aussi, l'administration des Douanes a-t-elle accepté avec empressement les propositions faites par M. Lapicque... » [...]

MINISTÈRE DE LA MARINE

Travaux maritimes.
(*Journal officiel de la République française*, 13 mai 1929)

Par décision ministérielle du 4 mai 1929, M. Eude (Émile-Pierre), agent technique de 2^e classe des travaux maritimes, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent sera mis en route dans le délai d'un mois, à compter de la date de réception de la décision susvisée à la direction des travaux maritimes de Brest.

Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 juin 1929, p. 7)

Mariage. — Nous recevons le faire-part du prochain mariage de M. Charles Pelletier, fils de M^{me} et M. Ch. Pelletier, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur de 1^{re} classe, directeur des Travaux maritimes à l'arsenal de Saïgon, avec M^{lle} Christiane Le Guidec, fille de M^{me} et M. [Le Guidec](#), planteur.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée en la cathédrale de Saïgon, le 4 juin 1929. Nous adressons aux nouveaux époux nos souhaits de bonheur et de prospérité.

Cambodge

Travaux publics
(*La Dépêche d'Indochine*, 30 juillet 1929)

M. Boutry, ingénieur principal du Génie maritime, est adjoint à la commission de surveillance des bateaux à vapeur fluviaux de Phnom-Penh.

M. Boutry présidera la commission chaque fois qu'il sera présent à la visite d'un bateau ; en temps ordinaire, l'ingénieur chef de service du 2^e arrondissement continuera à présider.

Les fissures
(*L'Éveil de l'Indochine*, 18 août 1929)

L'Indochine est riche. Qui est riche se doit d'être généreux.

.....
Le chapitre V se rapporte à la contribution aux dépenses de la marine : 9 millions pour solde du personnel et le matériel ; 2.400.000 francs à l'arsenal de Saïgon ; la mission hydrographique et des pensions de guerre.

Les chapitres VI et VII (aéronautique) portent 4 millions de soldes et indemnités ; un million et, demi de matériel et 2.700.000 fr. pour aménagement de terrains d'atterrissage.

Tous ces chapitres sont réguliers, et seraient acceptés sans observation, si la loi de finances n'inscrivait pas, d'un geste draconien, plus de 15 millions pour la sécurité métropolitaine. [...]

Albert de Pouvourville,

Midi colonial.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(*Journal officiel de la République française*, 6 septembre 1929)

M. Lefrançois (Paul-Louis), agent technique principal de 3^e classe des constructions navales, du port de Cherbourg, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon. — Départ : premier paquebot après le 25 septembre 1929.

MARINE DE GUERRE

(*La Dépêche de Brest*, 15 décembre 1929, p. 5, col. 3)

DEMANDE D'UN AGENT TECHNIQUE DES CONSTRUCTIONS NAVALES
POUR L'ARSENAL DE SAÏGON

Le ministre prie de lui faire connaître d'urgence les noms des agents techniques de la spécialité de peintre désireux de continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

Les demandes devront être accompagnées de l'avis des directeurs sur l'aptitude des postulants.

Les candidats sont avertis que le logement à Saïgon dans les immeubles de la marine n'est pas garanti.

ASSEMBLÉE NATIONALE
LE BUDGET DE LA MARINE
(*Les Annales coloniales*, 21 décembre 1929)

M. Alexandre Varenne. — J'ai dit, en effet, au gouvernement qu'il ne devrait rien céder, à Londres, de ce qui est nécessaire à la défense autonome de nos colonies. Et je ne voulais pas seulement parler de nos communications avec nos colonies.

Selon une doctrine qui a eu longtemps cours rue Royale, la défense de nos colonies devrait s'effectuer dans les mers d'Europe. La thèse peut être juste pour nos possessions de l'Afrique du Nord. Elle ne l'est pas pour nos possessions d'Extrême-Orient.

Or nous avons assumé un devoir de protection à l'égard de l'Indochine. Comment, en cas de conflit, pourrions-nous accomplir ce devoir ?

Il est indispensable que nos colonies, certaines du moins, possèdent une défense navale autonome, comme elles devraient avoir, à mon sens, une défense terrestre.

La chose est indispensable et elle serait facile.

Une colonie comme l'Indochine a un budget suffisant pour assurer, sinon la construction, du moins l'entretien de quelques navires. Elle peut fournir également, sinon les cadres et les spécialités, du moins les équipages. *Elle dispose également d'un arsenal à Saïgon, qui pourrait rendre de grands services.*

Les Indes néerlandaises n'ont-elles pas une base de seize sous-marins, alors qu'elles n'ont pas de voisins immédiats ? (Très bien ! très bien !)

Je demande au Gouvernement de ne pas se lier les mains de telle sorte qu'il lui soit interdit demain d'augmenter la puissance défensive de telle ou telle de nos colonies. (Applaudissements.)

Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1930)

15^e vœu au sujet des achats d'approvisionnement par les Compagnies de navigation subventionnées, la Marine et les Services administratifs, présenté par MM. Perroud et Bona.

M. Gannay est rapporteur :

« Un membre du conseil a signalé qu'au cours de l'année 1929, l'Arsenal de Saïgon a reçu de France et provenant des mines françaises, 4.000 tonnes d'agglomérés dont le coût en francs est supérieur de \$ 3,15, soit 15 % environ, au coût des mêmes agglomérés qu'eût pu fournir l'industrie indochinoise.

La Commission des finances, qui avait déjà manifesté son désir de voir les compagnies subventionnées par la colonie s'approvisionner dans toute la mesure du possible sur place, s'est ralliée tout entière au vœu suivant qui, remarquons-le, a une portée générale puisqu'il a été, étendu à l'Armée et à tous les services administratifs en Indochine. »

LORIENT

(*La Dépêche de Brest*, 9 janvier 1930, p. 5, col. 6)

INTENDANCE MARITIME. — M. le commissaire en chef de 1^{re} classe Ferrieu, nommé directeur de l'intendance maritime, remplace, dans ces importantes fonctions, M. Bordenave, qui prend sa retraite.

M. Ferrieu a déjà été directeur de l'intendance maritime à l'arsenal de Saïgon. Il est actuellement en service à Cherbourg, à l'Intendance de ce port.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Génie maritime.

(Journal officiel de la République française, 11 janvier 1930)

Par décision du 10 janvier 1930, M. Nantes (Jean), ingénieur de 2^e classe du génie maritime, du port de Cherbourg, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon. — Départ paquebot quittant Marseille le 21 février 1930.

MARINE DE GUERRE

(La Dépêche de Brest, 1^{er} février 1930, p. 4, col. 4)

DEMANDE D'UN OUVRIER SCAPHANDRIER POUR SERVIR A SAÏGON

Le ministre prie de vouloir bien lui faire parvenir, dans le plus bref délai, les noms des ouvriers scaphandriers susceptibles et désireux de continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

L'état de proposition devra être établi dans la forme habituelle et être accompagné d'un certificat de visite constatant que les intéressés sont aptes à remplir leurs fonctions à l'arsenal de Saïgon.

Le salaire et les indemnités de scaphandriers à Saïgon sont fixés, en France, au triple du salaire et des indemnités pavés en France pour le même travail ; le décompte des sommes acquises est transformé en piastres, chaque quinzaine, au taux du jour de la paie.

Suivant l'usage, l'ouvrier désigné sera logé par la marine et subira la retenue de logement réglementaire de 10 francs par mois.

MARINE DE GUERRE

(La Dépêche de Brest, 5 mars 1930, p. 4, col. 2)

ACTES OFFICIELS

— M. Ricaud, agent technique de 3^e cl. des constructions navales du port de Toulon, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, départ par le premier paquebot après le 1^{er} avril.

MARINE DE GUERRE

(Journal officiel de la République française, 3 avril 1930, p. 3701)

(La Dépêche de Brest, 3 avril 1930, p. 6, col. 4)

Mouvement du personnel

M. Guérenneur (Auguste), agent technique principal de 3^e cl. des constructions navales de Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon : départ premier paquebot après le 30 avril 1930.

NOUVELLES MARITIMES

(L'Ouest-Éclair, 12 avril 1930)

MUTATIONS

DIRECTIONS DE TRAVAUX. — M. Villier ⁴¹, ingénieur des directions de travaux du port de Lorient, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon. Départ : 1^{er} paquebot après le 10 mai 1930.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(*Journal officiel de la République française*, 8 mai 1930)

Par décision du 7 mai 1930, M. Delaunay (Eugène), agent technique de 1^{re} classe des constructions navales, du port de Cherbourg, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon. — Départ: premier paquebot après le 25 mai 1930.

Par décision du 7 mai 1930. M. Moulau (Louis), agent technique de 2^e classe, des constructions navales, en instance de rapatriement de Saïgon, est réaffecté au port de Toulon.

Le gouverneur général de l'Indochine a
promulgué les arrêtés et décrets suivants :
(*Les Annales coloniales*, 12 mai 1930)

Arrêté autorisant le mandatement d'une somme de 41.955 \$ 24 au profit du budget de la Marine au titre de la ristourne due par la colonie audit budget pour travaux garantis par elle à l'Arsenal de Saïgon et non exécutés en 1928.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Directions de travaux.

(*Journal officiel de la République française*, 4 juin 1930)

Par décision du 2 juin 1930, M. Almericho (Joseph), ingénieur des directions de travaux de 2^e classe des constructions navales du port de Toulon, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon. — Départ premier paquebot après le 20 juin 1930.

Par décision du 2 juin 1930, M. Jean (Louis), ingénieur des directions de travaux de 2^e classe des constructions navales, en instance de rapatriement de Saïgon, a été affecté au port de Lorient.

MINISTÈRE DE LA MARINE

⁴¹ Charles-Alfred Villier : né le 6 mars 1886 à Lorient. Chevalier de la Légion d'honneur (1933).

Directions de travaux.
(*Journal officiel de la République française*, 3 juillet 1930)

Par décision du 2 juillet 1930, M. Bocheron (Pierre), officier d'administration de 1^{re} classe des directions de travaux du port de Lorient, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon. — Départ: premier paquebot après le 25 juillet 1930.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 8 octobre 1930, p. 5, col. 3)
(*La Dépêche de Brest*, 9 octobre 1930, p. 5, col. 3)

Mouvement du personnel
Personnel administratif. — M. Le Pennec, commis principal de 3^e cl. des directions de travaux de Lorient, a été désigné p. continuer ses services à l'arsenal de Saïgon. Départ par le premier paquebot partant après le 10 novembre.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 11 octobre 1930, p. 4, col. 6)

OFFICIERS DE MARINE
— L'ingénieur en chef de 2^e cl. Lamouche a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon où il remplira les fonctions de directeur des constructions navales; M. Lamouche rejoindra son nouveau poste par le paquebot quittant Marseille pour l'Extrême-Orient le 23 octobre 1930.

LA TERREUR ROUGE EN COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 novembre 1930)

Le 22 septembre, la police arrête un employé de l'arsenal de Saïgon, Nguyễn Hoang, qui tirait les tracts et journaux communistes. Il avait son matériel dans son bureau de l'Arsenal et s'y livrait à l'aise à son travail de composition et d'impression.

La direction de l'Arsenal protesta même contre les policiers quand ceux-ci vinrent pour arrêter l'employé qui était, paraît-il, très diligent.

LES PARTANTS
(*La Dépêche d'Indochine*, 19 décembre 1930)

Le *Cap-Padaran* partira en France, le 19 décembre, à 11 heures, avec les passagers suivants :

Pour Marseille
M., M^{me} Viel et sa fille.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.
(*Journal officiel de la République française*, 18 janvier 1931)

Par décision du 17 janvier 1931, M. Le Pendu (Joseph), agent technique de 2^e classe des constructions navales, du port de Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon. — Départ : premier paquebot après le 25 février 1931.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 22 janvier 1931, p. 6, col. 7)

Mouvement du personnel

MM. Le Quellec, agent technique principal de 1^{re} cl. des constructions navales de Lorient ; Kervella, agent technique principal de 3^e cl. de Brest, et Hoguet, agent technique principal de 2^e cl. du service technique des constructions navales, ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon ; mise en route par premier paquebot après le 10 mars 1931, délais règlementaires.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.
(*Journal officiel de la République française*, 11 mars 1931)

Par décision du 9 mars 1931, M. Hody (Georges), agent technique de 1^{re} classe des constructions navales, du port de Lorient, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon. — Départ premier paquebot après le 5 mai 1931.

Par décision du 9 mars 1931, M. Morvan (Élie), agent technique principal de 3^e classe des constructions navales, en instance de rapatriement de Saïgon, a été affecté au port de Toulon.

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1931)

Le matelot Legros, en service à l'Arsenal, a été puni de trois mois de prison pour avoir donné à un jeune annamite quelques morceaux de vieilles caisses de ciment.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Génie maritime.
(*Journal officiel de la République française*, 12 avril 1931)

Par décision du 11 avril 1931, M. Viel (Georges), ingénieur en chef de 2^e classe du génie maritime, rapatrié de Saïgon, a été désigné pour continuer ses services en qualité

de chef de la circonscription du service de la surveillance à la Seyne. — Prise de service : à l'expiration du congé dont cet officier supérieur est actuellement titulaire.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Directions de travaux.

(*Journal officiel de la République française*, 1^{er} mai 1931)

Par décision du 30 avril 1931, M. Le Pogam (Marcel), commis principal de 3^e classe des directions de travaux du port de Lorient, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon. — Départ : premier paquebot après le 5 juin 1931.

MARINE DE GUERRE

(*La Dépêche de Brest*, 19 mai 1931, p. 5, col. 4)

Mouvement du personnel

M. Jean, ingénieur des directions de travaux de 1^{re} classe des constructions navales de Lorient, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon ; départ premier paquebot après le 15 juin 1931. La demande de passage pour cet officier et sa famille, s'il y a lieu, devra être adressée d'urgence au cabinet du ministre, correspondance générale.

AVIS DE CONVOI

(*La Dépêche de Brest*, 19 août 1931, p. 6, col. 1)

BREST. — Vous êtes prié d'assister au convoi funèbre de
M^{me} veuve ANDRÉ, née Perrine MIOSSEC,
décédée le 18 août, en son domicile, 6, rue Graveran, à Brest, à l'âge de 79 ans,
munie des sacrements de l'Église.

La cérémonie religieuse aura lieu aujourd'hui mercredi 10 courant, à quatre heures
du soir, en l'église paroissiale de Saint-Martin.

L'inhumation se fera au cimetière de Kerfautras.

Selon la volonté de la défunte, on est prié de n'apporter ni fleurs, ni couronnes.

Une messe de huitaine sera dite à son intention le samedi 22 août, à huit heures du
matin, en la même église.

De la part de ses enfants, M^{me} veuve Paul Bian ; M^{me} veuve Hervé Salaun ; M^{me} veuve
Hervé André ; M^{me} et M. Joseph Dagorn ; [M^{me} et M. Yves Parc, ingénieur des directions
de travaux à l'arsenal de Saïgon](#) ; de ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ; des
familles Legrand, Dagorn, André, Miossec, Marchaland, Roger, et de toute la famille.

Il n'y a pas de lettres de faire-part, le présent avis en tient lieu.

Syndicat intercommunal, mairie Brest. Tél. 0-13

MARINE DE GUERRE

(*La Dépêche de Brest*, 5 septembre 1931, p. 7, col. 4)

Mouvements du personnel.

M. Pennec, agent technique de 2^e cl. des constructions navales de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(Journal officiel de la République française, 15 octobre 1931)

Par décision du 14 octobre 1931, M. Parc (Michel), agent technique principal de 1^{re} classe des constructions navales, du port de Brest, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Départ : premier paquebot après le 15 novembre prochain.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(Journal officiel de la République française, 24 octobre 1931)

Par décision du 23 octobre 1931, M. Senn (Édouard), commis de première classe du cadre supplémentaire du port de Cherbourg, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon (service des travaux maritimes).

Départ : premier paquebot après le 1^{er} décembre 1931. Délais réglementaires.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(Journal officiel de la République française, 14 novembre 1931)

Par décision du 13 novembre 1931, M. Hubert (Joseph), agent technique de 1^{re} classe des constructions navales du port de Lorient, et M. Le Guennec (Louis), agent technique de 2^e classe des constructions navales du port de Toulon, ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

Départ: premier paquebot après le 15 décembre 1931.

MUTATIONS

Ingénieur des D. T. des travaux maritimes

(L'Ouest-Éclair, 24 novembre 1931)

M. Pelletier, ingénieur des directions de travaux maritimes à Saïgon, a été autorisé à prolonger de six mois la durée réglementaire de son séjour en Indochine à compter du 12 décembre.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(*Journal officiel de la République française*, 5 décembre 1931)

Par décision du 4 décembre 1931, M. Elgouarch (Alfred), agent technique principal de 1^{re} classe des constructions navales du port de Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Départ : premier paquebot après le 10 janvier 1932.

Par décision du 4 décembre 1931, M. Keryhuel (Narcisse), agent technique de 1^{re} classe des constructions navales, en instance de rapatriement de Saïgon, est affecté au port de Lorient.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(*Journal officiel de la République française*, 19 décembre 1931)

Par décision du 18 décembre 1931, M. Lauvernier (Auguste), agent technique de 1^{re} classe des constructions navales, du port de Brest, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Départ : premier paquebot après le 5 février 1932.

Par décision du 18 décembre 1931, M. Geoffriaud (Élie), agent technique principal de 3^e classe des constructions navales, en instance de rapatriement de Saïgon, est affecté au port de Toulon.

Annuaire administratif de l'Indochine, 1932, p. 49 :

Saïgon

Direction des constructions navales

Téléphone : 1.

MM. LAMOUCHE (A.-P.-S.), off. LH, ingénieur en chef de 1^{re} classe du Génie maritime, directeur ;

BOUTRY (E.-P.-J.), chev. LH, ingénieur principal du Génie maritime, sous-directeur ;

NANTES (J.-É.)⁴², ingénieur de 1^{re} classe du Génie maritime ;

JEAN (L.), ingénieur de 1^{re} classe des directions de travaux ;

VILLIERS (Ch.-A), ingénieur de 1^{re} classe des directions de travaux ;

ALMERICHO (J.), ingénieur de 2^e classe des directions de travaux ;

PARC (Y.-M.-G.), ingénieur de 2^e classe des directions de travaux ;

PAVIC (O.), ingénieur de 2^e classe des directions de travaux ;

BOCHERON (P.-G.-M.), chev. LH, officier d'administration de 1^{re} classe.

À la chambre de commerce

⁴² Jean-Émile Nantes (Paris XV^e, 22 mars 1904-Paris XVI^e, 31 mars 1978) : polytechnicien, ingénieur du génie maritime.

Une conférence sur les moyens de réorganiser l'activité économique de l'Indochine.
(*La Dépêche d'Indochine*, 26 janvier 1932)

Après entente avec le président du Conseil colonial, le président et les membres de la chambre de commerce organisent pour le jeudi 28 janvier courant à 21 h. 15 une conférence sur les moyens de réorganiser rapidement sur des bases rationnelles l'activité économique de l'Indochine.

M. Lamouche, ingénieur en chef de 1^{re} classe du Génie maritime, directeur des constructions navales à l'arsenal de Saïgon, a bien voulu se charger de faire cette conférence.

Spécialiste des questions de rationalisation à l'étude desquelles il se livre avec toute l'ardeur d'un esprit scientifique épris des méthodes modernes de systématisation,

M. Lamouche rendra son exposé particulièrement intéressant par les suggestions d'ordre pratique qu'il apportera sur la réorganisation économique de l'Indochine et par l'examen critique des grandes questions qui se posent à cet égard.

Annamites et Français, tous les producteurs, tous les commerçants, tous ceux et toutes celles qui, à quelque titre que ce soit, s'intéressent à cette question vitale pour notre belle Indochine qu'est la solution de la crise actuelle, sont cordialement invités à cette conférence qui aura lieu dans le grand hall de la chambre de commerce.

(*Entrée libre et gratuite*)

COCHINCHINE

SAÏGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 28 janvier 1932)

Constructions navales. — Par décision du 18 décembre 1931, M. Lauvernier (Auguste), agent technique de 1^{re} classe des constructions navales, du port de Brest, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon. Départ : premier paquebot après le 5 février 1932.

Par décision du 18 décembre 1931, M. Geoffriaud (Élie), agent technique principal de 3^e classe des constructions navales en instance de rapatriement de Saïgon, est affecté au port de Toulon.

(*L'Éveil de l'Indochine*, 21 février 1932)

Le *de Lanessan*, sorti le 16 mai 1931 de l'arsenal de Saïgon, a inauguré son nouveau cycle de campagnes par un voyage d'études océanographiques, zoologiques, botaniques et minéralogiques à l'archipel des Paracels.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1932)

On a arrêté le 5 décembre M. Ha van Kiet, 20 ans, secrétaire à l'Arsenal de Saïgon, son frère Ha van Sanh, 18 ans, et M. Nguyen van Phan, 19 ans, un voisin, suspects de communisme.

Le 17 décembre, M^e Blaquière ⁴³, avocat de M. Kiet, constata que son client portait des traces de coups, mais un médecin commis qui l'examina le 19 ne remarqua rien d'anormal.

MUTATIONS
(*L'Ouest-Éclair*, 11 mars 1932)

Ingénieurs des D. T. des C. N.

M. Emiry ⁴⁴, ingénieur des directions de travaux de 2^e classe des constructions navales du port de Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon. Départ : premier paquebot après le 1^{er} mai 1932.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Génie maritime.
(*Journal officiel de la République française*, 26 mars 1932)

Par décision du 25 mars 1932, M. Waeselynck (Raymond), ingénieur de 1^{re} classe du génie maritime, du port de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Départ : paquebot quittant Marseille le 6 mai 1932.

EXPLOSION À BORD DE L'« ARMAND-ROUSSEAU »

NEUF MORTS. — CINQ BLESSÉS
(*La Dépêche de Brest*, 11 avril 1932, p. 1, col. 3)

Paris, 10. — Le ministère de la Défense nationale a été informé qu'un accident survenu à bord du vapeur *Armand-Rousseau*, en réparations à l'arsenal de Saïgon, accident dont la cause n'est pas encore connue, mais paraît être une explosion, a entraîné la mort de neuf indigènes et blessé cinq autres.

Le ministre a prescrit d'urgence une enquête, dont les résultats lui seront fournis par télégramme.

UN TRÈS GRAVE ACCIDENT DE TRAVAIL

UNE EXPLOSION À BORD DE L'« ARMAND-ROUSSEAU »
FAIT 9 MORTS ET 9 BLESSÉS

LES CAUSES DE L'ACCIDENT RESTENT INCONNUES

⁴³ Henri Blaquière (Binh-Hoa, 1901-Pnom-Penh, 1975) : fils de Henri Gustave (professeur, directeur du *Courrier saïgonnais*, voyageur, syndic), franc-maçon.

⁴⁴ Alain Marie Emiry (Guiclan, Finistère, 27 avril 1886) : marié à Marie Françoise Martin. Dont Olivier (1911-1998), administrateur des services civils de l'Indochine. Électricien au port de Brest. Arrivé en Indochine comme agent technique de la Marine (1925).

(*La Dépêche d'Indochine*, 11 avril 1932, p. 1, col. 6-7 et p. 2)

Samedi matin, à 10 heures 5 très précises, une forte détonation se faisait entendre du côté de l'arsenal et intriguait la population saïgonnaise. On se demandait ce que signifiait cette détonation : était-ce une bombe communiste ? ou un accident de machine ? Craignant cette dernière éventualité, les femmes d'agents techniques de l'arsenal qui habitent à l'extrémité de la rue La-Grandière coururent en toute hâte s'informer à l'arsenal.

La première émotion

Nous trouvant dans ce quartier, nous courûmes aussitôt dans la direction du bruit. Sur le quai le Myre-de-Villers, nous aperçûmes les pompiers de la ville qui se dirigeaient vers le Jardin botanique. Nous les suivîmes et nous rencontrâmes d'abord devant la porte de l'arsenal une foule compacte qui nous barrait le passage.

Hommes, femmes, enfants, européens, annamites, chinois se pressaient à la porte d'entrée de l'arsenal où la police qui y assurait le service d'ordre fut débordée.

Tout ce monde créait un brouhaha formidable et l'on parlait d'un accident survenu à bord de l'*Armand-Rousseau* il y aurait des morts et des blessés. L'émotion était intense.

L'« Armand-Rousseau »

Nous ne voulons pas parler de l'accident lui-même sans dire un mot du bateau qui fut le théâtre du drame.

C'est un baliseur qui sert au ravitaillement des phares et à l'entretien des signaux sur nos côtes. Son tonnage est de 800 tonnes environ.

Pour subir une réparation annuelle qui est, d'ailleurs, obligatoire pour tous les bateaux, l'*Armand-Rousseau* est entré en cale sèche voici une quinzaine de jours à l'arsenal. Il en avait encore pour huit jours quand le terrible accident se produisit.

Il se trouvait dans la même cale sèche que l'avis *Régulus* qui le précédait.

Une équipe d'ouvriers travaille

Une équipe d'une quarantaine d'ouvriers du service des constructions navales s'occupait de divers travaux à l'arrière du baliseur.

Les uns étaient sur le pont, les autres dans la cale.

Ils pratiquaient soit le dépiquage des tôles, soit le cirage du plancher, soit la peinture de la coque.

Livrée à elle seule, cette équipe d'ouvriers travaillait silencieusement et avec une conscience professionnelle bien rare. C'est pour cette raison qu'aucun surveillant européen ne se trouvait à bord le matin où se produisit le sinistre.

L'accident serait dû à l'imprudance d'un caporal d'ouvriers maniant un appareil à soudure autogène

Au cours de notre enquête, nous rencontrâmes un survivant de l'accident qui a bien voulu nous faire la déclaration suivante :

« J'étais dans la soute à voiles, lorsque j'entendis une discussion s'élever entre le soudeur chargé de faire une soudure et notre caporal tôlier.

Ce dernier, pour nous montrer qu'il pouvait aussi bien faire la soudure que de surveiller ses hommes poussa le soudeur et prit sa place.

Ce *cai* n'avait pas une pratique suffisante de cette opération : il laissa sortir trop de gaz de la bouteille d'acétylène qui servait à la soudure autogène et l'explosion se produisit. C'est du moins ainsi que je me l'explique. Heureusement pour moi, j'ai été complètement épargné. J'ignore si le caporal dont la maladresse semble être cause de l'accident a pu y survivre. »

Après l'explosion : incendie, morts et blessés

À la suite de cette forte explosion, une tôle se détacha de la coque et s'enleva pour aller retomber à 200 mètres du bateau. Cet arrachement de la tôle laissa à la coque, du côté babord, une ouverture ayant 1 m 50 de diamètre.

Le feu se communiqua aux voiles et aux cirés : les flammes s'élevèrent rapidement très haut dans le ciel et des ouvriers qui travaillaient à cet endroit en furent les premières victimes. L'équipage du *Régulus*, muni de ses extincteurs, fit son possible pour apporter les premiers secours.

Les pompiers de la Marine se mirent immédiatement en action. Les marins et autres ouvriers se précipitèrent également au secours. Mais le feu ne fut complètement éteint que grâce aux pompiers de la caserne municipale.

Un quart d'heure après leur arrivée, le foyer de l'incendie était complètement noyé. C'est un beau record à leur actif

Le déblayage — Les victimes

Et l'on procéda immédiatement au déblayage. Nous n'insisterons pas sur la description de cette pénible besogne. Disons seulement que l'on releva 7 cadavres. Cinq d'entre eux furent trouvés dans le voisinage de l'explosion.

Un autre avait été projeté à 20 mètres du bateau ; un autre fut retrouvé dans un canot voisin.

Les blessés

On relira également onze blessés dont 7 gravement! atteints. Voici leurs noms :

Lâm Hung, 46 ans, chinois d'Hakas, chef mécanicien.

Huynh Mao, 43 ans, chinois d'Hakas, mécanicien.

Kg.-van Vo, caporal tôlier demeurant à Phu-Nhuan.

Trân van Nhuân, 26 ans, tôlier demeurant à Phu-My, Giadinh.

Huynh van-Xuyên, tôlier.

Luu H uu, 42 ans, graisseur,

Lâm Hoa, 19 ans, chinois d'Hakas. graisseur.

Pham-van- Yên, 43 ans, caporal ajusteur.

Pham-van Dên, 35 ans, tôlier.

Ngo-van-Da, 43 ans, matelot à bord de l'*Armand-Rousseau*.

Trân-van-Can, électricien.

Ces quatre derniers, qui ne furent que légèrement touchés, après avoir subi les premiers soins comme les autres blessés à l'ambulance de l'arsenal, ont pu regagner leur domicile.

Jusqu'à présent, on ignore encore les noms des morts.

Si nous croyions au dire du même survivant qui nous a fait le récit que nous avons relaté plus haut, il se trouverait parmi les 7 morts trouvés dans les décombres les nommés : Canh, soudeur ; Tu-Xuong, caporal tôlier, demeurant à Phumy ; Kha, soudeur, habitant Thu-thiêm. Les noms d'un autre ouvrier annamite, de deux matelots annamites et d'un chinois restent encore inconnus.

Les secours médicaux

En route vers les hôpitaux de Choquan et de Cholon

Prévenu, le médecin de la polyclinique municipale de Saïgon, le sympathique Dr Phung, accompagné d'un infirmier de garde et de deux coolies, se rendit immédiatement sur le lieu. Deux autos portant insigne de la Croix-Rouge suivirent le cortège médical. Sur les lieux, le Dr Phung rencontra deux autres docteurs européens. Et sans perdre une minute, tous trois se mirent à l'œuvre.

Après les premiers soins donnés à la hâte sur les lieux, ils ordonnèrent d'enlever cadavres et blessés pour les mettre dans les ambulances.

Des draps blancs recouvrirent les corps des morts et ceux des blessés.

Les voitures emmenant ces derniers firent route vers l'hôpital de Choquan tandis que celles transportant les cadavres se dirigèrent vers l'hôpital indigène de Cochinchine à Cholon.

Après avoir réussi à prendre une photo de cet amoncellement de blessés et de morts enchevêtrés à terre à l'arsenal nous nous dirigeâmes à la morgue de Cholon où nous pouvions examiner de près les malheureux qui ne sont plus.

Spectacle douloureux

On ne nous laissa pas accéder à la morgue par la porte d'entrée principale. Sans nous décourager, nous contournâmes l'enceinte de l'hôpital et nous réussîmes à jeter un regard sur ces malheureuses victimes du travail.

C'était un spectacle à la fois horrible et douloureux.

À un corps il marquait un bras, à un autre on ne voyait plus la jambe gauche. Deux autres avaient leur visage carbonisé. Un autre avait la poitrine béante.

Vers une heure de l'après-midi, deux autres blessés, Lâm-Hung et Huynh van Xuyên dont le corps était complètement couvert de brûlures, suivaient leurs camarades dans la mort.

L'enquête

Le capitaine de vaisseau Bongrain, commandant la Marine en Indochine, le capitaine du baliseur, la Sûreté et la police urbaine représentée par le commissaire Carpentier et son adjoint M. Mestre se rendirent sur les lieux.

Une première enquête fut menée tant par la marine que par la police. Mais les causes de l'accident restent encore à élucider.

L'éclatement d'une bouteille d'acétylène n'était qu'une première hypothèse. Il reste encore à voir si cette hypothèse peut se transformer en vérité car, d'après le capitaine du bateau, tous les bouteilles d'acétylènes furent retrouvées.

D'aucuns prétendent que cette explosion serait due à la poudre qui se trouvait à bord.

Nous avons rapporté plus haut l'impression d'un rescapé qui attribue la catastrophe à l'explosion de gaz sortis en abondance de l'appareil à souder maladroitement par le caporal tôlier. Les premiers résultats de l'enquête semblent contredire cette version : il y avait dans la cale voisine des matières inflammables et il est possible qu'un suintement se soit produit et que des gaz trouvant issue du côté où brûlait la flamme du soudeur autogène se soient enflammés.

Une commission d'enquête a été formée, comprenant des officiers de la Marine, d'un représentant des T.P. et un représentant des constructions navales, qui a commencé à travailler depuis samedi après-midi et nous dira les vraies causes du sinistre.

Nos condoléances aux familles éplorées

La *Dépêche*, qui partagea l'émotion générale en apprenant cette triste nouvelle, adresse à tous ceux que ce stupide accident a plongés dans la plus grande désolation ses condoléances attristées.

NOUVELLES BRÈVES

(*La Dépêche d'Indochine*, 12 avril 1932, p. 7, col. 2)

Ce sont les pompiers de la marine et non ceux de la ville qui ont éteint l'incendie qui suivit l'explosion de l'*Armand-Rousseau*, les seconds étant simplement tenus en réserve.

La catastrophe de l'« Armand-Rousseau »
(*La Dépêche d'Indochine*, 14 avril 1932, p. 1, col. 3)

Une Commission composée d'officiers de marine, d'un ingénieur des T. P. et d'un ingénieur des constructions navales, a été chargée, comme nous l'avons dit, de rechercher les causes de l'explosion qui s'est produite samedi matin à bord du baliseur *Armand-Rousseau*

Cette enquête s'est heurtée à de grosses difficultés : les ouvriers qui se trouvaient sur les lieux et dont le témoignage eût été précieux sont morts et, de plus, la cale où s'est produite l'explosion est complètement ravagée. Néanmoins, il paraîtrait que l'hypothèse d'une explosion de gaz acétylène est à rejeter : les bouteilles d'acétylène qui servent à alimenter l'appareil à souder ont été retrouvées au complet.

Nous nous permettons de hasarder, sous toutes réserves, une autre hypothèse qui nous est suggérée par un de nos amis qui a vu l'équipage de l'*Armand-Rousseau* pêcher en mer à la dynamite. Il y en aurait toujours une certaine quantité. Est-ce de ce côté qu'il faut s'orienter pour trouver la cause de la catastrophe ? N'oublions pas en effet le phénomène qui s'est produit : une plaque de tôle de 1 m 50 de diamètre a été arrachée et transportée 200 mètres plus loin, ce qui suppose une force balistique assez considérable.

Attendons, pour être fixés, le rapport de la Commission qui va être remis incessamment.

Club nautique saïgonnais
(*La Dépêche d'Indochine*, 17 juin 1932)

.....

Départ de M. Boutry,
secrétaire du C. N. S.

Hier soir, sous le kiosque du C. N. S. au Jardin botanique, une réunion du Comité et des membres actifs du Club a eu lieu en l'honneur de M. Boutry partant en France sur l'*Azay-le-Rideau*.

.....

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.
(*Journal officiel de la République française*, 27 juin 1932)

Par décision du 27 juin 1932, M. Sauvaire (Marius), agent technique principal de 3^e classe des constructions navales, du port de Toulon, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Départ : premier paquebot après le 1^{er} août 1932.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 28 juin 1932, p. 7, col. 1)

Mouvement du personnel

— M. Sauvaire, agent technique de 3^e cl. des constructions navales du port de Toulon, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon ; M. Lefranc, agent technique principal de 3^e cl. des constructions navales, en instance de rapatriement de Saïgon, a été affecté au port de Cherbourg ; M. Mouden, agent technique de 1^{re} cl. des constructions navales du port de Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon (départ premier paquebot après le 1^{er} août) ; M. Fetter, agent technique principal de 2^e cl. des constructions navales, en instance de rapatriement de Saïgon, est affecté au port de Toulon.

M. Le Guelte, agent technique principal de 3^e cl., a été autorisé à accomplir une nouvelle période de séjour d'un an à Saïgon, pour compter du 22 septembre 1932, date à laquelle expirera sa période actuelle de séjour.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 12 août 1932, p. 7, col. 2)

Mouvement du personnel

M. Houssin, agent technique principal de 3^e cl. des constructions navales de Cherbourg, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon ; départ par le premier paquebot après le 10 sept. 1932.

Constructions navales.
(*Journal officiel de la République française*, 2 septembre 1932)

Par décision du 1^{er} septembre 1932, M. Barre (Hervé), agent technique principal de 1^{re} classe des constructions navales, rapatrié de Saïgon, est réaffecté au port de Lorient.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 8 septembre 1932, p. 7, col. 1)

Mouvement du personnel

M. Lord, agent administratif de 2^e cl. des directions de travaux, en instance de rapatriement de Saïgon, a été réaffecté à Lorient.

— M. Lardier, commis principal de 3^e cl. des directions de travaux de Toulon, a été désigné p. continuer ses services à l'arsenal de Saïgon ; départ par le premier paquebot après le 15 oct. 1932.

Arsenal de Saïgon
(*Journal officiel de la République française*, 12 septembre 1932)
(*La Dépêche d'Indochine*, 1^{er} octobre 1932)

Paris, 22 septembre (par avion). — L'ingénieur de 2^e classe du génie maritime Warnod (P.), en service au port de Toulon, est désigné pour l'arsenal de Saïgon où il remplira les fonctions de directeur des constructions navales.

M. l'ingénieur et M^{me} Warnod ne sont pas des inconnus pour les Saïgonnais. Ceux-ci n'ont pas oublié que, de 1925 à 1928, M. Warnod occupa les fonctions de sous-directeur de l'arsenal. Aussi applaudissent-ils de tout cœur à la décision ministérielle.

Ceux qui reviennent
(*La Dépêche d'Indochine*, 17 octobre 1932)

Liste des passagers embarqués sur l'*Angkor* parti de Marseille le 7 octobre 1932 :

Pour Saïgon

M., M^{me} Warnod et 2 enfants.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.
(*Journal officiel de la République française*, 21 novembre 1932)

Par décision du 21 novembre 1932, M. Stéfant (Louis), agent technique de 1^{re} classe des constructions navales, du port de Lorient, a été désigné pour continuer ses services de l'arsenal de Saïgon. — Départ : premier paquebot après le 25 décembre 1932.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 décembre 1932)

POUR LA MARINE. — Le capitaine de vaisseau Richard séjournera à Haïphong du 8 au 14 décembre à l'effet d'examiner la question des terrains et établissements nécessaires à la Marine.

M. Pelletier, ingénieur de 1^{re} classe des directions de travaux et directeur des travaux maritimes le précédera et sera à Haïphong le 5 décembre.

« CYCLOPE » ET « KAMPOT »
par RIQUET [= Henri Cucherousset]
(*L'Éveil de l'Indochine*, 4 décembre 1932)

[...] Quant au *Kampot*, la Douane, contrairement à ce qui nous avait été dit, a réussi à s'en défaire. Ce bateau fut construit il y a quelques années à l'arsenal de Saïgon sur les plans de super-pipos, pour être le yacht particulier de M. Baudouin, résident supérieur du Cambodge : 100.000\$ à la charge du budget du Cambodge. Ce chef-d'œuvre de l'architecture navale est du type que les Anglais appellent « capsizing boat ».

Il fut si bien réussi que, dès avant sa réception, il chavira. On le repêcha, on le fixa solidement à son appontement, mais plus jamais on ne tenta de le faire naviguer,

même sur le fleuve. L'Administration cambodgienne, malgré tout l'orgueil que pût lui inspirer cet extraordinaire bateau et ces remarquables machines commandées, croyons-nous, par M. l'inspecteur général des 18 services, au temps de sa splendeur [Lochard], eut un geste qui l'honorait. Apprenant que la Douane avait obtenu un gros crédit pour acheter des bateaux pour la surveillance des côtes, elle proposa pour 80.000 \$ ce bateau à nos gabelous ; ceux-ci, pourtant, se méfiaient; les super-as de l'Arsenal leur suggérèrent bien que, moyennant 40.000 \$ de transformations, le « Kampot » pourrait peut-être s'aventurer sur une mer d'huile sans danger immédiat de chavirer. Nos douaniers renoncèrent à profiter de la généreuse proposition du Cambodge.

Cet heureux royaume reste donc propriétaire de cette curiosité navale et nous croyons savoir qu'on se propose d'attendre un jour sans brise pour l'amener encadrée de deux fortes chaloupes, dans la rivière de Siem-Réap, le plus près possible d'Angkor ; à la baisse des eaux on construira tout autour un massif de maçonnerie et on en fera une annexe du Musée des Ruines.

On compte beaucoup sur cette nouvelle curiosité pour attirer les touristes.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Directions de travaux

(Journal officiel de la République française, 8 décembre 1932)

Par décision du 7 décembre 1932, M. Pellegrin (Eugène), commis principal de 1^{re} classe des directions de travaux, du port de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Départ : premier paquebot après le 20 février 1933.

MARINE DE GUERRE

(La Dépêche de Brest, 22 décembre 1932, p. 7, col. 2)

Mouvement du personnel

— M. Bocheron, officier d'administration de 1^{re} cl. des directions de travaux, en instance de rapatriement de Saïgon, a été réaffecté à Lorient.

— M. Grimaud, officier d'administration de 1^{re} cl. des directions de travaux, en service à Paris, attaché au secrétariat du comité d'examen des comptes des travaux de la marine, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon. La date de départ de cet officier sera fixée ultérieurement.

MINISTÈRE DE LA MARINE

(Journal officiel de la République française, 26 décembre 1932)

Génie maritime.

Par décision du 26 décembre 1932 :

M. Lamouche (André), ingénieur en chef de 1^{re} classe du génie maritime, rapatrié de Saïgon, a été désigné pour continuer ses services à la direction centrale des constructions navales.

Prise de service : le 1^{er} février 1933.

Constructions navales.

Par décision du 26 décembre 1932, M. Bureau (Charles), ingénieur des directions de travaux de 1^{re} classe des constructions navales du port de Lorient, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Départ : premier paquebot après le 1^{er} mars 1933.

Par décision du 26 décembre 1932, M. Coroller (Marcel), agent technique principal de 3^e classe des constructions navales du port de Lorient. a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Départ : premier paquebot après le 10 février 1933. 1

Par décision du 26 décembre 1932, M. Kervella (Jean), agent technique principal de 2^e classe des constructions navales, en instance de rapatriement de Saïgon, a été affecté au port de Brest.

MARINE DE GUERRE

(*La Dépêche de Brest*, 27 décembre 1932, p. 5, col. 4)

Mouvement du personnel

M. Parc, ingénieur des directions de travaux de 2^e classe, en instance de rapatriement de Saïgon, a été réaffecté au port de Brest.

MUTATIONS

Ingénieurs des directions de travaux

(*Journal officiel de la République française*, 11 janvier 1933)

(*L'Ouest-Éclair*, 11 janvier 1933)

M. Coche (Eugène), ingénieur des directions de travaux de 1^{re} classe des travaux maritimes, a été, sous réserve de la constatation de son aptitude à servir aux colonies, désigné pour continuer ses services à Saïgon en remplacement numérique de M. Pelletier, qui termine sa période réglementaire de séjour en Indochine. M. Coche devra avoir rejoint Saïgon le 5 avril et s'embarquera sur le paquebot quittant Marseille le 10 mars à destination de l'Extrême-Orient. M. Pelletier, ingénieur des D.T de 1^{re} classe des T.M., a été désigné pour continuer ses services à Toulon à l'expiration de sa période de séjour en Indochine. M. Pelletier sera rapatrié par le paquebot quittant Saïgon le 17 avril.

SAÏGONNERIES

(*La Dépêche d'Indochine*, 13 janvier 1933)

L'histoire quelque peu effarante de ce fonctionnaire [M. de Rocher], qui, muni de toutes les herbes de la Saint-Jean, fut fort régulièrement embarqué à Marseille pour Saïgon mais, à son débarquement, se vit refuser tout mandatement de solde, défraya quelques conversations de Saïgonnie.

Il faut avouer, d'ailleurs, que le cas n'est pas d'une éblouissante clarté ; les magistrats eux-mêmes sont partagés à ce sujet.

Si la chambre des mises en accusation a cru devoir, hier, incarcérer le prévenu quand tant d'autres, avant lui, circulèrent en liberté provisoire, le juge d'instruction [Lavau] en avait jugé tout autrement. Qui donc a raison ?

Bien fin qui pourrait le dire, mais j'en sais qui accepteraient volontiers l'hypothèse de l'inculpé, hypothèse dont l'in vraisemblance n'est tout de même pas hurlante.

La voici.

Il paraît que Saïgon possède deux administrations quasi homonymes : l'une s'appelle les Constructions navales, l'autre les Constructions maritimes.

La première que, plus familièrement, nous appelons l'arsenal, relève, comme il se doit, du ministère de la Marine ; la seconde, celle du port de commerce, des Travaux publics.

Or, toutes deux, il y a quelques mois, disposaient d'un poste d'ingénieur : elles en informèrent le ministère des Colonies, dont un scribouillard inattentif confondit marine de guerre et port de commerce.

Il avait, sous la main, un ingénieur des Travaux publics qui, après avoir occupé un poste de contractuel à Dakar, se trouvait disponible.

Sans l'ombre d'une hésitation, il le désigna pour l'arsenal, pendant que, de son côté, la Rue Royale nommait directeur des constructions navales à Saïgon l'homme idoine : M. Warnod.

Celui-ci ne fut pas peu surpris de trouver sur *l'Angkor*, où ils vogaient ensemble vers la Cochinchine, M. de R...qui, sans aucune qualité pour l'emploi, devait, de par la volonté ministérielle, celle de la rue Oudinot, remplir des fonctions très cousines germaines de celles dont il était lui-même régulièrement chargé.

Le gouvernement général ne fut pas moins étonné et dare-dare, saisit le Parquet, tout en câblant à Paris. Le ministère des Colonies, comme on peut le penser, ne voulut pas reconnaître la gaffe commise.

« Et c'est ainsi, conclut M. de R..., que ma femme, mes deux enfants et moi-même crevons de faim sur le pavé de Saïgon ».

Pour lui. le problème est résolu : il sera, au moins pour quelque temps, nourri aux frais de l'État mais que vont devenir la femme et les mioches ?

Une question pour finir : qu'arriverait-il si, demain, il était prouvé qu'en cette lamentable affaire, le prévenu n'est qu'une victime ?

PHILOGONE.

MINISTÈRE DE LA MARINE

(*Journal officiel de la République française*, 19 janvier 1933)

Directions de travaux.

Par décision du 18 janvier 1933, M. Grimaud (Pierre), officier d'administration de 1^{re} classe des directions de travaux, désigné par décision du 21 décembre 1932, pour continuer ses services comme chef de comptabilité à la direction des constructions navales de l'arsenal de Saïgon, rejoindra sa nouvelle destination par paquebot partant de Marseille le 1^{er} février 1933.

Constructions navales.

Par décision du 18 janvier 1933, M. Bezier (Georges), agent technique principal de 2^e classe des constructions navales en instance de rapatriement de Saïgon, a été affecté au port de Lorient.

Une zone franche à Cam-Ranh
(*L'Éveil de l'Indochine*, 26 février 1933)

[...] Il est manifeste, dit-il, que les ports de Saïgon et de Haïphong, par leur situation géographique, sont incapables de jouer le rôle assigné à une zone franche. C'est pour la même raison, d'ailleurs, qu'il est réellement monstrueux de maintenir un arsenal militaire à Saïgon, à 83 kilomètres en rivière, avec des courbes qui empêchent les navires d'une longueur supérieure à 160 mètres ⁴⁵ de remonter jusqu'à Saïgon. Tous les marins s'accordent à dire qu'en temps de guerre, étant donné les vases de la rivière, étant donné les circonstances d'heure et de marée, dont on n'est pas maître, il serait inutile ou même dangereux de faire stationner des sous-marins à Saïgon. [...]

MUTATIONS
Génie maritime
(*L'Ouest-Éclair*, 21 mars 1933)

M. Maria ⁴⁶, ingénieur de 2^e cl. du Génie maritime du port de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon. Départ par paquebot *Porthos*, quittant Marseille le 5 mai 1933.

DIRECTIONS DE TRAVAUX
(*L'Ouest-Éclair*, 26 mars 1933)

M. Pelletier ingénieur des D. T. de première clause des travaux maritimes a été autorisé à prolonger son séjour à Saïgon jusqu'à la fin du mois de mai 1933.

MINISTÈRE DE LA MARINE
—————
Constructions navales.
(*Journal officiel de la République française*, 13 avril 1933)

Par décision du 12 avril 1933, M. Cadiot (Charles), agent technique de 3^e classe des constructions navales, en service à la direction centrale des constructions navales (section des instruments de navigation), a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Départ : premier paquebot après le 15 mai 1933.

MINISTÈRE DE LA MARINE
—————
Constructions navales.
(*Journal officiel de la République française*, 15 avril 1933)

⁴⁵ M. Deloncle a sans doute voulu dire 200 mètres.

⁴⁶ Maria (Robert Jean Léopold Joseph)(1905-1998) : Polytechnique, Génie Maritime.

Par décision du 14 avril 1933, M. Guyonvarch (Pierre), agent technique de 2^e classe des constructions navales, du port de Lorient, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Départ : premier paquebot après le 25 mai 1933.

COCHINCHINE
SAÏGON

(*Journal officiel de la République française, L'Avenir du Tonkin*, 21 avril 1933)

Nomination. — Paris, 20 avril. — M. Villier, ingénieur des Travaux publics de 1^{re} cl. de la direction des Constructions navales du port de Lorient, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

La prochaine mission d'inspecteurs
(*L'Éveil de l'Indochine*, 23 avril 1933)

Nous croyons savoir que la prochaine mission d'inspecteurs des colonies comprendra un médecin aliéniste pour procéder à l'examen mental d'un certain nombre de fonctionnaires dont les actes, depuis quelques années, dénotent un certain dérangement cérébral : ... achat des matériaux pour construire un navire à l'arsenal de Saïgon et abandon soudain du projet...

LANCEMENT D'UNE CANONNIÈRE FLUVIALE À SAÏGON
(*La Dépêche de Brest*, 25 mai 1933, p. 6, col. 3)

Le 12 mai, a été lancée à Saïgon la canonnière fluviale *Tourane*.

Une deuxième canonnière de même type la suivra bientôt.

Ces bâtiments sont destinés aux rivières d'Indo-Chine, où ils pourront, grâce à un moindre tirant d'eau, remonter plus loin vers l'intérieur que les deux seules canonnières fluviales appartenant actuellement à la marine en Indo-Chine, l'*Avalanche* et le *Commandant-Bourdais*.

Tandis que les noms de ces deux derniers bâtiments évoquent l'épopée glorieuse de la conquête, les nouveaux navires portent les noms de deux grands ports indo-chinois : *Tourane*, principal port de la côte d'Annam, desservant la capitale Hué ; *Mytho*, le plus important des ports de la Cochinchine après Saïgon.

Le *Tourane* et le *Mytho*, construits par l'arsenal de Saïgon, ont 100 tonnes de déplacement. 35 mètres de long, 5 m. 35 de large, 0 m. 90 de tirant d'eau (les canonnières précédentes avaient 1 m. 52). Ils sont mus par deux moteurs Diesel de 125 CV qui leur assurent un rayon d'action de 560 milles à 10 noeuds. Leur armement comprend un canon de 75 m/m, deux canons de 37 m/m, un mortier et deux mitrailleuses.

L'état-major de chaque canonnière comprend un lieutenant de vaisseau, commandant, et un enseigne de vaisseau de 2^e classe, officier en second. L'équipage est de 27 hommes.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère de la Marine
(*Journal officiel de la République française*, 7 juillet 1933)

Villier (Charles-Alfred), ingénieur des directions de travaux de 1^{re} classe des constructions navales ; 31 ans 4 mois de services, dont 8 ans 5 mois à la mer ; 6 campagnes.

Cercle sportif saïgonnais
Séance du comité du 11 juillet 1933
(*Saïgon Sportif*, 28 juillet 1933)

Admissions
À titre de membres actifs :
M. Maria R., ingénieur des Constructions navales, présenté par MM. Warnod et Ferrieu.

COCHINCHINE
SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 août 1933)

Remise de décorations. — Ce matin, vers 8 heures, une prise d'armes a eu lieu dans l'enceinte de l'arsenal, à la caserne des sous-marins, à l'occasion d'une remise de décorations par le contre-amiral Richard, commandant la Marine.

Ont été décorés : M. Villier, ingénieur directeur de travaux de 1^{re} cl. des constructions navales, qui a reçu la Légion d'honneur.

Ont la médaille militaire : le 1^{er} maître mécanicien reçu Le Néa, du *Craonne* ; le maître radio Caharel, du *Donai* ; le maître-fourrier Riou, de l'unité marine ; le second maître manœuvre Petit, de l'unité marine ; le maître principal surveillant militaire Trong-van-Gon, de l'Arsenal ; le second maître infirmier Pham-van-Sao, de l'unité marine.

D'autre part, une seconde remise de décorations a eu lieu à bord du « Lapérouse », faite par le capitaine de frégate Masemaker, commandant ce bâtiment.

Ont reçu la Légion d'honneur : M. Paint, second du bord, et M. Damiam, ingénieur principal, hydrographe.

Nos félicitations aux heureux promus.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 15 septembre 1933, p. 5, col. 7)

Mouvement du personnel

— M. Cessou, agent technique de 3^e cl. des constructions navales du port de Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon. Départ premier paquebot après le 15 octobre 1933.

Ministère de la marine

Constructions navales.
(*Journal officiel de la République française*, 25 janvier 1934, p. 731)

Par décision du 24 janvier 1934, M. Denis (Henri-Joseph), agent technique principal de 1^{re} classe des constructions navales, du port de Lorient, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Date de départ : premier paquebot quittant Marseille après le 20 février 1934.

COCHINCHINE
SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 janvier 1934)

Nous apprenons avec plaisir la naissance de Roger Pierre Julien Guyonvarch, fils de M^{me} et M. Pierre Joseph Marie Guyonvarch, agent technique à l'Arsenal de la Marine, survenue à l'hôpital Grall.

[Dragages et Travaux Publics](#)
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 8 février 1934)

Quelques affaires nouvelles, telles que ... la construction de caissons de soutènement à l'arsenal, à Saïgon, ... ont pu être traitées récemment.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.
(*Journal officiel de la République française*, 18 février 1934)

Par décision du 17 février 1934 :
MM. Guerenneur (Auguste), agent technique principal de 1^{re} classe, du port de Brest ;

Le Baut (Henri), agent technique principal de 3^e classe, du port de Brest ;

Meury (Jean), agent technique de 2^e classe, du port de Toulon,

ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon.

Date de départ : premier paquebot quittant Marseille après le 15 mars 1934.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.
(*Journal officiel de la République française*, 16 mars 1934)

Par décision du 2 mars 1931, M. Jeffrey (Albert-André), agent technique de 1^{re} classe des constructions navales du port de Cherbourg, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent partira par le premier paquebot quittant Marseille après le 1^{er} mai 1931.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 31 mars 1934, p. 7, col. 4)

Mouvement du personnel

M. Chagneau, agent technique principal de 3^e cl. des constructions navales de l'établissement d'Indret, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon ; cet agent technique sera mis en route par le premier paquebot quittant Marseille après le 1^{er} mai 1934.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Travaux maritimes.

(*Journal officiel de la République française*, 16 avril 1934)

Par décision du 16 avril 1934, M. Durville (Edmond), ingénieur des directions de travaux de 1^{re} classe des constructions navales, du port de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet ingénieur des directions de travaux sera mis en route par le premier paquebot quittant Marseille après le 1^{er} juin 1934.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(*Journal officiel de la République française*, 27 avril 1934)

Par décision du 26 avril 1934, M. Barré (Hervé), agent technique principal de 1^{re} classe des constructions navales, du port de Lorient, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent technique sera mis en route par le premier paquebot quittant Marseille après le 25 mai 1934.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Directions de travaux.

(*Journal officiel de la République française*, 29 avril 1934)

Par décision du 28 avril 1935, M. Amadet (Paul), commis principal de 1^{re} classe des directions de travaux, du port de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon. — Départ : premier paquebot après le 25 mai 1934.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(Journal officiel de la République française, 3 mai 1934)

Par décision du 2 mai 1934, M. Lucas (René), agent technique principal de 3^e classe des constructions navales, du port de Lorient, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent technique sera mis en route par le premier paquebot quittant Marseille après le 30 mai 1934.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(Journal officiel de la République française, 18 mai 1934)

Par décision du 17 mai 1934, M. Jezequel (Olivier), agent technique de 3^e classe des constructions navales, du port de Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

M. Jezequel sera mis en route par le premier paquebot quittant Marseille, après le 15 août 1934.

[Décision annulée le 30 août.]

MARINE DE GUERRE

(La Dépêche de Brest, 19 juin 1934, p. 6, col. 7)

Mouvement du personnel

M. Piétra, agent technique de 3^e classe des constructions navales de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon. Cet agent sera mis en route par le premier paquebot quittant Marseille après le 5 août 1934.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(Journal officiel de la République française, 22 juin 1934)

Par décision du 8 juin 1934, M. Bizien (Jean), agent technique de 1^{re} classe des constructions navales, du port de Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon.

Cet agent technique sera mis en route par le premier paquebot quittant Marseille après le 10 juillet 1934.

MARINE DE GUERRE

(La Dépêche de Brest, 31 août 1934, p. 7, col. 5)

Mouvement du personnel

La décision du 17 mai désignant l'agent technique de 3^e cl. des constructions navales Jézéquel, de Brest, pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, a été annulée.

AVIS DE CONVOI
(*La Dépêche de Brest*, 31 octobre 1934, p. 8, col. 1)

SAÏGON-BREST. — Vous êtes prié d'assister au convoi funèbre de
M. Alfred ERGOUARCH,
agent technique principal de la marine,
décédé à Saïgon, à l'âge de 49 ans, muni des sacrements de l'Église.
La levée du corps se fera à la gare de Brest-État aujourd'hui mercredi 31 courant, à
15 h. 45.

L'inhumation se fera au cimetière de Brest.

De la part de son épouse, née Le Men ; M. et M^{me} Delbard, née Ergouarch ; de
Marie-Thérèse et Émilienne, ses enfants ; de Robert et Michelle Delbard, ses petits-
enfants ; de M^{me} veuve Le Men, sa belle-mère ; des famills Le Mon, Le Moan, Cornet,
Cartou, Doudon, Ploué, Lastennet, Abernot, Javellaud ; de toute la famille, et de ses
nombreux amis.

Il n'y a pas de lettres d'invitation, le present avis en tient lieu.

Association des agents techniques de l'arsenal de Saïgon
Syndicat national des agents techniques,

Les sociétaires et amis sont priés d'assister nombreux aux obsèques de M. Alfred
ERGOUARCH. Rendez-vous à la gare de l'État à 15 h. 45.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Directions de travaux.

(*Journal officiel de la République française*, 11 novembre 1934)

Par décision du 10 novembre 1934, M. Gourvès (Eugène), commis principal de
3^e classe des directions de travaux, du port de Brest, a été désigné pour continuer ses
services à l'arsenal de Saïgon.

Ce commis principal sera mis en route par le premier paquebot quittant Marseille
après le 15 décembre 1934.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Directions de travaux.

(*Journal officiel de la République française*, 17 décembre 1934)

Par décision du 17 décembre 1934, M. Treguer (Jean-Louis), commis principal de
3^e classe des directions de travaux, du port de Brest, a été désigné pour continuer ses
services à l'arsenal de Saïgon. Mise en route, premier paquebot quittant Marseille après
le 15 janvier 1935.

Louis Lazare KAHN, directeur (1935-1936)

Né à Versailles, le 13 nov. 1895.
Fils de Salomon Kahn et d'Eugénie Kahn.
Marié à Paris IX^e, le 10 juillet 1922, avec Anne Marcelle Schrameck, première femme ingénieur des mines.

Polytechnicien, ingénieur du génie maritime.
Arsenal de Brest (1920).
Inventeur de la carte Kahn pour la navigation aérienne.
Chef adjoint du cabinet de Laurent-Eynac, ministre de l'Air (1929-1930)
Membre de la Commission d'aviation de tourisme (avril 1930) et du Conseil supérieur des transports aériens (déc. 1930).
Membre du cabinet militaire de Paul Painlevé, ministre de l'air (1931-1933).
Élève du collège des hautes études de la défense nationale (sept. 1936).
Directeur du cabinet (services techniques) de Jules Moch, ministre des travaux publics (mars-avril 1938).
Mission d'achats d'armements aux USA (1939).
À son retour en France, écarté de toutes fonctions comme juif (1940).
Rejoint le général de Gaulle à Londres (1942).
Remise en état de la flotte à Alger en vue du débarquement.

Officier d'académie (*JORF*, 26 février 1939) : services rendus aux sciences.
Officier de l'instruction publique (*JORF*, 31 janvier 1949).
Grand officier de la Légion d'honneur du 11 nov. 1949 : ingénieur général de 1^{re} cl. du Génie maritime.
Décédé à Paris VII^e, le 27 janvier 1967.

Ministère de la marine

Génie maritime.

(Journal officiel de la République française, 5 janvier 1935)

Par décision du 1^{er} janvier 1935, M. Kahn (Louis), ingénieur en chef de 2^e classe du génie maritime, du service technique des constructions navales, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, où il remplira les fonctions de directeur des constructions navales.

M. Kahn rejoindra son nouveau poste par le paquebot quittant Marseille pour l'Extrême-Orient le 8 février 1935.

Ministère de la marine

Constructions navales.

(Journal officiel de la République française, 18 janvier 1935)

Par décision du 17 janvier 1935, MM. Geoffriaud (Élie), agent technique principal de 3^e classe des constructions navales, et Gaubert (Gabriel), agent technique de 2^e classe

des constructions navales, du port de Toulon, ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon et seront mis en route par le premier paquebot quittant Marseille après le 15 février 1935.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 9 février 1935, p. 7, col. 3)

Mouvement du personnel

M. Kahn, ingénieur en chef de 2^e cl. du GM, désigné pour remplir les fonctions de directeur des constructions navales à l'arsenal de Saïgon, rejoindra son poste par le paquebot quittant Marseille le 22 fév.

En Mer vers Saïgon

Par « l'[Aramis](#) » parti de Marseille le 8 février
(*La Dépêche d'Indochine*, 18 février 1935)

Pour Saïgon

... M., M^{me} Kahn et 2 enfants...

AVIS DE DÉCÈS
(*La Dépêche de Brest*, 23 février 1935, p. 8, col. 3)

SAÏGON-BREST. — M. Alain ÉMIRY, ingénieur des Directions de travaux à l'arsenal de Saïgon, et M^{me}, née Christine Mimeret ; M. Ollivier Émiry, élève-administrateur des Services civils de l'Indochine, et sa sœur Yvette ; M^{me} et M. Lamour ; M^{me} veuve Mimeret ; M. Étienne Émiry ; M^{me} et M. Marcel Mimeret et leur fille Monique ; M. Henri Mimeret ; M^{me} et M. Joseph Lamour ; les familles Émiry, Lamour, Mimeret, Kerboas, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur fils, frère, petit-fils et neveu

Alain,

décédé le 3 février 1935, à 8 heures, à Saïgon, à l'âge de 8 ans 8 mois.
Les obsèques ont eu lieu le 4 février, à 17 heures, à Saïgon.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 27 février 1935, p. 7, col. 2)

Mouvement du personnel

M. Brochée, agent technique principal de 3^e classe des constructions navales du port de Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et sera mis en route par le paquebot *Athos II* quittant Marseille le 3 mai 1933 à destination de Saïgon.

MARINE DE GUERRE

(*La Dépêche de Brest*, 16 mars 1935, p. 7, col. 1)

DEMANDE D'INGÉNIEUR POUR SAÏGON

Le ministre prie de lui faire connaître, le plus tôt possible, les noms des ingénieurs principaux du génie maritime (ou de 1^{re} classe, anciens) désireux de continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon, pour remplacer l'ingénieur de 1^{re} cl. Waeselynck, dont les fonctions comportent en particulier celles de sous-directeur.

MARINE DE GUERRE

(*La Dépêche de Brest*, 23 mars 1935, p. 7, col. 2)

Mouvement du personnel

M. Hollocou, agent technique de 3^e cl. des constructions navales du port de Lorient, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et sera mis en route par le paquebot *D'Artagnan*, quittant Marseille le 19 avril.

Ministère de la marine

Directions de travaux.

(*Journal officiel de la République française*, 30 mars 1935)

Par décision du 29 mars 1935, M. Lajugy (Charles), commis principal de 3^e classe des directions de travaux, du port de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et sera mis en route par le paquebot *André-Lebon* quittant Marseille le 31 mai 1935.

Ministère de la marine

Génie maritime.

(*Journal officiel de la République française*, 17 avril 1935)

Par décision du 16 avril 1935, M. Cahen (Gilbert)⁴⁷, ingénieur de 1^{re} classe du service technique des constructions navales, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et sera mis en route par le paquebot *Athos-II* quittant Marseille le 3 mai 1935.

MARINE DE GUERRE

(*La Dépêche de Brest*, 25 mai 1935, p. 6, col. 6)

Mouvement du personnel

⁴⁷ Gilbert Moïse Cohen (Paris XVII^e, 15 janvier 1904-Paris III^e, 22 janvier 2001) : polytechnicien, chevalier la Légion d'honneur (*JORF*, 3 mars 1939), officier d'académie (*JORF*, 31 décembre 1939).

M. Larrieu, agent technique de 1^{re} cl. des constructions navales du port de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et sera mis en route par le paquebot *Athos II*, quittant Marseille le 9 août 1935.

Ministère de la marine

Génie maritime.

(*Journal officiel de la République française*, 24 août 1935)

Par décision du 22 août 1935, M. Warnod (Pierre-Ernest-Albert), ingénieur en chef de 2^e classe du génie maritime, actuellement en congé de fin de campagne, a été désigné pour continuer ses services à l'inspection générale des constructions navales (commission centrale des marchés industriels). Date de la prise de service : 22 août 1935.

Ministère de la marine

Génie maritime.

(*Journal officiel de la République française*, 27 septembre 1935)

Par décision du 26 septembre 1935 :

M. Waeselynck (Raymond), ingénieur de 1^{re} classe du génie maritime, rapatrié de Saïgon, a été désigné pour continuer ses services à l'établissement d'Indret à l'expiration du congé dont il est actuellement titulaire.

SAÏGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 3 octobre 1935)

Le « Craonne » a été vendu 8.153 p — Le « Craonne » a été vendu hier matin, en présence de M. [Claudius] Lacour, receveur des Domaines, assisté de M. Maria, ingénieur du génie maritime.

Il a été vendu à un Chinois, M. Do quoi So, demeurant 129, rue Lefèbre, pour la somme de 7.620 p., plus 7 %, soit, au total, 8.153 p. 60. Une cinquantaine d'acheteurs, pour la plupart annamites et chinois — mais il y avait aussi quelques Français — prirent part à cette vente. Le « Craonne » fut mis en vente au prix modique de 100 p. pour être vendu finalement le prix que l'on sait. Deux acheteurs semblaient particulièrement intéressés : M. Do quoi So et M. A Sui, ancien chef de congrégation.

Nous avons demandé à ce dernier ce qu'il comptait faire de l'avis de la marine. Il le détruira, c'est-à-dire qu'il le... réduira à l'état de ferraille, comme le cahier des charges l'y oblige, et il essaiera de se rattraper en le vendant en pièces détachées.

À moins, souffla quelqu'un à nos côtés, que la guerre n'éclate d'ici peu.

CAMBODGE

PHNOM-PENH

(*L'Avenir du Tonkin*, 2 octobre 1935)

Mariage. — Nous apprenons le prochain mariage de M. Emiry, élève administrateur des Services civils à Soctrang, avec M^{lle} Renée Lucienne Marie Vet, fille de M^{me} et M. Vet, des D. et R. à Pnom-Penh

Nos souhaits de bonheur aux futurs époux.

CAMBODGE

PHNOM-PENH

(*L'Avenir du Tonkin*, 5 octobre 1935)

Mariage. — Aujourd'hui, 6 octobre, à Phnom-Penh, le mariage de M. Émeri [Émiry], fils de M^{me} et de M. Émeri [Émiry], ingénieur à l'arsenal de Saïgon, et de M^{lle} Renée Vet, fille de M^{me} et M. Vet, ancien chef du service actif des Douanes et Régies à Saïgon, actuellement receveur comptable à Phnom-Penh.

Nous, adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux époux et nos vives félicitations à leurs familles.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(*Journal officiel de la République française*, 26 décembre 1935)

M. Dauzet (Marius), agent technique de 3^e classe des constructions navales, du port de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et sera mis en route par le paquebot *Aramis*, quittant Marseille le 7 février 1936.

La Grande Kermesse a ouvert ses portes
La première journée fut un succès
(*La Dépêche d'Indochine*, 11 janvier 1936)

.....
Au stand de la Marine, c'est un scaphandrier qui monte la garde ou, du moins, un habit de scaphandrier car, à la chaleur de midi...

À l'intérieur, une maquette du torpilleur *Le Terrible*, exécutée par les constructions navales, que dirige M. Kahn. Au fond, une énorme torpille de sous-marin évoque les affreux souvenirs de la Grande Guerre. Tous nos félicitations au lieutenant de vaisseau Janson et aux marins qui, sous son habile direction, ont réalisé ce stand.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(*Journal officiel de la République française*, 25 janvier 1936)

Par décision du 24 janvier 1936, M. Perrotte (François), agent technique de 2^e classe des constructions navales, du port de Lorient, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, et sera mis en route par le paquebot *Président-Doumer*, quittant Marseille le 21 février 1936.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 7 février 1936, p. 7, col. 1)

Mouvement du personnel

M. Arbus. agent technique de 1^{re} cl. des constructions navales de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et sera mis en route par le paquebot *Président-Doumer*. quittant Marseille le 21 février 1936.

AU PALAIS

Correctionnelle française
(*La Dépêche d'Indochine*, 11 février 1936)

.....

Vol d'argenterie

Quatre Chinois comparaissent ensuite, dont trois sont chevaux de retour, qui ont volé chez M. Kahn, directeur des Constructions navales, et chez M. Andrei, de l'argenterie qu'ils fondirent pour la revendre.

Les quatre carambouilleurs — deux voleurs et deux receleurs, plus une femme, une bijoutière, qui proteste de son innocence — reconnaissent leurs méfaits.

Les pièces d'argenterie volées à M. Kahn ont été vendues pour 4 \$ 80 et les voleurs se sont partagés ce piètre butin.

Le vol chez M. Andrei a rapporté 1 \$ 50. Le métier réellement ne nourrit pas son homme.

Le premier receleur a été plus avisé : il a revendu l'argenterie volée pour 15 \$ à un second brocanteur. Il est toujours plus profitable d'être intermédiaire.

La femme, une Annamite, déclare qu'elle a acheté à un brocanteur ambulancier des lingots d'argent dont elle ignorait la provenance et qu'elle a payés 21 \$. Seule, cette femme est patentée et tient boutique de bijouterie.

Un commerçant chinois de Giadinh vient le confirmer.

M. Kahn déclare que la valeur des objets dérobés était d'au moins 280 \$: il se porte partie civile et demande le remboursement de cette valeur, car il s'agit d'une bande organisée et qui doit-être solvable.

La culpabilité de cette bande est évident, dit le Ministère public, et celle de la brocanteuse annamite ne fait pas de doute car elle a acheté l'argent à un très bas prix.

M^e Khuong se présente pour la femme. On l'accuse de recel : pourtant, elle ignorait la provenance de l'argent. Elle fait commerce de métaux précieux et, bien qu'elle ait contre elle la dénonciation d'un de ses co-accusés, elle a toujours nié.

La dénégation de Nguyễn-thi-Than vaut bien la dénonciation d'un repris de justice. Par ailleurs, on n'a pas établi qu'elle connut la provenance suspecte du vol, ce qui est d'autant plus facile à croire que l'argent avait été transformé en lingots. Elle a acheté l'argent un peu plus bas que le cours officiel mais est-ce que les Annamites s'en

soucient ? Comme elle n'a pas d'antécédents judiciaires et qu'elle a fait un mois de prison préventive, le défenseur demande son acquittement.

Ng.-thi-Thân est acquittée. Les autres sont condamnés, l'auteur du vol à 3 ans de prison et 5 ans d'interdiction de séjour. Son complice à 1 an et les deux receleurs à 8 mois de prison. La partie civile obtient la réparation demandée.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 15 février 1936, p. 8, col. 6)

Mouvement du personnel

M. Capponi, agent administratif de 2^e cl. des directions de travaux du port de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et sera mis en route par le paquebot *Félix-Roussel*, quittant Marseille le 6 mars 1936. La demande de passage pour M. Capponi et sa famille, s'il y a lieu, devra être adressée d'urgence au cabinet du ministre, bureau de la correspondance générale.

Ont été nommés :

Gestionnaire des magasins de la marine à Saïgon : M. Le Borgne, officier d'administration de 1^{re} cl. comptable des matières du port de Brest, en remplacement de M. Le Coq, en instance de rapatriement. M. Le Borgne rejoindra Saïgon sous réserve de la constatation de son aptitude physique à suivre cette destination. Il partira par le premier paquebot quittant Marseille après le 10 mars 1936.

(*La Dépêche d'Indochine*, 18 février 1936)

Kahn, directeur de l'arsenal et président de la Société des études indochinoises.

REMERCIEMENTS
(*La Dépêche de Brest*, 1^{er} mars 1936)

SAÏGON-BREST. — M^{me} et M. Allain Emiry, ingénieur des directions de travaux de la marine à Saïgon ; M^{me} et M. Ollivier Lamour ; M^{me} veuve Mimeret ; M. et M^{me} Ollivier Emiry ; M^{lle} Yvette Emiry ; M. et M^{me} Marcel Mimeret et leur fille Monique, et toute la famille, remercient bien sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de leur cher petit

Alain EMIRY,

leur fils, petit-fils, frère et parent, et toutes celles qui leur ont témoigné de la sympathie en cette douloureuse circonstance.

Syndicat intercom., mairie Brest tél 20-13.

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 avril 1936)

À l' Arsenal de Saïgon. — Nous apprenons le prochain départ, pour un congé bien mérité, de M. Pavin ⁴⁸, directeur des Travaux maritimes de l' Arsenal de la Marine.

Monsieur Pavin, qui, comme ingénieur des Ponts et Chaussées, est sorti un des premiers de l'École polytechnique, a su mener à bonne fin, pendant son séjour ici, des travaux d' une grande difficulté étant donné l' instabilité de notre sous-sol. Nous citerons au hasard de la plume la centrale électrogène de l' arsenal, dont la difficulté d' exécution résidait au principal à obtenir sur un sol vaseux et mouvant, la stabilité de moteurs dont les efforts dynamiques pouvaient atteindre 400.000 kg, et dont les essais ont été on ne peut plus satisfaisants (La construction du bâtiment est due à l' entreprise S. I. D. E. C. *).

Nous ne citerons que pour mémoire, le parachèvement des réservoirs à mazout de Tan-my-an, la réfection des quais de l' Arsenal, les appontements de la Pyrotechnie, etc. (tous travaux qui demandent la connaissance d' une technique toute spéciale à notre Colonie, qui ne peut s' acquérir qu' à la longue, et qui ont été heureusement mis au point).

À monsieur Pavin, qui, tant parmi le personnel annamite, ne laisse ici que de sincères sympathies, nous souhaitons un bon séjour en France pour lui et sa famille.

On nous apprend également le départ de son collaborateur immédiat, M. Coché, ingénieur de la Marine, qui, par son savoir et son expérience, participa précieusement à la réalisation de tous les travaux susnommés. M. et M^{me} Coché ne laissent ici que des amis et nous espérons qu' ils conserveront de leur séjour parmi nous un excellent souvenir.

Pendant le séjour de M. Pavin en France, M. Lestrehan, ingénieur de la Marine, assumera les fonctions intérimaires de directeur des Travaux maritimes. M. Lestrehan, qui est nouveau à la Colonie, nous arrive précédé d' une excellente renommée. Qu' il reçoive ici nos meilleurs vœux de bienvenue.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(*Journal officiel de la République française*, 9 avril 1936)

Par décision du 8 avril 1936, MM. Almericho (Joseph), ingénieur des directions de travaux de 1^{re} classe du port de Toulon ; Masselot (Louis), agent technique principal de 2^e classe du port de Lorient, et Pace (Sauveur), agent technique principal de 3^e classe de l' établissement de Guérigny, ont été désignés pour continuer leurs services à l' arsenal de Saïgon et seront mis en route :

M. Pace, par le paquebot *D' Artagnan*, quittant Marseille le 1^{er} mai 1936 ; MM. Almericho et Masselot, par le paquebot *Président-Doumer*, quittant Marseille le 29 mai 1936.

NOMINATIONS

(*Les Annales coloniales*, 10 avril 1936)

⁴⁸ Alain Marie Joseph Lucien Pavin (Nantes, 18 août 1905-Paris XVI^e, 8 mars 1986) : marié à Saint-Quentin (Aisne), le 12 octobre 1931, avec Maria Julia Dolhon. Polytechnique 1925. (Acte de naissance avec mentions marginales transmis par Alain Warmé. Registre matricule sur le site des polytechniciens).

L'ingénieur en chef de 1^{re} classe Lamouche est nommé sous-directeur à la Direction des constructions navales, pour compter du 11 avril. M. Lamouche était affecté à l'arsenal de Saïgon en 1932-1933.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 22 avril 1936, p. 6, col. 5)

Mouvement du personnel

M. Sauvaire, agent technique de 1^{re} cl. des constructions navales du port de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et sera mis en route par le paquebot *Président-Doumer* quittant Marseille le 29 mai 1936.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.
(*Journal officiel de la République française*, 18 mai 1936)

Par décision du 2 mai 1936, M. Trohel (Charles), agent technique de 1^{re} classe des constructions navales, du port de Cherbourg, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et sera mis en route par le premier paquebot quittant Marseille après le 30 mai 1936.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.
(*Journal officiel de la République française*, 13 juin 1936)

Par décision du 12 juin 1936, MM. Le Pendu (Joseph), agent technique principal de 3^e classe, du port de Brest ; Tabardel (Maurice), agent technique de 1^{re} classe, et Pinaud (Léonet), agent technique de 3^e classe, du port de Toulon, ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon et seront mis en route par le premier paquebot quittant Marseille après le 1^{er} juillet 1936.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Comptables des matières.
(*Journal officiel de la République française*, 18 juin 1936)

Par décision ministérielle du 15 juin 1936, M. Le Coq (L.-M.-L.), officier d'administration de 1^{re} classe, rapatrié de Saïgon, a été nommé gestionnaire du magasin de l'habillement, du couchage et du casernement, à la direction de l'intendance maritime de Toulon, en remplacement de M. l'officier d'administration principal Bollard, atteint par la limite d'âge le 20 juin 1936.

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 16 juillet 1936, p. 8, col. 7)

Mouvements du personnel

M. Mailfer, agent technique principal de 2^e classe des constructions navales de Cherbourg, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon ; sera mis en route par le premier paquebot quittant Marseille après le 9 août 1936.

Le gouverneur général visite l'arsenal de la Marine de Saïgon
(*Chantecler*, 13 août 1936, p. 8)

Saïgon, 11 août.

Le gouverneur général de l'Indochine a visité le 10 août 1936 l'arsenal de la Marine. Il était accompagné par M. Nicolai, chef de son secrétariat particulier, et par le lieutenant Gaëtan, son officier d'ordonnance. Les honneurs militaires ont été rendus au chef de la colonie à l'entrée de l'arsenal, boulevard Luro, où il a été reçu par le contre-amiral Malavoy, commandant la Marine en Indochine, qui lui a présenté les directeurs et chefs de service.

Au cours de la partie technique de sa visite, le gouverneur général a reçu les explications de l'ingénieur en chef du génie maritime, M. Kahn, directeur des constructions navales. Il a parcouru les bureaux de dessin où les principales études de matériel naval et d'outillage lui ont été présentées. En visitant les ateliers, [M. René Robin] s'est intéressé spécialement au four électrique à acier, aux grands tours, à la métallisation, à l'atelier des chaudières et des bâtiments en fer.

Le gouverneur général a visité la gabarre à vapeur destinée aux opérations de remorquage et de sauvetage et le service des rades entièrement construites à l'arsenal. Il a examiné au grand bassin l'avis « Dumont-d'Urville », qui s'y fait en ce moment caréner au retour d'une année de séjour à Djibouti et dans la mer Rouge.

En outre, l'installation très moderne d'un parc aux huiles lui a été présentée par le commissaire en chef Carreau, directeur de l'intendance maritime.

Les collaborateurs de la direction des constructions navales ont été présentés individuellement au gouverneur général qui s'est particulièrement intéressé au mode de recrutement des différents corps, aux conditions de travail du personnel ouvrier ainsi qu'à la gestion financière.

Avant de quitter l'arsenal, le gouverneur général, dans une brève et cordiale allocution, a exprimé au directeur des constructions navales, aux ingénieurs du génie maritime, aux ingénieurs et aux officiers d'administration, agents technique, commis européens et commis de la formation locale, réunis à proximité de la cale de construction, l'intérêt qu'il avait pris à sa visite. Il a félicité tous ceux qui sont chargés du fonctionnement des bureaux, des ateliers et des chantiers de l'arsenal.

Le gouverneur général a pris congé de l'Amiral en le remerciant et l'assurant de toute sa satisfaction.

Les Partants
(*La Dépêche d'Indochine*, 14 septembre 1936)

Liste des passagers du s/s [Président-Doumer](#) quittant Saïgon le 13 septembre 1936 :

Pour Marseille

...M. Kahn...

MINISTÈRE DE LA MARINE

Directions de travaux.

(Journal officiel de la République française, 23 octobre 1936)

Par décision du 22 octobre -1936, M. Laine (Joseph), commis principal de 3^e classe des directions de travaux, du port de Lorient, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et sera mis en route par le premier paquebot quittant Marseille après le 25 décembre 1936.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Génie maritime.

(Journal officiel de la République française, 5 novembre 1936)

Par décision du 4 novembre 1936, M. Gasquet (François), ingénieur de 2^e classe du génie maritime, du port de Lorient, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et sera mis en route par le premier paquebot quittant Marseille après le 1^{er} février 1937.

Génie maritime.

(Journal officiel de la République française, 16 novembre 1936)

Par décision du 16 novembre 1936, M. l'ingénieur principal du génie maritime Colin de Verdière (Joseph-Léon-Marie), chef de la circonscription du Havre du service de la surveillance, a été désigné comme directeur des constructions navales de Saïgon.

Mise en route par le paquebot quittant Marseille le 11 décembre 1936.

La grève à l'Arsenal

(Le Nouvelliste d'Indochine, 12 décembre 1936)

Mille ouvriers de l'Arsenal de Saïgon se sont mis en grève le 4 décembre. Ils ont établi un mémoire de leurs revendications comprenant :

- 1° Augmentation des salaires au niveau de ceux de 1928 ;
- 2° Réintégration de certains ouvriers renvoyés ;
- 3° Paiement des supplémentaires ;
4. Application de la semaine de 40 heures et congé annuel de 15 jours payés.

Les grévistes sont calmes et tant restés chez eux, attendant sans impatience les réactions de la direction.

Après une semaine de repos, la situation n'a pas reçu de solution qui dépend de la majorité et doit être envisagée par le ministre. Il y a actuellement plus de 1.500 grévistes.

Les grèves
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 19 décembre 1936)

Les grèves se multiplient en Cochinchine. Nous n'en donnerons pas la plus simple nomenclature afin de ne pas troubler la sérénité de nos Coloniaux en Chambre, ou en Cabinet, de la Métropole.

Au Tonkin, où les grèves avaient un caractère nettement corporatif et un but naturel d'amélioration raisonnables, tout est fini. Mais en Cochinchine, la démagogie a provoqué une anarchie de revendications. Il n'y a pas plus de sérieux dans les prétentions des ouvriers de l'Arsenal, que ceux des chemins de fer et des Tramways, des marchandes de bétel ou des cochers de tilbury. On sent la main d'agitateurs professionnels qui se réclament du Front populaire.

Nous n'avons pas encore les occupations des locaux, mais que l'on ne s'impatiente pas, cela viendra ; à moins que M. Pagès, notre gouverneur, dont on connaît l'autorité et le souci de l'ordre, prenne des mesures aussi fermes que justifiées devant des fauteurs intéressés aux désordres.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Génie maritime
(*Journal officiel de la République française*, 12 février 1937)

Par décision du 11 février 1937, M. Desforges (Daniel), ingénieur de 1^{re} classe du génie maritime, du port de Cherbourg, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et sera mis en route par le paquebot quittant Marseille le 5 mars 1937.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Directions de travaux.
(*Journal officiel de la République française*, 22 février 1937)

Par décision du 22 février 1937, M. Roulaire (Laurent), commis de 1^{re} classe des directions de travaux, du port de Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon (direction des travaux maritimes) et sera mis en route par le premier paquebot quittant Marseille après le 1^{er} avril 1937.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.
(*Journal officiel de la République française*, 3 mars 1937)

Par décision du 2 mars 1937, M. Le Calvé (Joseph), agent technique de 1^{re} classe des constructions navales, du port de Lorient, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et sera mis en route par le premier paquebot quittant Marseille après le 15 avril 1937

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(*Journal officiel de la République française*, 12 mars 1937)

Par décision du 20 février 1937, M. Madec (Michel), agent technique de 2^e classe des constructions navales, du port de Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et sera mis en route par le premier paquebot quittant Marseille après le 1^{er} avril 1937.

MARINE DE GUERRE

(*La Dépêche de Brest*, 2 avril 1937, p. 6, col. 6)

CONSTRUCTIONS NAVALES

M. Luc, agent technique principal de 2^e cl. des constructions navales de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et sera mis en route par le premier paquebot quittant Marseille après le 15 avril 1937.

SAÏGON

Grève à l'Arsenal

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 10 avril 1937)

Une fois de plus les ouvriers de l'Arsenal de Saïgon sont en grève.

Pour un motif peu important et n'intéressant que deux quarterons d'ouvriers, huit cents autres par esprit de solidarité se sont déclarés fatigués et ont formulé toutes espèces de revendications avec l'espoir que quelques-unes seront retenues.

Cinq cents autres ouvriers sont restés au travail et des mesures de sécurité ont été prises pour l'observation de la liberté du travail.

La réception à bord du « Berwick » (G.-B.)

(*La Dépêche d'Indochine*, 13 avril 1937)

.....

On remarquait dans l'assistance :

M. Pagès, gouverneur de la Cochinchine, l'amiral Malavoy, le colonel Sée, le général Mouchet, le général Gondy, le colonel Pacaud, [l'ingénieur des constructions navales Desforges](#), les colonels Viraud et Deverre, le lieutenant de vaisseau Satre, les commandants d'Assigny et Progin, M. de Feysal, les capitaines Nadaud et Durand, M. de Guérin du Cayla, le lieutenant-colonel Carles, les colonels Corpiquet et Desnoës,

le médecin commandant Giordani, M. Sauer, vice-consul de Hollande, M. Pedel, M. Fulleman, M^e Trison et Pâris, etc.

.....

NADINE.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(Journal officiel de la République française, 14 avril 1937)

Par décision du 13 avril 1937, M. Botta (Louis), ingénieur des directions de travaux de 2^e classe des constructions navales, du port de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et sera mis en route par le premier paquebot quittant Marseille après le 1^{er} juin 1937.

Saïgon

(Le Nouvelliste d'Indochine, 8 mai 1937)

[...] La soirée récréative se termina par le vote d'une résolution qui provoqua l'enthousiasme :

- 1^o Les libertés syndicales en Indochine;
- 2^o La solution rapide de la grève de l'Arsenal de Saïgon ;
- 3^o Amnistie aux condamnés politiques. [...]

Saïgon

Les grèves de l'Arsenal

(Le Nouvelliste d'Indochine, 15 mai 1937)

Depuis cinq semaines un millier d'ouvriers de l'Arsenal font la grève, pour des motifs assez peu sérieux.

On se rappelle qu'à la suite d'une première grève, quelques satisfactions avaient été accordées aux ouvriers. Mis en goût par ce succès mal interprété et surtout exploité par des meneurs, les ouvriers avaient récidivé et soumis un certain nombre de revendications nouvelles peu justifiées.

Devant la résistance des Autorités, les ouvriers viennent d'accepter la reprise du travail, sans conditions.

Cependant un certain nombre d'ouvriers ne pourront être repris immédiatement, les travaux laissés en suspens ayant été donnés, pour exécution urgente, à des ateliers privés.

GÉNIE MARITIME

(Journal officiel de la République française, La Dépêche de Brest, 2 juillet 1937)

M. Maria (Robert), ingénieur de 1^{re} classe du génie maritime, rapatrié de Saïgon, a été désigné pour continuer ses services à la direction des constructions navales de

Lorient. Prise de service à l'expiration de la permission dont cet ingénieur est actuellement titulaire.

Par arrêtés du Gouverneur de la Cochinchine,
en date du 25 juin 1937 :
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 8 juillet 1937)

Sont désignés pour faire partie du conseil de perfectionnement de l'École pratique d'industrie de Saïgon :

MM. Bourgeois, ingénieur mécanicien principal de la Marine militaire, en service à l'état-major du contre-amiral, commandant la Marine en Indochine.

.....

en remplacement de :

MM. Minot, ingénieur mécanicien de 1^{re} classe.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Génie maritime.

(*Journal officiel de la République française*, 16 août 1937)

Par décision du 17 août 1937, M. Cahen (Gilbert-Moïse), ingénieur principal du génie maritime, rapatrié de Saïgon, a été désigné pour continuer ses services à l'inspection générale des constructions navales.

Cet ingénieur prendra son service dans les délais réglementaires, à l'expiration de la permission dont il est actuellement titulaire.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Comptables des matières.

(*Journal officiel de la République française*, 16 septembre 1937)

M. Le Borgne (A.), officier d'administration de 1^{re} classe, comptable des matières, rapatrié de Saïgon, a été affecté au magasin de l'artillerie navale de Brest, en remplacement de M. Lagadec, muté. — Prise de fonctions : à sa sortie de l'hôpital.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(*Journal officiel de la République française*, 27 septembre 1937)

Par décision du 27 septembre 1937, M. Fetter (Étienne), ingénieur des directions de travaux de 2^e classe des constructions navales, du port de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et sera mis en route par le premier paquebot quittant Marseille après le 25 novembre 1937.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(*Journal officiel de la République française*, 11 décembre 1937)

Par décision du 10 décembre 1937, M. Le Goac (Léon), agent technique principal de 1^{re} classe des constructions navales, du port de Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et sera mis en route par le premier paquebot quittant Marseille après le 25 décembre 1937.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(*Journal officiel de la République française*, 13 janvier 1938)

Par décision du 12 janvier 1938, MM. les agents techniques de 1^{re} classe des constructions navales Gueguen (Pierre), du port de Brest, et Chatelier (Gaston), de l'établissement d'Indret, ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon et seront mis en route par le premier paquebot quittant Marseille après le 13 février 1938.

MARINE DE GUERRE

(*La Dépêche de Brest*, 27 janvier 1938, p. 6, col. 7)

AGENTS TECHNIQUES

MM. Exnaud, agent technique de 3^e cl. ; Ricaud, agent technique principal du port de Toulon, et Lauvernier [Auguste], agent technique principal de 2^e cl. du port de Brest, ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon et seront mis en route par le premier paquebot quittant Marseille après le 15 février 1938.

COCHINCHINE

SAÏGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 12 mars 1938)

Remise de décorations

Ce matin, vers 7 h. 30, au cours d'une prise d'armes qui a eu lieu devant l'Amirauté, et en présence du vice-amiral Le Bigot, commandant des forces navales d'Extrême-Orient, le contre amiral Petit a remis des décorations aux personnalités suivantes :

Légion d'honneur

Officiers

M. Colin de Verdière, ingénieur en chef de 2^e classe, directeur des constructions navales.

Anglade, ingénieur principal, directeur de l'A.N. [Artillerie navale]

Chevalier

M. Riou, officier de 2^e classe des Equipages.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Directions de travaux.

(*Journal officiel de la République française*, 2 avril 1938)

Par décision du 31 mars 1938, M. Lardier (Joseph), commis principal de 1^{re} classe des directions de travaux, du port de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à Saïgon et sera mis en route par le premier paquebot quittant Marseille après le 15 mai 1938.

MARINE DE GUERRE

(*La Dépêche de Brest*, 17 juillet 1938, p. 8, col. 3)

— M. Grasset, agent technique de 2^e cl. des constructions navales de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et sera mis en route par le paquebot *Sphinx*, quittant Marseille le 10 août.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(*Journal officiel de la République française*, 26 novembre 1938)

Par décision du 25 novembre 1938, MM. les agents techniques de 3^e classe des constructions navales Castellan (Édouard), du port de Toulon, et Rabot (Marcel), du port de Brest, ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon et seront mis en route par le paquebot *Félix-Roussel* quittant Marseille le 23 décembre 1938.

Saïgon

Naissances

(*L'Avenir du Tonkin*, 3 décembre 1938)

On nous fait part des naissances de

.....

— Mary René Yves, fils de M^{me} et M. Mary, commis à l'arsenal de Saïgon, survenue à Saïgon.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Direction de travaux.

(*Journal officiel de la République française*, 25 janvier 1939)

Par décision du 23 janvier 1939, M. Foulon (Auguste), officier d'administration de 1^{re} classe des directions de travaux, du port de Lorient, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, en qualité de chef de la section de comptabilité à la direction des constructions navales et sera mis en route par le premier paquebot quittant Marseille après le 15 février 1939.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(Journal officiel de la République française, 29 janvier 1939)

Par décision du 27 janvier 1939, M. Cadiot (Charles), agent technique de 1^{re} classe des constructions navales, du port de Cherbourg, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et sera mis en route par le premier paquebot quittant Marseille après le 15 février 1939.

À propos des ports d'Indochine
(L'Avenir du Tonkin, 8 février 1939)

.....
Comme organisation, dans toute l'Indochine, il existe, en tout et pour tout, une cale sèche à l'arsenal de Saïgon, appartenant à la Marine nationale, et un dock flottant appartenant à la Société des Constructions Mécaniques à Haïphong.

Au mois de janvier 1939, la situation à ce point de vue, se présentait ainsi :

Le « Pierre-Loti », des Messageries Maritimes*, en venant d'Océanie, perdit une de ses hélices au commencement de décembre. Il dut faire route avec une seule hélice et arriva à Saïgon le 18 décembre 1938, date à laquelle il aurait dû quitter Haïphong avec son plein chargement en cargo et en passagers, dont 750 ouvriers contractuels tonkinois à destination de la Nouvelle-Calédonie*. Après commande par radio, Marseille expédia aussitôt les pièces de rechange, mais une fois ces pièces arrivées à Saïgon, il fallut que le « Pierre-Loti » attendit que la cale sèche de l'arsenal fût libre. Elle était prise par un sous-marin, puis par l'avis « Amiral-Charner » qui, tous deux, naturellement, avaient priorité.

Résultat : ce paquebot des Messageries Maritimes ne pourra partir que le 16 février avec ce qu'il restera des 750 émigrants, et plus se prolonge le retard, plus s'élève le chiffre des pertes.

.....
Il est bon de rappeler, en le reproduisant, une partie du compte rendu sténographique de la séance du Grand Conseil du 12 décembre 1931 à Saïgon, durant la discussion du deuxième emprunt :

« ... Saïgon, qui possède déjà une grande cale sèche, déclare, par la voix de son rapporteur, M. l'armateur Orsini, qu'il serait plus indiqué d'envisager sans retard à Saïgon l'installation d'un petit dock flottant pour unité allant jusqu'à 3.500 tonnes, ce qui permettrait de caréner à moins de frais ces unités que de les faire passer dans la cale sèche existante qui, elle, serait ainsi plus souvent disponible pour les grosses unités ».

Pour compléter cet extrait, en voici un autre d'une note éditée par l'Imprimerie d'Extrême-Orient à Haïphong en 1937, intitulée « À propos du port du Tonkin » :

«... Ce qui s'impose sans retard, c'est le creusement du chenal préconisé aussi et après tant d'autres, par M. le chef du Service maritime du Tonkin, chenal qui doit relier la rade de la Noix à la fosse devant Hongay qui permettrait, sans autres travaux immédiats, aux bateaux calant 9 mètres, de passer à toute heure de marée, de jour ou de nuit et en profitant de la marée à ceux calant jusqu'à 12 mètres.

.....
« C'est aussi, quand le moment sera venu, le moyen d'avoir une cale sèche offrant toute sécurité pour les plus grands navires, chose impossible à réaliser dans les vases du delta cochinchinois ou tonkinois. Il suffira d'utiliser dans le Sud du Port-Courbet, le chenal existant entre l'îlot du Daim et la pointe S.-E. de l'île-aux-Buissons, d'une profondeur de 7 m. minimum à marée basse, sur fond de rocher, de 300 m. de large avec possibilité d'organiser des terres-pleins tout autour y établir le futur Arsenal qui est à envisager si la base navale prévue en baie d'Along doit en posséder un dans un avenir plus ou moins prochain ».

.....
Le « Lamotte-Picquet » et le « Primauguet », les principales unités de notre flotte d'Extrême-Orient, doivent se rendre, soit à Singapore, soit à Hongkong pour pouvoir caréner, car il n'y a pas possibilité de le faire en Indochine. Dans ces conditions, pourrait-on demander à ceux qui les commandent d'entrer en action dans les eaux indochinoises ?

P.A. LAPICQUE,
capitaine au long cours,
armateur en Extrême-Orient

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.
(Journal officiel de la République française, 9 février 1939)

Par décision du 7 février 1939, M. Guéna (Joseph), agent technique de 1^{re} classe des constructions navales du port de Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et sera mis en route par le paquebot quittant Marseille le 2 mars 1939.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.
(Journal officiel de la République française, 15 février 1939)

Par décision du 13 février 1939, M. Cessou (Marcel), agent technique de 1^{re} classe des constructions navales du port de Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et sera mis en route par le premier paquebot quittant Marseille après le 6 mars 1939.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(Journal officiel de la République française, 5 mars 1939)

Par décision du 3 mars 1939, M. Oursin (Marcel), agent technique de 3^e classe des constructions navales, en service à la direction des constructions navales du port de Cherbourg, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon, et sera mis en route par le premier paquebot quittant Marseille après le 1^{er} avril 1939.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Directions de travaux.

(Journal officiel de la République française, 9 mars 1939)

Par décision du 7 mars 1939, M. Sauvaire-Jourdan (Henri), commis de 3^e classe des directions de travaux, en service au port de Toulon, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et sera mis en route par le premier paquebot quittant Marseille après le 25 mars 1939.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Directions de travaux.

(Journal officiel de la République française, 18 mars 1939)

Par décision du 16 mars 1939, M. Guermeur (Jean), commis de 2^e classe des directions de travaux, en service au port de Lorient, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et sera mis en route par le premier paquebot quittant Marseille après le 15 avril 1939.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(Journal officiel de la République française, 9 avril 1939)

Par décision du 8 avril 1939, MM. Piétra (Paul), agent technique de 1^{re} classe des constructions navales, en service au port de Toulon, et Légal (Olivier), agent technique de 3^e classe des constructions navales, en service à l'établissement d'Indret, ont été désignés pour continuer leurs services à l'arsenal de Saïgon et seront mis en route par le premier paquebot quittant Marseille après le 5 mai 1939.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(Journal officiel de la République française, 30 avril 1939)

Par décision du 29 avril 1939, M. Leconte (Raoul), agent technique de 3^e classe des constructions navales, en service au port de Cherbourg, a été désigné pour continuer

ses services à l'arsenal de Saïgon et sera mis en route par le premier paquebot quittant Marseille après le 20 mai 1939.

Les grèves font leur réapparition à Saïgon
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 11 juin 1939)

Il y a d'abord la grève des coolies du service « ébouages et vidanges ». [...]

Une autre grève, plus sérieuse, concerne les ouvriers de l'Arsenal de Saïgon. Ces ouvriers, annamites, spécialisés comme ceux de France, sont aussi spécialisés dans les grèves périodiques.

Ils ont cependant des emplois sûrs, bien rémunérés, bien réglementés aussi, mais ils sont régentés par des esprits forts qui se nomment des meneurs. Ces meneurs sont tentés, pour conserver leur prestige, d'opposer parfois leur autorité à celle des directeurs de l'Arsenal.

Pour l'instant, la grève est décrétée pour résister aux nouveaux décrets-lois qui abaissent à 5 %, au lieu de 20 % l'augmentation du salaire pour les heures supplémentaires, qui, elles-mêmes deviennent obligatoires.

C'est le ministère de la Marine qui a transmis ces nouvelles dispositions et les ingénieurs de Saïgon n'ont aucune qualité pour les modifier.

Les grévistes ont, en outre, l'intention de réclamer une augmentation de salaires.

Qu'ils se méfient. Le Front populaire est mort, tout au moins à propos de Défense nationale.

Mariage à Saïgon
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 11 juin 1939)

Jeudi dernier a été célébré, à l'hôtel de Ville, le mariage civil de M^{lle} Marie-Noëlle de Rendinger, la belle et gracieuse fille de M^{me} et du général de division de Rendinger avec l'enseigne de vaisseau Michel Roquebert. C'est M. Lorenzi, maire adjoint, qui officiait et qui a prononcé ensuite une charmante allocution Les témoins étaient le gouverneur de la Cochinchine et le général de Boisboissel pour la jeune épousée ; le contre-amiral Terraux et [le directeur de l'arsenal, M. Colin de Verdière](#), pour le marié.

La cérémonie religieuse a été célébrée samedi à 17h.30 à la cathédrale de Saïgon

Le *Nouvelliste* présente aux jeunes époux ses vœux sincères de bonheur et prospérité.

MINSTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(*Journal officiel de la République française*, 18 juin 1939)

Par décision du 16 juin 1939, M. Goffe (Frantz), agent technique de 3^e classe des constructions navales, en service au port de Brest, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et sera mis en route par le premier paquebot quittant Marseille après le 5 octobre 1939.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Constructions navales.

(*Journal officiel de la République française*, 12 juillet 1939)

Par décision du 10 juillet 1939, M. Gattepaille (Maurice), agent technique de 3^e classe des constructions navales, en service au port de Cherbourg, a été désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Saïgon et sera mis en route par le premier paquebot quittant Marseille après le 15 septembre 1939.

Par décision du 10 juillet 1939, M. Le Baut (Henri), agent technique principal de 1^{re} classe des constructions navales, en instance de rapatriement de Saïgon, sera réaffecté au port de Brest à l'expiration de sa période de séjour.

[Projet d'agrandissement du bassin de radoub]

(*L'Écho annamite*, 20 octobre 1939)

Dans l'après-midi, le général d'armée Catroux, accompagné du gouverneur Veber, du général de Rendinger et de l'amiral Terraux, a visité l'Arsenal Maritime. L'ingénieur en chef de Verdière, directeur des Constructions navales, a exposé les projets d'agrandissement du bassin de radoub qui permettra de recevoir même les plus grands navires de commerce de la ligne française d'Extrême-Orient, projet dont le commencement d'exécution est prévu dans un délai prochain.

Naissance

(*L'Écho annamite*, 23 octobre 1939)

Marie-Thérèse-Élisabeth, fille de M^{me} et M. Colin de Verdière, directeur des constructions navales de l'arsenal de Saïgon.

(*L'Écho annamite*, 25 octobre 1939)

Suicide

Le marin Nguyễn-Mô a mis fin à ses jours, en plein arsenal de Saïgon, où il était employé, en se tirant une balle de revolver sous le menton.

Le désespéré n'a laissé aucun écrit de nature à expliquer son geste.

Décès

M. Nguyễn-tân-Danh, âgé de soixante-sept ans, planteur, commis en retraite de l'arsenal de la marine de Saïgon.

Mariage

(*L'Écho annamite*, 5 février 1940)

Nous apprenons avec plaisir le mariage, qui a été célébré en la cathédrale de Saïgon, dans l'après-midi du samedi trois février courant, de M. de Martino, second maître-armurier de marine, avec M^{lle} Odille Masselot, la gracieuse fille de M^{me} et M. Masselot, agent technique principal de l'arsenal de Saïgon.

SAÏGON
Conseil de la petite industrie
(L'Avenir du Tonkin, 1^{er} mars 1941)

Sont nommés membres pour 1941 du Conseil de la petite industrie — Section du Sud :

.....
Desforges, ingénieur principal du génie maritime à Saïgon...



Une partie des nouveaux bâtiments de la Direction des constructions navales servant d'atelier au rez-de-chaussée et de magasin aux 1^{er} et 2^e étages.
Au fond, l'entrée de l'arsenal.
Photo Nadal, août 1942.
Coll. Gérard O'Connell



Atelier des apprentis ajusteurs mécaniciens des constructions navales
de l'arsenal de Saïgon.
Photo Nadal, août 1942.
Coll. Gérard O'Connell

Situation de l'industrie locale
(*L'Écho annamite*, 3 mai 1943)

Nous ne parlerons pas de l'Arsenal de Saïgon, malgré son importance. On trouvera à ce sujet un article très précis dans la revue « Indochine » du jeudi 8 avril 1943.

À l'école Rosel

Distribution de prix

Les meilleurs ouvriers et apprentis de Cochinchine

(*L'Écho annamite*, 29 septembre 1941)

Comme nous l'avions annoncé, la distribution des prix aux lauréats des récents concours des meilleurs ouvriers et apprentis cochinchinois s'est déroulée dimanche matin, dans une vaste salle de l'école Rosel, sous la présidence de M. le gouverneur de la Cochinchine [Rivoal], en présence de nombreuses personnalités, dont :

.....

MM. Colin de Verdière, directeur, et Desforges, sous-directeur des Constructions Navales ;

BIZERTE
(*Tunis-soir*, 7 mars 1953)

Le personnel des Travaux maritimes offre un apéritif d'adieu à à l'ingénieur principal GUIRAUD nommé directeur des Travaux maritimes à Saïgon.

Jean-Luc Einaudi,
Viêt-nam !
La guerre d'Indochine 1945-1954
(Le Cherche-Midi, 2001, 254 pages)

[129] [...] L'arsenal de Saïgon était surchargé. On envoyait les bateaux d'une certaine importance se faire réparer au Japon, à Ouraga, un petit port à côté de Yokohama. [...] L'image prétentieuse de l'homme blanc s'est effacée en moi. J'en [130] suis venu à considérer que les Vietnamiens ne nous étaient pas inférieurs. En France, nous avons deux grands arsenaux, Brest et Toulon, où les bateaux vont se faire réparer. L'arsenal de Saïgon était moins équipé mais tous les bateaux d'Indochine y étaient réparés. Je m'étais aperçu que cet arsenal n'avait que le haut de la tête blanc, quelques ingénieurs du génie maritime, quelques adjoints de travaux, et que tout le personnel, à partir de contremaître, était vietnamien. On s'apercevait que ces bateaux étaient aussi bien réparés sinon mieux, et aussi vite sinon plus vite, qu'à Brest ou Toulon. Ça donne à réfléchir.
